

CONCERTATION DU PARC

2023-2025

PARC NATUREL RÉGIONAL DU HAUT-LANGUEDOC

OCCITANIE - TARN - HÉRAULT



SOMMAIRE

CONCERTATION MENÉE SUR LES ENJEUX DU TERRITOIRE	9
UN SÉMINAIRE DE LANCEMENT.....	10
RECUEILLIR LA PAROLE DES HABITANTS	11
Lors des évènements locaux.....	11
Lors des Ateliers du Parc	11
Lors du concours Rêve, invente, le Haut-Languedoc de demain	13
Sur le site internet du Parc	13
Lors des ateliers de Cartographie Participative	13
Lors du bilan de la concertation publique	14
RENCONTRER LES ÉLUS	15
Objectif	15
Déroulé des réunions	15
PARTAGER NOTRE EXPERTISE AVEC LES PARTENAIRES	16
Objectif	16
Déroulé de chaque Atelier diagnostic	16
ANALYSE DES DIFFÉRENTES VISIONS DU TERRITOIRE.....	18
L'ÉNERGIE.....	19
La perception du grand public.....	19
Les attentes des élus.....	27
L'avis des partenaires techniques	29
Les recommandations de l'État.....	32
L'AGRICULTURE ET L'ALIMENTATION	35
La perception du grand public.....	35

Les attentes des élus pour le secteur agricole	37
L'avis des partenaires techniques pour le secteur agricole	38
Les attentes des élus pour le volet alimentaire	44
L'avis des partenaires techniques pour le volet alimentaire	46
Les recommandations de l'État concernant la transition agroécologique du territoire	48
LA BIODIVERSITÉ	50
La perception du grand public.....	50
Les attentes des élus.....	52
L'avis des partenaires techniques	53
Les recommandations de l'État.....	62
LE TRANSPORT	66
La perception du grand public.....	66
Les attentes des élus.....	67
L'avis des partenaires techniques	67
Les recommandations de l'État.....	69
LA FORêt	70
La perception du grand public.....	70
Les attentes des élus.....	72
L'avis des partenaires techniques	73
Les recommandations de l'État.....	78
L'URBANISME.....	81
La perception du grand public.....	81
Les attentes des élus.....	83
L'avis des partenaires techniques	85
Les recommandations de l'Etat.....	87

LES RESSOURCES NATURELLES ET LE CHANGEMENT CLIMATIQUE	89
La perception du grand public.....	89
Les attentes des élus.....	91
L'avis des partenaires techniques	92
Les recommandations de l'État.....	95
LA VIE SOCIALE SUR LE TERRITOIRE	98
La perception du grand public.....	98
Les attentes des élus.....	99
L'avis des partenaires techniques	99
Les recommandations de l'État.....	99
LA CULTURE ET L'ÉDUCATION AU TERRITOIRE	100
La perception du grand public en matière de culture	100
La perception du grand public en matière d'éducation au territoire	101
Les attentes des élus.....	103
L'avis des partenaires techniques	104
Les recommandations de l'État.....	106
LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, LES FILIÈRES.....	107
La perception du grand public.....	107
Les attentes des élus.....	108
L'avis des partenaires techniques	110
Les recommandations de l'État.....	112
LE TOURISME	114
La perception du grand public.....	114
Les attentes des élus.....	116
L'avis des partenaires techniques	118

Les recommandations de l'État.....	120
LES ACTIVITÉS DE PLEINE NATURE	122
La perception du grand public.....	122
Les attentes des élus.....	123
L'avis des partenaires techniques	125
Les recommandations de l'État.....	130
LE PAYSAGE	131
La perception du grand public.....	131
Les attentes des élus.....	132
L'avis des partenaires techniques	134
Les recommandations de l'État.....	136
LES DÉCHETS	137
La perception du grand public.....	137
Les attentes des élus.....	138
L'avis des partenaires techniques	138
Les recommandations de l'État.....	138
LE RÔLE DU PARC	139
La perception du grand public.....	139
Les attentes des élus.....	141
L'avis des partenaires techniques	144
Les recommandations de l'État.....	144
CONCERTATION MENÉE SUR LE PROJET DE CHARTE 2028-2043	146
LES COMITÉS DES MAIRES ET PRÉSIDENTS DES EPCI	147
Objectifs	147
Déroulé des deux soirées.....	147

PARTAGER LE PROJET DE CHARTE POUR UNE APPROPRIATION ET UN PORTAGE COLLECTIF	149
Les Ateliers Charte	149
Les engagements des signataires	150
Les Rencontres avec les élus	150
La réunion publique	151
COMPILEATION DES QUESTIONS/RÉPONSES RÉUNION PUBLIQUE DU 23 JUIN 2025	152
PATRIMOINE NATUREL	153
EAU	153
MINES ET CARRIÈRES	155
AGRICULTURE	156
ALIMENTATION	158
FORêt	159
ÉNERGIES RENOUVELABLES	161
TOURISME	168
ACTIVITÉS DE PLEINE NATURE	169
PATRIMOINE, BÂTI ET CULTUREL, HABITAT	169
OCCITAN	172
ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT ET AU DÉVELOPPEMENT DURABLE	173
COMMUNICATION	173
QUESTIONS TRANSVERSALES	175
GOUVERNANCE	176
PROCÉDURE	177
AVIS ET OPINIONS	178
CONTRIBUTIONS NON LISIBLES	179

Entre 2022 et 2025 ; années décisives de la révision de la Charte, le Parc naturel régional du Haut-Languedoc a mené successivement les phases d'évaluation, de diagnostic et de rédaction en parallèle d'une large concertation auprès de tous les acteurs (habitants, élus, professionnels, associations ...), dans le but de co-construire le projet de territoire 2028-2043 du Haut-Languedoc.

- **L'évaluation de la Charte 2012-2027**, même si celle-ci, réalisée en amont de la révision de la Charte n'a pas fait partie de la stratégie de concertation déployée par la suite, elle s'appuie sur une concertation qui lui est propre. Ainsi l'évaluation finale se base sur les résultats d'une enquête de notoriété réalisé auprès de 567 personnes (541 habitants et 26 touristes), de 18 entretiens effectués auprès de partenaires du Parc (CEN, CPIE, DREAL, Région, LPO, Chambre d'agriculture, Département, etc.) et d'une enquête en ligne à laquelle 167 personnes (55 des élus et 112 des partenaires) ont répondu afin d'évaluer leur perception de la mise en œuvre de la Charte, ainsi que leur vision du PNR et la qualité des échanges avec celui-ci.
- **Les diagnostics de territoire**, d'abord rédigé sous forme d'état des lieux par les chargés de mission du Parc, ils ont pris une dimension de diagnostic suite à une série d'ateliers avec les partenaires techniques, au cours desquels les enjeux du territoire ont été définis. 11 diagnostics thématiques ont été rédigés : alimentation, l'agriculture, biodiversité, paysage et urbanisme, forêt, culture et éducation au territoire, eau et changement climatique, tourisme et activités de pleine nature, socio-économie et filières, ainsi qu'énergie.
- **LA CONCERTATION** s'est appuyée sur une identité visuelle commune, portée par une charte graphique et le slogan fédérateur "Boulègue ton futur". Elle s'est déroulée en deux phases distinctes. La première a eu lieu en amont de la rédaction du projet de Charte pour recueillir l'avis des acteurs territoriaux sur les enjeux du Haut-Languedoc, actuels et à venir. Cette phase de concertation a servi de base à la rédaction du projet de charte. Après avoir rédigé le projet de Charte, chacun a été invité à donner son avis, pour faire de ce projet un projet de territoire partagé, à mettre en œuvre collectivement. Les méthodes de concertation ont été adaptées aux publics ciblés :
 - **Avec le grand public** : stands, réunions publiques, concours, ateliers de cartographie participative, questionnaires en ligne, réunions publiques.
 - **Avec les élus des communes et des EPCI** : rencontres par collectivité.
 - **Avec les partenaires techniques** : ateliers thématiques.
- **Des outils pour faciliter la concertation** ont été créés : une frise chronologique pour expliquer la procédure de révision de la Charte, une vidéo pour rappeler qu'est-ce qu'un PNR et une carte à colorier mettant en avant la diversité patrimoniale du territoire pour faciliter les échanges. Mise à disposition d'une page internet Boulègue ton futur pour suivre les étapes de la révision de la Charte et diffusion annuelle, dans toutes les boîtes aux lettres des habitants du territoire, d'une brochure 100% Parc spéciale révision de la Charte.
- **Le projet de Charte 2028-2043**, a été rédigé à partir de l'analyse de l'ensemble des études préalables réalisées ainsi que de la concertation. Le projet de Charte est le résultat d'un travail collectif : un compromis qui rassemble toutes les contributions et avis exprimés lors de la concertation, pour en faire un véritable projet de territoire partagé.



Tous les documents (synthèses, fresque, études, etc.) liés aux différents moments de la concertation sont accessibles sur le site internet du Parc, rubrique Boulègue Ton Futur : <https://www.parc-haut-languedoc.fr/boulegue-ton-futur>.

CONCERTATION MENÉE SUR LES ENJEUX DU TERRITOIRE



UN SÉMINAIRE DE LANCEMENT

Pour officialiser le lancement de la procédure de révision de sa charte, le Parc naturel régional du Haut-Languedoc a organisé un séminaire le 31 mai 2023 en soirée, à St-Pons-de-Thomières.

L'objectif de cette soirée était de projeter les invités, élus et partenaires du territoire, dans les 15 ans à venir pour amorcer les réflexions sur le devenir du Parc et le nouveau projet à rédiger pour répondre à la vision du territoire souhaitée.

Pour se projeter dans l'avenir, c'est le prisme de l'adaptation au changement climatique qui a été choisi car les enjeux associés, transversaux, permettent d'envisager la trajectoire à suivre pour l'ensemble des activités humaines existant sur le territoire.

La soirée a été animée par deux experts, Mélanie VERDIER et Vincent CHASSAGNE dont les présentations ont été enrichies par le témoignage d'une élue.

Dans un premier temps, Mr Vincent CAILLIEZ, climatologue pour les Chambres d'Agriculture du Massif Central, a présenté à l'assistance les grands principes du changement climatique, les prévisions de changement climatique au niveau global et sur le Haut-Languedoc, et les impacts prévisibles sur le territoire. Puis Mr Olivier PICARD, Directeur CRPF Occitanie a rappelé le rôle des forêts pour atténuer les effets du changement climatique, les actions déjà menées au niveau européen, national et régional, les impacts prévisibles sur les forêts du territoire et les pistes d'adaptation des pratiques.

Dans un second temps, Mme Sylviane LAVEDRINE-GOGUILLOT, vice-présidente du PNR des Pyrénées Ariégeoises et maire adjointe responsable du développement durable de la ville de St-Girons, a présenté le travail engagé pour l'adaptation au changement climatique et la transition écologique, à l'échelle de la commune et du PNR Pyrénées-Ariégeoises.

Un troisième moment a été réservé aux participants pour échanger, réagir aux présentations et commencer à se projeter dans la construction de notre avenir.

120 personnes ont participé à la réunion sur les 850 invités. L'assistance était composée à 37% d'élus, 14% de techniciens des collectivités et 46% d'autres partenaires tels que les associations, les socio-professionnels, ...

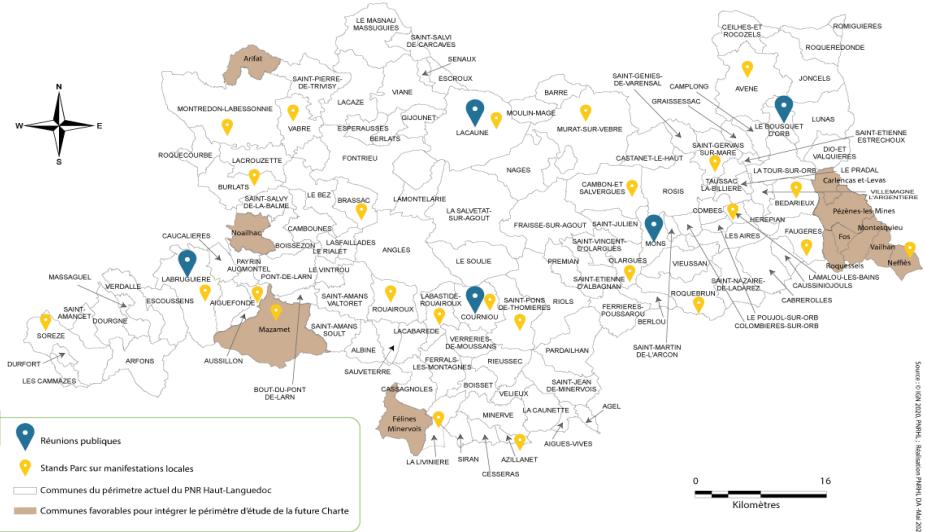


RECUEILLIR LA PAROLE DES HABITANTS

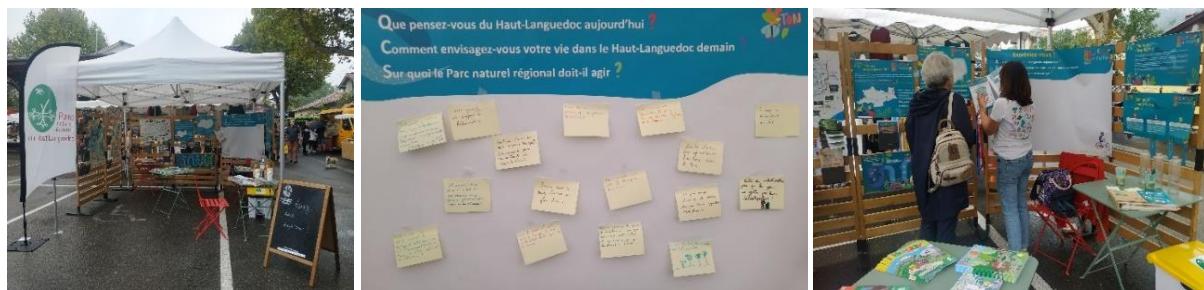
Plusieurs moyens ont été utilisées pour aller à la rencontre du grand public. Au total 1 200 personnes ont pu s'exprimer.

Lors des évènements locaux

29 stands ont été tenus par l'équipe du Parc sur des manifestations locales et marchés, du 23 avril au 12 novembre 2023, permettant à 460 participants d'interagir avec l'équipe. Au total, 574 commentaires ont été recueillis sur des post-it.



Des publications sur LinkedIn et Facebook ont également été réalisées pour signaler la présence du stand du Parc.



Lors des Ateliers du Parc

Cinq réunions publiques de deux heures se sont tenues entre octobre et novembre 2023, animées par l'équipe du Parc, avec la participation d'un animateur extérieur et d'une facilitatrice graphique. Ces rencontres ont réuni en moyenne 30 personnes par séance, pour un total de 148 participants. Elles ont eu lieu dans les communes de Courniou (5 octobre), Le Bousquet-d'Orb (12 octobre), Lacaune (7 novembre), Mons-la-Trivalle (9 novembre) et Labruguière (15 novembre).



La communication autour de ces réunions publiques a été particulièrement active : 5 000 flyers et 800 affiches ont été imprimés et distribués, des courriels ont été envoyés aux élus et partenaires, et 10 articles de presse ainsi que 10 publications Facebook ont relayé l'événement.

Dans un premier temps, d'une durée d'environ 20 minutes, le projet de révision de la Charte a été présenté aux participants, en s'appuyant sur une vidéo didactique expliquant le rôle et les missions du Parc. Ensuite, durant 20 minutes, les participants ont été invités à déambuler autour de plusieurs tables sur lesquelles étaient disposées 190 photos variées. Ces photos permettaient d'exprimer leurs préoccupations et ressentis. L'objectif était de choisir une ou plusieurs photos qui les interrogeaient et ce que celles-ci leur évoquaient. Les photos et les retours des participants ont été regroupés par grandes thématiques.

Dans un second temps, les participants ont travaillé sur ces thématiques en petits groupes. Ils disposaient de 20 minutes par thème, avant de changer de table pour aborder la thématique suivante. Ce système de rotation a permis à chacun de s'exprimer sur l'ensemble des thèmes proposés.

À l'issue de ces ateliers, une restitution commune débouchait, avec l'appui d'une facilitatrice graphique, sur la réalisation d'une fresque de la « Parole des habitants » représentant les idées et perspectives exprimées par les habitants pour l'avenir du territoire.



À l'issu des réunions publiques, une fresque de synthèse Paroles d'Avenir a été réalisée, synthétisant la vision partagée du territoire de demain souhaité par le grand public. Cette frise est affichée dans toutes les réunions sur la révision de la Charte.



Lors du concours Rêve, invente, le Haut-Languedoc de demain

Le concours « Rêve, invente, le Haut-Languedoc de demain » s'adressait au jeune de 7 à 18 ans. Il consistait à répondre, individuellement ou collectivement, à la question : Que ferais-tu pour bien vivre demain dans le Haut-Languedoc ? Différents supports d'expression étaient utilisables (dessin, collage, maquette, BD, vidéo). 37 jeunes ont participé. La remise des prix a eu lieu lors des vœux du président le 23 janvier, suite à la sélection des œuvres les plus créatives par un jury d'élus et de techniciens du Parc.



Pour informer les jeunes de ce concours, 9 000 flyers et 600 affiches ont été distribués aux communes, aux commerçants et aux établissements scolaires, centre de loisir et MJC du territoire. 4 articles sont parus dans la presse, 2 interviews radio ont été réalisées et 5 publications sur les réseaux sociaux ont été postées.



Sur le site internet du Parc



Une plateforme de 28 questions en ligne a permis de récolter 271 réponses sur les thématiques du Parc, entre septembre et décembre 2023.

Cette action a été promue par 15 publications Facebook pour mobiliser la participation.

Lors des ateliers de Cartographie Participative

En partenariat avec l'Université Champollion d'Albi, des étudiants en master Gestion sociale de l'environnement ont suivi toutes les étapes de la concertation. Ils étaient notamment présents lors des réunions publiques et sur les stands, où ils ont invité les participants à prolonger leurs réflexions dans le cadre de quatre ateliers de cartographie participative.

Ces ateliers constituaient une nouvelle forme de participation citoyenne, offrant aux habitants l'opportunité de visualiser et de partager leurs préoccupations territoriales de manière créative et interactive.

Afin de promouvoir cette initiative, une campagne de communication a été mise en place, comprenant des publications sur Facebook ainsi que l'envoi de 300 courriels ciblés.

Les ateliers se sont déroulés sur deux journées dans quatre communes :

- 3 février 2024 : à Saint-Pons-de-Thomières et Viane
- 5 février 2024 : à Lunas et Caucalières



Chaque atelier s'est tenu tout au long de la journée, de 10h à 18h, avec des séances d'une heure par groupe de 1 à 4 personnes, sur inscription préalable. Au total, 30 participants ont pris part à ces rencontres, qui ont abouti à la production de 24 cartes participatives.



Lors du bilan de la concertation publique

Pour clôturer cette concertation, une réunion publique, animée par les étudiants du master, s'est tenue le 26 mars 2024 à St-Pons de Thomière de 18h à 19h30. Pour permettre à un plus grand nombre d'y participer un système de visio-conférence a été mis en place. Les étudiants ont restitué leur analyse des contributions et la fresque « Paroles d'avenir » a été présentée aux 24 participants.

Pour promouvoir cet évènement plus de 400 courriels ont été envoyés aux personnes ayant participé à la concertation, 2 post ont été diffusés sur Facebook et 2 articles sont parus dans la presse.



RENCONTRER LES ÉLUS

Objectif

L'objectif de ces réunions est d'établir un dialogue avec les élus à l'échelle des EPCI (Établissements Publics de Coopération Intercommunale) et des communes. Il s'agit de réfléchir ensemble aux modalités de collaboration avec les EPCI et aux actions à mettre en œuvre dans le cadre de la future Charte territoriale. Ces échanges permettent d'aligner les stratégies entre les différents acteurs et de définir des priorités adaptées aux spécificités locales.

Les participants à ces réunions sont principalement des élus communaux et intercommunaux, ainsi que des représentants des Pays et PETR (Pôles d'Équilibre Territorial et Rural). En tout, 107 personnes ont pris part à ces rencontres, organisées sur invitation dans les différents sièges d'EPCI répartis sur le territoire.

Déroulé des réunions

Les réunions se sont déroulées en deux temps distincts :

- **Premier temps** : une heure d'échanges avec la direction et le président de l'EPCI. Ce moment a permis de discuter des modalités de travail en commun et de partager la vision stratégique de l'EPCI.
- **Deuxième temps** : deux heures de dialogue avec les élus communaux de l'EPCI. Ces discussions ont porté sur les actions à mener et les enjeux à intégrer dans la future Charte territoriale, avec un accent particulier sur les besoins et attentes locaux.



Les réunions se sont échelonnées entre avril et juin 2024, couvrant toutes les intercommunalités du territoire :

- Pays Haut-Languedoc et Vignobles : 29 avril
- Communauté de communes Thoré Montagne Noire : 22 avril
- Communauté de communes Centre Tarn et PETR Pays Albigeois et Bastides : 16 mai
- Communauté de communes Monts de Lacaune et Montagne du Haut-Languedoc : 23 mai
- Communauté d'agglomération Castres Mazamet : 22 mai
- Communauté de communes Sor Agout et PETR Pays Cocagne : 22 mai
- Communauté de communes Avants-Monts : 27 mai
- Communauté de communes Minervois au Caroux : 4 juin
- Communauté de communes Sidobre Vals et Plateaux : 3 juin
- PETR Hautes Terres d'Oc : 3 juin
- Communauté de communes Sources du canal du Midi et PETR Pays Lauragais : 11 juin
- Communauté de communes Grand Orb : 18 juin
- Communauté de communes Lodévois Larzac et Pays Cœur d'Hérault : 19 juin

Ces réunions ont constitué une étape clé dans l'élaboration de la future Charte en mobilisant les acteurs locaux et en favorisant une co-construction des actions à venir.

PARTAGER NOTRE EXPERTISE AVEC LES PARTENAIRES

Objectif

Pour partager les états des lieux thématiques réalisés en interne et co-construire un diagnostic définissant les enjeux et objectifs de la futur Charte, le Parc naturel régional a fait appel à ses partenaires lors de 12 Ateliers diagnostic.

La Charte du Parc étant un projet de territoire, l'objectif était de réfléchir à l'échelle global des besoins du territoire et non pas seulement à travers le prisme du Parc. Ceci fût rendu possible grâce au partage et à l'analyse des états des lieux réalisés en amont par le Parc et mis à disposition des partenaires, afin d'avoir une vision partagée de l'existant et d'enrichir les données si nécessaire.

Les participants à ces ateliers ont été invités à partager leur expertise et leur vision sur toutes les thématiques abordées par le Parc : besoins à combler, actions à poursuivre, améliorer et/ou mener sur le territoire, futurs enjeux, etc.

Ont été invité à ces ateliers les techniciens de l'ensemble des structures partenaires du Parc (plus de 900 invitations). Parmi les participants figuraient des techniciens des communautés de communes, des services de l'État, des consulaires, des pays, des PETR, des associations, des fédérations, etc.

274 personnes ont participé à l'ensemble des ateliers qui se sont déroulés à Saint-Pons-de-Thomières du 28 mars au 23 mai 2024 et ont couvert les thématiques suivantes :



Déroulé de chaque Atelier diagnostic

Après l'accueil des participants en rappelant le contexte et la présentation de la demi-journée, l'atelier se déroulait en deux temps.

La première séquence, d'une durée d'environ cinquante minutes, était destinée à valider auprès des participants, les données des états des lieux réalisés par les agents du Parc. Cela s'est fait par le biais d'une déambulation libre autour d'affiches disposées sur des tables, reprenant les chiffres clés des états des lieux. Des supports d'expression accompagnaient chaque affiche, permettant aux



participants de réagir aux données présentées, de mentionner les informations manquantes et de proposer des pistes pour les collecter.

La seconde séquence consistait en une réflexion en sous-groupes autour de trois ou quatre sous-thèmes. Chaque table dédiée à un sous-thème était animée par un ou deux chargés de mission. Les participants changeaient de table toutes les 20 à 30 minutes pour pouvoir réagir sur l'ensemble des sous-thèmes.

Dans un premier temps, l'animateur de la table présentait aux participants la vision du Parc à travers une analyse AFOM (Atouts, Faiblesses, Opportunités, Menaces), puis recueillait leur vision pour la compléter et la corriger. Le reste de la séance était dédié à l'écoute des enjeux et des actions à mener selon les participants.

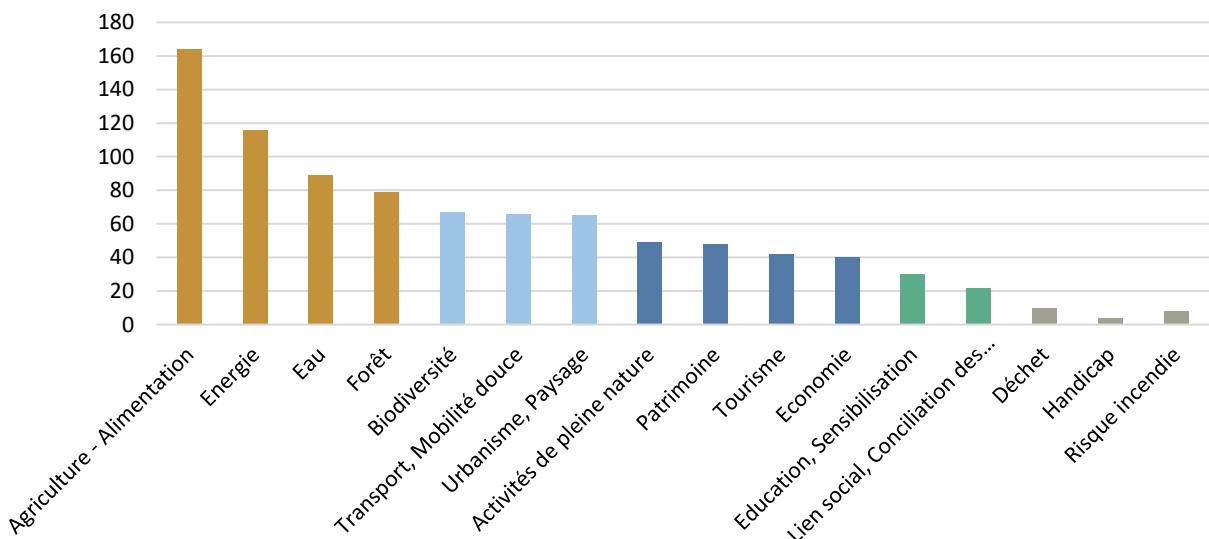


ANALYSE DES DIFFÉRENTES VISIONS DU TERRITOIRE

Nous présenterons ci-après les grandes thématiques dégagées lors des différentes opérations de concertation citées ci-dessus, permettant de mettre en lumière, selon le profil des personnes interrogées (partenaire technique, élu, habitant), des attentes, des propositions pour l'avenir du territoire qui se rejoignent, divergent ou se complètent.

Dans le cadre du recueil de la parole des habitants, le Parc a compilé l'ensemble des contributions. Il en ressort que les thématiques ayant le plus interpellé les participants sont l'agriculture et l'alimentation, l'énergie, l'eau et la forêt

Classement par thématiques les plus citées



Une synthèse de cette analyse est accessible sur le site internet du Parc, rubrique Boulègue Ton Futur : <https://www.parc-haut-languedoc.fr/boulegue-ton-futur>.

L'ÉNERGIE

La perception du grand public



Cinq clefs pour demain

- Encadrement
- Participation
- Autonomie
- Equilibre
- Sobriété

Un consensus parmi les habitants du Parc est la nécessité d'un encadrement rigoureux des projets industriels, qu'ils soient liés aux énergies renouvelables ou non. Cette préoccupation transcende les débats sur les énergies renouvelables et reflète une volonté plus large de préserver l'intégrité du territoire face à l'expansion industrielle. Les résidents insistent sur les principes suivants pour garantir un développement équilibré :

- Il est demandé de prohiber l'implantation de grandes infrastructures telles que les centrales photovoltaïques sur des terrains vierges ou les éoliennes de grande taille dans le parc. Ces projets sont perçus comme des menaces pour l'environnement et le paysage naturel.
- Les citoyens souhaitent être impliqués dans les décisions concernant les projets d'ENR, en appelant à une prise de décision intégrée et concertée, garantissant une participation active et représentative.
- Ainsi, il leur semble crucial de bien encadrer les projets industriels, notamment en réponse à la pression croissante pour développer des ENR. Les habitants plaident pour une régulation stricte afin de protéger l'environnement et de préserver la qualité du territoire.
- Le développement des ENR doit se faire dans le respect des normes définies par la Charte du PNR, afin d'assurer une cohérence avec les objectifs de protection et de valorisation du parc.
- Il est suggéré que les citoyens deviennent actionnaires des projets d'ENR à hauteur d'au moins 10 %, afin de garantir une gestion partagée et une plus grande transparence.

À partir de cette base de réflexion sur l'encadrement des projets, deux points de vue divergents sur le développement des énergies renouvelables parmi les habitants émergent : d'une part, un refus marqué d'une expansion accrue des projets énergétiques, et d'autre part, une vision plus nuancée qui reconnaît les bénéfices potentiels des ENR sous certaines conditions.

Les arguments contre une expansion des ENR sur le territoire

Les habitants estiment que le parc ne devrait pas devenir une réserve d'énergie renouvelable ou une centrale électrique. L'impact visuel et environnemental des grands projets est jugé trop important.

De nombreux habitants craignent que l'augmentation des installations, notamment éoliennes, transforme le paysage en un décor de science-fiction, perturbant ainsi la beauté naturelle du territoire. Cet attachement aux patrimoines (paysager, culturel et naturel) et la volonté de les voir préservés revient très souvent dans les échanges avec le grand public, quel que soit le sujet abordé.

L'implantation des projets éoliens et photovoltaïques est perçue comme une forme d'artificialisation des sols, contribuant à des problèmes environnementaux comme la destruction de la biodiversité, et des impacts négatifs sur le climat et le bilan carbone. Un autre impact de leur implantation, plusieurs fois cité, sont les nuisances causées par les raves party qui y sont organisées.

Focus sur le bois énergie et l'éolien

Certains habitants condamnent l'utilisation du bois comme source d'énergie, qualifiant cette pratique d'aberration écologique et scientifique.

Les objections spécifiques contre l'éolien incluent leur impact sur le paysage, la biodiversité et une implantation excessive.

Les éoliennes sont vues comme une menace pour le paysage naturel, leur installation dans les forêts ou les zones sensibles étant particulièrement controversée.

Des inquiétudes sont exprimées quant à la mortalité des oiseaux et l'impact sur les écosystèmes locaux.

L'accroissement du nombre d'éoliennes est considéré comme excessif, avec des appels à limiter ou arrêter de nouveaux projets, notamment pour éviter la « bétonisation des montagnes » et la perturbation des habitats naturels.

Focus sur le photovoltaïque au sol

Il est recommandé de privilégier le photovoltaïque sur des surfaces imperméabilisées, des friches industrielles ou des bâtiments, plutôt que sur des terres agricoles ou naturelles.

La majorité des habitants souhaitent interdire les projets photovoltaïques au sol dans les espaces naturels, agricoles et forestiers, considérant que ces installations compromettent la qualité des sols et des paysages.

Les arguments favorables aux ENR sur le territoire

Certains habitants du Parc sont résolument en faveur du développement des énergies renouvelables, estimant qu'elles sont essentielles pour protéger l'environnement et lutter contre le réchauffement climatique. Ils défendent cependant une approche équilibrée et planifiée, visant à maximiser les bénéfices des ENR tout en respectant l'environnement et les besoins locaux.

En résumé, les habitants favorables aux énergies renouvelables plaident pour une approche proactive et stratégique du développement des ENR, en tirant parti des ressources locales, en encourageant l'innovation, et en cherchant à atteindre un équilibre entre production énergétique, respect de l'environnement, et dynamisme économique.

Ces résidents voient dans les énergies renouvelables un moyen efficace pour réduire l'impact environnemental et contrer le changement climatique. Ils soutiennent l'idée que le développement du photovoltaïque et de l'éolien (par exemple) est une nécessité, même si cela peut parfois ne pas être « esthétique ».

Ils appellent à poursuivre et à intensifier le développement des ENR sur le territoire, en tirant parti de tous les potentiels disponibles. Ils considèrent que l'éolien, le solaire, l'hydroélectricité, et la biomasse sont des ressources locales précieuses qui doivent être exploitées de manière stratégique. Ils préconisent la construction de centrales utilisant des technologies renouvelables éprouvées, en mettant l'accent sur les installations qui nécessitent peu ou pas d'artificialisation de nouvelles surfaces.

Selon eux, le Parc doit jouer un rôle clé dans l'atteinte de l'autonomie énergétique à l'échelle nationale. En participant à la production énergétique, le Parc contribuerait à l'équilibre économique et énergétique du pays et au-delà de son propre territoire.

Certains estiment que l'idée d'une autonomie électrique complète est utopique, voire contraire au principe de partage et de solidarité. L'électricité, en tant que flux continu, doit être partagée à travers le réseau national et européen. Ils proposent plutôt de viser une autonomie énergétique axée sur des formes d'énergie stockables, telles que la chaleur (par la géothermie ou le bois-énergie).

Les partisans du développement des ENR insistent sur l'importance d'intégrer ces énergies dans les nouvelles constructions, notamment par l'installation systématique de panneaux solaires et l'utilisation de la géothermie.

Ils encouragent l'élaboration d'une charte qui soutient et facilite le développement des ENR, en particulier les projets à impacts faibles comme l'agro-voltaïsme et les éoliennes, tout en tenant compte des objectifs régionaux (TEPOS) et nationaux.

Pour eux, l'éolien et le photovoltaïque représentent les énergies les plus efficaces pour atteindre rapidement l'autonomie énergétique. Ils appellent à prioriser ces solutions pour l'avenir qui sont à la fois locales et moins polluantes.

Ils insistent sur l'importance de lever les contraintes pesant sur le renouvellement des parcs éoliens existants et sur la création de nouvelles fermes éoliennes. Il s'agit d'adopter des machines plus modernes, plus puissantes, et plus facilement pilotables pour augmenter la production d'ENR.

Ces projets sont également perçus comme des moteurs de revitalisation pour le tissu rural, en permettant de maintenir et renforcer les exploitations en zones défavorisées, tout en générant des retombées économiques pour les communes.

Ils soutiennent une transition énergétique globale vers l'électrification, y compris dans les secteurs du transport, de l'industrie, et de l'agriculture. Ils suggèrent l'augmentation du prix de l'essence et l'instauration d'une taxe énergie pour financer cette transition.

Enfin, ils prônent un mix énergétique équilibré, combinant solaire, éolien, agrivoltaïsme, et autres sources renouvelables. Selon eux, refuser les ENR actuelles serait « criminel » pour la planète, et il est donc essentiel de les explorer et de les expérimenter.

Un développement des ENR porté par le mixe énergétique

Les résidents appellent à une mutualisation des types d'énergie pour créer un système diversifié et équilibré. Ils soutiennent l'idée que le mix énergétique doit évoluer naturellement en fonction des avancées technologiques et des disponibilités locales. Ils insistent sur le fait qu'un peu de chaque source d'énergie est nécessaire pour assurer une indépendance énergétique et répondre aux besoins du territoire de manière durable.

La biomasse

Les résidents proposent d'utiliser les ressources locales comme le bois, y compris les broussailles et les sous-bois, pour créer de l'énergie. La valorisation de la biomasse est vue comme un moyen d'entretenir les forêts locales, à condition que la récolte soit gérée de manière durable, et de

soutenir l'emploi dans la filière bois. Ils soulignent également l'importance d'éduquer à l'utilisation de matériels de chauffe efficaces pour minimiser l'impact environnemental.

L'utilisation des déjections animales pour la méthanisation est encouragée comme une source d'énergie locale et renouvelable. Les habitants insistent sur le fait que la méthanisation doit être réalisée de manière responsable, en évitant la concurrence avec les cultures vivrières.

L'hydroélectricité

De nombreux habitants plaident pour le développement de la petite hydroélectricité, notamment en utilisant les infrastructures existantes comme les pansières et les moulins. Ils voient cette source d'énergie vertueuse et pilotable, capable de contribuer de manière significative au mix énergétique du territoire. La mise en place de microcentrales hydroélectriques sur les pansières existantes par exemple, du fait de leur petite échelle permettrait de limiter leur impact environnemental tout en contribuant à l'autonomie énergétique du territoire.

Certains suggèrent même la construction de nouveaux barrages pour renforcer cette capacité de production.

Le solaire

Les panneaux solaires, à la fois thermiques et photovoltaïques, sont encouragés, surtout sur les toitures et les terrains dégradés. L'utilisation du solaire thermique pour le chauffage est aussi mise en avant. Ces installations doivent s'intégrer dans le paysage, en maximisant leur efficacité sans nuire à l'esthétique du territoire.

L'éolien

Outre les parcs éoliens de grande envergure, certains habitants proposent l'installation d'éoliennes individuelles. Celles-ci pourraient être adaptées aux besoins spécifiques des ménages ou des petites entreprises, contribuant ainsi au mix énergétique de manière décentralisée.

La géothermie et le nucléaire

La géothermie est proposée comme une source d'énergie innovante à expérimenter davantage pour réduire la dépendance aux énergies fossiles.

Bien que de manière minoritaire, le nucléaire est également mentionné comme une partie potentielle du mix énergétique. Cela reflète la complexité des opinions sur les sources d'énergie à intégrer dans le mix.

Des conditions au développement de ces ENR

L'éolien

Les habitants favorables aux énergies renouvelables expriment un soutien clair pour le développement de l'éolien, tout en appelant à une gestion rigoureuse et réfléchie de cette technologie.

Certains demandent d'augmenter le plafond des installations et la hauteur maximale des mâts autorisées (respectivement 300 et 125m). Cette expansion est vue comme essentielle pour

maximiser la production d'énergie tout en minimisant l'emprise foncière, étant donné le potentiel éolien élevé du territoire.

D'autres insistent sur la nécessité d'un encadrement strict du développement éolien pour éviter des impacts négatifs sur l'environnement et les communautés locales. Ils recommandent ainsi de maintenir le plafond des 300 éoliennes sans l'augmenter et de continuer à encadrer les projets en respectant les règles établies par le Parc.

L'accent est cependant mis sur le besoin d'une planification réfléchie, avec une attention particulière portée à l'emplacement des éoliennes, notamment en éloignant celles des zones sensibles pour la faune, comme les oiseaux et les chauves-souris.

Pour assurer une intégration harmonieuse, les habitants demandent que les projets éoliens soient accompagnés d'une consultation publique adéquate et que les citoyens soient intégrés dans les décisions concernant l'installation des parcs éoliens.

Le PNR doit jouer un rôle actif en tant qu'animateur et force de proposition pour guider les communes dans le montage des projets, tout en amplifiant les actions de sensibilisation et en améliorant la communication sur les projets éoliens.

Les préoccupations concernant les nuisances sonores et l'impact sur la biodiversité doivent également être prises en compte, avec une exigence que les nouvelles éoliennes soient conçues pour minimiser les nuisances sonores.

Le repowering doit être soigneusement encadré pour éviter tout impact sur l'environnement.

Enfin, les habitants souhaitent une meilleure transparence concernant les bénéfices financiers pour le Parc, les régions, les départements et les communes issus des projets éoliens. Ils appellent à une gestion équitable et à une communication plus ouverte pour favoriser une acceptabilité sociale accrue des projets éoliens.

Le solaire

Les habitants favorables aux énergies renouvelables expriment le souhait de repenser l'agrivoltaïsme afin de favoriser une complémentarité entre la production agricole et énergétique. Ils insistent sur la nécessité de placer la production animale et végétale au premier plan, en veillant à ce que l'installation de panneaux solaires n'interfère pas avec les activités agricoles principales. Ainsi, l'agrivoltaïsme est perçu comme une opportunité d'offrir un revenu complémentaire aux agriculteurs, contribuant ainsi à la pérennité de certaines exploitations agricoles.

Ces habitants souhaitent également voir le photovoltaïque se développer de manière intégrée et harmonieuse avec l'environnement local. Ils soulignent l'importance de maximiser l'utilisation des surfaces déjà construites. Il est recommandé de prioriser l'installation de panneaux solaires sur les toitures disponibles, telles que celles des maisons individuelles, des bâtiments publics et industriels, y compris les sites sous-utilisés et les anciennes usines. Ces espaces, souvent délaissés, pourraient être réutilisés pour leur donner une nouvelle utilité. Les parkings, notamment ceux des supermarchés, offrent également une opportunité intéressante en fournissant une double fonctionnalité tout en minimisant l'impact sur l'environnement.

L'intégration des technologies solaires au bâti ancien est également cruciale. Adapter les panneaux photovoltaïques aux structures historiques permet de concilier la préservation du patrimoine avec

le développement des énergies renouvelables. Cela implique également de revoir certaines interdictions existantes, par exemple dans des communes comme Vabre, afin de faciliter l'installation de panneaux photovoltaïques sur tous types de bâtiments.

Il est aussi suggéré d'imposer l'installation de systèmes photovoltaïques sur les nouvelles constructions, avec l'objectif d'atteindre un certain niveau d'autonomie énergétique, comme 70 % de la consommation électrique. Encourager des projets photovoltaïques à petite échelle, adaptés aux besoins locaux et respectueux du cadre de vie des habitants, est essentiel. En effet, l'autoconsommation constitue le second pilier du développement des énergies renouvelables sur le territoire.

Un développement des ENR visant l'autoconsommation

Les habitants expriment une forte volonté de soutenir l'autoconsommation énergétique sur le territoire. Ils voient cette démarche comme essentielle pour renforcer l'autonomie énergétique des foyers et des entreprises, tout en respectant les spécificités du territoire. Bien que le Parc soit actuellement excédentaire en énergie, la priorité est désormais de viser une autonomie accrue, en combinant des solutions adaptées et en veillant particulièrement au coût de revient. Ils appellent à une approche coordonnée et proactive pour développer l'autoconsommation énergétique, en valorisant les ressources locales et en renforçant la solidarité territoriale.

Ils souhaitent notamment le développement des installations photovoltaïques en autoconsommation, considérées comme un outil précieux pour favoriser l'énergie locale. Ils évoquent également l'intérêt des éoliennes verticales et flottantes. Pour faciliter ce développement, ils proposent la création de kits pour une installation rapide dans les résidences principales et secondaires, tout en réduisant la complexité des démarches administratives et en fournissant une aide financière pour faciliter l'accès à ces technologies. La mise en place d'antennes locales est également suggérée, pour offrir des conseils techniques et financiers, réaliser des audits énergétiques, et accompagner les demandes de renseignements.

Selon les habitants, l'autoconsommation ne doit pas se limiter à une approche individuelle mais être généralisée à l'ensemble du territoire. Ils appellent à encourager et soutenir les projets d'autoconsommation collective, tels que les grappes citoyennes de production photovoltaïque. Encourager la collaboration entre entreprises locales, citoyens, et associations est vu comme un moyen efficace de promouvoir une démarche collective de sobriété énergétique.

Ainsi les habitants soulignent l'importance de soutenir la mutualisation et le développement local comme des leviers essentiels pour atteindre l'autonomie énergétique du Parc. Ils encouragent les communes à établir des partenariats avec des groupes et électriciens locaux, afin de conserver les dividendes et soutenir les projets locaux. De plus, il est suggéré de favoriser l'autonomie des petites et moyennes entreprises du territoire grâce à des collectifs citoyens. Une priorité devrait être donnée à l'aide à l'autoconsommation pour les plus gros consommateurs du territoire, tels que les collectivités, les entreprises, et les secteurs agricoles et de loisirs.

Pour atteindre ces objectifs, la mise en place d'un programme à l'échelle du Parc est nécessaire. Ce programme devrait inclure l'évaluation des besoins et des potentiels pour chaque foyer et entreprise, l'identification des travaux à réaliser pour atteindre l'autonomie énergétique, et la détermination des aides financières et techniques disponibles pour les porteurs de projets. Un accompagnement continu est également essentiel pour la mise en œuvre et le suivi des projets d'autoconsommation.

Aller vers davantage de sobriété énergétique

Les habitants soulignent l'importance de la sobriété énergétique comme un pilier essentiel de la transition énergétique et pour atteindre une plus grande autonomie énergétique. Cependant le besoin d'être accompagné pour se faire se fait ressentir, bien que les grands axes de travail soient assez clairs pour eux.

En effet, aller vers une sobriété énergétique efficace nécessite une approche coordonnée et intégrée, combinant sensibilisation, réduction des pertes d'énergie, gestion optimisée de l'éclairage public, et réduction des déplacements. En cela, les habitants invitent à être à l'écoute des associations et des acteurs de l'économie pour aider concevoir et mettre en place les mesures adaptées.

La sensibilisation vers un nouveau paradigme

Pour cela, il est crucial d'améliorer la communication sur les économies d'énergie et de sensibiliser la population aux écogestes et démarches vertueuses telles que les bâtiments passifs et les maisons bioclimatiques. L'accent doit être mis sur l'éducation et l'accompagnement des citoyens et les structures dans leurs efforts pour consommer moins en mettant en lumière les solutions existantes.

Il est recommandé de lancer une campagne de sensibilisation large sur la sobriété énergétique, incluant des ateliers et des cours pour apprendre à maintenir des températures basses dans les maisons et à réduire l'utilisation de la climatisation.

La réduction de la consommation énergétique

Pour cela, identifier les pertes d'énergie pour améliorer l'efficacité énergétique globale sera la clé d'entrée pour décider des actions de réduction à mener.

Des bâtiments passifs

Les zones à faible rendement énergétique, les bâtiments, en particulier ceux à faible performance énergétique, seront ciblés en premier, notamment pour lancer des programmes de rénovation sécurisée, pour les particuliers, pour les bâtiments publics et les centres-villes, en tenant compte des spécificités du bâti montagnard.

Un programme d'isolation soutenu par des aides conséquentes et le soutien des acteurs clés comme les régions et les départements est crucial pour se faire.

En parallèle, la diminution des températures dans les espaces publics est à lancer. La mise en place de primes pour les faibles consommateurs ou ceux ayant réduit leur consommation par rapport à l'année précédente peut être un bon levier pour initier le changement des consommations.

Un éclairage public moins énergivore

L'éclairage public est un point clé de la consommation énergétique. Les actions proposées pour la réduire incluent :

- Éteindre l'éclairage public la nuit dans les zones où cela est possible, comme dans les petits hameaux, avec des horaires réduits (par exemple, de 23h à 5h du matin).

- Équiper tout l'éclairage en LED et éteindre les points lumineux non strictement nécessaires.
- Supprimer les éclairages publics non essentiels et éteindre les vitrines des boutiques la nuit pour éviter les gaspillages d'énergie.

Des déplacements plus sobres

Réduire les déplacements et optimiser les déplacements nécessaires contribue également à la sobriété énergétique, pour cela, les habitants invitent à :

- Limiter les déplacements d'élus et de personnels divers, ainsi que les réunions et déplacements inutiles.
- Développer des solutions de déplacement collectif, telles que des bus entre les communes, restaurer le train dans les vallées, et encourager le covoiturage.
- Promouvoir les commerçants itinérants pour éviter les déplacements pour des achats quotidiens.

Nous retiendrons

Les attentes du grand public concernant les projets d'énergies renouvelables dans le Parc se concentrent autour de plusieurs axes principaux reflétant une volonté de concilier le développement des énergies renouvelables avec la protection de l'environnement, l'intégrité du paysage, et la participation citoyenne.

Encadrement strict des projets industriels

Les habitants souhaitent un contrôle rigoureux sur l'implantation de projets industriels. Il est demandé d'interdire les grandes infrastructures comme les centrales photovoltaïques sur terrains vierges et les grandes éoliennes, afin de protéger l'environnement et le paysage.

Davantage de participation citoyenne

Il y a une forte demande pour une implication active des résidents dans les décisions concernant les projets ENR, via une prise de décision intégrée et concertée.

Une réglementation à bien définir

Les projets ENR doivent respecter les règles définies par la Charte et s'inscrire dans une démarche cohérente avec les objectifs de protection du territoire.

Davantage de transparence et une retombée locale des bénéfices

Les citoyens souhaitent devenir actionnaires des projets ENR à hauteur d'au moins 10 %, ce qui garantirait une gestion partagée et plus de transparence.

Une divergence d'opinions

Deux points de vue principaux émergent :

- Une opposition à l'expansion des ENR : certains craignent que le Parc ne devienne une réserve d'ENR, soulignant les impacts visuels, environnementaux, et la destruction de la

biodiversité. Ils s'opposent à l'utilisation excessive du bois énergie et à l'implantation des éoliennes et des parcs photovoltaïques au sol.

- Un soutien conditionnel aux ENR : d'autres voient les ENR comme essentielles pour protéger l'environnement et lutter contre le réchauffement climatique. Ils soutiennent une approche équilibrée, tirant parti des ressources locales tout en minimisant les impacts négatifs.

Un développement équilibré des ENR

Les partisans des ENR appellent à un développement planifié et stratégique, favorisant un mix énergétique diversifié (éolien, solaire, hydroélectricité, biomasse) et intégrant ces énergies dans de nouvelles constructions.

Des conditions pour les projets ENR

Pour l'éolien, il est demandé d'augmenter le plafond des installations et la hauteur maximale des mâts, et de maintenir un encadrement strict pour éviter les impacts sur l'environnement et les communautés locales.

Pour le solaire, la priorité à l'agrivoltaïsme raisonné et aux installations sur les toitures existantes, tout en intégrant les technologies solaires aux structures historiques et en imposant des systèmes photovoltaïques sur les nouvelles constructions.

L'autoconsommation

Il y a une forte volonté de développer l'autoconsommation énergétique pour renforcer l'autonomie énergétique des foyers et des établissements. Cela inclut des installations photovoltaïques en autoconsommation et des éoliennes individuelles.

La sobriété énergétique

Les habitants insistent sur l'importance de la sobriété énergétique, avec un besoin d'accompagnement pour réduire la consommation, améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments, et optimiser l'éclairage public.

Les attentes des élus



Cinq clefs pour demain

- Energies renouvelables
- Transition énergétique
- Développement durable
- Impact environnemental
- Coordination des acteurs

Les élus partagent une volonté générale de développer les énergies renouvelables tout en maintenant un équilibre avec la préservation des paysages et des terres agricoles. L'éolien et le solaire photovoltaïque sont au centre des débats, avec une attention particulière à l'agrivoltaïsme. Les divergences concernent principalement la manière d'intégrer ces énergies dans le territoire, en tenant compte des impacts environnementaux, paysagers et socio-économiques.

Une coordination et un encadrement renforcés des politiques de développement des énergies renouvelables sont demandés pour assurer une transition énergétique durable et respectueuse des spécificités locales.

Le développement de l'éolien

Certains élus souhaitent limiter le nombre d'éoliennes, en maintenant un plafond à 300 unités, pour réduire l'impact sur le paysage, notamment l'effet cumulatif et l'écrasement par rapport aux vallées. Un certain nombre d'élus expriment clairement qu'ils ne souhaitent plus d'éoliennes supplémentaires.

D'autres restent favorables, en particulier dans le cadre du repowering pour soutenir la filière éolienne.

Le développement du solaire

Le photovoltaïque est perçu comme une priorité dans le développement des énergies renouvelables. De nombreux projets sont en cours, notamment sur les toitures agricoles, les bâtiments urbains, et les ombrières de parking, facilités par l'initiative du cadastre solaire. Les élus appellent à la révision des critères d'installation des fermes photovoltaïques, soulignant la nécessité de faciliter le développement, en particulier des projets privés sur des parcelles privées.

Il y a également un sentiment de déception parmi les élus face aux décisions défavorables du Parc concernant l'installation de certains projets de fermes solaires. Ces décisions, fondées sur des critères perçus comme trop restrictifs, sont vues comme un frein au développement nécessaire du photovoltaïque.

L'agrivoltaïsme est le sujet le plus discuté dans le domaine du solaire. Il est reconnu comme une option importante pour diversifier les sources de revenus des agriculteurs, contribuant ainsi à la pérennité des exploitations agricoles et à la prévention de leur disparition dans les zones rurales. Cette approche est perçue comme une manière de soutenir l'agriculture tout en favorisant la production d'énergie renouvelable.

Cependant, il existe des préoccupations sur son impact potentiel sur les terres agricoles et le risque que cela représente pour les agriculteurs traditionnels. Les élus appellent à un encadrement strict de l'agrivoltaïsme, avec une différenciation des règles en fonction des zones géographiques, par exemple entre les plaines et les zones montagneuses.

Ils sont également conscients des dérives possibles, telles que la construction de hangars surdimensionnés, principalement destinés à l'installation de panneaux solaires, sous couvert d'abriter des animaux. Ces pratiques sont perçues comme des menaces potentielles à la fois pour le paysage et pour l'intégrité des exploitations agricoles.

Le développement des autres énergies

Le développement de la biomasse bois est encouragé, notamment à travers des projets comme l'Agribois (plaquettes) à Saint-Pierre-de-Trivisy.

En revanche, la méthanisation reste peu développée et suscite une certaine vigilance, tout comme l'hydroélectricité, en raison des préoccupations liées à la gestion de la ressource en eau.

Les élus appellent également à une réflexion globale sur le potentiel de la géothermie dans le cadre de la transition énergétique.

L'équilibre énergétique et la coordination des acteurs

Les élus plaident pour un rééquilibrage de la charte afin de promouvoir le développement des énergies renouvelables sans créer de "déserts" énergétiques. Pour eux, les enjeux sociaux liés à cette transition sont aussi cruciaux que les enjeux environnementaux.

Ils proposent d'intégrer dans la charte une clause de révision pour permettre une adaptation rapide aux évolutions de la réglementation.

De plus, ils soulignent la nécessité d'une synergie entre les différentes entités (Parc, Pays, communautés de communes) pour harmoniser les politiques de développement des énergies renouvelables. L'élaboration d'un schéma directeur pour le développement des ENR sur le territoire est suggérée, incluant le photovoltaïque, le micro turbinage, la méthanisation et la biomasse.

L'avis des partenaires techniques



Cinq clefs pour demain

- Coopération territoriale
- Développement encadré
- Réduction des GES
- Flexibilité réglementaire
- Autoconsommation énergétique

Les réflexions ont porté sur la production, la consommation et la coopération territoriale. Voici les enjeux et objectifs issus de ces réflexions.

La production d'énergie sur le territoire

Le Parc doit continuer dans son rôle de support d'une politique territoriale concertée pour un développement maîtrisé des énergies renouvelables. Il doit offrir un cadre adapté et flexible tout en veillant à la préservation des caractéristiques uniques du territoire dont il a la responsabilité. Cela implique une collaboration étroite avec les acteurs locaux et régionaux, ainsi qu'une adaptation constante aux évolutions du secteur des ENR.

Le rôle du Parc

Le Parc doit mettre à jour ses critères pour chaque technologie, évitant les interdictions rigides et privilégiant la flexibilité. Cette démarche permettra de mieux encadrer le développement des ENR en tenant compte des spécificités locales et des enjeux de conservation du patrimoine naturel et paysager.

Anticiper les changements réglementaires, les évolutions technologiques (comme l'agrivoltaïsme et le photovoltaïsme flottant) et les impacts du changement climatique est également crucial. Cela inclut des consultations régulières avec les partenaires, une veille technologique, et une analyse approfondie des conséquences du changement climatique sur les équipements d'ENR, tels que la baisse des débits des rivières affectant l'hydroélectricité.

Une coopération renforcée avec les autres territoires d'Occitanie est nécessaire pour partager les objectifs nationaux. Le Parc n'a pas à tout porter seul : il doit encourager la répartition des efforts et l'utilisation des ressources, favorisant ainsi le partage des richesses générées par les ENR.

Un accompagnement réel des acteurs locaux de l'énergie renouvelable est attendu, non seulement pour soutenir les initiatives, mais aussi pour garantir une répartition équitable des bénéfices sur l'ensemble du territoire.

Un cadrage équilibré grâce à une charte adaptative

La Charte du Parc doit donner un cadre clair sans être trop restrictif, en protégeant les atouts spécifiques du territoire, comme le paysage et la biodiversité, contre les impacts négatifs potentiels des ENR. Plutôt que d'imposer des règles strictes uniformes, il est recommandé d'adopter des critères adaptés à chaque situation, en reconnaissant la diversité des zones au sein du parc.

Pour l'éolien, les partenaires confortent le maintien du nombre actuel d'éoliennes et proposent l'augmentation de la distance minimale aux habitations, au-delà des 500 mètres imposés par la loi. L'objectif est de réduire l'impact visuel et sonore, tout en envisageant une baisse de la production énergétique locale si nécessaire.

En ce qui concerne l'agrivoltaïsme, la Charte doit prendre en compte les impacts sur le paysage, mais aussi les enjeux propres à la filière agricole. Il est important de définir une stratégie permettant d'intégrer cette technologie sans nuire aux pratiques agricoles traditionnelles ni à la qualité des paysages.

La Charte doit être suffisamment flexible pour s'adapter aux modifications des enjeux au cours de ses 15 années d'existence. Le secteur des énergies renouvelables évolue rapidement, tout comme les défis liés au changement climatique. Il est essentiel que le Parc conserve sa capacité d'innovation et d'expérimentation, ajustant ses politiques en fonction des besoins et des opportunités émergentes.

Le soutien aux filières en développement

Le Parc doit soutenir le développement des filières telles que la géothermie, le photovoltaïsme en toiture ou sur des zones dégradées, le solaire thermique, et le bois énergie (comme le projet SIAT). La micro hydroélectricité est également à encourager, à condition de minimiser les impacts sur les écosystèmes aquatiques. De même, la mise en place d'une filière de méthanisation structurée sur le territoire est une opportunité pour valoriser les déchets organiques tout en produisant de l'énergie.

Favoriser l'autoconsommation est un autre objectif clé, permettant aux habitants et aux entreprises locales de bénéficier directement des ENR produites sur place. Cela contribue à une plus grande autonomie énergétique et constitue un pas en avant dans la transition énergétique.

La consommation d'énergie et les gaz à effet de serre

Le Parc a un rôle crucial à jouer dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) et la promotion d'une consommation énergétique plus responsable, et cela à tous les niveaux. Il s'agit de poursuivre les efforts d'atténuation et d'adapter les activités et l'économie locales pour faire face aux impacts déjà visibles et à venir du changement climatique.

Des collectivités très consommatrices

Une des priorités est de réduire les consommations énergétiques des collectivités. Cela peut passer par des mesures telles que la réduction de l'éclairage public et l'amélioration de l'efficacité

énergétique des bâtiments publics. En parallèle, le Parc doit renforcer l'offre d'écomobilité en développant des solutions comme le prêt de vélos, des transports en commun plus accessibles, et la mise en place de pôles multimodaux. Il est également essentiel de s'appuyer sur les aides existantes pour développer des infrastructures de transport plus douces et promouvoir la décarbonation des véhicules, qu'ils soient électriques ou à hydrogène. Ces initiatives doivent encourager un changement durable dans les habitudes de transport.

La sensibilisation de tous

L'éducation et la sensibilisation sont également des éléments clés de cette démarche. Le Parc doit promouvoir les écogestes, une alimentation à moindre impact environnemental, le tri des déchets, et l'importance de préserver la ressource en eau. En encourageant le recyclage et l'économie circulaire, il contribuera à réduire l'empreinte carbone globale du territoire.

Un habitat énergivore

En ce qui concerne l'habitat, il est essentiel de mieux faire connaître les aides et dispositifs existants pour encourager la rénovation énergétique et l'utilisation de matériaux biosourcés. La mise en place d'un cadastre de l'habitat pourrait également aider à identifier les logements les plus énergivores et lutter contre la précarité énergétique. Favoriser la rénovation des passoires thermiques doit être une priorité pour réduire la consommation énergétique globale et améliorer le confort des habitants.

Un secteur agricole encore trop gourmand

Le secteur agricole n'est pas en reste. Le Parc doit mettre en place des leviers pour réduire les émissions de GES et les consommations d'énergie dans l'agriculture, tout en soutenant des pratiques plus durables. Reconsommer local et cartographier la répartition de la consommation et de la sobriété sur le territoire sont des actions importantes pour atteindre ces objectifs.

En résumé, la réduction des émissions de GES et la promotion d'une consommation énergétique plus sobre passent par une approche intégrée, combinant des mesures techniques, des actions de sensibilisation, et un soutien aux initiatives locales. Le Parc doit rester un acteur clé dans cette transition, en jouant un rôle de coordination et de soutien auprès des collectivités, des habitants, et des acteurs économiques du territoire.

La coopération territoriale et la complémentarité des dispositifs

Le Parc doit jouer un rôle central dans la promotion d'une coopération territoriale renforcée, assurant la complémentarité des dispositifs en place. Grâce à une gouvernance concertée, un soutien en ingénierie, et une gestion intégrée des ressources, le Parc peut jouer un rôle de catalyseur pour mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire vers une transition énergétique durable et harmonieuse.

L'état de l'art des actions en place

Il est essentiel de recenser les actions déjà existantes, en informant clairement sur qui fait quoi et qui peut apporter son aide. Cette démarche permettra d'optimiser les efforts, d'éviter les redondances, et de créer des synergies entre les différents acteurs du territoire.

Un engagement inclusif

Engager l'ensemble du territoire est un objectif majeur. Pour cela, le Parc peut apporter un soutien en ingénierie, notamment pour réduire les "zones blanches" où les initiatives et les dispositifs sont moins présents. Cette action permettra d'assurer une couverture équitable en termes d'actions et de ressources, afin que chaque partie du territoire bénéficie des avantages des projets énergétiques.

Le Parc doit continuer à incarner l'innovation et l'expérimentation. Cela implique de poursuivre les efforts de solidarité entre les territoires, en partageant les bonnes pratiques et en diffusant les informations. La réalisation et la diffusion régulières du bilan énergétique du territoire, sur le modèle de l'observatoire régional, contribueront à sensibiliser et à informer l'ensemble des acteurs sur les avancées réalisées et les défis à venir.

Une gouvernance concertée

La gouvernance concertée est également cruciale pour la réussite de ces initiatives. Il s'agit de définir clairement les rôles de chaque acteur, en informant les élus et les parties prenantes sur les responsabilités et les actions à mener. Cette clarté favorisera une complémentarité efficace, permettant d'atteindre les objectifs communs de manière cohérente et coordonnée.

Il est également essentiel de lier la gestion des ressources, comme l'eau et le bois, aux unités de production énergétique. Cette approche intégrée permettra d'assurer une utilisation durable des ressources naturelles, en tenant compte des besoins énergétiques tout en préservant l'écosystème.

Une mutualisation des ressources financières

La recherche et le maintien de financements communs sont des aspects indispensables pour pérenniser les dispositifs les plus efficaces. En mutualisant les ressources financières et en élaborant des stratégies de financement communes, le Parc et ses partenaires pourront garantir la continuité et le développement des actions en faveur de la transition énergétique et de la préservation de l'environnement.

Les recommandations de l'État



Cinq clefs pour demain

- ZAN
- Transition énergétique
- Sobriété énergétique
- Impacts environnementaux
- Mobilités douces

En ce qui concerne l'énergie, elle se retrouve dans les recommandations de l'État associées à trois de ses objectifs nationaux.

Le Zéro Artificialisation Nette (ZAN) à l'horizon 2050

Pour l'État, la volonté d'atteindre l'autonomie sur le territoire devra respecter le principe du ZAN, soit de minimiser l'impact sur le foncier de tous les projets relatifs aux infrastructures énergétiques.

Cela implique de promouvoir une utilisation rationnelle des sols en intégrant les panneaux solaires aux bâtis existants ou en réhabilitant les terrains dégradés ou sous-utilisés pour ne pas compromettre les espaces naturels et agricoles. Pour cela, la création de zones dédiées à la production des ENR, en évitant de nouvelles emprises au sol, pourra être intégrée dans les documents de planification urbaine. L'aménagement du territoire doit trouver l'équilibre entre les installations énergétiques, l'accueil de nouvelles populations, et la préservation des paysages pour maintenir l'attrait du territoire.

La transition énergétique

Le développement des énergies renouvelables est encouragé et conditionné par l'État. L'une des recommandations phares est la sobriété. L'intégration des économies d'énergie et la sobriété énergétique doit se faire dans tous les projets du parc pour contribuer à l'objectif national de neutralité carbone en 2050.

Pour décarboner l'énergie et accélérer le développement des ENR, contribuant à l'objectif national d'atteindre « 50 % d'augmentation de puissance installée sans augmenter les surfaces artificialisées », l'État recommande les actions suivantes :

- Encourager l'agrivoltaïsme en veillant à améliorer son intégration paysagère.
- Développer l'énergie éolienne par le repowering pour augmenter la puissance installée sans augmenter les surfaces artificialisées.
- Favoriser l'installation de panneaux photovoltaïques en toiture pour limiter l'impact sur la consommation d'espace.

Cependant, le développement des ENR doit être accompagné de mesures visant à atténuer ses impacts sur la biodiversité et les paysages. Pour cela, l'État recommande de :

- Proposer des études pour évaluer les impacts de l'augmentation de la hauteur des mâts, incluant les effets cumulés en bordure du PNR des Grands Causses.
- Poursuivre les suivis des espèces sensibles.
- Équiper les parcs éoliens de technologies pour réduire les impacts sur la biodiversité et les nuisances acoustiques.
- Veiller à l'identification et à l'évitement des inversions de proportions paysagères.
- Limiter la consommation d'espace des projets d'énergie solaire au sol en s'appuyant sur des études telles que celle sur l'implantation de panneaux photovoltaïques en toiture sur le territoire du Plan d'Action Paysage des Causses, Canyons et Vignobles du Minervois.

Enfin, l'État recommande de veiller à la planification des projets d'énergies renouvelables. Pour cela, il encourage la généralisation des Plans Climat Air-Énergie Territorial (PCAET), obligatoires au-dessus de 20 000 habitants, sur l'ensemble du territoire du parc, en lien avec la charte du parc.

La promotion de l'activité économique et culturelle

La valorisation des filières locales et du tourisme doit se faire en intégrant les objectifs de transition énergétique et de décarbonisation des usages. Pour cela, l'État recommande d'encourager les mobilités douces : développement des voies vertes, encouragement aux modes actifs, et promotion des services de mobilité décarbonée pour les visiteurs et les habitants du parc.

L'AGRICULTURE ET L'ALIMENTATION

La perception du grand public

Les habitants du territoire souhaitent une agriculture résiliente, durable et ancrée dans les traditions locales, tout en étant capable de s'adapter aux défis contemporains, notamment le changement climatique.

Ils veulent un soutien concret aux nouveaux agriculteurs et une valorisation des produits locaux pour renforcer l'économie agricole de manière solidaire et respectueuse de l'environnement.



Cinq clefs pour demain

- Transmission
- Soutien
- Valorisation
- Circuits courts
- Accessibilité

Ces attentes reflètent un besoin global de transition vers des modèles agricoles qui allient productivité, durabilité, et soutien communautaire.

L'adaptation au changement climatique

Les habitants attendent que les pratiques agricoles s'adaptent aux défis posés par le changement climatique. Cela inclut l'intégration de méthodes traditionnelles, telles que le sylvopastoralisme et l'agropastoralisme, l'agriculture extensive, et la culture d'espèces adaptées aux nouvelles conditions locales et climatiques.

La gestion raisonnée de l'eau est un enjeu crucial, visant à optimiser les ressources hydriques face à des périodes de sécheresse ou à des changements dans les régimes de précipitations.

Le soutien aux nouveaux projets agricoles

Il y a une forte attente pour faciliter l'installation des nouveaux porteurs de projets, y compris des petits maraîchers, à travers des programmes de mobilisation foncière, des projets participatifs à l'échelle des villages, et la mutualisation des ressources et équipements. Le soutien du Parc en tant qu'animateur du territoire pour encourager ces actions est mentionné.

La transmission des savoir-faire et l'accompagnement des jeunes agriculteurs ou des personnes en reconversion sont également essentiels, en collaboration avec des organismes tels que la SAFER. Notamment pour accompagner la diversification des productions au sein des exploitations, encourager une autonomie accrue et la résilience face aux aléas économiques et climatiques.

Le développement de filières locales et la valorisation des produits du terroir

Les habitants souhaitent voir un soutien accru aux filières locales (comme la châtaigne, l'olive, les plantes mellifères, et les variétés anciennes), avec un appui spécifique pour les infrastructures de transformation (moulins à huile, coopératives, etc.), permettant de créer de la valeur ajoutée sur le territoire. La demande des habitants de développer des alternatives végétales locales plus économes en eau ouvre la porte à de nouvelles cultures également.

Il y a une attente pour la valorisation des produits locaux afin de renforcer les circuits courts et d'assurer une juste rémunération pour les agriculteurs. De même, ils souhaitent voir encouragée

l'innovation dans les modes de production, et le développement de label pour inciter à des pratiques agricoles durables et attractives pour les nouveaux agriculteurs. La demande d'un développement des circuits-courts est forte. L'accessibilité aux produits locaux et bio tout autant.

Pouvoir accéder aux produits locaux permettrait également de réduire le trafic des poids lourds qui sont perçus comme une nuisance pour les habitants du sillon médian.

Le besoin de pouvoir investir l'espace public pour produire soi-même est plusieurs fois formulé, permettant l'autonomie alimentaire et le renforcement du lien social. De même, la poursuite d'action de sensibilisation aux circuits-cours, aux produits saisonniers est récurrente dans les propositions.

Les conditions d'exercice du métier agricole

Les enjeux liés à la santé, à la sécurité au travail, à l'accès à l'emploi, et à la formation continue sont des préoccupations majeures. Les habitants souhaitent un soutien concret pour améliorer les conditions de travail des agriculteurs.

Le soutien de la formation, la mutualisation des ressources, tant matérielles qu'humaines, et la promotion de la coopération entre les exploitations sont perçues comme des solutions pour rendre le métier agricole plus viable et attractif, renforcer la solidarité au sein du secteur.

Une véritable transition agricole

Il y a une attente pour une agriculture plus durable, préservant l'environnement et les écosystèmes locaux. Cela implique de repenser le modèle agricole actuel par des pratiques plus artisanales, l'utilisation de systèmes agroécologiques, la réduction des intrants chimiques et la promotion de la biodiversité.

Il est proposé de définir des stratégies sectorielles pour l'agriculture et l'énergie, incluant une gestion optimisée des ressources naturelles, notamment de l'eau (l'installation de retenues est crainte).

Les attentes des élus pour le secteur agricole



Cinq clefs pour demain

- Pérennité des exploitations
- Foncier et transmission
- Diversification des productions
- Changement climatique
- Valorisation des productions locales

Sont présentés ci-après, par ordre d'occurrence dans les échanges, les différents sujets ayant été abordés. Ils mettent en avant la nécessité de poursuivre la coopération des parties prenantes pour assurer la pérennité des exploitations agricoles et la valorisation des productions locales, d'autant plus face au changement climatique.

Le foncier et la transmission des exploitations

La tendance marquée à l'agrandissement des exploitations dans certaines zones du Parc induit un foncier très convoité qui complique l'accès pour de nouvelles installations, d'autant plus lorsque les terres agricoles restent limitées comme en zone de montagne.

La reprise familiale ou en association, la transmission hors cadre familial, identifiée comme un nouveau modèle par les élus, bien que complexe à mettre en œuvre, sont plusieurs fois citées car la pérennité des exploitations est un défi majeur sur le territoire.

La mobilisation du foncier et la lutte contre les friches sont jugées essentielles pour maintenir les terres agricoles en activité.

La diversification des productions

La présence de productions variées sur le territoire sont mises en avant. Cependant, le maraîchage reste rare, limitant sa valorisation locale, et le développement de nouvelles productions est à envisager face à l'évolution du climat. Le développement du pastoralisme est mentionné.

Les projets d'agrivoltaïsme bloqués par le Parc ont suscité des inquiétudes quant à la fragilisation des exploitations agricoles pouvant en tirer profit, allant jusqu'à la possible désertion de certaines communes du Parc lors du renouvellement de la charte.

Pour autant, le risque de disparition des terres agricoles par son développement est aussi reconnu, notamment lorsque la reprise des terres ne se fait pas.

Des secteurs en crise, fragilisés par le changement climatique

La viticulture traverse une crise, particulièrement pour le vin rouge, en raison de la concurrence accrue. Les sols schisteux et le manque d'eau compliquent la diversification vers d'autres cultures.

Des efforts sont en cours pour adapter les cépages aux conditions climatiques changeantes et pour développer de nouvelles cultures mieux adaptées au territoire.

Pour l'élevage, en difficulté avec une transition notable du lait vers la viande (surtout bovine) qui interroge, l'accès à l'eau est une problématique critique, notamment pour les élevages ovins (en baisse sur les plateaux du territoire), mais également pour tous les agrosystèmes nécessitant de l'irrigation.

L'optimisation des usages de l'eau sera une question récurrente au fil des échanges.

Le développement du BIO et les labels

Permettant de promouvoir les pratiques biologiques, avec l'enjeu du maintien des engagements pris dans le BIO, la notoriété des labels locaux sont plusieurs fois cités pour soutenir les producteurs et garantir la valorisation des produits.

La dynamique territoriale

L'importance des agriculteurs d'être reconnus en tant qu'entrepreneurs et de la nécessité d'initiatives pour soutenir leur activité sont importantes.

Et si la nécessité de voir augmenter le nombre d'agriculteur est admis par tous, la question de l'itinéraire technique se pose car les marchés de niche, les productions de petits volumes, questionnent quant à la viabilité des exploitations.

Pour autant, l'objectif d'atteindre une autosuffisance locale pour l'alimentation des cantines avec des produits naturels et locaux apparaît comme une première piste pour soutenir les agriculteurs.

La préservation des paysages

Avec le recul de l'agriculture qui entraîne les boisements des zones en déprise, la préservation de la qualité des paysages du territoire s'impose aux élus.

De même que l'aménagement des infrastructures : leur développement, pour les exploitations en croissance, impacte négativement les paysages ruraux. Tout comme le font les structures nécessitant trop de coût pour leur démantèlement et qui deviennent des friches.

L'avis des partenaires techniques pour le secteur agricole



Cinq clefs pour demain

- Renouvellement des générations
- Durabilité des productions
- Circuits courts et produits locaux
- Accompagnement des cédants et repreneurs
- Attractivité du métier

Les réflexions ont porté sur la reprise agricole, la durabilité des productions, l'usage des terres agricoles et les filières d'avenir.

Le renouvellement des générations

Les enjeux et objectifs présentés ci-après visent à créer un environnement propice au renouvellement des générations dans l'agriculture, en facilitant l'installation des jeunes, en promouvant des modèles économiques et écologiques innovants, et en renforçant l'attractivité et la résilience des territoires ruraux.

L'accompagnement des cédants et des repreneurs et de l'installation

Travailler avec les futurs cédants en leur offrant un accompagnement à la fois technique et social pour sécuriser le processus de transmission. Cela inclut des diagnostics multicritères sur la transmissibilité des exploitations.

Encourager l'installation par la création de modèles de fermes transmissibles avec des capitaux réduits, des dispositifs fiscaux incitatifs pour encourager les locations de terres aux jeunes agriculteurs.

Travailler sur l'offre de logement et de foncier, notamment pour les porteurs de projets non issus du milieu agricole. Créer des zones agricoles avec des infrastructures adaptées, similaires aux zones artisanales, pour soutenir les nouvelles installations.

Privilégier l'installation de petites unités pour augmenter le nombre d'agriculteurs plutôt que d'augmenter la taille des exploitations.

Offrir un soutien accru aux jeunes agriculteurs à travers des formations spécifiques, des voyages d'étude, et des groupes d'échange pour faciliter la transition vers des pratiques agroécologiques et durables. Mettre en place des diagnostics agricoles pour guider les nouveaux venus dans des pratiques respectueuses de l'environnement.

Accompagner le développement de nouvelles filières agricoles, tout en assurant la correspondance entre les ressources, les outils de transformation et les débouchés, afin de créer des opportunités viables pour les nouvelles générations.

L'attractivité du métier

Rendre le métier plus vivable et attractif en améliorant la rémunération, les congés, le temps et les conditions de travail et de logement.

Lutter contre l'isolement des agriculteurs en développant des services de remplacement et d'appui ponctuel, en particulier pour les tâches non productives comme l'administratif et la vente.

Développer des réseaux d'aides agricoles pour réduire le temps de travail sur les exploitations, en particulier dans l'élevage.

Communiquer positivement sur le métier d'agriculteur pour redorer son image, en soulignant la diversité et l'épanouissement possibles dans ce secteur.

Valoriser la pluralité des pratiques agricoles et renforcer l'attractivité des lycées agricoles pour les jeunes générations.

Encourager la diversification des activités agricoles pour améliorer la viabilité des exploitations, incluant le travail du conjoint et l'entrepreneuriat féminin, afin de créer un environnement plus attractif et viable pour les jeunes générations.

Favoriser les formes d'exploitation collective et les modèles pluridisciplinaires qui permettent de mutualiser les ressources et les compétences, rendant ainsi l'agriculture plus accessible et durable pour les jeunes.

L'attractivité du territoire

Améliorer l'attractivité des zones rurales en promouvant des projets collectifs et architecturaux (comme les écohameaux), qui rendent les logements vacants plus attractifs pour les jeunes agriculteurs. Mettre en avant les avantages du territoire, comme sa bonne gestion et protection des terres agricoles, pour attirer de nouveaux porteurs de projets.

Faciliter l'intégration des néoruraux en leur offrant des opportunités d'installation et de développement de projets agricoles, tout en garantissant un dialogue constructif avec les agriculteurs en place.

Le renforcement du lien avec la société

Favoriser la communication et la pédagogie entre les différentes parties prenantes (agriculteurs, riverains, collectivités) pour assurer une meilleure compréhension des pratiques et des enjeux agricoles modernes, et réduire les conflits potentiels.

Promouvoir le maintien de la diversité des paysages et des milieux naturels via une agriculture respectueuse, soulignant l'importance de la rétention de l'eau et de la préservation des ressources naturelles.

La stratégique agricole à l'échelle du territoire

Analyser les marchés agricoles à l'échelle du territoire pour développer une vision globale et définir les politiques à suivre, en intégrant les aspects économiques et humains pour des projets de production et de vie complémentaires.

La durabilité des productions actuelles

Les enjeux et objectifs présentés ci-après visent à mettre en avant les actions prioritaires pour renforcer la durabilité et l'autonomie des exploitations agricoles, le développement de filières durables et adaptées aux spécificités locales, en tenant compte des conditions climatiques et pédologiques du territoire en répondant aux attentes sociétales en matière de respect de l'environnement.

La sensibilisation des consommateurs

Éduquer les consommateurs, y compris les jeunes, sur la saisonnalité des produits et l'impact environnemental de leurs choix alimentaires, comme la consommation d'eau des produits et leur empreinte carbone.

Promouvoir des pratiques de consommation plus responsables, telles que privilégier les produits locaux et réduire la dépendance aux importations.

La gestion des ressources naturelles

Anticiper les défis liés au changement climatique, notamment le manque d'eau, en adoptant des systèmes agricoles plus résilients et en valorisant des pratiques comme l'irrigation traditionnelle et l'adaptation des systèmes fourragers.

Renforcer l'autonomie des exploitations en améliorant la complémentarité des productions locales et en intégrant des pratiques durables, telles que le séchage en grange.

La diversification et l'innovation

Encourager la diversification des cultures et des élevages, notamment en valorisant les légumineuses, les oléo protéagineux, et les variétés anciennes, pour renforcer la résilience économique des exploitations face aux fluctuations du marché mondial.

Favoriser l'innovation et l'expérimentation dans les pratiques agricoles, en soutenant les démarches d'initiatives locales et les projets pilotes qui démontrent la rentabilité des pratiques agroécologiques.

Le soutien aux bonnes pratiques et les aides

Adapter les aides publiques, comme celles de la PAC, pour encourager l'entraide entre agriculteurs (éleveurs, céréaliers, viticulteurs) et diversifier les productions sur les exploitations agricoles.

Valoriser les bonnes pratiques environnementales à travers des aides spécifiques, des labels, et des campagnes de sensibilisation pour mieux rémunérer les pratiques agricoles vertueuses.

La valorisation des produits locaux et des circuits courts

Renforcer les circuits de proximité tout en évitant la saturation du marché local, en réalisant des études de marché pour évaluer la demande et optimiser les débouchés.

Promouvoir les productions locales à haute valeur ajoutée, comme la viande à l'herbe, en s'assurant de leur accessibilité dans les réseaux de distribution, y compris les grandes surfaces.

La protection des écosystèmes et des paysages

Maintenir la biodiversité et la diversité des paysages agricoles en valorisant les haies, les arbres, et les prairies naturelles, et en intégrant ces éléments dans les systèmes de production.

Soutenir des pratiques agricoles qui pré servent les milieux naturels et contribuent à la résilience face aux aléas climatiques, comme l'agroforesterie et l'élevage extensif.

Les conflits sur l'usage des terres agricoles

Les enjeux et objectifs présentés ci-après soulignent l'importance d'une approche concertée et innovante pour préserver la vocation agricole des terres, promouvoir des modèles d'exploitation innovants et collectifs pour renforcer des systèmes agricoles, renforcer le dialogue et la coopération entre les différents acteurs du territoire pour une gestion harmonieuse et durable des terres agricoles.

La pression foncière

Les terres agricoles sont de plus en plus convoitées pour divers usages, ce qui engendre des conflits d'intérêt entre l'agriculture, le développement urbain, et les loisirs. La pression foncière provient non seulement de l'urbanisation mais aussi de la spéculation autour des projets d'agrivoltaïsme et des résidences secondaires.

La Loi ZAN (Zéro Artificialisation Nette) peut représenter une opportunité pour la protection des terres agricoles en limitant l'artificialisation des sols.

Il est essentiel de conserver la vocation nourricière des terres agricoles et de travailler sur des documents d'urbanisme, tels que les Schéma de cohérence territoriale (SCOT), pour mieux encadrer l'utilisation des sols et prévenir leur détournement vers des usages non agricoles.

Le développement énergétique

L'agrivoltaïsme présente un potentiel pour diversifier les revenus des agriculteurs et contribuer à leur autonomie énergétique. Cependant, cette pratique nécessite un encadrement strict pour garantir la préservation de l'activité agricole principale et éviter une pression excessive sur les terres agricoles.

Une grille de sélection et d'analyse des projets d'agri-PV est en cours d'élaboration pour s'assurer que ces projets démontrent une valeur agronomique et respectent les spécificités locales.

La mutualisation du revenu agricole lié à l'agrivoltaïsme et la promotion de l'utilisation locale des énergies renouvelables sont des pistes à explorer pour un développement harmonieux et durable.

Le soutien aux nouveaux modèles agricoles

Il est nécessaire de soutenir de nouvelles formes collectives d'exploitation agricole, telles que le maraîchage combiné avec l'élevage bovin ou les activités de paysan-boulanger, qui favorisent la diversité des productions et l'économie de proximité.

Des initiatives comme la création de fermes pédagogiques avec un achat partagé des infrastructures agricoles peuvent faciliter la reprise des exploitations et encourager les circuits courts.

Les accès au foncier et au logement

La pression sur les logements vacants, souvent destinés à devenir des résidences secondaires, pose un défi pour l'accès au foncier agricole. Une fiscalité incitative, telle qu'une taxation adaptée pour favoriser la location aux travailleurs saisonniers sur des périodes de plus de 6 mois, pourrait être envisagée pour mieux équilibrer les besoins en logement et en terres agricoles.

La rénovation et la réhabilitation des logements en milieu rural, avec des projets collectifs et architecturaux adaptés (comme les écohameaux), peuvent rendre ces espaces plus attractifs tout en soutenant l'activité agricole.

L'autonomie des exploitations

L'enjeu de l'autonomie des exploitations agricoles est crucial, notamment en ce qui concerne l'énergie et l'eau. Les fermes sont aujourd'hui largement dépendantes des énergies fossiles, et le développement des énergies renouvelables doit viser à réduire cette dépendance.

L'accès à l'eau est également un point de tension, notamment entre les besoins pour l'irrigation agricole et l'approvisionnement en eau potable. La gestion durable des ressources en eau est essentielle pour maintenir l'élevage et d'autres activités agricoles.

Le renforcement des liens avec les habitants

Il est primordial de renforcer le dialogue, la communication et la pédagogie entre les agriculteurs et les riverains, notamment les néoruraux, pour mieux faire comprendre les pratiques agricoles, les usages du territoire et les enjeux environnementaux. Ce dialogue peut contribuer à lever les méconnaissances et à réduire les conflits, par exemple autour de l'utilisation des chiens de protection dans les zones agricoles.

L'évolution des pratiques et des comportements

L'évolution des comportements alimentaires, notamment la baisse de la consommation de viande liée à des préoccupations économiques et environnementales, a un impact direct sur les modèles de production. Cela nécessite une adaptation des exploitations pour répondre aux nouvelles attentes des consommateurs.

Le développement de l'arbre comme outil d'amélioration des terres agricoles (agroforesterie) et l'intégration d'autres pratiques durables peuvent contribuer à une agriculture plus résiliente et respectueuse de l'environnement.

Les productions et filières d'avenir

Les enjeux et objectifs suivants visent à renforcer la résilience du territoire face aux défis climatiques, économiques et sociaux, tout en valorisant les richesses locales et en soutenant une agriculture durable et respectueuse de l'environnement.

Le développement et la structuration des filières

Revaloriser les filières traditionnelles, les productions permettant plusieurs types de valorisation comme le châtaignier et le chanvre, en s'appuyant sur les savoir-faire locaux et en répondant aux exigences environnementales.

Soutenir la diversification et favoriser les productions adaptées aux conditions pédoclimatiques et au changement climatique (légumineuses, oléagineux, prairies temporaires adaptées). Tester et expérimenter des cultures méditerranéennes tout en prenant en compte la viabilité économique et écologique.

Travailler en coopération territoriale pour structurer les nouvelles filières et les rendre viables (filières agrumes, fruits d'été, poules pondeuses). Encourager la pluridisciplinarité et les formes collectives pour stimuler les synergies et les échanges entre agriculteurs.

Accompagner la prise de risque pour les nouvelles filières, en offrant des soutiens financiers et des formations adaptées. Favoriser l'émergence de projets collectifs et la mutualisation des outils de transformation pour renforcer la résilience des filières face aux crises actuelles.

La gestion des ressources naturelles et les impacts du changement climatique

Adapter les productions agricoles (sélection de cépages, races animales adaptées) et forestières (préservation des châtaigniers, développement de l'agroforesterie) pour répondre aux aléas climatiques croissants. Travailler sur l'attrait des zones de montagne et sur les déplacements altitudinaux des cultures.

Prendre en compte les régimes hydriques et améliorer la gestion de l'eau pour les élevages et les cultures. Valoriser les haies et la structuration bocagère pour leurs bénéfices sur les sols et la biodiversité.

L'intégration des filières dans le territoire

Travailler sur l'attrait et la résilience du territoire pour les porteurs de projets, notamment grâce à la présence de la forêt et à la protection des terres agricoles par les ORE. Encourager des projets architecturaux et écologiques (écohameaux) pour revitaliser les logements vacants.

Explorer les synergies entre les filières agricoles et le tourisme local, en valorisant les productions locales (salaïsons de Lacaune) et les paysages agricoles.

La cohabitation entre filières longues et courtes

Maintenir une connexion entre les circuits longs (GMS), la distribution locale et les marchés de niche, pour favoriser l'autonomie alimentaire et l'économie locale.

Gérer les risques de spéculation et de développement de filières industrielles (noisettes, pistaches) en assurant la durabilité et la pertinence territoriale des projets.

La viabilité et l'acceptabilité Sociale

Interroger la viabilité des nouvelles productions et leur acceptabilité sociale, notamment pour les filières volailles et porcines. Prendre en compte la disponibilité de la main d'œuvre et adapter les filières aux capacités locales.

Promouvoir le dialogue et la pédagogie auprès des agriculteurs et des riverains pour lever les méconnaissances et faciliter l'acceptation des nouvelles pratiques et filières.

Les attentes des élus pour le volet alimentaire



Cinq clefs pour demain

- Circuits courts
- Produits locaux
- Restauration collective
- Structuration

Les échanges mettent en lumière le besoin de structurer et de promouvoir davantage les circuits courts et les produits locaux, tout en surmontant les défis logistiques et économiques pour intégrer ces produits dans la restauration collective et les habitudes des consommateurs.

La valorisation des circuits courts et des produits locaux

Les circuits courts sont identifiés comme un levier important pour garantir des revenus décents aux agriculteurs. Toutefois, ils sont peu valorisés, pénalisés par le manque de produits maraîchers et d'une structuration générale des filières.

Bien que la vente directe soit en hausse (notamment la viande), les initiatives pour valoriser les produits locaux peinent à toucher une clientèle au-delà des résidences secondaires.

Ainsi, il apparaît nécessaire de déployer des outils communs permettant de mieux valoriser les produits locaux auprès des consommateurs.

Les élus soutiennent la marque "Valeurs Parc" pour la promotion des produits locaux, mais elle manque de notoriété auprès du grand public et son développement est jugé nécessaire pour une plus grande utilité.

L'intégration des produits locaux dans la restauration collective

Un des objectifs majeurs est d'atteindre une autosuffisance locale pour l'alimentation des cantines qui n'ont pas de cuisines en régie, avec une préférence pour des aliments « naturels ». Pour cela, la formation des cuisiniers de la restauration collective semble un levier important qui doit être actionné.

La mise en place d'une cuisine centrale sur le territoire pour améliorer la valorisation des circuits courts et renforcer l'approvisionnement local des établissements publics est suggérée. Les innovations technologiques sont aussi citées comme appui à l'indépendance alimentaire.

Un autre frein à lever sont les contraintes rencontrées par les communes pour intégrer les produits locaux dans les appels d'offres publiques. Ainsi, la restauration collective des établissements publics repose majoritairement sur des prestataires extérieurs, et bien qu'il y ait une volonté de privilégier l'approvisionnement local.

La structuration des filières et la distribution en circuits courts

L'approvisionnement régulier en circuits courts demeure complexe, notamment avec de grandes distances à parcourir pour s'approvisionner, ce qui nécessite une réflexion sur la logistique et les modalités de distribution.

Le projet d'un magasin de producteurs n'a pas rencontré l'adhésion espérée en raison de la concurrence avec les artisans de bouche.

La mise en place de contrats de culture est envisagée pour sécuriser les jeunes producteurs, notamment dans le maraîchage, et stabiliser l'approvisionnement local.

La concertation

La concertation entre les démarches coexistant sur le territoire, comme les Projets Alimentaires Territoriaux (PAT), est nécessaire pour renforcer les actions menées par chacun dans l'objectif de permettre à tous de manger mieux et local sur le territoire.

Accessibilité des produits bio

L'accès à une alimentation biologique pour tous est identifié comme un enjeu, mais le coût élevé reste une barrière. Les prix actuels ne sont pas soutenables pour les agriculteurs, ce qui limite la diffusion du bio dans les collectivités.

Pour rendre l'alimentation locale et de qualité accessible, le critère du prix doit être pris en compte, en cherchant à équilibrer les coûts pour les consommateurs et la rentabilité pour les producteurs.

L'avis des partenaires techniques pour le volet alimentaire



Cinq clefs pour demain

- Circuits courts
- Consommation durable
- Sécurité alimentaire
- Gaspillage
- Solidarités alimentaires

Les réflexions ont porté sur l'approvisionnement et la consommation, le gaspillage alimentaire, la sécurité des aliments et la santé, les solidarités alimentaires. En voici les résultats présentés par enjeu et objectifs associés.

L'accès à une consommation de qualité, locale et durable, pour tous

Pour cela, plusieurs objectifs clés ont été retenus.

Soutenir les circuits courts et les points de vente directe des produits locaux, tels que les groupements, les AMAP (Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne), les primeurs, ainsi que les épiceries bios et rurales, est essentiel pour faciliter l'accès à des produits locaux tout en réduisant l'empreinte carbone des transports.

Il est également crucial de promouvoir les labels et marques territoriales, qui sont des gages de qualité et de respect des standards environnementaux et éthiques. Renforcer la visibilité de ces labels permet aux consommateurs de faire des choix éclairés tout en soutenant des pratiques durables.

Pour sensibiliser le public à l'importance des produits locaux et faciliter leur accès, il est nécessaire de rendre l'information plus accessible et d'encourager les achats locaux.

Le développement de lieux de cuisine partagés constitue une autre approche pour favoriser les initiatives locales et faciliter l'échange de savoirs et de bonnes pratiques alimentaires. Ces espaces communautaires permettent aux citoyens de se rencontrer, d'échanger des recettes et des techniques culinaires, tout en promouvant une alimentation saine et locale.

Enfin, s'engager en faveur des solidarités alimentaires est fondamental pour garantir l'accès à une alimentation de qualité pour les personnes en situation de précarité et mettre en place des systèmes d'entraide afin que chacun puisse bénéficier de produits locaux et durables. Ces efforts contribuent à construire un système alimentaire plus juste, équitable et respectueux de l'environnement, tout en soutenant l'économie locale et en renforçant les liens communautaires.

La sécurité des aliments et de la santé

Pour assurer la sécurité des aliments et de la santé, plusieurs objectifs sont envisagés.

Accompagner les producteurs dans l'adoption de méthodes de production agroécologiques permet de garantir des pratiques durables qui préservent l'environnement tout en assurant la qualité des produits.

Sensibiliser, informer les consommateurs sur les méthodes de productions et les bonnes pratiques alimentaires pour la santé et en encourager la mise en pratique.

Soutenir et impulser des initiatives en faveur de l'autoproduction, telles que les jardins partagés, contribue à une meilleure autonomie alimentaire et à la sensibilisation à des pratiques de culture durables.

De plus, développer des outils de transformation pour offrir des produits transformés locaux basés sur des méthodes artisanales renforce l'offre locale tout en créant de la valeur ajoutée pour les productions locales. Ces initiatives assurent non seulement la sécurité alimentaire, mais aussi la qualité et la durabilité des produits consommés.

L'approvisionnement local de la restauration collective pour une consommation durable et de qualité

Pour promouvoir un approvisionnement local de la restauration collective, en visant une consommation durable et de qualité, plusieurs démarches sont à lancer.

Il est important d'inciter et de soutenir la mise en œuvre de solutions pour l'approvisionnement en produits locaux, notamment par des contractualisations avec les producteurs et la mise en place de solutions logistiques adaptées.

Informer et accompagner les établissements de restauration collective dans le respect des réglementations en vigueur, telles que les lois Egalim et AGEC, ainsi que dans la mise en œuvre de dispositifs de soutien (comme "ma cantine à 1€" ou "lait et fruits à l'école"), est crucial pour assurer la conformité tout en favorisant une alimentation locale et durable.

La création d'un observatoire de la restauration collective permettrait de faciliter la connaissance et la mise en réseau des acteurs du territoire, favorisant ainsi des collaborations et des échanges d'informations précieux.

Par ailleurs, il est nécessaire de sensibiliser aux métiers de la restauration collective, qui sont souvent en tension, et d'accompagner les professionnels via des formations adaptées pour renforcer leurs compétences et leur savoir-faire.

Communiquer efficacement via la restauration collective sur l'alimentation et les bonnes pratiques contribue à éduquer et à informer les consommateurs, tout en mettant en avant les bénéfices des produits locaux.

Enfin, optimiser l'équipement des cuisines en matériel nécessaire et conforter les outils existants sur le territoire permet de garantir des conditions de travail adéquates et de soutenir une production alimentaire de qualité.

La limitation du gaspillage alimentaire et le développement de l'économie circulaire et vertueuse

Limiter le gaspillage alimentaire et promouvoir une économie circulaire et vertueuse nécessitent plusieurs actions clés qui contribuent à construire une économie circulaire et à réduire l'impact environnemental tout en valorisant les ressources disponibles.

Sensibiliser l'ensemble de la population et des acteurs du territoire au gaspillage, y compris alimentaire, est essentiel pour réduire ce gaspillage au maximum.

Informier et former aux techniques de transformation et de conservation des aliments contribue également à diminuer les pertes.

Dans la restauration collective, il est important de limiter les pertes financières et les impacts environnementaux liés au gaspillage alimentaire en accompagnant les établissements dans la mise en pratique de solutions efficaces pour y faire face.

La mise en œuvre de solutions logistiques pour réduire le gaspillage alimentaire et favoriser les complémentarités entre acteurs, notamment les solidarités alimentaires, joue un rôle clé dans cette démarche.

Le développement du vrac, des contenants en verre et leur réutilisation représente une autre approche importante pour limiter les déchets et encourager une consommation plus durable.

Parallèlement, il est crucial de développer et d'améliorer la production, la collecte et la réutilisation des biodéchets en sensibilisant, formant et mettant en œuvre des solutions logistiques adaptées pour maximiser l'efficacité de ces pratiques.

Les recommandations de l'État concernant la transition agroécologique du territoire



Cinq clefs pour demain

- Agriculture biologique
- Cohabitation
- Innovation
- PAT
- Changement climatique

Le parc, marqué par une agriculture diversifiée et essentielle à son économie et à ses paysages, fait face à des défis importants liés à la transition agroécologique.

L'enjeu principal est de maintenir l'activité agricole tout en s'adaptant au changement climatique et en garantissant la résilience des exploitations. Pour cela, plusieurs recommandations sont formulées, en mettant l'accent sur l'innovation, la cohabitation des acteurs et la structuration des filières locales.

Conforter l'Agriculture Biologique et la structuration des filières

Promouvoir des pratiques agricoles à faible impact carbone, respectueuses de l'eau, de la biodiversité et des paysages, notamment à travers l'agriculture biologique et des dynamiques collectives.

Continuer à innover dans les pratiques pour faire face aux défis environnementaux et climatiques, en s'appuyant sur des objectifs nationaux ambitieux pour le développement de l'agriculture biologique.

Renforcer les Groupes d'Intérêt Économique et Environnemental (GIEE) pour favoriser le partage des connaissances et l'accompagnement technique, et encourager des innovations comme l'agroforesterie.

Stabiliser la création de valeur sur le territoire en adaptant les filières locales aux évolutions des marchés et des tendances alimentaires.

Garantir la résilience économique, environnementale et sociale des exploitations, essentielle pour le renouvellement des générations agricoles.

Assurer la cohabitation des acteurs

Proposer des solutions pour réduire les conflits liés aux dégâts de gibier sur les plantations et faciliter la communication entre agriculteurs et chasseurs.

Participer à la communication et à la médiation autour de la présence du loup, en conciliant les activités agricoles et touristiques.

Harmoniser les besoins agricoles en eau avec d'autres usages, notamment en créant des points d'eau pour le bétail.

Les Plans Alimentaires Territoriaux (PAT)

Intégrer clairement les actions alimentaires dans les projets de charte, soit à travers une thématique spécifique, soit en les distinguant dans d'autres thématiques pertinentes et expliciter la gouvernance du PAT pour améliorer la visibilité des actions alimentaires.

Soutenir les filières locales agricoles qui ont un faible impact environnemental pour renforcer l'approvisionnement local et durable.

Amorcer l'adaptation au changement climatique

Examiner les interactions entre les milieux naturels et les activités économiques pour mettre en place des mesures sectorielles adaptées.

Collaborer avec les acteurs locaux pour appliquer le Plan Régional d'Adaptation au Changement Climatique, notamment pour les secteurs sensibles comme l'agriculture.

Soutenir les agriculteurs dans l'expérimentation de pratiques et d'adaptations via des groupes d'animation collective et en collaboration avec des structures de Recherche et Développement et de conseil.

Promouvoir l'assurance contre les risques climatiques et économiques pour les agriculteurs qui testent de nouveaux leviers de transition, afin de sécuriser leur activité face aux incertitudes.

Encourager l'intégration de solutions basées sur la nature dans les infrastructures agricoles pour renforcer la résilience face au changement climatique.

LA BIODIVERSITÉ

La perception du grand public



Cinq clefs pour demain

- Biodiversité intégrée
- Réglementation
- Protection
- Sensibilisation
- Corridors écologiques

Le retour des habitants concernant la biodiversité sur le territoire témoigne d'une préoccupation majeure pour la préservation du vivant. Tous reconnaissent au Parc son importance dans les actions menées pour sensibiliser et préserver le patrimoine naturel du territoire.

Voici les suggestions apportées pour poursuivre ce travail.

Un vivant et des écosystèmes protégés

La préservation de la faune et de la flore, notamment des oiseaux, des abeilles et des espèces endémiques, est un enjeu central. Les habitants insistent sur la nécessité de mettre plus de moyens pour protéger la biodiversité actuelle et renforcer les actions du Parc en faveur de l'environnement. Parmi les propositions :

- Mettre en place des zones sanctuaires et de refuges où la nature serait libre d'évoluer, en privilégiant les grands espaces.
- Mettre l'accent sur la préservation des zones humides, des cours d'eau et des ressources en eau par leur intégration dans les documents d'urbanisme, leur entretien, leur restauration et leur gestion économe.
- Lutter contre la disparition des espèces, ordinaires ou patrimoniales, en régulant des facteurs externes comme les chats errants, les installations humaines (éoliennes, lignes électriques) et les dérangements causés par les activités de pleine nature.
- Mettre en place un programme global de préservation de la biodiversité, incluant des actions de concertation pour concilier les enjeux écologiques avec les usages actuels de la nature.

Le développement des continuités écologiques

Les habitants expriment le besoin de protéger et d'étendre les trames écologiques pour permettre aux espèces de circuler librement. Cela inclut :

- La conservation des haies existantes.
- La création de vrais corridors écologiques et de passages dans les clôtures pour la faune.
- La limitation des coupes d'arbres et la préservation des vieux arbres et des murs à cavités favorables à certaines espèces.
- Limiter le mitage des milieux causé par le développement des activités humaines et des projets d'aménagement du territoire.

La réduction des impacts anthropiques

La question de l'impact des activités humaines est récurrente. Les habitants plaident pour :

- Une réduction de l'empreinte humaine sur la nature : surveiller et limiter la pollution, les déplacements et les projets d'infrastructures comme l'autoroute A69.
- Une meilleure gestion du développement des énergies renouvelables, un encadrement plus strict des projets éoliens industriels et des parcs photovoltaïques au sol, sources d'artificialisation des terres et de mortalité pour les chiroptères et les rapaces.
- L'interdiction de l'utilisation de pesticides et produits phytosanitaires dans les secteurs où des alternatives existent.
- L'incitation des communes à adopter des pratiques "zéro phyto" et à valoriser l'usage de produits naturels.
- Le maintien d'activités traditionnelles pour conserver une diversité de milieux.
- Collaborer avec les acteurs locaux pour trouver des solutions permettant de concilier leurs activités avec la protection des espèces impactées (ex. : collaboration avec les spéléologues pour protéger les chiroptères, ou avec les éleveurs pour le loup).

Des actions concrètes pour intégrer la biodiversité

Les habitants suggèrent d'intégrer davantage la biodiversité dans les réflexions locales à travers des actions concrètes, comme :

- L'aménagement d'espaces publics plus verts, avec la plantation d'arbres, l'installation d'abris faune (hôtels à insectes, nichoirs) et l'accélération de la désimperméabilisation des sols.
- L'extinction étendue de l'éclairage public pour limiter la pollution lumineuse.
- La sensibilisation des particuliers à des pratiques respectueuses de l'environnement (gestion durable des jardins, limitation de l'eau, taille des haies...).
- L'incitation à utiliser des espèces végétales locales adaptées aux conditions environnementales et aux besoins des espèces faunistiques.
- Le lancement d'opérations de restauration de milieux naturels telles que la création de mares, le nettoyage de cours d'eau, la restauration de zones humides ainsi que des chantiers de surveillance et/ou d'arrachage d'espèces envahissantes.

La valorisation et l'amélioration des connaissances sur la biodiversité

Les habitants mettent en avant l'importance d'améliorer les connaissances sur la biodiversité pour mieux la protéger. Ils proposent :

- Faire des inventaires des espèces pour suivre l'évolution des populations animales et végétales avec par exemple des atlas de biodiversité (ABC).
- Mettre à disposition une cartographie des espèces contactées accessible au public et aux professionnels.
- Diffusion d'informations sur la biodiversité et les actions à mener pour la préserver, la restaurer et l'intégrer dans les projets d'aménagement ou dans les gestes du quotidien.
- Éducation et sensibilisation plus poussées des citoyens, notamment par des campagnes d'information et des projets dans les écoles (ex. : développement des observations ornithologiques).
- Création d'une chaîne YouTube dédiée à la biodiversité, partageant des conseils, astuces et bons gestes pour que l'effort en faveur de la biodiversité soit collectif.

L'encadrement et le respect des réglementations environnementales

Une demande forte est émise pour un renforcement des contrôles et une stricte application des réglementations environnementales. Les habitants s'inquiètent du manque de surveillance et d'application des lois en vigueur, en particulier dans les zones Natura 2000 et les espaces protégés par le Parc. Ils souhaitent :

- Un suivi rigoureux des projets impactant ces zones, comme l'installation d'une usine de bitume à Montredon.
- Davantage de pouvoirs pour le Parc afin d'empêcher les initiatives destructrices pour la biodiversité.
- La création de brigades vertes ou éco-guides capables de surveiller les espaces protégés et de lutter contre les infractions environnementales.
- Attribution au président du Parc d'un pouvoir de police environnementale pour renforcer les capacités de contrôle et sanctionner les atteintes à la biodiversité.
- Une application stricte des lois existantes sur la protection des habitats et des espèces patrimoniales, avec des amendes pour les destructions d'habitats et l'interdiction des projets jugés trop néfastes pour l'environnement.

Le respect des engagements pris dans la charte du Parc est jugé crucial, et les habitants insistent sur l'importance d'une régulation stricte des activités des acteurs publics et privés, sans dérogations excessives.

Les attentes des élus



Cinq clefs pour demain

- Équilibre
- Écosystèmes
- Préservation
- Sensibilisation
- Faune sauvage

Les élus adoptent une position équilibrée entre la valorisation de la biodiversité comme atout pour le territoire et la nécessité de gérer les défis qu'elle pose, tels que les dégâts causés par la faune sauvage et l'appauvrissement des écosystèmes.

Ils proposent des actions concrètes pour mieux connaître, préserver et valoriser la biodiversité, tout en soutenant les communes dans ces efforts.

La préservation des zones humides et des ressources en eau

Les élus sont conscients de l'importance de préserver les zones humides et la ressource en eau. Ces écosystèmes jouent un rôle crucial dans le maintien de la biodiversité et la régulation des milieux aquatiques. Dans ce cadre, certaines communautés de communes ont engagé des actions dans le cadre de la compétence GEMAPI, notamment en réalisant un inventaire de la biodiversité et en mettant en place un observatoire des milieux aquatiques.

Les élus identifient également des enjeux autour des mares et soulignent l'importance de l'entretien des cours d'eau pour limiter les risques d'inondations.

La sensibilisation et la valorisation

Un enjeu majeur soulevé par les élus est l'appauvrissement de la biodiversité, dont l'une des causes est l'expansion de la forêt sur le territoire.

Les élus insistent sur la nécessité d'améliorer la connaissance de la biodiversité locale et de mener des études régulières pour suivre son évolution. Ils souhaitent également renforcer la communication autour de la biodiversité afin de la valoriser et de sensibiliser le grand public.

La mise en valeur des espaces naturels par des moyens pédagogiques, tels que des panneaux informatifs, est à envisager, par exemple.

Certains élus ont réfléchi à la mise en place d'un Atlas de la Biodiversité Communale. Après la réalisation d'un premier ABC sur une commune, le projet vise désormais à lancer un Atlas de la Biodiversité Intercommunal (ABI) couvrant les quatre identités paysagères de la communauté de communes.

Le soutien des communes dans la préservation des espèces menacées

Un autre axe de préoccupation concerne le soutien des communes dans leurs efforts pour préserver les espèces menacées. Les élus cherchent à concilier la préservation de la biodiversité avec le développement du territoire, sans que cela devienne une contrainte.

Pour cela, le développement d'un label « Territoire engagé pour la nature » à l'échelle du Parc est suggéré, afin de renforcer l'engagement du territoire en faveur de la biodiversité et de disposer des outils permettant une meilleure intégration de la biodiversité au sein des activités humaines.

La gestion de la faune sauvage

Face à l'envahissement du territoire par la faune sauvage, les élus estiment qu'il est nécessaire de favoriser la chasse pour réguler les populations de sangliers, chevreuils, cerfs, et autres animaux susceptibles de causer des dégâts.

L'avis des partenaires techniques



Les partenaires ont été amenés à réfléchir sur les thématiques suivantes : la connaissance du patrimoine naturel, les outils de gestion et de préservation, la prise en compte dans les activités humaines.

Les priorités identifiées par les partenaires techniques tout en proposant des pistes d'action pour la mise en œuvre de ces objectifs sont présentées ci-après.

La connaissance du patrimoine naturel

Pour garantir une gestion durable et efficace du patrimoine naturel du territoire, il est primordial de disposer d'une connaissance complète des espèces en présence. Ce travail nécessite de mobiliser à la fois les compétences des experts et l'engagement des acteurs locaux.

Disposer d'une connaissance « complète » des taxons au sein du territoire

Le principal objectif est de combler les lacunes dans la connaissance des zones sous-explorées et des espèces ordinaires. En effet, l'orientation des efforts de recherche vers ces « zones vides » permettra d'élargir notre compréhension de la biodiversité locale. Pour cela, il est essentiel

d'impliquer les acteurs locaux (citoyens, associations, professionnels) dans les démarches de collecte de données, à travers des dispositifs de sciences participatives.

Pour atteindre cet objectif, plusieurs actions sont envisagées :

- Créer et organiser un réseau de professionnels et de citoyens, permettant de renforcer l'action collective sur le territoire. Ce réseau pourra servir de base pour des initiatives de suivi et de veille.
- Organiser une réunion de programmation annuelle, réunissant les différents partenaires afin de planifier les inventaires à réaliser pour la saison à venir. Cette démarche collective assure une meilleure coordination des actions sur le terrain.
- Fédérer autour d'événements annuels pour restituer les résultats des observations. Ces événements permettront de partager les données recueillies et d'encourager la participation continue des acteurs locaux.
- Identifier les secteurs et taxons prioritaires et communiquer ces informations aux parties prenantes locales pour orienter leurs efforts.
- Former les membres du réseau en matière de détermination naturaliste (par exemple, reconnaissance des espèces) et d'utilisation du Système d'Information sur la Nature et les Paysages (SINP), outil de centralisation des données naturalistes.
- Établir un calendrier d'inventaires participatifs, coordonnant les actions tout au long de l'année, en fonction des périodes favorables aux observations.

La veille du patrimoine naturel à enjeu

Certaines espèces ou groupes d'espèces présentent un enjeu particulier pour la conservation, en raison de leur rareté ou de leur rôle clé dans les écosystèmes. Afin de protéger ces éléments essentiels du patrimoine naturel, il est nécessaire de :

- Définir les espèces et groupes à enjeu qui nécessitent une attention prioritaire.
- Mettre en place des indicateurs de suivi spécifiques à ces espèces, permettant de mesurer leur évolution et l'impact des actions de préservation.

Pour cela, il est proposé de concevoir des méthodes de suivi pérennes compatibles avec les moyens disponibles, tant en termes de ressources humaines que financières. L'objectif est d'assurer la viabilité des actions sur le long terme, sans surcharger les capacités locales.

La sensibilisation des habitants et des élus à la richesse et la fragilité du patrimoine naturel

La sensibilisation des populations locales, et en particulier des élus, est un levier clé pour assurer une prise en compte durable des enjeux environnementaux dans les politiques locales. Cette démarche vise à :

- Former les habitants à une meilleure connaissance de la faune et la flore locales, pour qu'ils deviennent acteurs de la protection du patrimoine naturel.
- Valoriser la connaissance naturaliste existante, en la rendant accessible au plus grand nombre.
- Renforcer le lien entre la biodiversité locale et les productions locales. Une approche qui pourrait également valoriser les produits du territoire, lorsque les stratégies commerciales intègrent la préservation de l'environnement.

Pour concrétiser ces objectifs, plusieurs actions sont envisagées :

- Organiser des événements locaux pour mettre en avant les spécificités naturelles du territoire et sensibiliser les habitants à leur protection.
- Créer des outils de sensibilisation adaptés aux élus, afin de leur permettre de mieux comprendre les enjeux et de les intégrer dans leurs décisions politiques.
- Mettre en place des outils de valorisation des connaissances (Atlas, Observatoires), rendant visibles les résultats des inventaires et les actions de suivi, afin de les partager avec le grand public.
- Concevoir des approches originales, allant au-delà de l'aspect scientifique, en intégrant des dimensions sensibles et culturelles. Cela pourrait inclure des expositions, des récits ou des manifestations artistiques mettant en avant la beauté et la fragilité du patrimoine naturel.
- Valoriser les productions locales, en promouvant celles qui intègrent des pratiques respectueuses de la biodiversité. L'objectif est de favoriser des filières économiques qui s'alignent avec les principes de durabilité et de préservation du patrimoine naturel.

Les outils de gestion et de préservation de la biodiversité

La gestion et la préservation de la biodiversité sont essentielles pour maintenir les équilibres écologiques du territoire, en particulier au sein des Parcs naturels régionaux. Deux axes majeurs se dégagent pour atteindre cet objectif : la conservation de la biodiversité ordinaire et l'importance d'une communication efficace pour permettre une prise de décision éclairée par les élus et les acteurs locaux.

La préservation de la biodiversité « ordinaire »

La biodiversité ordinaire, souvent sous-estimée au profit des espèces emblématiques, joue pourtant un rôle crucial dans les écosystèmes. Il est donc essentiel de mettre en place des actions visant à la préserver.

Pour cela, voici quelques actions proposées :

- Adopter une approche par milieux, plutôt que par espèces, afin d'inclure la biodiversité ordinaire dans les stratégies de gestion. En concentrant les efforts sur la protection des habitats, toutes les espèces qui y évoluent bénéficient indirectement des mesures de conservation.
- Le Parc doit se positionner en tant qu'acteur de la préservation de la biodiversité ordinaire, et pas uniquement des espèces à fort enjeu de conservation ou emblématiques. En effet, une gestion équilibrée entre biodiversité ordinaire et espèces rares garantit une richesse écologique durable.
- Créer un maillage d'aires protégées à l'échelle du Parc, permettant à la fois la conservation d'espèces à enjeu et de la biodiversité ordinaire. Les paysages remarquables peuvent devenir des vecteurs de cette préservation, car leur gestion intégrée permet de concilier enjeux paysagers, biodiversité et écologie. Cette approche donne une nouvelle dimension à la protection des paysages, en y incluant systématiquement la conservation de la biodiversité ordinaire.

La communication permettant une prise de décision efficiente

Une gestion efficace de la biodiversité passe aussi par une bonne communication des outils disponibles aux élus et aux acteurs locaux. Ces derniers doivent être informés des leviers à leur disposition pour intégrer les enjeux de conservation dans leurs politiques et les aider à prendre des décisions éclairées.

Pour cela, il est proposé de :

- Promouvoir l'idée que la biodiversité est un atout pour le développement, et non une contrainte. Cette vision positive peut encourager les décideurs à intégrer des pratiques favorisant la conservation dans leurs projets de développement territorial.
- Communiquer sur les outils accessibles aux élus, comme par exemple la possibilité d'utiliser des arrêtés municipaux pour protéger certaines espèces ou habitats. La connaissance et l'utilisation de ces outils peuvent renforcer les actions locales de conservation.
- Améliorer la transmission d'information concernant les zonages existants, les enjeux de conservation, ainsi que les mesures de protection déjà en place. Cette communication doit viser à sensibiliser à la fois les habitants et les élus, pour renforcer leur engagement dans la protection de la biodiversité locale.
- Développer des actions visant à rendre plus visibles les projets nécessitant des financements, afin de faciliter la mobilisation des fonds. Une meilleure visibilité des projets permettra aux élus et acteurs locaux de soutenir efficacement les initiatives de préservation, tout en favorisant l'attraction de nouveaux financements.

La prise en compte de la biodiversité dans les activités humaines

Intégrer la biodiversité dans les activités humaines est un enjeu essentiel pour garantir un développement durable des territoires. Le Parc du Haut-Languedoc a pour mission d'assurer que les activités économiques, agricoles, énergétiques et de loisirs soient compatibles avec la préservation des écosystèmes locaux. Cette prise en compte doit être systématique et globale, afin d'équilibrer développement et préservation des richesses naturelles du territoire.

Une prise en compte des enjeux de biodiversité dans tous les projets et toutes les activités

Les projets de développement doivent systématiquement intégrer les enjeux de la biodiversité pour en maximiser les bénéfices tout en minimisant les impacts négatifs. Pour cela, les partenaires proposent plusieurs objectifs et actions associées.

Il faut d'abord améliorer l'information sur le lien entre biodiversité et activités humaines. Pour cela, il est nécessaire :

- Informer les propriétaires, gestionnaires, porteurs de projets, élus, sur les enjeux et la réglementation en vigueur, tout en mettant en avant des méthodes d'intégration de la biodiversité dans leurs activités.
- Promouvoir l'idée que la biodiversité est un levier de développement, plutôt qu'une contrainte, afin de renforcer sa prise en compte dans les projets. La biodiversité, loin d'être un obstacle, contribue à un cadre de vie de qualité et à la pérennité des ressources naturelles.
- Faire comprendre que la biodiversité est un patrimoine naturel, tout aussi précieux que le patrimoine culturel. Il s'agit de dépasser les discours élitistes pour sensibiliser le plus grand nombre à sa préservation.

L'anticipation des impacts potentiels des activités humaines est un autre des objectifs proposés à atteindre par :

- La mise en place une veille foncière sur les milieux sensibles (zones humides, milieux ouverts, etc.) pour faciliter leur gestion.

- L'accompagnement des projets dès leur conception, afin de limiter leur impact sur l'environnement et éviter de recourir à des contrôles coûteux et complexes en aval.

L'efficience des adaptations des activités humaine face aux enjeux de biodiversité doit également être visée. Pour se faire, les partenaires proposent :

- Accompagner les projets et les activités sur le long terme, en créant un lien fort entre le Parc, les communes, et les acteurs professionnels.
- Respecter la séquence ERC (Éviter, Réduire, Compenser), avec une véritable intégration de la biodiversité dans les projets et activités, au-delà d'une simple façade.
- Ajuster les pratiques humaines aux contraintes de la biodiversité, que ce soit en termes de temporalité ou d'espace. En cas d'enjeux trop forts, il est nécessaire de prioriser l'environnement et d'assumer des politiques de protection plus strictes. En cela, une charte plus restrictive peut être un bon outil de cadrage pour gagner les enjeux écologiques du territoire.

La démonstration par l'exemple est souvent moteur pour déclencher un changement. Les partenaires invitent à valoriser les initiatives exemplaires auprès des acteurs du territoire. Pour cela, les actions à mener sont par exemple :

- Soutenir et diffuser les initiatives pilotes, les projets exemplaires, les retours d'expérience, pour mieux faire connaître les solutions existantes.
- Promouvoir la Marque Valeurs Parc naturel régional comme label de qualité environnementale.

Une gestion de la forêt qui prend en compte le maintien de la biodiversité comme une priorité

Les pratiques sylvicoles doivent évoluer pour concilier la gestion des forêts avec la préservation de la biodiversité. En intégrant les enjeux écologiques, économiques et climatiques, la forêt peut devenir un atout central dans la lutte contre le changement climatique, tout en préservant les écosystèmes locaux.

Pour améliorer l'information sur le lien entre pratiques sylvicoles et biodiversité, deux actions ont été retenues :

- Sensibiliser les nouvelles générations et les professionnels de la filière forestière à l'importance de préserver la biodiversité en forêt. Il s'agit notamment de promouvoir les bonnes pratiques de gestion forestière, qui respectent les écosystèmes tout en maintenant une productivité durable.
- Démontrer la viabilité économique des pratiques sylvicoles durables, en soulignant leur rôle crucial dans l'adaptation au changement climatique. Les pratiques respectueuses de la biodiversité, telles que les coupes sélectives ou la gestion intégrée des forêts, assurent une meilleure résilience des forêts face aux perturbations climatiques.

Les partenaires soulignent l'importance d'avoir une sylviculture exemplaire en matière de biodiversité sur le territoire :

- Éviter les pratiques sylvicoles néfastes à la biodiversité (exemple des coupes rases qui entraînent une destruction directe de l'habitat et qui peuvent déséquilibrer les versants, entraîner des glissements de terrain, dégrader la qualité de l'eau...).

- Veiller à ce que la gestion forestière prenne en compte les infrastructures associées, telles que la création de places de déchargement ou de pistes qui peuvent dévier l'eau et impacter les versants, les milieux humides et la biodiversité associée.

Une agriculture pastorale, extensive, durable et source de biodiversité

Comme pour la sylviculture, l'agriculture, notamment pastorale, doit être un atout dans la préservation de la biodiversité, en adoptant des pratiques durables et vertueuses. Pour cela, les partenaires estiment que le lien entre pratiques agricoles et biodiversité doit être mis davantage en évidence pour les acteurs concernés. Pour cela, il s'agira :

- Identifier et valoriser les pratiques agricoles vertueuses pour la biodiversité.
- Sensibiliser dès la formation initiale et accompagner les agriculteurs (accompagnement technique, outils financiers...) pour monter le territoire en exemplarité sur les pratiques vertueuses.
- Démontrer l'intérêt économique et écologique des pratiques vertueuses (pâturage en zones humides quand l'herbe manque ailleurs, meilleure résilience des prairies diversifiées...).

Les partenaires soulignent l'importance d'avoir une agriculture exemplaire en matière de biodiversité sur le territoire :

- Éviter l'abandon du pâturage sur certains secteurs riches en biodiversité comme les zones humides ou les milieux ouverts.
- Conserver une mosaïque de milieux au sein des exploitations agricoles, incluant friches, mares et haies, pour maximiser la biodiversité.
- Avoir un plan de gestion des activités agricoles permettant d'encadrer l'activité et éviter les pratiques en défaveur de la biodiversité.

Une prise en compte renforcée de la biodiversité dans le développement des énergies renouvelables et des carrières

Le développement des énergies renouvelables et l'exploitation des carrières sont essentiels à la transition énergétique et à l'économie locale. Cependant, ces projets doivent être menés dans le respect des écosystèmes et des ressources naturelles. Il est donc crucial d'adopter une approche qui intègre pleinement les enjeux de biodiversité, tout en garantissant une exploitation durable. Pour cela, deux objectifs ont été retenus lors des réflexions.

Le premier est de mettre en place, sur le territoire, une politique ambitieuse et cohérente pour la prise en compte des impacts environnementaux dans les projets d'énergies renouvelables et d'exploitation des carrières. Les actions à mener sont :

- Maintenir un cadre dans la Charte concernant le développement des projets ayant un impact potentiel élevé sur l'environnement.
- Adapter les conditions d'exploitation aux spécificités écologiques et environnementales du territoire, en prenant en compte les fragilités locales (biodiversité, eau, sol).
- Intégrer la notion de cumul des impacts dans l'évaluation des projets. Un projet individuel peut avoir un effet limité, mais l'addition de plusieurs projets peut entraîner des conséquences significatives sur la biodiversité.
- Analyser l'impact sur l'eau et les milieux associés, en particulier dans les projets de carrières, où l'eau rejetée ou lessivée peut affecter la qualité des cours d'eau et les écosystèmes aquatiques.

- Prendre en compte l'impact des infrastructures associées, par exemple pour les parcs éoliens, où les pistes de maintenance peuvent dévier le cours des eaux et affecter les versants, les milieux humides, et la biodiversité.
- Favoriser l'installation de projets photovoltaïques sur toiture plutôt qu'en milieu naturel, afin de préserver les terres agricoles et d'éviter l'artificialisation des espaces ouverts. Les projets agri-photovoltaïques doivent être encadrés pour garantir la préservation des terres cultivables.
- Renforcer les connaissances sur l'impact des projets photovoltaïques sur la biodiversité, afin de pouvoir fournir des avis éclairés et basés sur des données scientifiques solides.

Le second objectif est de mesurer efficacement l'impact des projets d'énergies renouvelables et d'exploitation des carrières sur la biodiversité, durant leur phase de mise en œuvre et au-delà. Pour cela, les actions proposées sont les suivantes :

- Mettre en place des contrôles réguliers pour surveiller les chantiers et leurs impacts sur l'environnement, en assurant un suivi strict des pratiques mises en place.
- Améliorer les suivis de mortalité, en particulier pour les espèces vulnérables comme les chauves-souris et les rapaces dans les parcs éoliens, afin de disposer de données fiables sur l'impact des installations.
- Renforcer la connaissance des effets des carrières sur la qualité et la quantité d'eau, notamment en ce qui concerne la manière dont l'eau traverse et s'écoule après son utilisation dans ces projets.

Des activités humaines compatibles avec la préservation d'une ressource en eau de qualité

Dans le contexte du changement climatique, la gestion de l'eau est une question cruciale pour la préservation de la biodiversité et le bon fonctionnement des activités humaines. Il est impératif d'adopter des pratiques qui favorisent la conservation de cette ressource vitale, en mettant en place une politique exemplaire d'économie d'eau sur le territoire.

Les actions proposées par les partenaires sont de :

- Sensibiliser le public aux gestes d'économie d'eau, afin de promouvoir des comportements responsables et durables.
- Mobiliser les leviers d'économie d'eau pour optimiser l'utilisation de cette ressource et mieux s'adapter aux enjeux liés au changement climatique.
- Veiller à l'entretien et au bon fonctionnement du réseau d'eau potable pour garantir une utilisation efficace et minimiser les pertes.
- Agir de manière proactive (communes et EPCI) en matière d'économie d'eau sur le territoire, en intégrant des stratégies de gestion durable dans les politiques locales.

L'eau doit devenir un enjeu prioritaire dans l'adaptation des activités humaines. Pour se faire, il serait opportun :

- Adopter une gestion fine de l'entretien des cours d'eau pour préserver les berges et maintenir les écosystèmes aquatiques en bonne santé.
- Éviter les pratiques nuisibles, comme les coupes rases, qui perturbent le cycle de l'eau et impactent négativement les habitats naturels.
- Évaluer l'impact des projets et activités humaines sur la qualité de l'eau, en intégrant cette dimension dès la phase de planification.

- Contrôler la gestion de l'eau pour garantir son utilisation durable et respectueuse des écosystèmes.

Cela passe par un autre objectif qui est d'avoir un réseau d'assainissement qui permette le maintien d'une bonne qualité d'eau :

- Sensibiliser les élus et le grand public aux enjeux de l'assainissement et à son impact sur la biodiversité.
- Mettre en place un suivi rigoureux de l'impact de l'assainissement sur les écosystèmes, afin d'évaluer et d'ajuster les pratiques en conséquence.
- Rendre les réseaux d'assainissement efficaces sur l'ensemble du territoire du Parc, en les adaptant aux spécificités locales.
- Séparer les eaux pluviales des eaux usées pour optimiser la gestion des ressources en eau et réduire la contamination des milieux aquatiques.

[Une prise en compte de la biodiversité remarquable comme ordinaire dans les activités quotidiennes](#)

La biodiversité, qu'elle soit ordinaire ou remarquable, joue un rôle fondamental dans le maintien des écosystèmes et la qualité de vie. Il est crucial de prendre en compte cet enjeu dans l'aménagement du territoire, notamment à travers les documents d'urbanisme et la gestion des espaces urbains et périurbains. Il est nécessaire de promouvoir un lien étroit entre nature et ville pour améliorer la qualité de vie des habitants et préserver les écosystèmes locaux.

L'enjeu biodiversité doit être inclus dans les documents d'urbanisme :

- Incorporer des mesures spécifiques pour la biodiversité dans les documents d'urbanisme tels que les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) et les Schémas de Cohérence Territoriale (SCOT). Ces mesures doivent garantir la protection et la valorisation des espaces naturels tout en accompagnant le développement urbain.
- Assurer le respect des réglementations en matière de biodiversité dans les projets urbains. Cela inclut la vérification rigoureuse des plans d'aménagement pour s'assurer qu'ils répondent aux exigences légales et aux objectifs de conservation des habitats naturels.

La nature en ville et dans sa périphérie doit être valorisée pour être acceptée :

- Communiquer sur la biodiversité à proximité des zones habitées, en mettant en lumière la présence de la nature dès la sortie des villages et des villes. Ces espaces peuvent constituer des refuges pour la biodiversité ordinaire et participer au maintien des continuités écologiques.
- Promouvoir l'intérêt de la nature en ville, en expliquant son rôle bénéfique pour la santé, la qualité de vie et la résilience face aux changements climatiques. Une sensibilisation des habitants à la biodiversité urbaine (espaces verts, jardins, friches) est essentielle pour renforcer leur engagement dans sa préservation.
- Adopter des pratiques urbaines qui préservent la biodiversité, en favorisant la végétalisation des espaces publics, l'intégration d'éléments naturels (haies, mares, toitures végétalisées), et en veillant à maintenir des espaces propices à la faune et la flore locales.
- Inclure des éléments de biodiversité dans l'aménagement urbain, afin de répondre à un besoin croissant de nature en ville. Cela peut passer par la création de parcs, la protection des espaces verts existants, ou encore l'intégration de la nature dans les projets de rénovation ou de développement urbain.

Une trame d'espaces naturels de qualité

La préservation des continuités écologiques est essentielle pour maintenir la biodiversité et garantir la résilience des écosystèmes face aux pressions anthropiques. Une trame d'espaces naturels bien définie favorise la connectivité des habitats, donc la circulation des gènes et par conséquent la résilience des populations. Il faut donc :

- Préserver les continuités écologiques et la nature ordinaire en identifiant et en protégeant les corridors naturels qui facilitent le déplacement des espèces. Cela inclut la conservation des haies, des friches, des zones humides et d'autres habitats essentiels à la biodiversité.
- Intégrer l'enjeu des continuités écologiques et des trames vertes et bleues dans les avis et l'accompagnement des projets du territoire. Il est crucial d'évaluer l'impact des projets sur la connectivité écologique et de promouvoir des aménagements qui respectent ces continuités. Cela peut impliquer des recommandations pour la création de passages à faune, la réhabilitation de milieux dégradés ou l'intégration de zones tampons autour des espaces sensibles.

Des activités de loisirs qui prennent en compte le patrimoine naturel

Les deux objectifs suivants, et les actions proposées pour les atteindre, visent à établir une synergie entre les activités de loisirs et la préservation du patrimoine naturel, en intégrant des mesures proactives et informatives pour sensibiliser les utilisateurs et protéger les zones fragiles.

Il s'agira d'abord d'améliorer l'information sur le lien entre activités de loisirs et biodiversité, et rendre plus efficace la sensibilisation :

- Analyser la fréquentation des sites de loisirs pour comprendre les tendances et identifier les zones à risque de surfréquentation. Cette analyse permettra d'adapter la gestion des espaces naturels.
- Mettre en place une veille sur les réseaux sociaux, comme Instagram, pour repérer les lieux potentiellement soumis à une surfréquentation. Cela permettra d'intervenir rapidement et de prévenir les impacts négatifs.
- Documenter et sensibiliser les pratiquants (touristes, randonneurs, chasseurs, pêcheurs, etc.) sur les bonnes pratiques à adopter, les risques associés à la nature, et l'importance de respecter l'environnement et la propriété privée. Des supports d'information clairs et accessibles doivent être mis à disposition.
- Élargir les actions de sensibilisation au-delà du territoire du Parc, en impliquant les communes limitrophes et les métropoles environnantes, sources de tourisme. Cela permettra de toucher un public plus large et de promouvoir des comportements respectueux.
- Mettre en place des écogardes dans les secteurs les plus fragiles pour informer le public sur les bonnes pratiques.

Pour préserver la biodiversité des zones les plus fréquentées, il faut véritablement agir :

- Partager l'espace entre zones de conservation et zones d'activités de pleine nature afin de réduire les tensions et de garantir la protection des habitats. Cette approche permettra de concilier loisir et préservation.
- Canaliser les flux de visiteurs et les orienter vers des zones moins sensibles, avec des recommandations adaptées selon les saisons et les enjeux environnementaux. L'accent

doit être mis sur des sites aménagés qui peuvent accueillir le public sans perturber les écosystèmes fragiles.

- Adapter les pratiques aux enjeux de biodiversité, notamment en limitant le nombre de personnes par jour ou par groupe dans les secteurs sensibles, et en définissant des périodes plus favorables pour la fréquentation.
- Mettre en place une réglementation spécifique pour les secteurs les plus vulnérables, incluant des mesures telles que la mise en défens de certaines zones à des moments critiques, ou l'accompagnement obligatoire pour certaines activités.
- Contrôler les activités touristiques dans les nouveaux lieux et s'assurer que les pratiques évoluent avec le temps, tout en tenant compte des retombées sur l'environnement.
- Réaliser des actions concrètes sur le terrain qui génèrent des résultats tangibles pour la biodiversité, comme des initiatives de restauration écologique ou des programmes de sensibilisation.
- Installer des écogardes dans les zones les plus sensibles pour surveiller les activités et jouer un rôle actif dans la protection des écosystèmes locaux.

Les recommandations de l'État



Cinq clefs pour demain

- Protection
- Préservation
- Renaturation
- Gestion durable
- Transition agroécologique

La préservation de la biodiversité du territoire est en fil rouge des six objectifs nationaux. Ils s'articulent autour de la préservation des milieux naturels, de la renaturation des espaces dégradés, de la gestion durable des ressources et de l'intégration des enjeux écologiques dans toutes les politiques de développement.

Les acteurs locaux doivent être encouragés à adopter des approches innovantes et respectueuses de l'environnement pour garantir la protection de la biodiversité tout en soutenant l'économie locale.

Une « Zéro artificialisation nette » à l'horizon 2050

L'objectif « ZAN » vise à limiter au maximum l'urbanisation des sols naturels. Cela implique une réduction de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers, notamment en promouvant une sobriété foncière et en accélérant la renaturation des terrains dégradés.

L'État recommande de :

- Réduire de 50 % la consommation d'espaces naturels d'ici 2031 en comparant avec la décennie précédente.
- Préserver les zones prioritaires, telles que les zones humides, les terres à vocation naturelle ou exploitées et les zones à enjeux environnementaux des impacts des projets, plans et programmes
- Éviter l'implantation de centrales photovoltaïques ayant un impact sur la fonctionnalité des sols, en particulier dans les zones sensibles comme les zones humides.
- Limiter l'évolution des carrières, dans le Sidobre et les sites emblématiques comme le Massif du Caroux et la grotte du Calel.

Une transition énergétique respectueuse de l'environnement

L'État souligne l'enjeu de la conciliation du développement des énergies renouvelables et de la protection des paysages et la biodiversité qui sont les fondements de l'attractivité du territoire.

L'État recommande de :

- Promouvoir l'agrivoltaïsme, qui peut contribuer aux enjeux nationaux de décarbonation énergétique et préservation des milieux agricoles, sous réserve d'une intégration paysagère adaptée.
- Accompagner les installations pour réduire leurs effets négatifs sur la biodiversité : études d'impact dans le cas des projets éoliens sur les espèces faisant l'objet de plans nationaux d'action et/ou protégées, suivi de la mortalité et de la dynamique des populations, équipements des parcs éoliens en technologies permettant de réduire les impacts physiques

La préservation de la mosaïque de paysages

À l'échelle du Parc, en déclinaison des objectifs assignés par le schéma régional de cohérence écologique (SRCE) et ceux du schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), l'État souligne l'importance de restaurer et maintenir les continuités écologiques tout en garantissant la qualité paysagère du territoire.

Pour cela, l'État recommande de :

- Actualiser la Trame Verte et Bleue, en tenant compte des nouveaux diagnostics pour définir les points noirs où des ruptures écologiques existent et devront figurer dans la nouvelle charte qui offre un cadre pour les documents d'urbanisme locaux
- Une priorisation des discontinuités est à inscrire dans le plan de charte
- Accompagner la restauration des zones prioritaires et l'amélioration des fonctionnalités écologiques
- Restaurer des milieux prioritaires comme les milieux humides à l'image de la vallée de l'Arn où la mulette perlière (une espèce menacée) est présente.
- Travailler sur la qualité des réservoirs de milieux ouverts pour augmenter la perméabilité de ces zones, notamment au sein de la trame agricole.
- Encourager la prise en compte de la biodiversité dans les projets
- Améliorer la connaissance et la mise en place de pratiques agricoles et forestières qui soutiennent la biodiversité, comme les pratiques de gestion conservatoire.
- Préserver les sites remarquables comme le Massif du Caroux, la source du Jaur, et les grottes de la Devèze, en renforçant leur protection juridique : stratégie foncière, classement, contrat de type ORE, etc.
- Renforcer le rôle protecteur des espaces naturels face au changement du climat : améliorer la connaissance sur ses impacts, mise en œuvre des solutions fondées sur la nature, restauration des zones humides dégradées et préservation des zones humides fonctionnelles, etc.

La gestion conservatoire des ressources naturelles

Il s'agit de garantir une gestion durable des ressources, notamment l'eau, la forêt, et les sols, en particulier face aux défis du changement climatique. L'État recommande de :

- Préserver la ressource en eau en intégrant les objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE), et en prenant des mesures en se plaçant à l'échelle des bassins versants, notamment en ce qui concerne le déficit quantitatif.
- Accompagner les projets de carrières en veillant à la remise en état des sites après exploitation, notamment sur les secteurs à forts enjeux environnementaux.
- Préserver la forêt en conciliant ses usages multiples : sylviculture, agro-sylvopastoralisme, loisirs, tout en protégeant sa fonction de réservoir de biodiversité. Continuer ainsi les actions telles que celle menées lors de l'opération Sylv'ACCTES pour améliorer la gestion forestière et sensibiliser à l'importance des forêts anciennes.

La transition agroécologique

Le parc soutient une agriculture durable et résiliente en réponse aux changements climatiques et aux pressions environnementales.

L'État recommande de poursuivre les efforts entrepris pour :

- Développer l'agriculture biologique et structurer les filières locales en réduisant l'usage des intrants chimiques, et en protégeant les ressources en eau et la biodiversité.
- Mobiliser davantage le dispositif des GIEE (groupements d'intérêt économique et environnemental) pour encourager l'innovation en agroforesterie.
- Améliorer la résilience des systèmes agricoles face au changement climatique, notamment en intégrant les solutions fondées sur la nature, comme la mise en place d'infrastructures agroécologiques.
- En travaillant en synergie avec les autres acteurs du territoire.

La promotion de l'activité économique et culturelle sous le label PNR

Dans le cadre de ses missions le Parc doit intégrer la protection de la biodiversité et des paysages dans le développement économique de son territoire.

Ainsi, pour la forêt qui joue un rôle central, non seulement par son importance visuelle et environnementale, mais aussi par son poids économique, l'État recommande de :

- Confirmer les partenariats avec les acteurs locaux, en valorisant les ressources locales.
- Promouvoir des outils permettant de prendre en compte les enjeux de biodiversité et de paysage dans la gestion forestière.
- Favoriser la concertation et la multifonctionnalité des espaces forestiers, afin de concilier différents usages et préserver les écosystèmes.

Concernant le tourisme, l'objectif est de veiller à ce que l'activité respecte les patrimoines naturels, culturels et paysagers, tout en limitant les impacts négatifs sur l'environnement.

L'État recommande de :

- Limiter la circulation des véhicules à moteur dans les espaces naturels en adoptant des dispositions claires dans la charte, conformément à l'article L. 362-1 du Code de l'environnement.

- Interdire la circulation motorisée en dehors des voies ouvertes au public, en particulier dans les zones à enjeux sensibles, identifiées dans les documents du plan de parc, pour protéger les paysages et les écosystèmes fragiles.

LE TRANSPORT

La perception du grand public



Cinq clefs pour demain

- Transports en commun
- Mobilités douces
- Covoiturage
- Accessibilité
- Intermodalité

Pour le grand public, l'amélioration de la mobilité au sein du Parc passe par le développement d'un réseau de transport intégré, accessible (y compris aux personnes en situation de handicap) et durable, en favorisant les transports en commun, les mobilités douces et les alternatives à la voiture individuelle qui vise à lutter contre l'isolement des populations et à promouvoir des modes de transport durables et moins polluants.

Plusieurs propositions et actions sont évoquées par les habitants et sont présentées par ordre d'occurrence dans les échanges.

Le développement des transports en commun

Augmenter la fréquence et la couverture des lignes de bus, en particulier les week-ends, jours fériés, et lors des périodes touristiques.

Améliorer les interconnexions entre les différentes lignes de transport (bus, train) pour renforcer l'intermodalité, en particulier entre le Tarn et l'Hérault.

La suggestion est faite d'établir des listes de covoiturage communales permettant de mutualiser les trajets domicile / travail.

Mettre en place de services de transport à la demande, tels que des navettes et mini-bus, notamment dans les zones peu peuplées et pour desservir les sites touristiques.

La promotion des mobilités douces

Multiplier et sécuriser les pistes cyclables, améliorer la signalisation, et relier les voies vertes existantes pour encourager le cyclotourisme et les déplacements locaux en vélo.

Encourager les mobilités piétonnes, avec des aménagements sécurisés pour les piétons et des chemins accessibles reliant les différents villages et sites d'intérêt du PNR.

Le soutien aux mobilités alternatives par leur optimisation

Développer l'autopartage et les réseaux de covoiturage, y compris des initiatives comme « Rezo Pouce » pour encourager les déplacements partagés.

Promouvoir l'usage des vélos en améliorant les pistes cyclables et les voies vertes, en augmentant le nombre de points d'avitaillement (eau, bornes de recharge pour vélos électriques), et en offrant des solutions de stationnement sécurisé.

Renforcer les infrastructures pour les véhicules électriques, avec l'installation de bornes de recharge dans les communes et le long des principaux axes.

L'optimisation et l'adaptation des services

Adapter la taille des véhicules de transport public à la demande réelle pour éviter les bus vides et maximiser l'efficacité des trajets.

Coordonner et renforcer les services de covoiturage avec un soutien numérique, téléphonique et physique, via un conseiller en mobilité pour mieux répondre aux besoins locaux.

La limitation de la circulation des poids lourds est plusieurs fois demandée pour réduire leurs nuisances (dangerosité, bruit, pollution) lors de leur traversée des communes du sillon médian.

La sensibilisation et la communication

Informer et sensibiliser la population aux avantages des mobilités durables, par le biais d'initiatives communautaires, de campagnes de communication, et d'événements autour des mobilités douces comme les fêtes de la Voie Verte.

L'amélioration de l'accessibilité et de l'information

Faciliter l'accès à l'information sur les horaires et les arrêts de transport en commun, et promouvoir les initiatives locales de mobilité durable.

Rendre les transports accessibles à tous, y compris aux personnes en situation de handicap, et harmoniser les tarifs entre les différentes régions.

Les attentes des élus

Les attentes spécifiques des élus n'ont pas été détaillées, mais il est généralement attendu qu'ils soutiennent les politiques alignées avec les besoins du territoire tout en intégrant les préoccupations locales, telles que les désirs de leurs électeurs et les priorités budgétaires.

L'avis des partenaires techniques



Cinq clefs pour demain

- Accessibilité
- Transports en commun
- Voie verte
- Tourisme durable
- Mobilité douce

La thématique des déplacements au sein du territoire n'a pas été abordée spécifiquement lors des ateliers techniques. Le sujet a été abordé en pointillé lors des échanges, sous des primes variés, mais de façon récurrente, notamment à propos de l'usage dominant de la voiture individuelle et du projet de la Voie verte fortement plébiscité.

Voici les différents enjeux et objectifs pouvant être associés à la mobilité sur le territoire.

Des déplacements facilités

Les moyens de transport et leur accessibilité

Il est essentiel d'améliorer les moyens de transport sur le territoire, notamment pour ce qui est de l'accessibilité aux événements et aux sites culturels.

De même, un effort particulier doit être porté sur les déplacements pour les achats alimentaires et sur la réduction des coûts de transport dans le secteur agricole.

De plus, il est nécessaire de résoudre l'absence de réseau ferroviaire et de traiter les problèmes de connexions entre les réseaux de bus départementaux.

Réseau de transport public et scolaire

L'amélioration du réseau de transport en commun sur l'ensemble du territoire est une priorité, tout comme le développement des transports scolaires dans les zones comptant de nombreuses résidences secondaires. Des outils tels que le Plan mobilité (Pays HLV), le Transport à la Demande (TAD), et les transports d'intérêt local peuvent être mobilisés pour atteindre ces objectifs.

Revitalisation des centres urbains

Pour cela, il faut recréer des systèmes de mobilité urbaine douce, accessibles et multimodaux. Il convient également de sensibiliser la population aux avantages de vivre dans les centres anciens, où la mobilité est généralement plus simple et plus efficace.

La découverte du territoire

Renforcer l'attractivité d'un tourisme durable

Le développement d'un tourisme durable doit passer par une amélioration de l'offre de transport en commun vers les sentiers d'itinérance et par des services d'accueil adaptés aux vélos dans les trains et les bus qui pourront également faciliter les déplacements du quotidien.

Des solutions de mobilité respectueuses de l'environnement, visant un « itinéraire 0 carbone », doivent être proposées, avec une cohérence dans les actions entre les différents départements. La création d'itinéraires dédiés aux vélos à assistance électrique (VAE) est également à envisager.

Découvrir et préserver les paysages

Il est important de développer les mobilités douces pour une meilleure découverte des paysages. Cela peut inclure la mise en place d'itinéraires reliant le nord et le sud du territoire, tout en valorisant les routes qui offrent de belles vues. Travailler également à dégager une identité pour les routes fréquentées serait pertinent pour marquer davantage les caractéristiques des paysages traversés.

Par ailleurs, la fréquentation des axes routiers traversant des paysages remarquables doit être régulée et surveillée.

La qualité de vie dans un contexte de changement climatique

Promouvoir la sobriété en ville et pour les activités économiques

Une approche globale et collective en faveur des mobilités douces doit être adoptée.

Il est nécessaire de garantir une complémentarité entre la qualité des infrastructures, leur entretien, et l'harmonisation des schémas de circulation.

Les acteurs locaux doivent être accompagnés techniquement dans leurs initiatives visant à encourager ces mobilités douces.

Améliorer la qualité de vie des habitants

La réduction des coûts de transport et de la dépendance à la voiture individuelle doit figurer parmi les priorités. Des solutions visant à améliorer les conditions de vie locales, en particulier dans les domaines de l'emploi, des écoles, et des transports en commun, contribueront à rendre le territoire plus attractif pour les nouveaux arrivants.

Cette vision globale doit permettre une meilleure mobilité tout en tenant compte des enjeux environnementaux et sociaux, tout en renforçant l'attractivité du territoire et la qualité de vie de ses habitants.

Les recommandations de l'État

Pour répondre au défi de la promotion de l'activité économique et culturelle sous le label « parc naturel régional », l'État recommande d'intégrer la transition énergétique, notamment la décarbonation des usages, dans les grandes orientations stratégiques du parc.

Il est nécessaire de continuer à développer les voies vertes, de favoriser les modes de transport actifs au sein du périmètre du parc naturel régional et d'encourager la mise en place de services de mobilité décarbonée dans son périmètre.

LA FORÊT

La perception du grand public



Cinq clefs pour demain

- Limitation des coupes rases
- Diversification des essences
- Sylviculture vertueuse
- Préservation de la biodiversité
- Adaptation au changement climatique

Les forêts sont un patrimoine précieux et essentiel à notre environnement, à notre économie, et à notre qualité de vie.

Pour assurer leur préservation et leur gestion durable, il est impératif de repenser nos pratiques et de mobiliser l'ensemble des acteurs concernés. Voici les principaux enjeux et actions à mettre en œuvre pour protéger nos forêts.

L'évolution des pratiques sylvicoles pour une gestion durable de la forêt

Il est crucial de transformer les pratiques de gestion forestière pour mieux respecter l'écosystème forestier. Cela passe par l'abandon des coupes rases, qui perturbent fortement les sols et la biodiversité, par la diversification des essences pour rendre les forêts plus résilientes face aux changements climatiques et aux maladies.

Mieux adapter les essences et les plantations, en privilégiant les mélanges et en évitant les monocultures, est essentiel. La diversification des plantations et la régénération naturelle doivent également être encouragées

L'intégration d'approches telles que la sylviculture vertueuse, le maintien du bois mort, le sylvopastoralisme et l'agroforesterie, paraissent des solutions pour favoriser des forêts plus résilientes et écologiquement équilibrées.

Le développement de la filière locale du bois

Renforcer la filière locale du bois est un levier important pour dynamiser l'économie régionale tout en soutenant une gestion durable des forêts.

Cela implique de soutenir les petites entreprises et les métiers du bois, ainsi que de valoriser les usages du bois local dans la construction, l'industrie et pour l'énergie. En misant sur les ressources locales, nous contribuons à réduire l'empreinte écologique tout en créant des emplois.

Il est également crucial de financer et soutenir les petites scieries et d'encourager la valorisation du bois local à travers des initiatives comme l'utilisation de scieries mobiles et le développement des métiers liés à la forêt.

La collaboration avec tous pour gérer les espaces forestiers

Pour un impact significatif, il est essentiel de travailler avec tous les gestionnaires, qu'il s'agisse des communes, des petits propriétaires ou d'autres acteurs impliqués dans la gestion forestière.

La création d'un réseau d'acteurs engagés permettrait de faciliter le partage de connaissances, d'expériences et de bonnes pratiques. En fédérant les gestionnaires, les professionnels et les

citoyens autour d'une vision commune de la gestion durable des forêts, nous pourrons avancer de manière cohérente et efficace vers des objectifs partagés.

La sensibilisation, l'éducation pour des comportements responsables, l'implication les citoyens

Ainsi, pour que la préservation des forêts devienne l'affaire de tous, il est indispensable de sensibiliser et d'éduquer le public.

Respecter la biodiversité, les propriétés forestières et les différents usages des forêts sont des comportements à encourager. Des campagnes de sensibilisation, des programmes éducatifs et des initiatives citoyennes peuvent aider à modifier les comportements et à renforcer l'engagement de chacun envers les forêts. Impliquer les habitants dans la gestion des forêts publiques et sensibiliser les petits propriétaires sur les différents modes de gestion sont également essentiels.

Pour renforcer le lien entre les citoyens et les forêts, il est souhaitable d'encourager leur participation active dans la gestion des forêts publiques. Cette implication directe contribue à une meilleure compréhension des enjeux forestiers et à une prise de conscience collective de l'importance de leur préservation, d'autant si elle est couplée à leur sensibilisation à la gestion forestière et aux réglementations en vigueur, notamment en ce qui concerne les pratiques de coupe et les usages de la forêt.

L'anticipation et la gestion des risques naturels

Les forêts du territoire sont confrontées aux incendies, aux inondations ou encore à l'érosion. Pour les habitants, avec le changement climatique, il est essentiel de mettre en place des actions de prévention, de gestion et de sensibilisation adaptées pour une meilleure gestion des forêts et pour limiter ces risques, en particulier en ce qui concerne la prévention des incendies.

Il est également suggéré d'informer et de sensibiliser les propriétaires à la nécessité de débroussailler, et d'adapter les aménagements des massifs pour prévenir ces dangers : entretien régulier, éclaircissement sélectif pour réduire la charge combustible et adaptation des essences forestières par exemple.

Ils rappellent qu'en anticipant ces risques, nous protégeons non seulement les forêts, mais aussi les communautés qui en dépendent. L'intégration du risque incendie dans la charte est même suggérée.

La création de zones de protection sans intervention humaine

Il est important de créer des espaces où la nature peut suivre son cours sans intervention humaine. Ces zones de protection permettent aux écosystèmes de se régénérer naturellement, préservant ainsi la biodiversité et les cycles écologiques. Créer ou recréer des secteurs de forêts protégés sans intervention humaine est une mesure essentielle pour préserver les arbres remarquables et les réseaux de bois mort.

Les attentes des élus



Cinq clefs pour demain

- Adaptation climatique
- Gestion intégrée
- Valorisation économique
- Concertation
- Sensibilisation

Les échanges avec les élus mettent en lumière les défis multiples de la gestion forestière, allant de l'adaptation au changement climatique à la structuration des filières économiques, en passant par une gouvernance concertée et une pédagogie renforcée.

Voici les thèmes principaux ayant été abordés et les enjeux clés associés.

L'adaptation au changement climatique

La diversification des essences est nécessaire pour mieux s'adapter au changement climatique.

La question de la gestion de la mortalité des arbres due aux sécheresses, notamment les épicéas, les problèmes de reprise des plantations parfois très faible se pose.

La prévention et la gestion accrue des incendies sont importantes car ils pourraient augmenter avec le réchauffement climatique.

Il faut une adaptation des forêts méditerranéennes pour maintenir la « multi activité » : production de bois (œuvre, énergie), activités de plein air, sylvopastoralisme.

La gestion des forêts

Les élus soulignent l'impact des forêts sur le paysage, notamment la fermeture des paysages due à l'expansion forestière et au recul de l'agriculture.

Il faudrait passer d'une logique de récolte pure à une gestion intégrée et culturelle des forêts et réduire les coupes rases, sauf si justifiées pour des raisons sanitaires (ex. scolytes).

Ils ont conscience de la problématique posée par la dégradation des routes et des pistes due au transport du bois, qui sont bien souvent sans retombées financières suffisantes pour les communes.

La forte présence de forêts privées et petites parcelles, souvent mal mobilisées en raison des contraintes topographiques et de la faible rentabilité est un souci pour une gestion plus vertueuse.

- Besoin de regrouper et de mieux gérer les parcelles de forêt privée pour optimiser l'exploitation et la gestion durable.
- Pour mieux gérer l'impact de leur gestion ou non-gestion sur le paysage et la biodiversité.

Il faudrait travailler sur les arbres morts.

Quant à l'exploitation forestière, elle interroge quant à son impact sur la ressource eau.

Un autre enjeu est la gestion des risques liés à l'évolution des forêts, incluant les incendies, les impacts sur le tourisme, la biodiversité, et l'économie locale du bois.

La valorisation des ressources forestières et les retombées économiques

Ils soulignent le besoin d'accompagner et de mieux structurer la filière bois énergie, y compris le développement des maisons en bois.

Il faut améliorer les débouchés pour les feuillus car les résineux sont bien valorisés.

La forêt ne génère pas de revenu net pour les communes, car les recettes de l'exploitation sont compensées par les coûts de plantation et de gestion. C'est vécu comme une forte contrainte pour les communes.

La diversité des acteurs et la gestion concertée

Les élus soulignent un manque de concertation entre les différentes chartes forestières et les initiatives locales, comme celles du Parc et du Pays.

Ils expriment le besoin d'un dialogue et d'une coordination accrue entre les différents acteurs, y compris l'ONF, qui s'oriente vers une gestion plus diversifiée et paysagère

La pédagogie et la sensibilisation

Ils invitent au renforcement de la pédagogie sur les pratiques forestières, les droits de propriété et les usages tels que la cueillette, la chasse, et les activités de plein air ainsi que :

- Sensibilisation sur le rôle des forêts dans la capture de CO₂ et l'importance de la gestion durable.
- Besoin de plus de présence en forêt pour contrôler les incivilités et éduquer le public.
- Communiquer sur l'évolution des forêts pour accompagner les pratiques sylvicoles parfois traumatisantes (coupes rases).
- Accompagner la transition vers des modes de gestion et de culture plus durables.

Enfin, ils attendent une charte plus opérationnelle.

L'avis des partenaires techniques



Cinq clefs pour demain

- Sylviculture feuillue
- Coopération
- Biodiversité
- Sensibilisation
- Gestion intégrée

Les réflexions ont porté sur la coexistence des usages, la gestion et la production, la préservation, la conservation de la biodiversité, la valorisation du bois local.

Voici la synthèse des enjeux et objectifs associés qui ont émergé de l'atelier de travail.

La sylviculture feuillue locale

Pour redonner une place de choix aux feuillus dans le marché du bois, tout en encourageant une consommation plus locale et durable, il est tout d'abord nécessaire de rendre l'offre de feuillus plus visible.

Soutenir la création d'une scierie spécialisée dans les feuillus permettrait de valoriser cette ressource et de répondre à la demande locale, tout en renforçant l'économie régionale.

Pour réussir ce développement, il est important de faire évoluer les mentalités et les habitudes des consommateurs ainsi que des prescripteurs, tels que les architectes, en les sensibilisant à l'utilisation des bois feuillus.

Relancer le sciage mobile et les circuits courts contribue également à dynamiser l'offre de feuillus en facilitant l'accès à ces matériaux et en réduisant les intermédiaires.

Pour renforcer encore cette dynamique, augmenter la commande publique en bois local, à l'image des initiatives menées par les COFOR (Communes forestières), permettrait de soutenir activement le secteur et de promouvoir l'utilisation du bois local dans les projets publics.

La valorisation des métiers de la filière

Voici les objectifs retenus pour de la visibilité et du prestige aux métiers de la filière forêt et bois, en soulignant leur contribution à une économie locale et durable.

Développer un programme éducatif spécifique à cette filière permettrait de mieux faire connaître les différents métiers et les opportunités qu'ils offrent, tout en mettant en avant leur importance pour l'économie et l'environnement.

Revaloriser le métier de bûcheron, en particulier, est essentiel pour attirer de nouvelles vocations et changer les perceptions souvent associées à ce métier, en le présentant comme une profession moderne et indispensable à la gestion durable des forêts.

L'organisation de foires destinées au grand public, comme celles qui ont lieu dans le Lot et les Cévennes, constitue une excellente occasion de promouvoir ces métiers et de créer des liens entre les professionnels et la population.

Enfin, sensibiliser les scolaires à la gestion en forêt, en plus de l'écologie forestière, permet d'éduquer dès le plus jeune âge sur l'importance de ces métiers et sur leur rôle clé dans la préservation et la gestion durable des ressources forestières.

Le morcellement foncier

Pour lutter contre le morcellement foncier, plusieurs actions sont nécessaires afin de faciliter la gestion des parcelles forestières et d'encourager la coopération entre les propriétaires.

Financer l'animation foncière permet d'aider les propriétaires à se regrouper, à accéder à l'information pertinente, et à bénéficier d'un suivi adapté, comme celui des Associations Syndicales Libres de Gestion Forestière (ASLGF). Ces actions visent à renforcer la cohésion et la gestion collective des parcelles morcelées.

Financer la restructuration foncière, à l'image de l'initiative menée à Fraisse-sur-Agout avec le soutien du département de l'Hérault, est également une mesure clé pour optimiser la gestion des forêts et réduire le morcellement.

En outre, communiquer sur toutes les formes associatives sylvicoles possibles permet d'informer les propriétaires sur les diverses options de gestion collective, encourageant ainsi la mutualisation des ressources et des efforts pour une gestion plus efficace et durable des forêts.

Le maintien de l'équilibre sylvocynégétique

Maintenir l'équilibre sylvocynégétique nécessite une approche intégrée et collaborative.

Communiquer sur la gestion sylvicole et l'intérêt de certaines pratiques, telles que l'agrainage, est essentiel pour sensibiliser l'ensemble des acteurs aux bénéfices d'une gestion équilibrée entre la forêt et la faune. Cela permet de mieux comprendre les interactions et de promouvoir des pratiques qui soutiennent cet équilibre.

Développer une filière viande de venaison en circuit court contribue à valoriser la faune sauvage tout en offrant une alternative locale et durable aux consommateurs. Cela permet également de réguler les populations de gibier de manière responsable et de créer de la valeur ajoutée pour les territoires.

Améliorer l'image des chasseurs et attirer de jeunes recrues est également crucial pour assurer la pérennité de la gestion cynégétique.

En sensibilisant le public aux rôles positifs des chasseurs dans la gestion des écosystèmes et en mettant en avant des pratiques responsables, il est possible de redynamiser ce secteur et de garantir un équilibre sylvocynégétique durable.

La préservation des habitats naturels à fort intérêt écologique (forêts subnaturelles)

La préservation des habitats naturels à fort intérêt écologique, tels que les forêts subnaturelles, requiert une approche ciblée et collaborative, intégrant les enjeux de biodiversité dans la gestion et la gouvernance forestière.

Préserver les vieilles forêts du territoire est essentiel pour protéger les écosystèmes anciens et riches en biodiversité.

Dans les forêts gérées, il est crucial de favoriser et protéger la biodiversité en adaptant les pratiques sylvicoles aux milieux naturels présents, tels que les ripisylves, les clairières et les tourbières forestières, afin de préserver ces habitats sensibles.

Le maintien des corridors écologiques ouverts sur le territoire permet de garantir la connectivité entre les habitats, essentielle pour le déplacement et la survie de nombreuses espèces.

Impliquer l'ensemble de la filière, y compris l'aval, dans les enjeux de biodiversité contribue à une prise de conscience collective et à des pratiques plus respectueuses de l'environnement.

Sensibiliser les gestionnaires, les propriétaires et le grand public à l'importance du bois mort et à l'idée qu'une forêt n'a pas besoin d'être « propre » pour être saine est également crucial pour la préservation de la biodiversité.

Systématiser le dialogue entre les acteurs de l'eau, comme les syndicats de bassin et les fédérations de pêche, et les forestiers permet de coordonner les actions et de préserver les ressources aquatiques en lien avec les écosystèmes forestiers.

Financer l'animation foncière pour aider les propriétaires à se regrouper, accéder à l'information et bénéficier d'un suivi des ASLGF par exemple), ainsi que financer la restructuration foncière, comme l'exemple de Fraisse-sur-Agout avec le département de l'Hérault, sont des mesures clés pour améliorer la gestion et la conservation des forêts.

Enfin, communiquer sur toutes les formes associatives sylvicoles possibles permet de mobiliser les propriétaires autour de pratiques collectives et responsables, renforçant ainsi la préservation des habitats naturels à fort intérêt écologique.

La préservation des services écosystémiques rendus par les forêts

Plusieurs pratiques permettent de renforcer la capacité des forêts à fournir des services écosystémiques.

Limiter les coupes et interventions sur des surfaces trop importantes ou sur des pentes trop abruptes, est essentiel pour préserver les fonctions écologiques des forêts, notamment la régulation du cycle de l'eau, la protection contre l'érosion, et la séquestration du carbone.

Continuer à développer des partenariats entre naturalistes, tels que le Conservatoire des Espaces Naturels (CEN), la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO), les fédérations de pêche et les syndicats de bassin, et les forestiers permet de renforcer les actions concertées pour la préservation de la biodiversité et des services écosystémiques des forêts.

Une meilleure connaissance de la biodiversité des sols est également cruciale pour adapter les pratiques de gestion et favoriser la santé des écosystèmes forestiers.

Augmenter les surfaces gérées en essences de feuillus, ainsi que celles en gestion irrégulière, à couvert continu, ou en libre évolution, contribue à maintenir des écosystèmes diversifiés et résilients.

Assurer une cohérence de gestion sur l'ensemble du territoire, en tenant compte des connexions entre l'amont et l'aval, comme dans la gestion des rivières, est essentiel pour maximiser l'efficacité des actions de préservation des écosystèmes forestiers.

Le lien entre biodiversité et production / diversification des modes de gestion

Combinées les actions ci-après visent à promouvoir une gestion forestière qui valorise à la fois la production et la conservation de la biodiversité, en soutenant les acteurs sur le terrain avec les outils et les ressources nécessaires.

Pour renforcer le lien entre biodiversité et production tout en diversifiant les modes de gestion forestière, il est crucial de promouvoir des modèles de gestion qui allient rentabilité financière et préservation de la biodiversité. La sylviculture mélangée à couvert continu (SMCC) est un exemple

de pratique qui permet d'atteindre cet équilibre en intégrant diverses essences et en maintenant des forêts résilientes.

Il est également important de normaliser la diversification des essences et d'encourager le maintien ou l'inclusion de feuillus indigènes dans la gestion sylvicole, notamment dans les plantations.

En faisant des objectifs de conservation de la biodiversité des priorités sylvicoles, on peut assurer une gestion durable qui valorise à la fois la production et la diversité biologique.

Intégrer dans la communication les notions de production et de biodiversité, et vice-versa, permet de sensibiliser davantage les parties prenantes à l'importance de ces deux aspects.

Porter à connaissance des propriétaires et gestionnaires les enjeux propres à leurs forêts à travers des outils dédiés de sensibilisation, tels que l'Indice de Biodiversité Potentielle (IBP) et les diagnostics biodiversité, est essentiel pour leur permettre d'adopter des pratiques adaptées.

Ces diagnostics, notamment ceux financés par le Parc et réalisés par des binômes naturalistes-gestionnaires, devraient être développés et étendus pour maximiser leur impact.

Enfin, développer et faciliter l'accès aux aides financières, comme les crédits carbone, Sylv'ACCTES, ou les programmes du WWF, est crucial pour soutenir les propriétaires qui souhaitent mettre en place des pratiques sylvicoles favorables à la biodiversité.

La gestion du risque incendie

La gestion du risque incendie dans les forêts nécessite une approche collaborative et proactive pour réduire les risques d'incendie tout en favorisant une gestion durable des forêts.

Opérer un rapprochement entre le monde forestier et le monde pastoral est essentiel pour renforcer la lutte contre les feux, en combinant les savoir-faire et en mettant en œuvre des pratiques complémentaires, telles que le pâturage dirigé pour réduire la végétation inflammable.

Il est également important de maintenir une activité de gestion sylvicole dans les forêts à risque d'incendie, y compris celles soumises aux obligations légales de débroussaillage à proximité des habitations. Cela permet non seulement de réduire le risque d'incendie, mais aussi de préserver la vitalité des forêts tout en protégeant les zones habitées.

Limiter le risque incendie dans les forêts gérées passe par des pratiques adaptées, telles que l'entretien régulier, le débroussaillage stratégique et la création de pares-feux.

Pour minimiser l'impact sur la faune, il est recommandé de réaliser les Obligations Légales de Débroussaillage (OLD) hors des périodes sensibles pour les animaux, afin de concilier les exigences de sécurité avec la préservation de la biodiversité.

Adapter la gestion au changement climatique

Adapter la gestion forestière au changement climatique nécessite une approche proactive et diversifiée.

Anticiper les changements climatiques à venir est essentiel pour mettre en place des stratégies de gestion qui permettront aux forêts de s'adapter aux nouvelles conditions.

Cela inclut de continuer à contribuer à la connaissance des essences forestières en améliorant les bases de données existantes, comme celle de Bioclimsol, afin de mieux comprendre la résilience des différentes espèces face aux variations climatiques.

Favoriser le classement de certains peuplements, tels que les pins maritimes locaux, pour produire des plants d'essences indigènes est une autre mesure importante pour maintenir la biodiversité et la résistance des forêts.

Par ailleurs, augmenter les surfaces en gestion irrégulière, à couvert continu, ou en libre évolution, permet de diversifier les approches de gestion et d'améliorer la résilience des écosystèmes forestiers.

Utiliser la régénération naturelle pour le renouvellement des forêts constitue également une pratique clé pour s'adapter au changement climatique, en favorisant les espèces les mieux adaptées aux conditions locales.

Apaiser les relations entre usagers

Pour réduire les tensions entre les différents usagers des forêts, en favorisant un dialogue constructif et en encourageant des comportements respectueux des uns envers les autres et envers l'environnement, plusieurs objectifs sont proposés.

Accompagner et réguler le développement des activités de pleine nature (APN) telles que les motos, quads, et vélos à assistance électrique (VTTAE), est essentiel pour limiter leur impact sur les milieux naturels et sur les autres usagers. Cela passe par une régulation adaptée et une sensibilisation aux bonnes pratiques pour chacun.

Développer un système de communication plus directe entre les forestiers et leurs partenaires permettrait de renforcer les échanges et la compréhension mutuelle, facilitant ainsi la gestion des conflits d'usage.

En outre, communiquer sur la gestion sylvicole est indispensable pour informer le public sur les pratiques de gestion des forêts, leurs objectifs et leurs bienfaits, afin de créer une meilleure compréhension et acceptation des interventions forestières.

Les recommandations de l'État



La forêt, éléments structurant du territoire, revient en filigrane dans la note d'enjeux. Voici la synthèse des différentes recommandations qui lui sont associées.

Elles visent à concilier la gestion durable de la forêt comme ressource naturelle tout en préservant ses fonctions écologiques et paysagères, dans un contexte de changement climatique et de transition énergétique.

Réduire l'artificialisation des sols pour atteindre le « zéro artificialisation nette » d'ici 2050

Promouvoir la sobriété foncière en réduisant la consommation d'espaces naturels, agricoles, et forestiers, avec un objectif de -50% sur la décennie 2021-2031.

Soutenir les collectivités dans l'élaboration de documents d'urbanisme respectueux de cet objectif.

Prévenir les impacts négatifs des projets sur les espaces à vocation naturelle, notamment les zones forestières, en intégrant des prescriptions dans les documents d'urbanisme.

Maintenir la vocation agricole et forestière des terres en préservant la qualité et la fertilité des sols et en limitant l'enrichissement.

Conciliation du développement des énergies renouvelables avec la préservation des paysages et de la biodiversité.

Les pratiques telles que l'agrivoltaïsme et le repowering de l'éolien, encouragées, ne doivent pas se faire au détriment des habitats naturels dont font partie les forêts qui accueillent un grand nombre de zones humides dont la connaissance est à améliorer.

Préserver et restaurer les continuités écologiques et la qualité paysagère.

Accompagner la restauration des zones prioritaires et la mise en place de plans de gestion à long terme pour sécuriser les continuités écologiques.

Identifier et restaurer les corridors écologiques prioritaires, incluant la mise en œuvre d'une « Trame de Vieux Bois ».

Accompagner l'ONF et le CEN dans leur démarche d'animation « vieilles forêts » à grande échelle.

Protéger et gérer durablement les paysages remarquables, incluant les zones forestières.

La préservation des ressources naturelles et le développement de la filière forêt-bois

Encourager la multifonctionnalité des forêts et la conciliation des différents usages à travers des méthodes et outils de dialogue et concertation entre les acteurs, en tenant compte des sensibilités sociales croissantes.

Continuer de jouer un rôle d'animation et de coordination pour promouvoir une gestion équilibrée des espaces forestiers entre la préservation et la valorisation des forêts.

Encourager le dialogue et la concertation entre les acteurs locaux, en utilisant des projets expérimentaux pour établir des méthodologies de coopération.

Encourager le développement d'une identité forte autour des produits forestiers et boisés du parc.

Poursuivre les efforts d'adaptation des forêts au changement climatique, en s'appuyant sur des projets européens comme Life FORECCAsT, pour développer des outils d'aide à la décision et diffuser les connaissances.

Adapter les peuplements forestiers face aux nouvelles conditions climatiques, avec une vision à long terme pour soutenir la filière bois.

Développer des actions pour réduire les risques d'incendie de forêt et maintenir l'équilibre sylvocynégétique.

Soutenir une agriculture innovante et résiliente

Les espaces forestiers peuvent intervenir dans la transition agricole notamment par le sylvopastoralisme et les innovations liées à l'agroforesterie.

L'URBANISME

La perception du grand public



Cinq clefs pour demain

- Préservation de l'environnement
- Urbanisme durable et intégré
- Habitat accessible et responsable
- Participation citoyenne et concertation
- Valorisation du patrimoine local

Les attentes de citoyens présentées ci-après illustrent leur volonté de construire une vision cohérente et durable pour le développement du Parc, axée sur la préservation des espaces naturels, la régulation de l'urbanisation, la promotion d'un habitat respectueux de l'environnement, et l'implication active des citoyens dans la gestion et l'aménagement de leur territoire.

La restriction de l'artificialisation et de l'industrialisation

L'objectif est de limiter l'impact négatif de l'urbanisation, du mitage urbain et de l'industrialisation sur les paysages ruraux et naturels du Parc. Cela inclut l'interdiction de nouveaux gros projets industriels, l'arrêt de la bétonisation des parcelles agricoles et naturelles, et la protection des sols contre l'artificialisation. Une attention particulière est portée sur les ZAC (Zones d'Aménagement Concerté) et les zones commerciales, qui doivent être limitées au profit de petits commerces locaux et d'une valorisation de l'urbain existant.

De même, les réactions ont été nombreuses face aux nouveaux projets tels que la création d'une centrale d'enrobé à Montredon ou l'arrivée de l'autoroute A69, unanimement rejetés, provoquant une totale incompréhension quant à leur pertinence sur le territoire.

Il est proposé de valoriser les friches industrielles pour des projets comme des parcs photovoltaïques.

De plus, il est proposé de désimperméabiliser les sols pour favoriser la biodiversité et d'éviter de nouvelles constructions en béton ou bitume, privilégiant la rénovation et la réhabilitation des bâtiments existants. Cela implique aussi de garder des espaces libres et naturels et d'améliorer les pratiques de gestion des espaces verts, par exemple, en plantant plus d'arbres dans les villes et villages.

Le renfort de la réglementation et de la concertation dans les projets d'aménagement

Pour protéger les paysages et la biodiversité du Parc, il est crucial de renforcer les réglementations existantes et d'impliquer davantage les citoyens et les communes dans la prise de décisions. Cela pourrait inclure l'opposabilité de la charte du Parc aux PLU (Plans Locaux d'Urbanisme), avec des exigences accrues pour préserver les paysages naturels et les terres cultivables. L'idée est de passer d'un rôle consultatif à un rôle décisionnel pour le Parc dans les projets d'urbanisation, avec une charte architecturale stricte et respectueuse du patrimoine local.

La concertation citoyenne est aussi mise en avant, avec des suggestions pour que les projets d'aménagement soient coconstruits avec les habitants, garantissant ainsi une meilleure acceptation sociale et une adaptation aux besoins réels de la population (le projet d'installation

d'une prison dans le sud du Tarn interroge par exemple). Les élus sont encouragés à diffuser leurs projets auprès de la population avant de prendre des décisions.

Le développement de l'habitat écologique et l'intégration de la transition énergétique

Le développement de l'habitat écologique vise à intégrer la transition énergétique tout en respectant l'architecture et le caractère patrimonial du Parc. Les propositions incluent la promotion de la construction avec des matériaux locaux et biosourcés, l'amélioration de l'isolation des bâtiments existants, et l'obligation d'intégrer des équipements durables tels que des panneaux solaires et des récupérateurs d'eau pour toute nouvelle construction.

Il est également suggéré de favoriser des formes d'habitat léger et réversible, particulièrement pour les agriculteurs ou les projets d'écohabitat, comme réponse à la crise du logement et pour limiter l'impact environnemental. La modernisation des habitations anciennes, en gardant leur caractère architectural tout en les rendant plus attrayantes et éco-responsables, est encouragée.

La favorisation des habitations principales et la limitation des résidences secondaires

Pour contrer la spéculation immobilière et rendre les villages du Parc plus vivants, il est proposé de favoriser les habitations principales et de limiter les résidences secondaires. Cela inclut des incitations à acheter et rénover des bâtiments anciens, des aides à la rénovation pour encourager l'achat de l'ancien, et des actions pour rendre les centres-bourgs habitables et attrayants. Il est également proposé de développer des habitats partagés ou d'urgence pour une plus grande solidarité et pour lutter contre la précarité sociale.

Le renfort de l'extinction nocturne et de la trame noire

L'extinction de l'éclairage nocturne est un levier essentiel pour la protection de la biodiversité et pour réduire la pollution lumineuse. Il est proposé de rendre cette extinction obligatoire pour toutes les communes du Parc et d'intensifier les efforts de sensibilisation sur ses bénéfices écologiques et énergétiques. Cela comprend également des actions éducatives pour surmonter les réticences culturelles face à l'obscurité et pour valoriser l'importance de la trame noire dans les écosystèmes.

Une urbanisation conservant l'identité du Parc

L'urbanisation doit respecter l'identité et le caractère naturel des villages du Parc. Il est proposé de réguler strictement les nouvelles constructions, en évitant l'alignement de lotissements sans âme et les centres commerciaux qui consomment beaucoup de terrain. L'accent est mis sur la rénovation des bâtiments existants et la limitation de l'étalement urbain pour conserver un aspect villageois et naturel.

L'urbanisme doit également intégrer des espaces verts et privilégier des constructions à faible impact environnemental. La qualité architecturale est un facteur clé, avec l'intégration paysagère et le respect du patrimoine culturel local.

L'amélioration des pratiques de gestion des espaces verts et la valorisation des friches

Les espaces verts doivent être gérés de manière à renforcer le lien social et la qualité de vie dans les villages. Il est proposé de planter davantage d'arbres, de végétaliser les espaces abandonnés, et d'éviter les jardins minéraux sans vie. Les friches industrielles et autres espaces sous-utilisés pourraient être transformés en zones vertes ou en projets communautaires comme des jardins partagés.

En valorisant les friches et en intégrant des pratiques de gestion écologique des espaces verts, le Parc pourrait non seulement améliorer l'esthétique des villages, mais aussi renforcer la résilience des écosystèmes locaux.

La limitation des infrastructures numériques pour préserver l'esprit du Parc

Il est également proposé de limiter le développement des infrastructures numériques, telles que les antennes et la couverture internet, pour préserver l'esprit calme et naturel du Parc. Bien que l'amélioration des réseaux soit nécessaire pour attirer de nouveaux habitants, il est suggéré de trouver un équilibre en se reconnectant davantage à la nature qu'à Internet.

Les attentes des élus



Cinq clefs pour demain

- Gestion foncière
- Logements locatifs
- Densification
- Rénovation
- Patrimoine

Les préoccupations des élus sont principalement orientées vers la gestion du foncier, la densification des centres anciens, l'adaptation des outils de planification, la réponse à la demande de logements (notamment locatifs), et la préservation du patrimoine et de la qualité des paysages.

L'innovation en matière de formes urbaines et le développement de solutions pour les bâtiments en ruine

sont également des enjeux clés pour l'avenir de l'urbanisme sur le territoire

L'accès au logement difficile

Il y a une forte demande pour des pavillons avec jardin, mais la disponibilité de foncier devient de plus en plus limitée, avec des perspectives particulièrement préoccupantes après 2031. Les élus soulignent le besoin de trouver des solutions innovantes face à cette pénurie anticipée.

Le manque de logements locatifs et le manque de logements locatifs de qualité freinent l'installation des jeunes dans les villages, ce qui est un enjeu crucial pour le dynamisme local. La mise en place du permis de louer apparaît comme une initiative intéressante pour contrôler et encourager l'offre locative.

Les demandes nombreuses de transformation de bâtiments existants (comme les granges) en habitations sont une réponse à la pénurie, mais elles se heurtent aux zonages établis.

Les résidences secondaires ne sont pas considérées en concurrence directe avec les résidences principales, car beaucoup sont des maisons familiales.

Une planification urbaine nécessaire

Pour limiter l'étalement urbain et préserver le foncier, il est nécessaire de densifier les centres anciens, bien que cela se heurte aux préférences des habitants pour des maisons avec jardin.

Dans les centres des villages, des solutions aux problèmes de stationnement sont à trouver car cela affecte l'attractivité et la qualité de vie.

Les Plans Locaux d'Urbanisme Intercommunaux (PLUI) sont en cours d'élaboration, de même que la réflexion autour du SCoT pour certains, ce qui met en avant la volonté d'une sobriété foncière et la préservation du patrimoine (tout comme le paysage, les haies et les zones humides) au travers de ces outils de planification.

Les Plans Locaux d'Urbanisme Intercommunaux (PLUI) sont en cours d'élaboration, de même que la réflexion autour du SCoT pour certains, ce qui met en avant la volonté d'une sobriété foncière et la préservation du patrimoine (tout comme le paysage, les haies et les zones humides) au travers de ces outils de planification.

Certains élus estiment que l'ajout du SCoT en plus du PLUI pourrait créer une redondance.

L'intérêt est fort pour ces ateliers afin de mieux intégrer les préoccupations locales dans les décisions d'urbanisme.

Une rénovation et une mobilisation du bâti laborieuses

La rénovation des logements et bâtiments en ruine est limitée par l'absence d'outils de financement adaptés, notamment pour les bâtiments sans projet précis. Sorèze par exemple est inclus dans le dispositif "Zéro Logement Vide", mais l'impact reste limité.

Il n'y a pas d'opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) en cours, ce qui limite les possibilités de rénovation.

Pour mobiliser les bâtiments existants, les élus soulignent un besoin d'outils et de financements spécifiques pour ces projets.

La préservation du patrimoine bâti et de la qualité des paysages

La valorisation du patrimoine en pierres sèches est un enjeu majeur, avec des actions à amplifier, notamment autour des sites comme les Mates Basses.

La protection des paysages inclut la gestion de la signalétique et la maîtrise du développement publicitaire pour préserver l'esthétique et l'identité des lieux, d'autant plus en cas de publicités non réglementées.

La gestion des publicités sauvages est plusieurs citée.

L'avis des partenaires techniques



Cinq clefs pour demain

- Changement climatique
- Urbanisme durable
- Habitat léger
- Revitalisation urbaine
- Documents d'urbanisme

Lors de l'atelier, les pistes de réflexion suivantes ont été soumises aux partenaires : le développement urbain, l'habitat léger et la revitalisation urbaine. Les enjeux et la liste des objectifs ayant émergés sont présentés ci-après.

Adaptation des villages au changement climatique

Demander une étude des sols et les qualifier en préambule aux documents d'urbanisme.

Avant toute planification urbaine, il est impératif de réaliser une étude approfondie des sols pour connaître les caractéristiques des sols et d'identifier les contraintes spécifiques.

Le changement climatique doit devenir la colonne vertébrale des documents d'urbanisme. Son intégration est essentielle lors des révisions des plans et réglementations existants.

La relation entre développement urbain et disponibilité des ressources en eau doit être soigneusement étudiée. Il est nécessaire de revenir aux méthodes traditionnelles de captation de l'eau en ville, telles que les systèmes de collecte des eaux de pluie, pour améliorer l'efficacité de l'utilisation de l'eau.

Les matériaux de construction jouent un rôle crucial dans l'adaptation au changement climatique. Il est important d'anticiper les besoins et usages de nouveaux matériaux qui offrent des propriétés améliorées, telles que l'isolation renforcée et la résistance accrue aux conditions climatiques extrêmes.

La rénovation des bâtiments existants doit viser une amélioration significative des performances énergétiques tout en préservant le caractère historique et culturel des bâtiments.

Pour préparer l'avenir, il est essentiel de projeter différents scénarios de vivre en ville en 2050 pour visualiser les trajectoires possibles et sensibiliser les décideurs et les citoyens aux ajustements nécessaires.

Les maisons de village, avec leur conception traditionnelle, offrent des avantages en termes de fraîcheur et de confort thermique. Il est important de mettre en exergue ces atouts et d'encourager leur préservation et leur valorisation comme modèle de construction durable et adaptable au changement climatique.

Enfin, la renaturation des espaces précédemment imperméabilisés est cruciale pour restaurer les fonctions écologiques et améliorer la résilience des villages face aux aléas climatiques.

Le rôle du Parc dans l'accompagnement du territoire vers un urbanisme durable et de qualité

Le Parc joue un rôle essentiel dans la transition vers un urbanisme durable et de qualité, en accompagnant les collectivités et les porteurs de projets dans cette démarche. Son action se structure autour de plusieurs axes clés.

Le Parc pourrait œuvrer à renforcer l'expertise des acteurs locaux en matière d'urbanisme. Cela passe par le développement d'une ingénierie territoriale adaptée aux enjeux environnementaux et sociaux, permettant ainsi aux collectivités d'adopter des pratiques urbanistiques respectueuses de l'environnement tout en répondant aux besoins locaux. Cette montée en compétences favorisera des projets innovants et durables.

Un autre axe est que le Parc offre un soutien direct aux porteurs de projets, qu'ils soient publics ou privés. Cet accompagnement vise à garantir que les initiatives d'aménagement s'intègrent dans une logique de développement durable. Les porteurs de projets bénéficient ainsi de conseils techniques et stratégiques pour optimiser la qualité et la durabilité de leurs projets d'urbanisme.

En parallèle, un autre axe de travail et la communication et l'information : la sensibilisation des élus et des techniciens des collectivités est une priorité. Le Parc peut jouer un rôle dans la diffusion des bonnes pratiques en matière d'urbanisme durable. Cette mission d'information permettra de faire émerger une culture commune et de favoriser l'adhésion des acteurs du territoire aux enjeux d'un développement urbain respectueux de l'environnement.

Face aux évolutions des modes de vie et à la recherche de solutions de logement plus écologiques, une piste à travailler par le Parc est d'améliorer la connaissance sur l'habitat léger. Il devrait travailler à recenser les pratiques existantes, à évaluer leurs impacts et à partager ces informations avec les acteurs du territoire pour encourager des solutions d'habitat innovantes et durables.

Mais le développement de l'habitat léger doit se faire dans le respect des réglementations et des enjeux écologiques, le Parc pourrait développer des outils de cadrage pour que la mise en place de ce type d'habitat, se fasse en garantissant une intégration harmonieuse dans le paysage et en répondant aux exigences environnementales et législatives.

La mise en œuvre du maillage des documents d'urbanisme

La couverture complète du territoire par des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) est essentielle pour structurer le développement urbain et lutter contre son étalement. Les PLU patrimoniaux et les projets de renouvellement urbain doivent être mis en œuvre. Il est important de valoriser la ruralité et la spécificité du territoire. Pour cela, il faut réaménager la ville, réinvestir les friches et les dents creuses, réhabiliter les centres anciens et adopter un développement économique sobre sont des priorités pour une ville durable. De même, la réflexion à l'habitat léger comme ressource en logement peu économe en espace et alternatif est à mener.

La prise en compte de l'architecture locale

Prescrire des recommandations architecturales qui mettent en avant les qualités du bâti local et réinventer la ruralité du 21ème siècle sont des étapes cruciales. Il est également important de maintenir les savoir-faire traditionnels et les techniques de construction locales.

Les franges urbaines

Pour une urbanisation équilibrée, il est essentiel de sanctuariser les terres agricoles les plus fertiles contre l'urbanisation, de créer des synergies entre zones urbaines et agricoles, et de concevoir des zones tampons pour assurer une transition harmonieuse entre les différents espaces du territoire, qu'ils soient urbanisés, exploités ou non.

La revitalisation des centres anciens

La revitalisation des centres anciens implique de maintenir les commerces locaux, d'introduire de la mobilité douce et multimodale, et de planifier l'urbanisme de manière cohérente. La maîtrise du foncier à l'échelle du territoire et la restructuration du tissu urbain existant sont nécessaires, notamment pour rendre les centres attractifs pour les nouvelles populations, ce qui implique l'amélioration de la qualité de l'habitat.

Les recommandations de l'État



Cinq clefs pour demain

- Zéro artificialisation nette
- Sobriété foncière
- Continuités écologiques
- Documents d'urbanisme
- Paysages remarquables

L'urbanisme et sa planification interviennent dans deux des objectifs portés par l'État pour le territoire.

L'ambition de "zéro artificialisation nette" d'ici 2050

L'objectif principal de l'État est de réduire l'artificialisation des sols à zéro d'ici 2050, conformément à la loi "Climat et Résilience". Pour y parvenir, les collectivités doivent adopter une gestion sobre de l'utilisation du foncier, visant une réduction de 50 % de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers entre 2021 et 2031 par rapport à la décennie précédente. Il est essentiel de réhabiliter les terrains dégradés et de développer des documents d'urbanisme alignés sur cet objectif, tout en intégrant les politiques foncières locales.

L'article L 333-1 du code de l'environnement précise que les documents d'urbanisme doivent être compatibles avec la charte du parc naturel régional, qui prime dans la hiérarchie des normes. L'engagement des collectivités est donc crucial pour la réussite de cette politique.

Il est recommandé :

- De poursuivre la sobriété foncière : généraliser la réduction de la consommation d'espace sur tout le territoire du Parc, notamment par le déploiement des SCoT, PLUi, et cartes communales, en respectant les orientations fixées par le SRADDET de la Région Occitanie.
- D'éviter que les projets, plans et programmes n'affectent les zones prioritaires telles que les terres agricoles et forestières, les zones humides, et les zones à enjeux de biodiversité. Il s'agit de préserver leur rôle essentiel dans l'autonomie alimentaire, le stockage de l'eau, la préservation des espèces, et des paysages remarquables.

Ces actions nécessitent l'accompagnement des collectivités pour élaborer des documents d'urbanisme adaptés, garantissant un développement équilibré et en phase avec l'objectif de "zéro artificialisation nette".

La préservation de la mosaïque de paysages

L'État accorde une importance particulière à la conservation et à la restauration des continuités écologiques, ainsi qu'à la qualité paysagère du territoire. La charte des parcs naturels régionaux doit inclure des objectifs clairs pour la protection de ces éléments, en cohérence avec les schémas régionaux tels que le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) et le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET).

Il est recommandé d'accompagner les communes et les acteurs touristiques pour préserver les paysages remarquables, tels que ceux des rigoles du canal du Midi et des sites protégés comme Minerve et les gorges de la Cesse et du Brian. Cet accompagnement vise à intégrer des pratiques respectueuses des paysages dans les projets de développement touristique, assurant ainsi une harmonisation entre préservation et valorisation touristique.

Des mesures de restauration écologique sont nécessaires pour maintenir et améliorer les continuités écologiques. Cela inclut l'identification des points de rupture dans la Trame Verte et Bleue et leur intégration explicite dans la nouvelle charte du parc. Ces éléments doivent être traduits dans les documents d'urbanisme locaux pour garantir une mise en œuvre concrète et cohérente sur l'ensemble du territoire.

Le développement de stratégies de gestion foncière et le classement de certaines zones pour protéger les habitats et les espèces patrimoniales sont attendus. Cela inclut l'utilisation d'outils réglementaires tels que les "arrêtés préfectoraux de protection d'habitats naturels" (APPN) et les "arrêtés préfectoraux de protection biotope" (APPB), ainsi que la création de zones soumises à contraintes environnementales pour les zones de captage et autres espaces sensibles.

Ces recommandations ont pour objectif de guider les collectivités locales vers une gestion territoriale qui préserve les sols, les paysages, et la biodiversité, tout en s'adaptant aux défis climatiques. En agissant ainsi, elles contribueront à maintenir l'intégrité écologique et esthétique du territoire, tout en soutenant son développement durable.

LES RESSOURCES NATURELLES ET LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

La perception du grand public



Cinq clefs pour demain

- Préservation
- Sobriété
- Gestion collective
- Qualité
- Sensibilisation

L'analyse des différentes contributions des habitants, concernant essentiellement la gestion de l'eau sur leur territoire, met en lumière plusieurs axes de réflexion et d'action.

Voici une synthèse structurée par thématiques, mettant en avant les préoccupations et propositions.

Une gestion de la ressource

Les habitants sont conscients de la nécessité de mieux préserver et gérer l'eau. La récurrence de termes comme "sobriété", "préservation", et "gestion durable" montre une préoccupation majeure face à la rareté croissante de l'eau. Ils suggèrent diverses actions pratiques, telles que :

- Récupération de l'eau de pluie, notamment pour les usages domestiques non-potables (WC, linge).
- Meilleure gestion des rivières et des ressources hydrauliques locales (sources et petits captage) pour limiter les pertes et améliorer la gestion de l'eau dans les hameaux non reliés aux réseaux
- Pratiques individuelles d'économie d'eau (réduction de la consommation domestique, douches moins fréquentes, installation de mousseurs sur les robinets).

Les contributions soulignent également l'importance d'une gestion collective de la ressource (réhabilitation des systèmes communautaires de distribution).

Le changement des pratiques

Allant de pair avec une gestion plus économe de la ressource, une transformation des usages domestiques, agricoles, et industriels est largement plébiscitée. Cela inclut :

- La réduction de la consommation d'eau potable, notamment en promouvant des alternatives comme les toilettes sèches ou les systèmes de réutilisation des eaux grises pour les usages non-potables.
- L'accompagnement des agriculteurs dans la transition vers des cultures moins gourmandes en eau, et le soutien pour l'installation de haies ou de systèmes de retenue d'eau.
- L'arrêt total de certains pratiques comme l'arrosage des pelouses et des stades voire même l'interdiction d'installer de nouvelles piscines privées

Il y a aussi des propositions structurantes comme l'instauration d'une tarification progressive de l'eau, avec un prix plus élevé pour les consommateurs excédant un seuil de base ou une taxation en fonction de la consommation de la ressource (les piscines étant visées ou les multinationales qui ont font leur cœur d'activité).

Un rôle renforcé des acteurs publics

Les habitants appellent à un rôle plus fort des pouvoirs publics (collectivités, État, agences de l'eau) dans la gestion et la préservation des ressources en eau. Il est suggéré que le Parc ait un avis contraignant sur les projets d'aménagement ayant un impact sur l'eau, au lieu de rester consultatif. D'autres propositions incluent :

- Améliorer la coordination des bassins versants, en répartissant mieux les ressources.
- Incitations financières pour encourager l'installation de récupérateurs d'eau de pluie dans les anciennes constructions et obligation pour les constructions neuves
- Imposer des restrictions d'eau en été ou en période de sécheresse pour limiter la consommation excessive.

L'amélioration des réseaux d'eau

L'amélioration des réseaux d'eau est un enjeu clé souligné par les habitants, qui insistent sur la nécessité de moderniser les infrastructures hydrauliques pour limiter les pertes. Ils proposent de soutenir les communes dans la détection proactive des fuites et leur réparation rapide, afin de minimiser le gaspillage.

De plus, la création de réseaux d'eau différenciés pour les eaux usées ou pluviales est préconisée, permettant ainsi une gestion plus efficace de la ressource en adaptant la consommation aux besoins spécifiques de chaque usage.

Les conflits d'usage

Les habitants sont très sensibles aux conflits d'usage de l'eau, notamment avec les entreprises qui exploitent cette ressource. Ils insistent sur l'idée que l'eau doit rester un bien commun, avec des appels à la fermeture des usines d'eau en bouteille, telles que celles de Danone. L'idée de privatisation de la ressource est rejetée et la gestion collective est favorisée.

Il y a également des propositions de remettre en débat les usages de l'eau par le secteur agricole, notamment pour des cultures comme le maïs, réputées pour être gourmandes en eau.

La qualité de l'eau

La qualité de l'eau est une préoccupation centrale pour les habitants, qui demandent un renforcement des contrôles sur les eaux de rivière et l'eau potable afin de garantir leur salubrité.

Ils soulignent également l'importance de mieux informer le public sur la qualité de l'eau locale, ainsi que sur les actions concrètes entreprises pour l'améliorer, afin de favoriser une meilleure compréhension et implication de la population dans la préservation de cette ressource essentielle.

Le stockage de l'eau

Le stockage de l'eau est un sujet récurrent dans les contributions, avec une forte insistance sur la récupération de l'eau de pluie à petite échelle, particulièrement pour les usages agricoles et domestiques. Les habitants soulignent l'importance de mieux entretenir les anciens réservoirs et infrastructures hydrauliques traditionnelles, telles que les sources, báls et pasquier, afin de préserver les ressources locales.

En parallèle, une opposition claire à la construction de méga-bassines se dessine, ces installations étant perçues comme controversées en raison de leur impact environnemental et des conflits d'usage qu'elles peuvent engendrer.

La diffusion de l'information auprès des habitants

Une sensibilisation accrue est jugée essentielle par les habitants pour une meilleure gestion de l'eau.

Cela passe par une éducation des citoyens visant à réduire leur consommation, notamment à travers des initiatives locales, comme les campagnes de sensibilisation et avec l'implication des communes.

Ils préconisent également la formation et l'accompagnement des entreprises pour qu'elles adoptent des pratiques moins consommatrices d'eau.

Les habitants invitent à mobiliser davantage les associations spécialisées, telles que le CEBENNA, et expriment le souhait d'être intégrés dans les décisions concernant les projets directement liés à la ressource, comme ceux des méga-bassines.

Les zones humides

Enfin, certaines contributions rappellent l'importance de préserver les zones humides, telles que les tourbières (sagnes), reconnues pour leur rôle écologique essentiel dans la régulation des ressources en eau.

Les contributions des habitants révèlent une forte conscience environnementale et un attachement à la gestion locale, collective et durable de l'eau. Elles soulignent l'importance d'un cadre de gouvernance clair et renforcé, associant les citoyens et les collectivités, tout en insistant sur des pratiques plus responsables et sur le maintien de l'eau comme un bien commun non privatisable.

Les attentes des élus



Cinq clefs pour demain

- Priorité
- Gestion raisonnée
- Responsabilité
- Sécurisation des cultures
- Solidarité

Les attentes des élus reflètent une préoccupation globale et profonde concernant la gestion de la ressource en eau, qui est un élément identitaire important pour le territoire. Ils soulignent la nécessité d'une approche durable, intégrant la gestion, la conservation, la régulation et la responsabilité territoriale. Les échanges montrent une prise de conscience des enjeux liés à l'eau et un désir de travailler sur ces questions, bien qu'il subsiste encore de nombreuses inconnues à explorer.

La ressource en eau est cruciale pour les communes et représente un enjeu majeur pour le territoire, affectant l'eau potable, l'agriculture et les boisements. Les élus sont particulièrement préoccupés par la gestion de l'eau potable, avec une situation proche de la rupture, ce qui indique un besoin urgent d'interventions pour éviter des crises.

Dans le domaine agricole, ils considèrent comme essentiel de créer des réserves d'eau pour l'irrigation afin de sécuriser les cultures d'automne notamment. La récupération des eaux de toiture

pendant l'hiver pour une utilisation ultérieure et l'optimisation des systèmes d'arrosage sont également vues comme des mesures importantes pour améliorer la gestion des ressources. Cependant, ils notent que des freins réglementaires, tels que les exigences de certains labels pour l'abreuvement des troupeaux, peuvent entraver ces initiatives.

Les élus insistent sur l'importance de promouvoir la solidarité entre les zones en amont et en aval pour garantir une gestion équitable de l'eau.

Ils s'interrogent également sur les impacts de l'exploitation forestière sur les ressources en eau, soulignant l'importance d'une gestion durable de la forêt. En outre, ils évoquent la nécessité de renforcer la capacité des barrages (comme le Pas du Sant) et d'explorer la réutilisation des bâls.

L'avis des partenaires techniques



Cinq clefs pour demain

Sobriété
Durabilité
Collaboration
Innovation
Résilience

Les partenaires techniques ont été sollicités pour réfléchir à plusieurs thématiques liées à la gestion des ressources territoriales face aux défis imposés par le changement climatique : la gestion de la ressource en eau, la gestion des milieux naturels, la sobriété en ville et dans les activités économiques, ainsi que les moyens de mobiliser les acteurs collectivement pour une transition vers plus de sobriété.

La sobriété comme choix rationnel

La mise en place d'une stratégie, ou d'un plan de sobriété, est identifiée comme une démarche clé pour répondre aux défis énergétiques et environnementaux. Les propositions incluent :

- Réduire les consommations énergétiques de manière significative.
- Protéger la ressource en eau en optimisant son utilisation et en garantissant sa qualité, par des mesures telles qu'une tarification sociale et progressive.
- Créer des « communautés énergétiques » afin de garder les bénéfices des énergies produites localement.
- Encourager l'autoconsommation pour diminuer la dépendance aux ressources extérieures.
- Accompagner tous les usagers, à travers des initiatives pédagogiques adaptées, vers une modification de leurs habitudes de consommation, tant pour l'eau que pour l'énergie et les autres ressources du territoire

Le développement des mobilités douces doit être abordé de manière systémique, en assurant une complémentarité entre la qualité des infrastructures de transport, leur entretien, et la capacité à développer des solutions de transport en commun efficaces.

L'accompagnement technique des acteurs locaux est primordial, en valorisant les bonnes pratiques, en soutenant les initiatives pionnières et en démarginalisant les approches novatrices souvent mal perçues.

Une gestion efficiente des ressources

Pour une gestion durable des ressources, plusieurs leviers sont envisagés :

- Promouvoir la gestion locale des eaux pluviales pour éviter les gaspillages.
- Réutiliser les eaux usées traitées (STEP) ainsi que les eaux pluviales, tout en veillant à la recharge des milieux naturels.
- Encourager les innovations technologiques et organisationnelles dans la gestion de l'eau et des ressources naturelles.

La sensibilisation et la communication : vecteurs d'un changement durable

La sensibilisation joue un rôle essentiel pour favoriser l'adoption de comportements plus sobres. Il est important de :

- Mesurer la prise de conscience réelle des individus vis-à-vis de la sobriété et ajuster les campagnes de sensibilisation pour transformer les bonnes pratiques en habitudes quotidiennes.
- Diffuser la connaissance sur les solutions existantes et exemplaires, en créant notamment un réseau d'ambassadeurs des bonnes pratiques sur l'ensemble du territoire.

La clarification de la gouvernance à l'échelle du territoire

Pour une gestion coordonnée et efficace des ressources (dont l'eau), les partenaires suggèrent :

- D'améliorer la compréhension des périmètres d'intervention des différentes structures.
- De mettre en place des ateliers de coordination afin de renforcer la collaboration entre les acteurs et des partages d'expérience
- De réfléchir à l'échelle du bassin de vie pour une gestion plus intégrée des ressources.
- De faciliter l'interconnexion des territoires et des bassins versants, notamment en matière de gestion de la ressource en eau, via des espaces de dialogue et de concertation.

Le changement climatique, pilier de l'aménagement urbain

L'urbanisme doit être repensé dans une optique de résilience climatique. Parmi les priorités, on note :

- Réduire les températures dans les villages et les zones urbaines en favorisant la végétalisation et la lutte contre les îlots de chaleur.
- Atteindre l'objectif de Zéro Artificialisation Nette pour limiter l'impact de l'urbanisation sur les écosystèmes.
- Promouvoir les doubles réseaux dans les bâtiments pour optimiser l'usage des ressources en eau.
- Limiter l'imperméabilisation des sols et favoriser l'infiltration naturelle des eaux pluviales.
- Optimiser les centrales hydroélectriques existantes plutôt que de construire de nouvelles infrastructures, afin de minimiser l'impact sur les cours d'eau.
- N'urbaniser que dans les zones où l'eau est disponible, pour garantir un approvisionnement durable en eau sans pression excessive sur les ressources locales.

La préservation de milieux naturels diversifiés démultipliant la ressource eau et la résilience face aux bouleversements climatiques

Les milieux naturels jouent un rôle essentiel dans la régulation des ressources en eau et la résilience écologique face aux changements climatiques. Pour préserver ses fonctions, il est proposé de :

- Sanctuariser et restaurer les zones humides, qui sont cruciales pour la régulation hydrique et le maintien de la biodiversité inféodée à ces milieux.
- Préserver les cours d'eau en évitant leur anthropisation, tout en assurant leur bon écoulement et en maintenant leur intégrité écologique.
- Maintenir et restaurer la diversité des paysages, afin de renforcer la résilience des écosystèmes face aux chocs climatiques, notamment grâce à des milieux diversifiés et interconnectés, favorables à la faune et à la flore.
- Protéger les espèces emblématiques, en identifiant et en sauvegardant les milieux les plus résilients face aux changements climatiques.
- Garantir le bon fonctionnement des sols, en améliorant leur capacité à infiltrer les eaux pluviales, contribuant ainsi à la recharge des nappes et à la lutte contre l'érosion.
- Concentrer les efforts sur les milieux sensibles, particulièrement vulnérables aux changements climatiques et aux pressions anthropiques, afin d'éviter leur dégradation.
- Gérer le foncier de manière durable, afin de lutter contre la disparition des milieux naturels et des espèces qui y sont inféodées.
- Définir des zonages écologiques, encadrant les aménagements et pratiques autorisés dans certaines zones, et limitant voire interdisant ces activités dans les espaces les plus fragiles.

La connaissance source d'action efficace

Enfin, il est essentiel de développer la connaissance dans plusieurs domaines afin d'optimiser les actions de gestion :

- Une meilleure compréhension des espèces exotiques envahissantes permettra de cibler les actions de lutte.
- Une connaissance approfondie du réseau hydrographique et des ressources disponibles est nécessaire pour changer la perception d'une ressource en eau infinie.
- L'évaluation des besoins et des consommations afin d'anticiper leur évolution et d'ajuster les mesures en conséquence, en se référant à des données de base précises.
- La connaissance des milieux sensibles au changement climatique, pour prioriser les actions de restauration et garantir la résilience des écosystèmes les plus vulnérables.
- la connaissance des projets d'aménagements locaux, pour identifier les secteurs à restaurer ou à gérer, en particulier dans le cadre des mesures compensatoires.

Cette synthèse reflète les axes prioritaires identifiés par les partenaires techniques, soulignant la nécessité d'une approche concertée, pragmatique et durable dans la gestion des ressources territoriales face aux défis du changement climatique.

Les recommandations de l'État



Cinq clefs pour demain

- Préservation
- Durabilité
- Gestion
- Adaptation
- Sobriété

Les ressources naturelles sont le fondement du développement des activités sur le territoire. Leur préservation est la garantie du maintien des dynamiques (sociale, économique, culturelles), d'autant plus dans le contexte de crise écologique actuelle.

Les recommandations de l'État mettent en avant deux axes prioritaires : la gestion durable des ressources naturelles et l'adaptation au changement climatique, en s'appuyant notamment sur des mesures de transition énergétique et d'innovation agricole. Ces orientations visent à concilier développement économique local et protection des écosystèmes tout en anticipant les effets du changement climatique.

[La préservation des sols et la lutte contre l'artificialisation](#)

L'État recommande de :

- Prévenir l'artificialisation des sols en conservant leur vocation naturelle, particulièrement pour les terres à haute valeur écologique et agricole.
- Éviter les projets d'infrastructures (notamment centrales photovoltaïques) ayant un impact sur la fonctionnalité des sols, en particulier dans les zones humides.
- Préserver la fertilité des sols et soutenir les efforts de réhabilitation des terres agricoles en friche via des outils comme "Vigifriche".
- Protéger les terres agricoles stratégiques pour l'autosuffisance alimentaire, dans un contexte de changement climatique.

[La ressource en eau](#)

La gestion de l'eau dans le parc est un enjeu crucial en raison du réseau hydraulique dense du territoire, qui en font une réserve précieuse de ressources naturelles.

L'État recommande de prendre en compte l'objectif de non dégradation de l'état des eaux, conformément à la Directive Cadre sur l'Eau (DCE), en intégrant cet objectif dans tous les projets des collectivités, y compris les documents d'urbanisme, pour garantir la protection des masses d'eau. Pour cela, il faudra :

- Appuyer les actions sur un diagnostic précis des ressources en eau, qui affinera les évaluations du SDAGE, notamment pour prioriser les actions de gestion.
- Favoriser le dialogue entre les acteurs pour réduire les conflits d'usage de l'eau, en encourageant la concertation avec les citoyens et les parties prenantes grâce à une approche participative.

Les pressions exercées sur les masses d'eau identifiées par les SDAGE doivent être prises en compte et intégrées dans les actions du parc. Il est recommandé de :

- Prioriser les actions dans les secteurs où les dégradations sont constatées, en précisant le rôle des structures de bassins versants et des signataires de la charte dans la mise en œuvre des programmes de mesures des SDAGE.

- Définir des stratégies concrètes de préservation et d'économie de la ressource en eau, notamment en conciliant les différents usages (eau potable, irrigation, loisirs aquatiques) avec l'objectif de qualité de l'eau, tout en tirant des enseignements de la précédente charte (taux de réalisation des engagements autour de 50 % à mi-parcours).

L'enjeu central repose sur la gestion de la ressource dans un contexte de changement climatique. Il est essentiel pour l'État de :

- Préserver l'équilibre quantitatif des ressources en eau, en planifiant des actions pour favoriser l'économie d'eau, particulièrement dans les secteurs les plus vulnérables.
- S'appuyer sur les plans d'adaptation des comités de bassin pour définir des orientations et des mesures ambitieuses de préservation et de gestion des masses d'eau.
- Poursuivre la sensibilisation des acteurs locaux aux économies d'eau, en intégrant cette dimension dans toutes les actions du parc, que ce soit pour les acteurs agricoles, industriels ou touristiques.

L'État recommande de maîtriser les pollutions diffuses, principalement celles provenant de l'agriculture et des activités économiques. Il s'agit de :

- Promouvoir des pratiques agricoles résilientes face au changement climatique, notamment en matière de gestion de l'eau (réduction des intrants, pratiques agroécologiques, filières à bas niveaux d'intrants).
- Encourager des pratiques économiques et touristiques durables, en maîtrisant les rejets et en optimisant l'usage de la ressource en eau dans ces secteurs.

Le secteur agricole

Comme évoqué dans la partie dédiée au secteur agricole, ce dernier a un rôle central sur le territoire. Dans le cadre de la gestion des ressources naturelles et de l'adaptation au changement climatique plus spécifiquement, rappelons que l'État recommande :

- Encourager des pratiques agricoles résilientes au changement climatique, notamment en ce qui concerne la gestion de l'eau (irrigation raisonnée, filières à faible consommation d'eau).
- Maîtriser les pollutions diffuses en zone agricole via des pratiques raisonnées sur l'utilisation des intrants et des pesticides.
- Mettre en œuvre le Plan Régional d'Adaptation au Changement Climatique (PRACC) afin d'adapter l'agriculture locale aux nouvelles contraintes climatiques.
- Tester et promouvoir des solutions innovantes pour l'adaptation des exploitations agricoles, via des dispositifs collectifs tels que les GIEE (Groupements d'Intérêt Économique et Environnemental).
- Accompagner les agriculteurs dans la transition agroécologique pour rendre leurs systèmes plus résilients face au changement climatique (réduction des intrants, gestion de l'eau, pratiques agroécologiques).

La gestion des forêts

Comme pour l'agriculture, le secteur sylvicole est majeur. Dans le cadre de la gestion des ressources naturelles et de l'adaptation au changement climatique plus spécifiquement, rappelons que l'État recommande de :

- Concilier les enjeux économiques et environnementaux dans la gestion des forêts, en poursuivant des actions de mobilisation des ressources forestières tout en respectant les écosystèmes à l'image de ce qui a été fait lors de l'opération Sylv'ACCTES
- Favoriser la concertation entre acteurs pour une gestion concertée des forêts, notamment à travers des initiatives comme le projet "Life FORECCAsT" pour l'adaptation des forêts au changement climatique
- Poursuivre l'adaptation des peuplements au changement climatique
- Prévenir les risques d'incendie via des actions de gestion des peuplements forestiers et des mesures de prévention (réduction du couvert forestier inflammable).

L'exploitation des ressources du sol et sous-sol

Les recommandations en lien avec les carrières et les sous-sols incluent :

- Définir une stratégie claire pour l'exploitation des carrières, en respectant les enjeux environnementaux et en évitant les zones sensibles.
- Planifier les besoins en carrières en lien avec les schémas régionaux, et s'assurer de la remise en état des sites après exploitation.

La transition énergétique et sobriété

Dans le cadre de la contribution du territoire à la neutralité carbone par la promotion de la sobriété énergétique et le développement des énergies renouvelables (éolien, agrivoltaïsme, photovoltaïque), l'État recommande de :

- Encourager la sobriété énergétique dans tous les projets du parc, en plaçant l'efficacité énergétique au cœur des orientations.
- Promouvoir le développement des énergies renouvelables en respectant l'environnement, notamment à travers l'agrivoltaïsme, qui permet une double utilisation des terres (production agricole et énergétique).
- Accélérer le repowering éolien pour augmenter la puissance installée sans augmenter l'emprise au sol.
- Soutenir la généralisation des PCAET (Plan Climat Air Énergie Territorial) sur l'ensemble du territoire pour une planification énergétique locale cohérente.

LA VIE SOCIALE SUR LE TERRITOIRE

La perception du grand public



Cinq clefs pour demain

- Lien social
- Inclusivité
- Conciliation
- Services de proximité
- Participation citoyenne

Le renforcement du lien social et la réponse aux besoins spécifiques des habitants sont essentiels pour le développement harmonieux du territoire, qui se veut avant tout « Vivant ».

Les habitants expriment le désir d'un Parc plus inclusif, solidaire et fédérateur. Conscients que le vivre-ensemble implique l'acceptation de l'autre, ils proposent des initiatives pour briser les barrières sociales.

La conciliation des usages

Inhérente au vivre-ensemble, la conciliation des usages repose sur une meilleure compréhension des activités de chacun, afin de favoriser l'acceptation mutuelle. Cela implique également des ajustements pour réduire les impacts des différentes activités, comme mentionné tout au long de ce document.

Les conflits d'usage ont été particulièrement évoqués dans le cadre du tourisme et des activités de pleine nature, du partage des ressources naturelles, ainsi que des nuisances liées aux activités économiques majeures du territoire : agricole, sylvicole et énergétique.

La cohabitation entre acteurs a également été soulevée, les habitants ayant mentionné les impacts indirects du développement de ces secteurs, tels que les rave parties sur les sites éoliens ou la circulation accrue des poids lourds dans certaines zones.

Cohabiter, c'est aussi partager et dialoguer, un aspect qui fait encore défaut dans le cadre des projets d'aménagement du territoire, qu'ils soient industriels, énergétiques ou pénitentiaires.

Des services pas toujours au rendez-vous

Les habitants pointent du doigt plusieurs services manquants sur le territoire. Face à la désertification des services malgré une population croissante, il est urgent d'adapter les offres, notamment pour les personnes les plus vulnérables, afin de préserver une offre de proximité.

Le manque de praticiens médicaux est une préoccupation majeure. Attirer et retenir des médecins de proximité est essentiel pour répondre aux besoins des habitants.

L'accueil et l'intégration des nouveaux arrivants sont également cruciaux pour favoriser le lien social. Cela inclut l'aide à l'installation, l'accompagnement dans la recherche d'emploi et la proposition d'activités pour faciliter les rencontres.

Un lien social qui s'étoile

Soutenir les projets locaux favorisant le lien social est indispensable. Il est question ici de promouvoir des dynamiques et des initiatives telles que les tiers-lieux, les habitats intergénérationnels, ou encore des projets comme les pressoirs itinérants, qui renouent avec des pratiques traditionnelles. Ces projets offrent des espaces de rencontre et d'échange pour des habitants de tous âges et de tous horizons.

Le manque de lien avec les seniors est fréquemment mentionné par les habitants, qui souhaitent préserver « les anciens ». De même, les connexions interprofessionnelles sont à renforcer pour stimuler une communauté plus unie.

Un accompagnement technique pour ces initiatives est considéré comme essentiel. Les habitants souhaitent également intensifier le partenariat avec les associations locales et promouvoir des manifestations culturelles et sociales pour créer un véritable lien social. Les associations jouent un rôle clé dans l'animation du territoire, et leur collaboration renforcée permettra de développer des initiatives inclusives et fédératrices.

La création d'un réseau d'artistes est également envisagée. L'organisation d'ateliers artistiques et la fédération des associations d'artistes visent à valoriser les pratiques artistiques locales et à développer des événements qui renforcent le lien social tout en mettant en lumière le patrimoine culturel du territoire.

La diffusion de différentes cultures, notamment dans les écoles, est nécessaire pour ouvrir les esprits et favoriser l'accueil de l'autre. Pour certains, cette ouverture s'étend aussi à l'accueil des naufragés méditerranéens, en utilisant les maisons vides du territoire.

Enfin, la participation citoyenne aux actions du Parc est une nécessité souvent exprimée par les habitants. Ils souhaitent être impliqués dans les décisions qui concernent leur territoire, afin de construire ensemble un avenir plus inclusif et solidaire.

Les attentes des élus

Le sujet n'a pas été évoqué lors des échanges.

L'avis des partenaires techniques

Le sujet n'a pas été évoqué lors des échanges.

Les recommandations de l'État

Pas de recommandations dédiées de l'État sur le sujet.

LA CULTURE ET L'ÉDUCATION AU TERRITOIRE

La perception du grand public en matière de culture



Cinq clefs pour demain

- Richesse
- Transmission
- Identité
- Fierté
- Créativité

L'identité, c'est aussi le socle sur lequel elle s'est forgée, notamment au sein de patrimoines riches auxquels les habitants sont très attachés. Qu'ils soient naturels, paysagers ou culturels, la préoccupation des habitants reste la même : leur préservation.

Ils expriment régulièrement leurs inquiétudes quant aux impacts que les décisions d'aménagement du territoire peuvent avoir sur ces patrimoines.

Les contributions des habitants sont présentées par ordre d'importance, selon leur récurrence.

Le patrimoine bâti

L'importance de la protection et de la préservation du patrimoine en pierre sèche est souvent soulignée par les habitants, qui attachent une grande valeur à la restauration et à la mise en avant des murs en pierre sèche, des capitelles et du patrimoine vernaculaire en général, incluant les fours, bâls et pansières.

La volonté de continuer à protéger et restaurer le petit patrimoine bâti ancien, en utilisant des matériaux locaux, est largement partagée. Les habitants réclament des formations sur les techniques de construction en pierre sèche pour pouvoir y contribuer et perpétuer ces savoir-faire ancestraux. L'idée de bâtir de nouvelles filières impliquant les carriers, artisans et collectivités est également évoquée.

La transmission du patrimoine et des savoirs, qu'il s'agisse de constructions ou de pratiques traditionnelles, est un enjeu majeur pour les habitants. Ils proposent des chantiers participatifs, des partenariats avec les lycées professionnels, ainsi que des programmes d'insertion et des stages ouverts à tous, y compris aux résidents extérieurs au territoire.

Un autre sujet fréquemment abordé est la mise en valeur du patrimoine mégalithique, notamment par la création de sentiers de découverte et la restauration des sites. Pour beaucoup, il est nécessaire de tirer parti des nouveaux axes de communication, tels que la voie verte, afin de faire découvrir le territoire et ses richesses patrimoniales, qu'elles soient paysagères ou culturelles.

Pour cela, les habitants insistent sur l'importance de soutenir les associations et structures locales qui œuvrent à la conservation du patrimoine tout au long de l'année. Une initiative suggérée pour renforcer l'identité des villages serait d'utiliser des matériaux locaux pour les plaques de rues, par exemple.

L'identité languedocienne

L'identité languedocienne est précieuse pour les habitants de la région, qui sont profondément attachés à leur culture locale. Cependant, ils s'inquiètent de son essoufflement et cherchent des

moyens de la promouvoir, de développer sa visibilité et de faciliter sa transmission sous toutes ses formes, dans un territoire vaste et diversifié.

Pour renforcer cette identité, il est proposé de mettre en valeur la langue occitane dans plusieurs domaines. Par exemple, il serait possible d'intégrer l'occitan dans les publications, de collecter la mémoire des anciens et de développer des formations afin de redonner de la vitalité à la langue. En outre, des formations spécifiques pour les guides touristiques, afin qu'ils puissent s'exprimer en occitan, pourraient enrichir l'expérience des visiteurs et valoriser la langue et l'histoire du territoire.

Une autre initiative consisterait à introduire l'occitan dans les programmes scolaires, tant au niveau primaire que secondaire. L'ajout de cours d'occitan, accompagné d'activités culturelles telles que les chansons et les recettes locales, permettrait aux jeunes générations de se familiariser avec cette langue et ses traditions dès leur plus jeune âge.

En parallèle, il est suggéré d'intensifier la communication, d'organiser des événements occitans et des rencontres interculturelles, afin de s'ouvrir à d'autres cultures tout en renforçant la fierté pour l'identité locale. À ce titre, les résidences d'artistes sont souvent citées comme un moyen concret de réinsuffler de la créativité, du lien social, mais aussi une dynamique économique locale, pouvant rayonner au-delà des limites du territoire.

De plus, la création de ressources numériques et physiques dans les bibliothèques contribuerait à enrichir et préserver la culture occitane, avec un accent sur ses spécificités (traditions, espèces cultivées, fêtes, métiers, etc.). Ajouter des panneaux en occitan dans les lieux publics et les commerces locaux renforcerait également la visibilité de la langue et de la culture au quotidien.

Enfin, il est essentiel de valoriser la culture occitane auprès des jeunes générations, notamment à travers des activités éducatives. En intégrant l'histoire locale et les traditions dans les programmes scolaires, on garantit que les jeunes comprennent et apprennent l'importance de leur patrimoine culturel. De plus, pourquoi ne pas envisager la création d'une émission radiophonique pour présenter les actions du Parc et animer des débats, témoignages et capsules informatives, afin de mieux faire vivre cette identité hétérogène du territoire ?

La perception du grand public en matière d'éducation au territoire



Cinq clefs pour demain

- Eco-responsabilité
- Implication
- Changement de comportement
- Sobriété
- Transmission

Voici la retranscription des idées des habitants recueillies à propos de la sensibilisation et l'éducation au développement durable.

Ces propositions visent à sensibiliser et éduquer différents publics, à promouvoir des pratiques respectueuses de l'environnement, et à encourager un changement de mentalités pour un développement durable et une meilleure préservation de notre planète.

Le constat

Pour les habitants, il est essentiel de changer notre posture anthropocentrale et de reconnaître nos impacts écologiques ainsi que leurs effets sur le vivant dont nous faisons partie. Il est donc nécessaire de rééduquer la population aux bonnes pratiques et d'intensifier les efforts de sensibilisation à l'environnement, en mettant l'accent sur les valeurs environnementales, économiques et sociales, ainsi que sur des sujets clés tels que l'eau, les déchets et le patrimoine.

Les habitants doivent être davantage impliqués et sensibilisés à la biodiversité, en développant des initiatives d'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable. Pour eux, mettre l'accent sur la sobriété, notamment énergétique, est primordial pour réduire notre impact écologique, et cela à travers les gestes du quotidien. Les actions de sensibilisation actuelles, telles que les conférences organisées par le parc, sont appréciées et devraient être multipliées.

Le jeune public

Pour les habitants, il est important d'intensifier la présence du parc dans les écoles afin de sensibiliser les élèves à des sujets tels que le tri des déchets, la préservation de la ressource en eau, et la biodiversité. Cela peut se faire en développant des programmes dédiés, comprenant des projets de classe axés sur des thèmes de fond à long terme. Intégrer davantage d'éléments naturels dans les espaces scolaires, comme de l'herbe dans les cours de récréation, permettrait de reconnecter les enfants avec la nature.

Il est également essentiel de proposer plus d'animations et d'activités pour les jeunes, en particulier pour les 18-25 ans, afin de les sensibiliser à l'environnement et de les encourager à adopter un rapport différent avec la nature. La mise en place de parcours pédagogiques et d'expériences concrètes offrirait aux jeunes des occasions de vivre des situations marquantes et d'apprendre par l'expérience, notamment pour les enfants.

Les habitants et les socio-professionnels

Il est souligné qu'il est crucial d'impliquer toutes les générations dans la sensibilisation à l'environnement, sans faire reposer la responsabilité uniquement sur les jeunes, qui sont souvent plus convaincus que leurs parents. Les propositions mettent l'accent sur des projets intergénérationnels pour encourager le partage des connaissances et des pratiques durables.

Les habitants souhaitent voir davantage de conférences organisées dans les petites communes pour sensibiliser à la préservation de la nature, ainsi que le développement de formations spécifiques pour les professionnels. Ils estiment qu'il est essentiel de sensibiliser les agriculteurs et les chasseurs à leur impact sur l'environnement, à la disparition des espèces, et à l'importance de la biodiversité, en prenant notamment l'exemple de la présence des loups dans la région.

Ainsi, organiser des réunions de sensibilisation sur des sujets d'actualité, comme les obligations légales de débroussaillement, est perçu comme un moyen efficace d'initier le dialogue pour encourager des modes de vie plus éco-responsables et favoriser les gestes écologiques au quotidien.

La sensibilisation par l'exemple

Les habitants suggèrent des actions concrètes et des expériences pratiques comme des parcours pédagogiques, des balades naturalistes et des ateliers pour mieux comprendre et retenir les enjeux du développement durable. Les habitants croient en l'apprentissage par l'exemple. La démonstration d'actions concrètes et d'expériences pratiques pour mieux comprendre et appliquer les principes du développement durable leur semble importante. Ils suggèrent la mise en place de parcours pédagogiques, de balades naturalistes et d'ateliers pratiques pour sensibiliser le public. Renforcer les moyens et les compétences des animateurs nature est également recommandé pour mener des actions de sensibilisation plus efficaces.

Il est également suggéré d'encourager chaque individu à être plus conscient de sa consommation en lui confiant des responsabilités, telles que la gestion de panneaux solaires individuels ou des cuves pour la récupération de l'eau. Des initiatives comme la promotion du recyclage, la réduction des déchets verts par le compostage et la création de fiches pratiques saisonnières pour informer les habitants des bonnes pratiques écologiques adaptées à chaque domaine (jardin, maison, cuisine) sont également préconisées.

Les habitants souhaitent aussi voir le développement d'alternatives végétales aux plastiques et de solutions locales économies en eau. La réimplantation de haies autour des champs est proposée pour favoriser la survie des oiseaux et sensibiliser à leur importance. Enfin, l'installation de toilettes sèches dans les communes, les lieux touristiques et leur mise à disposition pour les associations et les habitants sont encouragées pour réduire l'impact environnemental mais aussi pour sensibiliser à de nouveaux modes de consommation de nos ressources.

L'accessibilité aux ressources documentaires du Parc

Enfin, les habitants souhaitent un meilleur accès aux ressources du parc pour renforcer la sensibilisation et promouvoir les bonnes pratiques. La question de la possible mise en réseau avec les bibliothèques du territoire est posée. Ils proposent de rendre plus accessibles les documents de sensibilisation, notamment en version papier, afin de toucher un public plus large. Cette démarche faciliterait la diffusion d'informations sur les bonnes pratiques environnementales.

Les attentes des élus



Cinq clefs pour demain

- Valorisation
- Identité
- Communication
- Programmation
- Education

Les échanges mettent en lumière une volonté de mieux exploiter le potentiel culturel du territoire, en renforçant la collaboration entre les acteurs, en développant des outils de valorisation, et en mettant l'accent sur l'identité locale et l'éducation.

Une offre culturelle valorisée

Une des principales attentes est de mieux valoriser la richesse de l'offre culturelle existante, qui représente un véritable facteur d'attractivité. Le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) joue déjà un rôle actif en proposant des activités comme des ruchers écoles et des animations pour les centres de loisirs et les écoles. Ces initiatives contribuent à l'enrichissement de l'offre culturelle et éducative du territoire, et les élus soulignent l'intérêt de les soutenir et de les développer.

Pour aller plus loin, il est proposé d'améliorer l'appropriation du Parc par le public. Cela pourrait se faire grâce à des outils visuels efficaces et en développant une marque spécifique pour les événements liés au Parc. La création d'un "pass musées" est également envisagée pour encourager les visiteurs à découvrir et à s'approprier le territoire. De plus, le développement de festivals locaux récurrents serait une autre manière de contribuer au rayonnement culturel du territoire, en rendant l'offre plus visible et accessible.

Une identité et une communication renforcées

Renforcer l'identité culturelle du territoire est un autre objectif clé. Cette identité, fortement liée à la langue occitane et à la notion de "résistance", est un aspect essentiel à mettre en avant. En mettant en lumière ces éléments distinctifs, on peut créer un lien plus fort avec les habitants et les visiteurs.

Cependant, il est constaté que l'offre culturelle, bien que riche, n'atteint pas toujours son public cible. À ce titre, le Parc est appelé à jouer un rôle plus actif dans la communication et la promotion des événements. Cela pourrait se concrétiser par des campagnes de communication ciblées, des partenariats avec des médias locaux, ou encore la mise en place d'événements phares, afin de susciter un plus grand engagement du public.

Une véritable programmation

La collaboration avec le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) apparaît comme une piste prometteuse. Le PETR est déjà bien positionné sur les questions culturelles, notamment autour des mégalithes et de la poésie, avec une programmation annuelle solide. S'associer au PETR pour l'édition de cette programmation permettrait de mettre en avant une thématique spécifique au Parc, tout en bénéficiant de l'expertise et de la visibilité du PETR. Cela pourrait également être une opportunité pour valoriser des initiatives comme le documentaire "De flor et d'aigua", en envisageant sa diffusion dans le cadre de l'édition 2025.

Enfin, bien que le PETR n'intervienne pas dans le champ de l'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable (EEDD), il est proposé d'inviter des acteurs comme Anthony à des résidences, par exemple à KoVisuel dans le Sidobre, pour renforcer cette dimension éducative. Cette démarche pourrait contribuer à sensibiliser le public aux enjeux environnementaux, en intégrant cette dimension à l'offre culturelle globale du territoire.

L'avis des partenaires techniques



Cinq clefs pour demain

- Préservation
- Attractivité
- Collaboration
- Accessibilité
- Sensibilisation

Les partenaires ont été invités à réfléchir sur les thématiques suivantes : la préservation du patrimoine traditionnel, la culture comme levier d'attractivité, l'Occitan et l'éducation au territoire.

Voici les différents enjeux et objectifs associés qui ont émergés à la suite des échanges. Ils constituent une base solide pour développer un projet culturel ambitieux, en lien étroit avec le développement durable

du territoire. Ils visent à valoriser à la fois le patrimoine matériel et immatériel, tout en assurant une transmission des savoirs et un accès équitable à la culture pour l'ensemble des habitants.

La culture comme projet de territoire

Le développement d'une véritable politique d'animation culturelle est essentielle pour faire de la culture un axe structurant du territoire. Il s'agit d'accompagner l'évolution du patrimoine et son aménagement, tout en incitant les communes et les acteurs socio-économiques à s'investir dans cette dynamique. Des dispositifs globaux devront être mis en place pour restaurer, sensibiliser, financer et conserver les savoir-faire traditionnels. Le projet repose sur la valorisation de l'existant, tel que le centre de ressource du Parc, et en s'appuyant sur les acteurs locaux pour coconstruire

des animations culturelles. Ces actions doivent également intégrer des initiatives opérationnelles de préservation et de restauration du patrimoine, renforçant ainsi l'identité culturelle et l'attractivité du territoire.

Une animation de réseau fédératrice

L'enjeu majeur consiste à coordonner les actions des différents acteurs culturels et à renforcer les liens entre eux. Pour cela, il est essentiel de créer des outils communs permettant la mise en réseau des initiatives et de faciliter les échanges.

Par ailleurs, il est important d'accompagner les porteurs de projets, tout en encourageant les villages à remettre le commun à l'honneur dans leurs animations culturelles. Cette dynamique de réseau doit aussi valoriser les initiatives locales favorisant l'expression artistique et culturelle, en s'appuyant sur des collaborations solides et pérennes, capables de fédérer les acteurs autour la culture sous toutes ses formes.

Des infrastructures d'accueil revisitées

Pour garantir l'accessibilité de la culture à tous, il est primordial de travailler sur les infrastructures d'accueil. Cela inclut l'amélioration des moyens de transport pour faciliter l'accès aux manifestations et aux sites culturels, ainsi que la création de maisons des associations dans chaque centre bourg.

Ces espaces doivent encourager les échanges et la mutualisation de ressources, en devenant des lieux de vie culturelle et sociale essentiels au dynamisme local. Le développement d'infrastructures adaptées permettra également de renforcer l'attractivité des territoires ruraux, tout en facilitant l'organisation d'événements culturels diversifiés.

Une communication plus efficiente

Une communication efficace est nécessaire pour toucher une large audience et démocratiser l'accès à la culture, en particulier auprès des publics qui en sont éloignés. Il convient de thématiser les campagnes de communication afin de les rendre plus attractives et ciblées, tout en s'appuyant sur les acteurs locaux pour améliorer les outils de diffusion.

De plus, il est crucial de porter à la connaissance des habitants l'importance du patrimoine identitaire du territoire. Pour cela, la participation active des collectivités dans la diffusion de l'information renforcera la cohésion sociale et l'adhésion aux projets culturels. Une meilleure connaissance des initiatives locales par l'ensemble des parties prenantes permettra de créer un réseau culturel plus dense et plus accessible.

Une sensibilisation ciblée et novatrice

Il est important d'adopter une approche de sensibilisation qui s'adresse à tous les publics, et pas uniquement aux scolaires. Les acteurs culturels et les collectivités doivent disposer d'outils facilitant leurs actions de sensibilisation, avec des approches novatrices comme l'humour, des lieux atypiques, ou des combinaisons d'animations.

Une véritable démarche éducative pourrait aboutir à la création d'une « école du Parc », où patrimoine bâti et patrimoine culturel seraient intimement liés. Il s'agit de donner du sens à l'occitan

et d'en faciliter l'apprentissage, tout en formant des ambassadeurs du patrimoine issus des habitants eux-mêmes. L'objectif est de susciter un engagement volontaire, porteur de sens, et non imposé, afin de dynamiser l'implication citoyenne.

Une offre élargie

Pour renforcer l'attractivité et la compréhension du territoire, il est indispensable de valoriser les identités culturelles locales. La création d'une émulation culturelle avec les habitants permettra de développer un sentiment de fierté et d'appartenance. Cette offre culturelle doit être accessible à tous, en prenant en compte les différents publics et en travaillant sur l'accessibilité des événements et activités.

Il convient également d'élargir les propositions culturelles, par exemple en impliquant les centres de loisirs, en intégrant l'occitan dans les pratiques culturelles, ou en organisant des visites d'entreprises locales. En parallèle, des projets participatifs favorisant le lien social entre les habitants, tels que des chantiers ou des formations sur les savoir-faire traditionnels, permettront de renforcer la cohésion et la transmission culturelle, tout en répondant aux défis de demain.

Les recommandations de l'État

La préservation et la valorisation du patrimoine culturel du Parc font partie des missions confiées par l'État. La note d'enjeu le rappelle : la préservation du patrimoine culturel doit être intégrée dans tous les projets en cours ou à venir.

Il recommande plus particulièrement que la promotion du tourisme soit respectueuse des patrimoines du Parc, notamment culturel, en le protégeant des impacts des affichages publicitaires et de la circulation de véhicules à moteur, notamment dans les espaces naturels qui accueillent bien souvent du bâti (vernaculaire, mégalithique...).

Par ailleurs, des recommandations visent la promotion de l'activité culturelle et l'éducation. L'État recommande de renforcer le volet éducatif à destination des scolaires, « *en confirmant le partenariat avec l'Éducation nationale et en participant à l'animation de visites scolaires ainsi qu'à la production de livres pédagogiques* ».

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, LES FILIÈRES

La perception du grand public



Cinq clefs pour demain

- Economie locale
- Durabilité
- Artisanat
- Tourisme vert
- Attractivité

Ces contributions des habitants concernant le développement économique de leur territoire révèlent une volonté forte de soutenir une économie de proximité, le respect de l'environnement, la valorisation des savoir-faire artisanaux, le développement d'un tourisme respectueux, et l'amélioration de l'attractivité du territoire.

Voici une analyse par thématiques des différents points soulevés.

Le soutien à l'économie locale et les petits commerces

Il y a une préoccupation centrale autour de la sauvegarde et du renforcement des petits commerces de proximité (épiceries faisant aussi dépôt de productions alimentaires locales, restaurants...). Les résidents demandent une offre commerciale plus diversifiée et durable, avec une présence accrue de magasins de vrac, de commerces ambulants, et des mesures pour attirer et maintenir les petits commerces dans les zones rurales. Ces propositions visent à créer un écosystème économique local plus résilient, en facilitant l'accès aux commerces et en soutenant les initiatives de coopératives locales ou de subventions pour de nouvelles installations.

De plus, l'idée de favoriser les SCOP (sociétés coopératives et participatives) montre une volonté de stimuler un modèle économique qui bénéficie directement à la population locale, créant ainsi des emplois pérennes, tout en réduisant la dépendance vis-à-vis des grandes chaînes et des structures étrangères.

Le développement d'une économie durable

Les contributions révèlent une préoccupation commune autour de la protection de l'environnement et du développement d'une économie durable, basée sur une exploitation raisonnée des ressources locales et la préservation des paysages. Les habitants appellent à limiter l'implantation d'industries polluantes et à privilégier des modèles économiques tels que l'éco-pâturage ou l'agroforesterie durable, tout en valorisant les matériaux locaux dans les marchés publics et en promouvant les produits agricoles locaux (lait, viande, laine). Un élément important soulevé par les habitants est que les bénéfices obtenus par l'exploitation des ressources naturelles locales, qui doit être raisonnée, profitent véritablement au territoire et non à des sociétés étrangères.

Cette vision inclut également le tourisme vert, avec une volonté de développer des activités respectueuses de l'environnement, tout en réduisant l'impact des grandes infrastructures (éoliennes, hypermarchés) et l'étalement urbain non contrôlé, perçu comme une menace pour l'équilibre écologique et les paysages.

Ainsi, une véritable économie circulaire est attendue : depuis la valorisation de ses atouts à l'usage des ressources (eau, forêt, mais aussi les déchets...) jusqu'à la consommation des produits finis

localement. C'est ainsi que le territoire est envisagé comme contributeur à la souveraineté nationale.

La valorisation des ressources locales et artisanales

La préservation et le développement de l'artisanat occupent une place importante dans ces contributions, et le Parc semble pouvoir y contribuer pour les habitants. Il est proposé de restaurer les vieux métiers et de promouvoir les artisans d'art, de favoriser la transmission des anciennes pratiques pour renforcer le lien entre savoir-faire local et développement économique. La création de lieux de regroupement pour les artisans ou la mise en place d'un réseau d'artisans en lien avec les valeurs du territoire témoignent d'une volonté de soutenir ces métiers tout en valorisant les ressources locales (fibres naturelles, laine, bois). Pour cela, il s'agira de travailler avec les industriels comme avec les artisans et les métropoles afin d'organiser de nouvelles filières et de relocaliser l'industrie textile par exemple, tout en préservant l'excellence des filières emblématiques, telles que la charcuterie.

L'idée d'un label pour reconnaître les produits écologiques, l'accroissement de la visibilité et le développement de la marque "Valeurs Parc" (pour le vin, l'artisanat, par exemple) montrent une volonté de créer une identité forte autour de la qualité et de la durabilité des produits locaux.

Un territoire plus attractif pour les entreprises et les emplois afférents

Le manque d'opportunités d'emploi est récurrent dans les contributions, avec un appel à développer des activités économiques locales qui favorisent l'installation de nouvelles familles. La création d'emplois est perçue comme un levier pour rendre le territoire plus attractif et dynamiser les petits villages. L'idée de démarcher des entreprises des grandes villes avoisinantes pour les inciter à ouvrir des annexes sur le territoire pourrait encourager l'installation d'habitants et créer une synergie économique entre ville et campagne.

La proposition de désenclaver les zones blanches (Internet) est essentielle pour attirer de nouveaux habitants et entreprises, la connectivité étant aujourd'hui un facteur clé de l'attractivité des territoires.

Le problème de pénurie de logements abordables est un enjeu important. Les habitants dénoncent la forte proportion de résidences secondaires et de locations saisonnières, qui limitent l'accès au logement pour les résidents permanents, en particulier pour les jeunes. Cela pousse les populations locales à quitter le territoire faute d'opportunités de logement à prix abordable, fragilisant ainsi l'économie locale. Encourager plus de résidences principales pourrait donc contribuer à stabiliser la population et stimuler l'économie locale.

Les attentes des élus



Cinq clefs pour demain

- Réindustrialisation
- Valorisation
- Foncier
- Accompagnement
- Dynamique

Les discussions avec les élus du territoire révèlent une prise de conscience des défis et des atouts locaux, ainsi qu'une volonté de mettre en œuvre des solutions innovantes pour conjuguer développement économique et respect de l'environnement.

La réindustrialisation, la valorisation des ressources locales et le rôle clé que le Parc naturel peut jouer dans ce processus sont au cœur des préoccupations.

Les filières locales

Les élus expriment le souhait de réindustrialiser la région en harmonie avec le tourisme, soulignant que ce dernier, ainsi que l'économie résidentielle, ne suffisent pas à assurer un développement local durable.

Les « pépites économiques » telles que les stations thermales, les eaux en bouteille et le textile sont identifiées comme des secteurs à fort potentiel, nécessitant une exploitation et une promotion efficaces pour contribuer significativement à l'économie locale.

La valorisation des productions locales comme le bois, la laine, et la biomasse est mise en avant. Cela inclut la réinstallation du triage de laine à la Môle (Mazamet) et la recherche de solutions pour un lavage plus écologique. Et pour la filière bois, la question de sa diversification est posée, en cherchant des niches et en expérimentant pour tirer parti des déchets.

L'ouverture de nouvelles carrières est identifiée comme un défi majeur en raison des contraintes administratives et des coûts d'exploitation. Les élus sont en faveur de la préservation du zonage des carrières dans le plan du Parc, signe d'un équilibre recherché entre développement économique et préservation environnementale.

Le foncier

Le besoin de surfaces pour certaines activités est clairement exprimé, mais la rétention foncière constitue un obstacle. De même, la réutilisation des bâtiments vides reste problématique. Ces bâtiments pourraient pourtant représenter une opportunité pour le développement économique si des solutions appropriées étaient trouvées.

L'accompagnement au développement économique durable

Pour les élus, il est essentiel de créer du travail et des ressources pour les habitants pour encourager l'installation dans les villages de montagne.

L'accent est mis sur la nécessité de réaffirmer le rôle du Parc et de ne pas hésiter à dire ce qui ne sera plus fait, suggérant une volonté de clarification des priorités et des actions :

- Le Parc pourrait jouer un rôle dans l'aide aux communes sur les enjeux environnementaux liés aux projets de développement économique, notamment en soutenant les études environnementales.
- La mise en place d'un "Club des entreprises du Parc" est proposée comme une piste pour renforcer la dynamique économique et la transition écologique.
- Il est question de la poursuite du développement de la marque « Valeurs Parc », ce qui peut contribuer à renforcer l'identité régionale et l'attractivité économique.

Pour les élus, créer des emplois et des ressources est crucial pour encourager l'installation dans les villages de montagne. Dans cette optique, il est impératif de réaffirmer le rôle du Parc et de clarifier les priorités et les actions à entreprendre :

- Le Parc pourrait aider les communes à relever les défis environnementaux liés aux projets de développement économique, notamment en apportant son soutien lors des études environnementales.
- La création d'un "Club des entreprises du Parc" est envisagée pour stimuler la dynamique économique et favoriser la transition écologique.
- La poursuite du développement de la marque « Valeurs Parc » est un objectif clé pour renforcer l'identité régionale et accroître l'attractivité économique.

L'avis des partenaires techniques



Cinq clefs pour demain

Conditions de vie
Attractivité
Entreprises
Relocalisation
Coopération

Les partenaires ont été amenés à réfléchir sur l'attractivité du territoire et la coopération territoriale.

Voici leur approche pour mieux structurer le développement économique du territoire, en améliorant tant l'attractivité pour les habitants que pour les entreprises, tout en valorisant les ressources et savoir-faire locaux.

Attractivité du territoire pour les habitants

Les enjeux principaux sont d'améliorer les conditions de vie des habitants et de renforcer l'attractivité du territoire pour de nouveaux arrivants.

Améliorer les conditions de vie de la population locale

Pour cela, les objectifs à viser sont les suivants :

- Améliorer l'offre en emplois locaux afin de faciliter l'accès à l'emploi pour les résidents.
- Renforcer la structuration et l'offre de services sur le territoire à travers des outils comme le SCOT, les programmes Petites Villes de Demain et Villages d'Avenir.
- Améliorer l'accès à l'immobilier pour les habitants via des actions telles que la rénovation du parc immobilier (OPAH) et la gestion des résidences secondaires.
- Optimiser le réseau de transport en commun sur l'ensemble du territoire avec des outils comme le Plan Mobilité (Pays HLV), le TAD (communautés de communes) et le transport d'intérêt local.
- Lutter contre les déserts médicaux en déployant des contrats locaux de santé.

Améliorer l'attractivité du territoire pour les nouveaux arrivants

Pour cela, les objectifs à viser sont par exemple :

- Avoir une stratégie de marketing territorial pour promouvoir une image de marque du territoire : une « destination parc », en valorisant le mode de vie rural « une vie d'autrefois », des activités de plein air variées
- Rendre la fiscalité locale attractive et la faire connaître.
- Soigner l'accueil des nouveaux arrivants avec un pack d'installation complet (emploi, logement, cadre de vie, scolarisation, garde d'enfants) sous forme de guide et/ou d'espace d'accueil et des infrastructures comme des espaces de coworking pour les télétravailleurs venant de grandes métropoles.

Attractivité du territoire pour les entreprises et développement des filières

Le deuxième axe vise à renforcer la présence des entreprises, à soutenir les entrepreneurs et à améliorer les retombées économiques du territoire.

Maintenir et développer les entreprises implantées sur le territoire

Il faudra pour cela :

- Accompagner la transmission des entreprises locales en créant des groupes de travail entre élus, CCI et PETR pour identifier les entreprises, et en offrant des formations pour faciliter la reprise d'activités entre professionnels et/ou en créant des vocations auprès des jeunes (visites d'entreprises, forum des métiers du territoire).
- Améliorer la compétitivité des entreprises à travers des programmes d'accompagnement adaptés.
- Attirer et fixer les salariés avec un package d'installation incluant des solutions pour les conjoints et les enfants.

Attirer de nouveaux entrepreneurs

Pour le territoire, il s'agira de :

- Coupler l'accueil des nouveaux habitants avec celui des entreprises à travers des actions de marketing territorial.
- Offrir de l'immobilier d'entreprise disponible en recensant les locaux (par la création d'un observatoire du foncier par exemple) et en mutualisant les outils de production dans un contexte de ZAN telles que les installations collectives.
- Encourager la création d'entreprises en mettant en place des pépinières d'entreprises et en rendant la fiscalité locale plus attractive via les Zones de Revitalisation Rurale (ZRR).

Améliorer les retombées économiques territoriales des entreprises et filières

Trois objectifs principaux ont émergé :

- Relocaliser les filières clés, comme la filière bois.
- Valoriser les savoir-faire locaux, en mettant en lumière des traditions artisanales et industrielles (filières minières, ferronnerie, tressage du genêt).
- Développer des activités économiques non délocalisables, telles que le thermalisme.

Coopération territoriale et action économique

L'enjeu pour le territoire est de coordonner les efforts des différents acteurs du territoire pour maximiser l'impact des actions économiques. Pour cela, ils proposent de :

- Clarifier les compétences et les activités des acteurs du développement économique, notamment en définissant le rôle du Parc dans l'incubation de projets ou la structuration de filières.
- Coordonner les interventions en matière de développement économique par la définition d'une politique commune du logement et l'organisation régulière de réunions sectorielles sur les filières clés (laine, pierre, bois, agroalimentaire).

Les recommandations de l'État



Cinq clefs pour demain

- Artificialisation des sols
- Transition énergétique
- Préservation des patrimoines
- Gestion intégrée des ressources en eau
- Promotion de circuits courts

Les principaux enjeux et actions suggérées par l'État pour le développement économique visent à l'inscrire dans une approche durable et équilibrée, qui protège les ressources naturelles, tout en encourageant l'innovation agricole et forestière, énergétique et touristique.

Une artificialisation des sols réduite au maximum

Dans le contexte d'un territoire soumis à la réglementation ZAN, il est nécessaire de réconcilier le développement économique avec les contraintes d'aménagement. L'accompagnement du Parc sera important pour stimuler l'économie locale tout en respectant les contraintes du ZAN qui nécessite une réflexion sur les modalités de croissance économique en lien avec les ressources naturelles du territoire (terres cultivées ou non, ressource en eau, sous et sous-sol, paysages et biodiversité).

Les activités économiques (pour des projets d'infrastructures, zones résidentielles ou industrielles) doivent se concentrer sur la réhabilitation des zones déjà urbanisées (friches industrielles, quartiers en déclin) plutôt que sur des espaces naturels ou agricoles. Notamment par le rénovation et reconversion de bâtiments abandonnés et la requalification de zones industrielles vieillissantes en nouveaux pôles économiques.

Dans ce cadre, l'agriculture et la valorisation des ressources naturelles (bois, énergie renouvelable, eau), ou encore le tourisme de nature peuvent générer des richesses tout en respectant la limitation de l'artificialisation des sols.

La transition énergétique (en cours)

Le Parc doit contribuer aux objectifs nationaux de neutralité carbone en visant la sobriété (Prioriser l'efficacité énergétique dans tous les projets) et le renouvelable de façon planifiée (encourager l'agrivoltaïsme et le "repowering" pour augmenter la production éolienne sans augmenter l'empreinte au sol).

La préservation des patrimoines intégrée à l'aménagement du territoire

Le développement économique du territoire doit être avant tout soutenable pour les paysages, les milieux naturels, leurs fonctionnalités écologiques et leurs ressources qui servent d'assise aux filières économiques, surtout pour les secteurs comme l'agriculture, la sylviculture, l'énergie et le tourisme. En cela, le Parc peut offrir l'accompagnement et le cadrage pour par exemple :

- Limiter l'évolution des carrières et centrales photovoltaïques dans des zones sensibles (Sidobre, Caroux par exemple)
- Veiller à la bonne réalisation d'études environnementales complètes prenant en compte tous les critères permettant le maintien des habitats et des populations d'espèces
- Encourager les pratiques agricoles et sylvicoles durables (filières biologiques et innovation agroécologique) pour préserver les paysages et les habitats naturels.

- Mettre en place des critères clairs pour les projets d'exploitation (carrières, mines) pour garantir la préservation des ressources naturelles.
- Réduire les conflits d'usage de l'eau, notamment en favorisant le dialogue entre acteurs pour une gestion intégrée des ressources en eau
- Relocaliser l'alimentation et soutenir les circuits courts avec des produits du territoire.
- Promouvoir un tourisme respectueux des paysages et du patrimoine naturel et culturel du parc, intégrant les productions agricoles dans l'offre touristique.

LE TOURISME

La perception du grand public



Cinq clefs pour demain

- Promotion
- Durabilité
- Sur-fréquentation
- Sensibilisation
- Accessibilité

Les attentes des habitants portent sur un tourisme plus harmonieux, respectueux et bénéfique pour le territoire, en accord avec les spécificités locales et les aspirations de ses résidents.

L'amélioration de la promotion et de la fluidité de l'information touristique

Les habitants souhaitent une meilleure mise en réseau des offices de tourisme pour plus de synergie entre les partenaires et une centralisation des informations pour faciliter l'accès et le partage d'informations touristiques, tels que les chemins de randonnée et les marchés locaux.

Ils préconisent une meilleure présence du Parc sur le territoire pour mieux le faire connaître : maisons de parc, panneaux explicatifs à l'entrée de chaque commune, et pôle d'information pour sensibiliser sur les activités touristiques.

Ils recommandent une harmonisation de la signalétique touristique, de relier dans la communication le tourisme vert au tourisme culturel, et de mieux faire connaître le Parc, notamment pour attirer les visiteurs chez les hébergeurs.

Enfin, les habitants expriment le besoin de maintenir des offices de tourisme, comme celui de Labastide, pour garantir une information de proximité, permettant de véritablement ancrer le Parc dans le paysage touristique.

L'accélération de la transition du secteur touristique

Pour préserver le patrimoine naturel et culturel, qui contribue à l'attractivité touristique, les habitants encouragent un développement touristique raisonné et durable ; en cela, le Parc est en bonne position pour accompagner le changement et en faire la promotion.

Ils plaident pour des infrastructures écologiques et des hébergements éco-responsables (la rénovation des anciennes bâtisses est suggérée) qui respectent la nature et dénoncent le tourisme industriel.

Le développement de l'accès aux sites à pied ou par les transports en commun est également mis en avant, ainsi que la valorisation des randonnées et des activités nature comme les cabanes et les week-ends insolites.

L'idée d'un tourisme diffus, à l'échelle des villages, qui priviliege de petites installations respectueuses de l'environnement, plutôt que de gros pôles touristiques, est largement soutenue.

Les habitants souhaitent voir le Parc promouvoir un tourisme vert et familial qui s'intègre harmonieusement dans l'économie locale, en économisant l'usage des ressources naturelles.

Il est aussi suggéré de développer des initiatives pour encourager les séjours de longue durée, amener les touristes à davantage profiter du territoire et de ses atouts, et lutter contre la « consommation des paysages ».

Ainsi, il est proposé d'enrichir l'offre culturelle (bases de loisirs, animations, nouveaux musées) et d'améliorer l'accès aux résidences secondaires avec la création d'une centrale de réservation.

La régulation de la sur-fréquentation

Les habitants recommandent de mieux gérer la fréquentation des sites populaires pour éviter leur surutilisation.

Parmi les solutions envisagées figurent la mise en place de quotas, la réduction de la communication sur les sites les plus fréquentés, et la promotion de sites alternatifs moins connus mais tout aussi intéressants.

Ils soulignent l'importance d'une régulation proactive pour préserver les lieux et recommandent des études d'impact avant de développer de nouvelles activités touristiques.

Une charte de développement du tourisme respectant l'environnement est suggérée, intégrant la gestion des déchets, de l'eau et la préservation des espaces naturels.

L'évitement des impacts négatifs du tourisme

Les habitants mettent en avant la nécessité de sensibiliser les usagers et les professionnels du tourisme aux bonnes pratiques, notamment sur les chemins, dans les zones naturelles, comme sur les sites touristiques.

La sensibilisation des touristes aux impacts environnementaux, notamment par des actions pédagogiques et la création de zones de silence, est fortement recommandée.

Les habitants souhaitent éduquer les touristes au respect des sites naturels et du patrimoine bâti, tout en améliorant les infrastructures pour les camping-cars afin de favoriser une consommation locale.

L'idée est de limiter les effets néfastes du tourisme de masse et de favoriser un tourisme qui respecte et valorise le territoire et ses habitants.

L'accessibilité pour tous

Enfin, les habitants expriment le besoin de rendre les sites touristiques plus accessibles à tous, y compris aux personnes en situation de handicap. Ils recommandent des aménagements spécifiques, comme l'accessibilité des sentiers et des lacs, tout en veillant à ne pas dénaturer l'environnement. Des initiatives pour rendre le Parc plus accueillant et inclusif sont demandées, avec des actions concrètes pour encourager le développement d'activités touristiques adaptées.

Un autre point de préoccupation des habitants concerne l'accès au logement. Ils soulignent les conflits d'usage entre l'habitat principal et les résidences secondaires dédiées au tourisme, en particulier dans les zones historiques et touristiques. Ils demandent des mesures pour libérer des habitations secondaires, qui bloquent un parc locatif en tension, essentiel à la vie locale.

Le constat est que ces maisons, souvent détenues par des personnes à la retraite qui ne viennent que quelques semaines par an, ou par des héritiers qui ne s'en occupent pas, restent inoccupées la majeure partie de l'année. Cette situation complique l'accès au logement pour les habitants locaux. De plus, ces maisons non entretenues, aux façades délabrées, rendent les villages moins accueillants pour les touristes et les résidents.

Les attentes des élus



Le développement touristique est perçu par les élus comme un axe essentiel pour l'économie du territoire, avec des activités créatrices d'emplois pérennes et représentant une ressource prioritaire pour le massif.

Le secteur est même vu comme une voie de reconversion économique, même si ses retombées ne sont pas toujours évidentes aujourd'hui et qu'il ne peut remplacer des secteurs traditionnels comme le bois et la pierre.

Il présente des perspectives de développement intéressantes et profite aux habitants du territoire en améliorant leur qualité de vie, même si le modèle économique en milieu rural reste à consolider et que l'offre n'est pas déployée de façon homogène sur le territoire.

L'hébergement et les déplacements

Le développement de l'hébergement touristique est en cours, notamment à Mazamet avec une diversification incluant des hébergements insolites. Toutefois, l'offre reste insuffisante, en particulier pour les groupes.

La disponibilité de logements touristiques est cruciale pour générer des retombées économiques significatives. Les élus proposent de développer des pôles hôteliers dans les villages, en adoptant des concepts comme les « hôtels éclatés » où les maisons des villages servent de chambres et la place centrale fait office de réception. La réhabilitation des maisons inhabitées permettrait de créer des hébergements multiples.

Cependant, il est souligné que le développement de ces offres doit rester modéré pour favoriser un tourisme doux.

Le développement des infrastructures de mobilité douce, comme des liaisons cyclables en site propre, est également mis en avant, tant pour les touristes que pour les déplacements des habitants.

L'ajout de bornes de recharge pour véhicules électriques est suggéré pour soutenir la transition vers un tourisme durable.

La diversification et l'étendue de l'offre touristique

Les élus insistent sur l'importance de diversifier l'offre touristique et d'étendre la saison touristique au-delà des périodes traditionnelles. Pour attirer les visiteurs hors saison, il est essentiel de maintenir l'offre d'hébergement et de restauration, et d'enrichir l'expérience des visiteurs.

L'entité « Montagne Noire » est identifiée comme un axe à développer en collaboration avec les offices de tourisme voisins, pour créer une destination attrayante.

L'ouverture à des publics non ciblés au départ est à envisager, comme le fait actuellement le Planétarium de Montredon-Labessonnié. Le développement du tourisme culturel, qui reste confidentiel, est également une piste à explorer pour diversifier les activités proposées.

L'itinérance sous toutes ses formes (randonnée, cyclotourisme), avec un balisage dédié par exemple, doit être encouragée, avec un accent particulier sur la voie d'Arles et la boucle cyclable nord.

Le développement d'un tourisme vert pour la clientèle à la journée, en partenariat avec l'office de tourisme du littoral héraultais, est suggéré.

La valorisation des atouts du territoire et son identité

Le paysage, la qualité de l'eau et des patrimoines naturels, bâtis et culturels sont des atouts majeurs pour le développement touristique et doivent être davantage valorisés.

Les labels de qualité, tels que le chemin de Saint-Jacques de Compostelle et le Géoparc, offrent des opportunités de promotion.

L'image du Parc est un vecteur positif qui mérite d'être mieux exploité et intégré dans la signalétique des communes et des sites touristiques.

Le lien entre les sites, comme celui des Mates Basses et le mont Marcou, doit être sécurisé pour garantir une expérience touristique sans risques.

Les élus expriment également leur intérêt pour la marque « Valeurs Parc », qui pourrait renforcer l'attractivité et l'identité touristique du territoire.

La gouvernance et la coordination entre les acteurs

Un des enjeux majeurs identifiés est la clarté et la coordination entre les nombreux acteurs du secteur touristique. La pluralité des intervenants génère de la confusion quant aux rôles et responsabilités de chacun. Pour y remédier, il est crucial de développer des partenariats efficaces et de s'assurer que les actions des différents organismes, comme le Parc et les offices de tourisme, se complètent sans redondance.

En ce sens, la circulation des informations doit être améliorée pour favoriser la complémentarité de chacun.

Le modèle « Caroux » serait par exemple à dupliquer sur le territoire d'Aldène, et le développement de la V84-1 bénéficierait de l'accompagnement du PETR pour les aménagements locaux, tandis que le Parc pourrait se concentrer sur la promotion et la valorisation touristique.

Pour améliorer la notoriété du Parc, particulièrement auprès des métropoles régionales comme Toulouse et Montpellier, des actions innovantes sont envisagées, telles que la création d'espaces dédiés au Parc dans ces villes pour capter l'attention des urbains.

L'avis des partenaires techniques



Cinq clefs pour demain

- Innovation
- Marketing
- Gouvernance
- Accompagnement
- Durabilité

Les ateliers ont porté sur les thématiques suivantes : une offre innovante, l'accompagnement des professionnels, la gouvernance. Les enjeux et objectifs ayant émergés lors des réflexions sont présentés ci-après.

Une offre innovante basée sur l'existant et axée sur l'itinérance

Les efforts doivent se concentrer sur les projets touristiques en cours et ceux déjà identifiés, notamment dans les domaines de la randonnée, de l'œnologie, du vélo, des activités équestres, des loisirs pour les jeunes et de la pêche.

Il est essentiel de planifier des aménagements pour permettre des observations naturalistes (ornithologie, orchis), des activités liées aux ciels étoilés (trame noire) et des lectures de paysages. Des offres adaptées aux paysages de plaine et de moyenne montagne doivent également être créées.

Il est nécessaire de renforcer l'accompagnement pour la découverte de la nature, notamment à travers des formations pour les accompagnateurs en montagne (AMM).

La sensibilisation à l'environnement et l'initiation aux activités de pleine nature doivent être accrues, en s'inspirant du concept "Quand on arrive en Parc". Les offres éducatives destinées à la jeunesse doivent être mises en avant.

Les itinérances thématiques doivent couvrir l'ensemble du territoire, en incluant des thèmes tels que l'artisanat, la gastronomie, l'œnologie, l'agritourisme, les musées, la culture occitane, les ciels étoilés, ainsi que des aspects liés à la laine et au blé.

L'émergence de nouveaux services et prestations pour l'itinérance, tels que les malle postales, l'intermodalité, le bivouac, la signalétique et la sensibilisation, doit être encouragée.

L'innovation devra viser à offrir des séjours de plus longue durée et des offres permettant de couvrir toute l'année, en s'appuyant sur des événements existants hors-saison, comme le "Volvic volcanique expérience".

Il est également important de valoriser le caractère occitan du territoire dans les offres proposées.

Les professionnels engagés dans la marque Valeurs Parc doivent être capitalisés en tant qu'ambassadeurs.

Une hospitalité authentique de la part des habitants doit être développée.

Il est nécessaire de s'adapter aux évolutions plutôt que d'anticiper systématiquement.

Un marketing revisité

Le marketing doit être repensé pour mieux répondre aux attentes des visiteurs. Il conviendra de miser sur des stratégies de marketing expérientiel, en proposant des séjours thématiques, des séjours multi-activités et des produits de tête de gondole.

Les plateformes existantes doivent être intégrées pour attirer des clientèles déjà présentes (comme van et pack4night).

Les séjours spécifiquement liés au Parc doivent être mis en avant.

Des partenariats doivent être développés avec des enseignes pour promouvoir des séjours, des pratiques et des attitudes, en collaboration avec des marques comme Décathlon.

Une gouvernance renforcée

Pour renforcer la gouvernance du secteur touristique, un panorama détaillé des acteurs du tourisme au sein du Parc doit être établi, en incluant les chasseurs, les syndicats de bassin, etc.

Une instance de gouvernance et de planification touristique doit être créée à l'échelle du Parc, impliquant la Région, les Départements, les EPCI et des spécialistes du tourisme.

L'attachement et la cohésion autour du label Parc Naturel Régional (PNR) doivent être renforcés, en travaillant à sa notoriété à travers une destination « Parc » comparable à une marque "ombrelle" intégrant les Offices de Tourisme.

Le Syndicat mixte doit être associé à la gouvernance des communautés de communes et des offices de tourisme pour porter les valeurs du label Parc.

L'intégration des EPCI dans la gouvernance du Syndicat mixte permettra de favoriser les interactions.

L'accompagnement des professionnels pour une mutation vers une offre globalisée de qualité

Pour accompagner les mutations du marché et les évolutions afférentes aux changements climatiques, il est nécessaire de mettre en place des outils d'analyse pour suivre l'évolution des offres.

La consolidation d'un réseau de professionnels, leur implication dans la destinée du tourisme et la professionnalisation des acteurs doivent être assurées.

L'accueil et l'accompagnement des porteurs de projets doivent être organisés, avec une mise en commun des opportunités et des besoins du territoire pour favoriser la rentabilité des entreprises touristiques.

Des services touristiques doivent être mis en place pour les clientèles et les professionnels, tels que des conciergeries et une centrale de l'emploi saisonnier.

La gestion des lits touristiques doit être améliorée, en incluant l'obligation d'immatriculation des hébergements et l'étiquette environnementale.

Il est également nécessaire d'intégrer de nouveaux professionnels dans la marque Valeurs Parc.

La valorisation des friches touristiques et des résidences secondaires est essentielle pour assurer un dynamisme territorial soutenu.

Les recommandations de l'État



Cinq clefs pour demain

Préservation
Gestion
Transition
Qualité
Equilibre

Les recommandations de l'État visent à promouvoir un tourisme durable et respectueux des patrimoines du parc.

La préservation de la mosaïque des paysages

L'enjeu principal est la préservation des territoires riches en biodiversité et en paysages remarquables, sur lesquels peut aussi s'appuyer le développement économique du territoire du PNR.

Pour cela, il est recommandé d'accompagner les acteurs du tourisme, notamment dans les sites protégés tels que l'opération grand site de Minerve, les gorges de la Cesse et du Brian.

La gestion conservatoire des ressources

Pour préserver la ressource en eau, des changements de pratiques, que ce soit en milieu agricole ou non agricole, doivent être mis en œuvre.

Ainsi, les activités touristiques doivent améliorer leur gestion de la ressource : gestion de leur consommation et maîtrise des rejets.

La transition énergétique

La prendre en compte avec la décarbonation des usages, en développant les voies vertes et en encourageant les services de mobilités décarbonées dans le parc.

La promotion touristique sous le label PNR

Le tourisme représente aujourd'hui une importante richesse économique du territoire (créateur d'emplois directs ou indirects).

Un tourisme de qualité

Il doit être fondé sur la valorisation et le respect du patrimoine naturel, paysager et culturel du territoire, ainsi que sur la responsabilisation des visiteurs.

Il est recommandé d'encourager la participation de l'agriculture au tourisme local pour permettre un retour de valeur ajoutée sur le territoire.

Une promotion touristique encadrée

Il est essentiel de veiller à ce que la promotion du tourisme soit respectueuse des patrimoines naturels, culturels et paysagers, en adaptant la charte aux évolutions réglementaires prévues par la loi du 22 août 2021 « climat et résilience » qui donne aux maires la compétence en matière de police de publicité à compter du 1er janvier 2024. Cette compétence peut être transférée au président de l'EPCI à fiscalité propre.

Pour cela, il est recommandé d'engager un partenariat étroit avec les collectivités territoriales et les services de l'État pour la gestion de la publicité et veiller à l'application des nouvelles règles.

L'équilibre entre logements touristiques et logements résidentiels

Il est important de veiller à ce que les logements touristiques ne concurrencent pas la capacité d'accueil des habitants du territoire.

LES ACTIVITÉS DE PLEINE NATURE

La perception du grand public



Cinq clefs pour demain

- Environnement
- Entretien des sentiers
- Cohabitation
- Réglementation
- Accessibilité

Les préoccupations et propositions montrent une volonté claire des habitants de préserver l'équilibre entre le développement des activités de pleine nature, la protection de l'environnement et la conciliation des différents usages du territoire.

Un développement respectueux de l'environnement à poursuivre

Les habitants expriment un fort désir de voir les activités de pleine nature se développer de manière durable, en respectant l'environnement et en s'adaptant aux changements climatiques. Les sujets les plus récurrents sont le balisage des chemins, les infrastructures, la diversification des activités et l'attractivité associée à ces activités de pleine nature.

Ainsi, l'amélioration de l'entretien des sentiers de randonnée est soulignée de façon récurrente, incluant une opération globale de balisage et de signalétique pour éviter de se perdre et pour mieux soutenir l'action des bénévoles. Cela concerne aussi bien les sentiers principaux (GR) que les chemins secondaires, qui tendent à se détériorer. L'enfrichement rend difficile la progression et défavorise les bâtis traditionnels rendus invisibles.

Ils demandent de développer l'accueil et les infrastructures dédiées aux sports de plein air comme la randonnée pédestre (augmenter les gîtes, refuges, aires de bivouac), équestre, le VTT (par exemple, un « café-atelier » de réparation), et l'enduro-sport, ainsi que des parcours sportifs pour les jeunes et des équipements pour les personnes âgées (bancs le long des sentiers).

Face aux défis du changement climatique, il est proposé de créer des alternatives aux activités aquatiques qui pourraient être affectées par le manque d'eau, tout en continuant à développer l'accueil et les parcours pour les sports de pleine nature.

Il faudrait augmenter le nombre de sentiers et de parcours balisés pour accroître l'attractivité du Parc, et mieux communiquer sur les pratiques sportives et les itinéraires existants (documentation associée, par exemple). Ajouter des informations naturalistes aux parcours pédestres est aussi demandé.

L'amélioration de la gestion des impacts

Les impacts environnementaux et sociaux des activités de pleine nature sont également un point de préoccupation. Les habitants déplorent les incivilités (déchets, bruits, feux...) et s'inquiètent des effets de l'augmentation de la fréquentation due à l'essor de ces activités. Les propositions pour mieux gérer ces impacts incluent la sensibilisation, la gestion des zones de repos et la préservation des espèces.

Il est donc important de sensibiliser les usagers à l'impact de leurs actions sur l'environnement, en leur apprenant à respecter les sentiers et à gérer leurs déchets. Des signalétiques spécifiques et éducatives sont proposées pour informer sur les bonnes pratiques (comme au Canada et en Nouvelle-Zélande).

Les habitants suggèrent de mieux encadrer le bivouac et le camping sauvage, notamment par des systèmes de réservation gratuits pour les refuges afin de mieux gérer la fréquentation. Des zones spécifiques pour le bivouac pourraient être créées, avec une communication accrue sur les règlements en place.

Les propositions incluent la mise en place de zones de silence pour protéger les espèces, ainsi que des panneaux indiquant les espaces de régénération naturelle pour dissuader les usagers de sortir des sentiers balisés.

La conciliation des usages

Les conflits d'usage entre différents types d'usagers (randonneurs, vététistes, véhicules motorisés, chasseurs) sont une préoccupation majeure. Pour améliorer la cohabitation, plusieurs actions sont proposées.

Il est recommandé de renforcer la législation et d'encadrer l'utilisation des véhicules motorisés (quads, motos, 4x4), en créant des espaces dédiés (comme les bike parks), en mettant en place des quotas de fréquentation sur les secteurs prisés ou en interdisant leur accès à certains chemins de randonnée pour réduire les nuisances sonores et les risques de dégradation des sentiers. Voir même en supprimant certaines manifestations estimées trop bruyantes ou dangereuses telles que le rallye automobile de la Montagne Noire ou les courses de moto de Rieussec.

Pour limiter les conflits entre randonneurs, vététistes et autres usagers, des solutions incluent la création de pistes spécifiques, des actions de sensibilisation sur les bons usages, et une meilleure répartition des espaces pour chaque activité.

Les habitants demandent une meilleure gestion (contrôle) de la chasse, avec des propositions pour limiter les jours de chasse, mieux communiquer sur les zones de chasse et créer des zones sans chasse pour protéger les promeneurs et la biodiversité. Une cohabitation harmonieuse entre chasseurs et autres usagers est souhaitée, avec des propositions d'encadrement des pratiques de chasse (réglementation sur l'agrainage, jours libres pour chaque usage).

Les attentes des élus



Les activités de pleine nature (APN) constituent un axe stratégique de développement touristique pour les élus de notre territoire. Parmi les activités les plus populaires, on retrouve la randonnée pédestre et le VTT, ainsi que des pratiques plus spécifiques telles que l'escalade, le canyoning (notamment à Arifat et dans le Caroux) et le parapente (particulièrement à Dourgne). Toutefois, certaines de ces activités ne sont pas systématiquement encadrées par des clubs, ce qui souligne la nécessité d'une meilleure structuration.

Si les APN sont un levier de développement touristique, les élus insistent sur la nécessité d'améliorer la gestion, de renforcer la promotion, et de diversifier l'offre pour répondre aux attentes des pratiquants tout en préservant les équilibres environnementaux et sociaux de notre territoire.

La communication et la valorisation de ces activités

On observe actuellement une sous-valorisation touristique des zones forestières, avec peu de circuits aménagés dans ces milieux, ce qui limite leur attractivité.

La promotion des APN, et en particulier de la randonnée, demeure insuffisante.

Il est crucial de développer la communication autour de l'itinérance, en intégrant des thèmes attractifs tels que la culture et la gastronomie pour enrichir l'expérience des visiteurs.

La randonnée

L'entretien des chemins de randonnée est essentiel et nécessite des financements publics pour en assurer la maintenance. La gestion des sentiers relève principalement de la compétence communale, bien que certains, comme le chemin Dom Robert, soient sous la responsabilité du département (CD81).

Pour améliorer l'expérience des visiteurs, il est important de qualifier l'offre de randonnée en la liant à d'autres thématiques, telles que la biodiversité, le patrimoine historique, et la découverte locale.

De plus, pour attirer des visiteurs en dehors de la haute saison, proposer des activités de pleine nature adaptées et accessibles en avant et après-saison pourrait s'avérer bénéfique.

Le développement du réseau de pistes cyclables

Il est nécessaire de développer un réseau de pistes cyclables en site propre pour encourager les déplacements courts. Un intérêt commun a été identifié pour le développement de la V84-1, en collaboration avec le PETR, afin d'étendre et améliorer l'infrastructure cyclable.

La fréquentation

Certains secteurs, tels que le Caroux et la commune de Douch, connaissent une fréquentation importante, engendrant des tensions au sein de la population locale et des impacts négatifs sur l'environnement. Il est impératif de réfléchir à des actions concrètes du Parc, allant au-delà de la simple communication, pour mieux canaliser les flux de pratiquants et minimiser les conflits.

La politique globale autour des plans d'eau

Le Parc pourrait mettre en place une politique intégrée pour la gestion des plans d'eau, coordonnant ainsi les différentes pratiques (loisirs nautiques, pêche, etc.), la gestion des aires de camping-car, et la promotion de labels de qualité tels que le Pavillon Bleu.

L'avis des partenaires techniques



Cinq clefs pour demain

Evaluation
Adaptation
Collaboration
Sensibilisation
Itinérance

Les ateliers ont orienté les réflexions sur les thématiques suivantes : l'itinérance, la fréquentation des espaces naturels, le changement climatique et l'innovation, le partage de l'espace.

Voici la synthèse des enjeux et objectifs associés.

L'amélioration des connaissances et des observations pour une meilleure anticipation

Analyser l'impact des activités sur le milieu naturel

Il est essentiel d'évaluer et de réguler les effets des activités aquatiques telles que le canoë et le canyoning sur l'environnement, tout en prenant en compte leur valeur économique et leur contribution au tourisme.

Un suivi rigoureux de la qualité des eaux est nécessaire pour identifier les risques potentiels liés à la baignade, tels que la contamination ou la pollution. Ce contrôle permet de garantir la sécurité des utilisateurs et de préserver la santé des milieux aquatiques.

Il est crucial d'évaluer la vulnérabilité des sites en fonction de divers facteurs de stress, tels que le manque d'eau et les vagues de chaleur pour identifier les zones à risque et mettre en place des mesures adaptées pour préserver les écosystèmes et les infrastructures.

La prolifération des drones dans les espaces naturels peut avoir des répercussions importantes sur la faune et la flore. Il est donc nécessaire de surveiller leur utilisation, d'évaluer leur impact et de réguler leur présence pour minimiser les perturbations associées.

Améliorer ses connaissances sur la fréquentation des sites et le développement des pratiques

Les changements climatiques influencent les comportements des pratiquants de sports de nature. Il est important de surveiller les ajustements de ces pratiques, tels que les modifications des horaires ou les conflits liés au partage de l'eau, afin d'adapter les stratégies de gestion et d'anticiper les besoins futurs.

Les changements climatiques influencent les comportements des pratiquants de sports de nature. Il est important de surveiller les ajustements de ces pratiques, tels que les modifications des horaires ou les conflits liés au partage de l'eau, afin d'adapter les stratégies de gestion et d'anticiper les besoins futurs.

Développer une observation attentive des lieux de pratique permet de mieux gérer ces activités loisirs motorisés et de limiter leurs effets négatifs.

Une veille continue sur l'émergence de nouvelles tendances permet de réagir de manière proactive face aux évolutions des loisirs en plein air. En utilisant des outils comme Outdoorvision pour suivre

les fréquentations (par exemple, la diminution de la randonnée en été, ou les pics et creux de fréquentation pour le vélo), les politiques et les infrastructures pourront être adaptées à l'évolution des pratiques.

La limitation des impacts des activités sur le territoire (et l'anticipation de la hausse des pratiquants)

Adapter les activités et/ou périodes

Protéger les zones sensibles pendant la période de reproduction de la faune est crucial. Il est nécessaire d'identifier ces espaces de quiétude et de mettre en place des mesures pour minimiser les perturbations humaines au printemps.

Analysez les zones sensibles, tant du point de vue de la faune que du risque d'incendie, et ajustez les activités dans ces zones. Cette gestion doit être accompagnée d'une signalétique appropriée pour informer le public et garantir le respect des mesures d'ajustement.

Il peut être nécessaire d'interdire temporairement l'accès à certains sites (appelés « sites parapluie ») lors de périodes critiques. Offrir des alternatives et diffuser les informations en amont permettent de gérer ces interdictions de manière efficace.

Identifier les zones particulièrement sensibles aux nuisances sonores et mettre en place des restrictions temporaires sur la fréquentation des véhicules motorisés pour réduire l'impact sur ces espaces.

La chaleur estivale peut intensifier les nuisances et les impacts sur les écosystèmes. Limiter les activités nocturnes pendant cette période permet de protéger les habitats et de réduire les effets négatifs sur la faune.

Créer des zones où les températures sont régulées, des « bulles de fraîcheur » pour offrir des espaces de répit tant pour les visiteurs que pour les écosystèmes, en particulier durant les périodes de forte chaleur.

Réduire la surfréquentation des rivières en été en proposant des alternatives attractives, pour aider à préserver les écosystèmes aquatiques et à équilibrer la répartition des visiteurs.

Conserver une dynamique de partage de l'espace et une dynamique économique

Que tous les nouveaux projets passent par des discussions approfondies en Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires (CDESI) pour évaluer leurs impacts et intégrer les parties prenantes.

Les réflexions collectives doivent être animées à des échelles globalisées : celle d'un site sensible, celle d'un massif.

Continuer à garantir l'entretien régulier des sentiers et la pérennisation juridique des itinéraires pour maintenir leur qualité et leur accessibilité.

Accompagner les élus pour une acculturation : formations sur la gestion des conflits d'usages et la gestion des activités de pleine nature, en collaboration avec des organismes spécialisés comme l'association des maires du Tarn et le centre de formation des élus.

Faciliter les échanges entre clubs et associations à l'échelle du parc, en intégrant également les acteurs de la chasse, pour partager des expériences et renforcer la collaboration.

Impliquer les agriculteurs et les forestiers dans les efforts de sensibilisation et de concertation pour assurer une approche intégrée de la gestion des espaces naturels.

Informer les acteurs du tourisme (offices de tourisme, hébergeurs, restaurateurs) des enjeux environnementaux, des nouvelles pratiques et de la réglementation en vigueur pour qu'ils puissent relayer ces informations efficacement.

Utiliser des stratégies de promotion touristique pour gérer la fréquentation des sites, en mettant en avant des alternatives moins fréquentées et en diversifiant les offres.

Poursuivre les efforts de sensibilisation et d'information pour changer les comportements

Faire des différents usagers les acteurs du changement

Intervenir dans les établissements scolaires pour sensibiliser les enfants aux bons gestes autour des activités de plein air et des activités motorisées. Amener les scolaires sur le terrain pour des activités pratiques renforce l'apprentissage et l'engagement des jeunes

Faciliter la prise de conscience parmi les pratiquants concernant les adaptations nécessaires de leurs activités pour minimiser les impacts environnementaux. Promouvoir l'acceptation de ces ajustements pour une meilleure harmonie avec les milieux naturels.

Former les encadrants et les organisateurs d'événements sportifs pour qu'ils deviennent des ambassadeurs des comportements respectueux de l'environnement. Leur rôle est crucial dans la diffusion des bonnes pratiques auprès des participants.

Informier les usagers via différents canaux au partage de l'espace

Augmenter la présence de patrouilleurs sur les sites pour sensibiliser les visiteurs de manière directe et proposer une évaluation des actions à 5 ans pour mesurer l'efficacité de cette approche.

Établir des partenariats avec les marques sportives et les vendeurs pour les impliquer dans les efforts de sensibilisation. Leur influence et leur réseau peuvent contribuer à diffuser les messages de respect de l'environnement.

Continuer à installer des panneaux informatifs sur les sites (départs de randonnée par exemple) pour rappeler les bonnes pratiques aux usagers et les sensibiliser aux enjeux spécifiques des lieux qu'ils visitent.

Exploiter les réseaux sociaux pour diffuser des messages de sensibilisation, partager des informations sur les pratiques respectueuses et atteindre un large public.

Recourir à des outils de sensibilisation innovants et décalés pour modifier la perception des usagers et rendre les messages plus engageants.

Proposer des activités thématiques dans les écoles pour renforcer la sensibilisation des jeunes sur les enjeux environnementaux et les pratiques respectueuses.

Encourager et soutenir les projets éducatifs et pédagogiques, tels que les sentiers découverte, pour sensibiliser le public de manière interactive et immersive.

Mettre en avant la sensibilité particulière des sites naturels au printemps, encore trop souvent ignorée par les pratiquants, pour renforcer la protection de ces espaces pendant cette période critique.

Clarifier les raisons pour lesquelles certaines pratiques, comme la chasse, sont autorisées sur des sites normalement interdits au grand public, afin de mieux informer les usagers et éviter les malentendus.

Sensibiliser les usagers aux enjeux de gestion de l'eau, tels que le partage de l'eau et le maintien de sa qualité, pour promouvoir une utilisation responsable et durable.

Éduquer les usagers sur les risques d'incendie et les mesures préventives à adopter pour éviter les départs de feu et protéger les milieux naturels.

Expliquer les pratiques de gestion forestière et la nature évolutive des paysages, pour mieux comprendre et accepter les changements des paysages forestiers.

Informer les visiteurs de la présence de chiens de protection dans les espaces naturels pour éviter les conflits et garantir la sécurité des animaux et des usagers.

Aborder l'importance des données dans la gestion des alertes et des informations environnementales pour renforcer la réactivité et l'efficacité des mesures de gestion.

Faciliter la visualisation des données pratiques et réglementaires

Créer un outil numérique permettant aux usagers de consulter facilement les données pratiques et réglementaires, telles que les traversées d'aires protégées, les règles concernant le bivouac et les feux, les périodes de nidification, et les interdictions de certaines pratiques.

Le renforcement de l'attractivité du territoire par l'itinérance douce, « école de la sobriété »

Développer plusieurs offres d'itinérance pour diluer les flux, en visant l'innovation et en anticipant les conséquences du changement climatique

Élaborer des itinéraires thématiques (sportifs, terroir, historiques, etc.) intégrant une signalétique interprétative tout au long du parcours. Ce type de signalétique permet de raconter une histoire et de créer un imaginaire autour des itinéraires, comme le Chemin de Stevenson, enrichissant l'expérience des visiteurs.

Mettre en place des sentiers pouvant être utilisés pour diverses activités telles que la randonnée pédestre, le vélo et l'équitation. Offrir des services complémentaires tels que des maréchaux-ferrants, des vétérinaires, et des points de réparation pour les vélos, afin de répondre aux besoins variés des usagers.

Continuer le développement de projets similaires à Véloccitanie, qui favorisent les itinéraires dédiés au vélo tout en intégrant des services adaptés et des infrastructures de qualité.

Associer les activités de plein air et la culture en créant un patrimoine artistique sur des terrains communaux le long des itinéraires d'itinérance. Collaborer avec des associations comme Fenêtre sur paysage pour intégrer des œuvres d'art, rendre la nature plus « lisible et accessible » à travers des panneaux d'information.

Offrir une gamme étendue d'itinéraires de 2-3 jours pour diverses activités telles que la randonnée à pied, le vélo, l'équitation, le voyage avec âne, ou le canoë/kayak. Assurer des services associés comme des hébergements accessibles sans voiture (gîtes d'étape, aires de bivouac) et la location de matériel pour faciliter l'expérience des pratiquants.

Développer des offres combinées d'activités de plein air et d'itinérance, telles que randonnée et escalade, VTT et packraft, cheval et spéléologie, ou vélo et pêche, pour offrir une diversité d'expériences en lien avec les itinéraires.

Concevoir des itinéraires qui offrent des zones ombragées et des points d'eau pour les mois les plus chauds, afin de garantir le confort et la sécurité des pratiquants pendant les périodes de chaleur intense.

Identifier et promouvoir des randonnées spécifiquement adaptées aux saisons : proposer des itinéraires idéaux pour le printemps et l'automne, et sélectionner d'autres parcours appropriés pour l'été, afin d'optimiser les expériences en fonction des conditions climatiques.

Améliorer les services autour de l'itinérance

Les déplacements

Optimiser les services de transport en commun pour faciliter l'accès aux sentiers d'itinérance. Cela inclut la planification et l'augmentation de la fréquence des lignes desservant les zones de départ des itinéraires.

Mettre en place des services adaptés pour les vélos dans les trains et les bus afin de favoriser les déplacements en mode doux et réduire l'empreinte carbone des trajets vers les itinéraires.

Offrir des solutions de mobilité durables, telles que des améliorations des transports en commun, pour soutenir des itinérances à faible impact carbone et encourager des pratiques de déplacement respectueuses de l'environnement.

Garantir une coordination efficace entre les départements pour la mise en œuvre des actions liées à l'itinérance, afin d'assurer une cohérence et une fluidité dans les services et les infrastructures.

Concevoir des itinéraires spécifiquement adaptés aux vélos à assistance électrique (VAE) pour répondre à leur popularité croissante et aux besoins des utilisateurs de ces véhicules.

Les équipements

Créer des options d'hébergement alternatives pour combler le manque et répondre aux nouvelles demandes. Cela inclut la création d'aires de bivouac, la gestion de bâtiments ONF par des associations, l'aménagement d'œuvres refuge, et le camping chez l'habitant.

Face au besoin en croissance, développer des aires de bivouac pour structurer l'hébergement en milieu naturel, en offrant des lieux dédiés pour les randonneurs et autres itinérants qui permettront de canaliser la demande.

Mettre en place des services de conciergerie pour les itinérants, incluant des prestations comme l'installation des randonneurs, le déplacement des bagages, et d'autres services pour faciliter leur expérience et améliorer le confort.

Offrir une gamme de matériel à louer pour la randonnée et le bivouac, permettant aux utilisateurs d'accéder facilement à l'équipement nécessaire sans avoir à investir dans du matériel coûteux.

Communiquer sur les points forts liés à l'itinérance

Mettre en avant les caractéristiques remarquables des sentiers d'itinérance, telles que les paysages traversés, les panoramas offerts, et les produits locaux phares, pour attirer les visiteurs et valoriser les itinéraires.

Promouvoir des offres attractives, comme des courts séjours sur des grands itinéraires de randonnée, pour encourager les visites et faire découvrir les longues distances sous un format plus accessible.

Fournir des informations précises sur les points d'eau le long des sentiers, en indiquant leur disponibilité et leur débit, pour garantir la sécurité des randonneurs et les aider à planifier leur itinéraire en fonction des ressources en eau.

Les recommandations de l'État



Cinq clefs pour demain

- Préservation
- Authenticité
- Impact visuel
- Biodiversité
- Concertation

Les recommandations de l'État ciblent la limitation de la circulation des véhicules à moteur dans les espaces naturels.

Pour cela, il est recommandé d'inclure dans la charte des dispositions visant à interdire la circulation des véhicules motorisés dans ces espaces. Conformément à l'article L. 362-1 du code de l'environnement, la circulation des véhicules motorisés doit être

exclusivement autorisée sur les voies et chemins ouverts à la circulation publique dans les espaces naturels.

Des mesures spécifiques doivent également être intégrées à la charte pour protéger les espaces à enjeux identifiés dans les documents graphiques du plan de parc, en vue de préserver les paysages ainsi que le patrimoine naturel et culturel.

LE PAYSAGE

La perception du grand public



Cinq clefs pour demain

- Identité
- Préservation
- Développement
- Diversité
- Aménagement

Ces propositions synthétisées ci-après permettent de souligner les attentes des habitants d'avoir une approche globale pour la préservation et la valorisation des paysages tout en prenant en compte leurs besoins de développement et leurs aspirations.

L'objectif est de trouver un équilibre entre la modernisation nécessaire et le respect des identités locales et paysagères.

Des infrastructures énergétiques décriées

Pour réduire leur impact visuel, les habitants demandent avec force de limiter l'implantation de nouvelles énergies industrielles (agrivoltaïsme ou éolien) et de rechercher des alternatives moins impactantes, telles que l'enfouissement des câblages (numérique, électrique).

De plus, ces installations industrielles peuvent nuire à la biodiversité locale, d'où la nécessité de privilégier des solutions énergétiques de moindre impact, comme les petites éoliennes individuelles pour les besoins domestiques.

Une prise en compte consultative du paysage

Les habitants souhaitent que les communes organisent des consultations régulières, notamment pour des projets d'envergure tels que les éoliennes ou tout autre projet structurant. Cela garantit que les choix de développement, pris ensemble, prennent en compte l'impact visuel sur le paysage et favorisent un développement harmonieux avec les caractéristiques naturelles et culturelles locales.

Les entrées de village doivent être soignées pour préserver l'attrait visuel et le caractère traditionnel des lieux, incluant la limitation des panneaux publicitaires et autres éléments intrusifs.

Il est aussi demandé de prioriser la préservation et l'amélioration des paysages dans les sites classés du Parc, minimisant les projets industriels éoliens et les fermes photovoltaïques.

Un bâti traditionnel favorisé

Les habitants ont à cœur de préserver l'architecture locale.

Pour cela, l'accent doit être mis sur les rénovations et les constructions neuves utilisant des matériaux et styles traditionnels (pierres sèches, toits en lauzes, etc.), en lien avec l'histoire locale.

Des ateliers pour adultes et des actions éducatives avec les écoles (comme la restauration de capitelles) peuvent renforcer cette sensibilité patrimoniale.

La gestion raisonnée des milieux et des paysages associés

Il est rappelé que fait de favoriser la plantation d'espèces végétales locales, adaptées au climat et aux sols du territoire, renforce l'identité paysagère et aide à la résilience face au changement climatique.

Des subventions peuvent être proposées pour l'entretien des prairies, des murets en pierre sèche et des autres éléments caractéristiques afin de maintenir les paysages agricoles ouverts et éviter leur abandon.

Encourager des pratiques de gestion forestière durable, telles que la sylviculture à couvert continu, protège la biodiversité et préserve le caractère forestier du paysage. Le fait de limiter les coupes rases et la monoculture forestière favorise des forêts mixtes et résilientes face aux aléas écologiques.

Un paysage en mouvement accepté

Pour faire accepter les évolutions paysagères, qu'elles soient progressives ou radicales, il est nécessaire de sensibiliser les habitants aux dynamiques naturelles et aux besoins d'adaptation au changement climatique. L'éducation, par des projets pratiques avec les écoles et des ateliers pour adultes sur l'architecture locale, aide à comprendre et valoriser ces évolutions.

Limiter les aménagements du territoire

Les lotissements récents doivent être repensés pour mieux s'intégrer dans le paysage, en respectant les codes architecturaux traditionnels et en limitant la densification excessive. Les nouvelles infrastructures routières et les aménagements du territoire doivent être limités pour préserver le paysage. Cela inclut également une gestion prudente des carrières et une réflexion sur la minimisation de leur impact visuel.

Favoriser les pratiques agricoles respectueuses

Encourager les pratiques agricoles respectueuses du paysage, comme le maintien des haies bocagères et des prairies naturelles, est crucial.

Il est aussi important de soutenir l'installation de jeunes agriculteurs en maraîchage biologique et élevage pour garantir une agriculture diversifiée et respectueuse de l'environnement.

La promotion des paysages bocagers, typiques de l'agriculture traditionnelle, peut augmenter les milieux ouverts et renforcer l'identité rurale du territoire.

Les attentes des élus

De façon unanime, les élus reconnaissent que les paysages constituent le premier capital du territoire, jouant un rôle essentiel dans l'identité locale, l'attrait touristique et la qualité de vie des habitants.

Pour préserver cet atout, il est crucial de mettre en place une stratégie globale qui intègre à la fois la protection des paysages existants et une approche réfléchie du développement futur.

L'importance des milieux forestiers et des milieux ouverts

La forêt joue un rôle crucial dans le paysage local. Il est essentiel de maintenir le ratio de prairies permanentes pour conserver la diversité des paysages et éviter leur fermeture, phénomène qui pourrait appauvrir la qualité visuelle du territoire.

L'image de la châtaigneraie dépérissant est perçue négativement par les élus, soulignant l'importance d'une gestion active et de la revitalisation des paysages traditionnels pour conserver l'identité du territoire.

La transmission et la gestion des terres agricoles

Les élus s'inquiètent de l'effet négatif sur les paysages en cas de transmission insuffisante des terres agricoles, ce qui peut conduire à des agrandissements excessifs et à une perte de diversité paysagère.

L'impact paysager des projets industriels

Les friches industrielles, telles que celles des Charbonnages de France (220 hectares), représentent un enjeu de reconversion paysagère.

Les élus ont conscience que les projets envisagés, comme l'installation de panneaux solaires photovoltaïques, doivent être menés avec une attention particulière à leur impact visuel sur le paysage.

Le bon usage de l'Observatoire Photographique des Paysages

Les élus mentionnent que l'Observatoire Photographique des Paysages, développé par le Parc, est un outil essentiel pour documenter l'évolution des paysages. Il permet de démontrer l'importance de lutter contre la fermeture des paysages et la perte de diversité visuelle.

Le développement des chartes architecturales et paysagères

Les élus insistent sur la nécessité de développer des chartes architecturales et paysagères pour encadrer la qualité des constructions et des aménagements. Cependant, il est crucial de veiller à ce que ces chartes n'entravent pas le développement nécessaire du territoire.

Ils soulignent l'importance d'accompagner les initiatives de préservation des paysages et d'appliquer rigoureusement les chartes paysagères, tout en intégrant de nouveaux projets comme les énergies renouvelables ou les antennes téléphoniques pour maintenir la qualité paysagère.

L'insertion paysagère des infrastructures routières

L'arrivée de l'autoroute pose des enjeux importants pour le paysage, notamment via le fonds de 1 % paysage, représentant 500 000 €. Ce fonds est destiné à l'aménagement des sorties et des ronds-points, qui auront un impact direct sur l'entrée visuelle du territoire.

Des aides existent pour la plantation de haies et d'arbres, ainsi que pour la sécurisation des talus et le reboisement. Ces actions sont essentielles pour la préservation et l'amélioration des paysages le long des infrastructures routières.

La gestion des logements vacants

L'amélioration de la qualité de vie dans les bourgs passe également par une meilleure gestion des logements vacants. Cette démarche contribue à l'attractivité et à la revitalisation des centres-villes, tout en préservant l'esthétique des paysages urbains.

L'avis des partenaires techniques



Cinq clefs pour demain

- Adaptation
- Diversité
- Préservation
- Qualité
- Valorisation

Les partenaires ont été interrogés sur les thématiques suivantes : l'agriculture et la forêt, l'eau et les villages, les projets d'aménagement impactant, les sites emblématiques et les routes.

Voici la synthèse des réflexions qui visent à adapter et préserver les paysages face au changement climatique tout en renforçant la qualité et la diversité paysagère sur l'ensemble du territoire.

L'adaptation des paysages au changement climatique

Pour répondre aux enjeux climatiques, il est essentiel de valoriser la construction en bois, favorisant l'utilisation des ressources locales.

En milieu urbain, la préservation de la nature, la création d'îlots de fraîcheur, et l'implantation d'espaces verts et d'arbres sont primordiales pour contrer les effets du réchauffement. Les plantations doivent être accompagnées de palettes végétales adaptées aux nouvelles conditions climatiques. De plus, il est crucial de mettre à disposition des espaces de jardin dans les centres urbains denses.

En matière de gestion de l'eau, l'inégalité de la ressource peut devenir un atout, notamment en recensant et valorisant les points de fraîcheur. La réappropriation des paysages de l'eau et la préservation des zones humides sont essentielles pour leur rôle de régulation hydrique.

Le réseau de forêts communales doit être utilisé comme une force pour adapter les paysages. Enfin, il est nécessaire de revoir les modèles d'activités agricoles et forestières pour saisir les opportunités du changement climatique.

Maintien de la diversité paysagère sur l'ensemble du territoire

Il est important d'harmoniser les objectifs de qualité paysagère avec la diversité du territoire, tout en mettant en valeur les spécificités locales. Les études d'impact des projets doivent intégrer une exigence paysagère forte, et la co-visibilité doit être prise en compte de manière rigoureuse.

La valeur paysagère en milieu urbain

Les objectifs de qualité paysagère doivent être cohérents avec les documents de planification. Il est crucial de favoriser un développement urbain, et une artificialisation, sobres. Les franges urbaines et les entrées de ville doivent être soignées pour servir de transition harmonieuse entre espaces bâtis et naturels.

La protection des sites et patrimoines paysagers du Parc et leur fréquentation

Pour préserver le caractère unique des paysages du Parc, il est crucial de protéger et valoriser les paysages emblématiques et patrimoniaux. La gestion de la fréquentation des lieux fragiles doit être cherchée et la banalisation des paysages évitée. Concernant la valeur patrimoniale des villages, dont le caractère identitaire est à préserver, elle est à identifier et à hiérarchiser.

Le patrimoine paysager industriel doit également être valorisé, et les équipements de tourisme doivent être intégrés de manière harmonieuse dans le paysage.

La découverte du paysage et la préservation des séquences de parcours du territoire

L'augmentation des mobilités douces doit être encouragée et une identité forte pour les routes du territoire doit être dégagée. Une attention particulière doit être portée à la fréquentation des axes routiers paysagers et à la mise en valeur des paysages visibles depuis ces axes routiers.

Une qualité paysagère maintenue au regard du développement des projets d'énergies renouvelables

L'intégration de la production d'énergie doit se faire à une échelle adaptée au territoire, avec une définition claire de la place des éoliennes et une limitation de leur impact visuel. La saturation du paysage doit être définie et des critères paysagers doivent encadrer l'agrivoltaïsme, afin de transformer la contrainte des énergies renouvelables en un atout pour le paysage.

Le maintien de la diversité des paysages agricoles sur le territoire

Il est essentiel d'améliorer la qualité et l'intégration du bâti dans les zones agricoles et naturelles, tout en préservant les milieux agricoles spécifiques. Un équilibre entre paysages ouverts et fermés doit être recherché, et les paysages agropastoraux doivent être valorisés pour leur contribution à l'identité territoriale.

La préservation de la forêt sur le territoire

Pour préserver la forêt, il est important d'encadrer les coupes forestières afin de limiter leurs impacts paysagers, de conserver les alignements d'arbres, et de renforcer le rôle de la production locale dans le soutien de l'identité des paysages du territoire.

Les recommandations de l'État



Cinq clefs pour demain

Conciliation

Protection

Développement durable

Équilibre

Réglementation

Vis-à-vis du paysage dans le territoire, l'État axe ses recommandations sur la conciliation entre développement durable et protection des paysages. Pour cela, la définition d'objectifs clairs dans la charte doit être faite et l'utilisation d'outils réglementaires de protection des zones remarquables envisagée. Enfin, l'intégration de l'enjeu paysage doit être systématique dans le cadre des objectifs de développement économique et culturel du territoire.

La conciliation entre transition énergétique et qualité des paysages

L'État souhaite encourager le développement des énergies renouvelables tout en veillant à la préservation de la qualité des paysages. Les initiatives telles que l'agrivoltaïsme et le repowering sont encouragées, mais doivent être réalisées de manière à minimiser leur impact visuel et écologique.

La priorité est de trouver un équilibre entre l'exploitation des ressources énergétiques (éoliennes, photovoltaïques) et la préservation des paysages et de la biodiversité. Des études d'impact sont recommandées pour évaluer les effets sur les paysages et les espèces locales.

La préservation de la mosaïque paysagère du territoire

L'État insiste sur l'importance de définir des objectifs clairs dans la charte pour la préservation et la restauration des continuités écologiques et de la qualité paysagère. Cela implique de soutenir la restauration des zones écologiquement prioritaires et de promouvoir des plans de gestion à long terme. Des mesures spécifiques sont proposées pour protéger les paysages remarquables, tels que l'accompagnement des communes pour les sites classés et le soutien aux acteurs du tourisme pour préserver les sites naturels et culturels.

Utilisation des outils réglementaires et de protection

Il est recommandé de développer des objectifs de qualité paysagère ambitieux et d'utiliser des outils de protection forts, comme les arrêtés préfectoraux de protection d'habitats naturels et de biotopes, pour garantir la conservation des zones naturelles remarquables.

La stratégie foncière doit inclure l'identification de zones éligibles à une protection accrue, et il est conseillé de collaborer avec des organismes comme l'ONF et le CEN pour soutenir la gestion des forêts, éléments fort du paysage, et des habitats naturels.

Intégration des enjeux dans le développement économique et culturel

L'État souhaite que le développement économique, y compris le tourisme et l'exploitation forestière, prenne en compte les enjeux de biodiversité et de paysage. Il est essentiel que les projets économiques respectent les patrimoines naturels, paysagers et culturels.

La promotion d'un tourisme vertueux et la limitation de la circulation des véhicules dans les espaces naturels sont également soulignées pour protéger les paysages et les patrimoines.

LES DÉCHETS

La perception du grand public



Cinq clefs pour demain

Sensibilisation
Recyclage
Prévention
Compostage
Initiatives locales

Cette thématique a été abordée à plusieurs reprises lors des échanges, que ce soit en lien avec d'autres sujets comme le tourisme ou les activités de pleine nature, en tant que conséquence de ces activités, ou de manière indépendante.

Voici les suggestions qui témoignent de l'intérêt des habitants pour une gestion plus écologique et responsable des déchets, ainsi que de leur engagement envers la préservation de la nature.

Une sensibilisation et une éducation au tri améliorées

Les communautés de communes ont la responsabilité de gérer les déchets, mais pour les habitants, il est crucial d'agir en amont pour réduire les emballages. Des campagnes d'éducation et de sensibilisation renforcées sont suggérées pour encourager de meilleures pratiques.

Ainsi, l'importance de sensibiliser les citoyens au tri des déchets et au respect de la nature est soulignée. L'éducation à la gestion des déchets est également perçue comme un moyen de lutter contre le changement climatique.

La prévention pour améliorer la conscience civique

Les habitants déplorent largement les incivilités. Pour éviter que les déchets ne soient jetés dans la nature, il est suggéré d'installer davantage de poubelles publiques. Les décharges sauvages constituent une préoccupation majeure, et pour les habitants, il est essentiel de prendre des mesures pour prévenir ces dépôts illégaux de déchets.

Ils recommandent d'encourager et d'organiser des initiatives citoyennes de ramassage des déchets dans la nature comme la mise en place d'une journée de nettoyage de l'environnement. Des efforts spécifiques, tels que le ramassage des cartouches laissées par les chasseurs, sont également suggérés.

Dans un autre registre, l'installation systématique de toilettes sèches est proposée pour réduire la pollution et favoriser une gestion plus écologique des déchets humains.

Plus d'initiatives locales pour réduire les déchets non valorisables

Plusieurs actions sont suggérées par les habitants pour diminuer la quantité de déchets résiduels.

Il est proposé de mettre en place une recyclerie à proximité de chaque déchetterie et d'établir un partenariat entre déchetterie et recyclerie pour recycler les matériaux encore utilisables.

Les habitants encouragent la collaboration avec des organismes tels que Trifyl, ainsi que les initiatives locales de recyclage de matériaux divers, y compris la revalorisation des épaves et des objets abandonnés pour leur donner une seconde vie.

La création d'aires de compostage, notamment à Courniou, et l'installation de composteurs dans toutes les communes sont également suggérées. Bien que le compostage soit apprécié, certains habitants notent des nuisances olfactives dans certaines zones (comme en vallée du Thoré/Mazamétain) et suggèrent une surveillance accrue des systèmes de purification d'air de ces installations.

Les attentes des élus

Le sujet n'a pas été abordé directement. L'utilisation des déchets en tant que matière a été cité à propos de la réflexion à mener sur la mise en place d'une filière de méthanisation permettant de valoriser certains biodéchets. Ainsi que sur la diversification de la filière bois en utilisant les déchets produits lors de l'exploitation du bois.

L'avis des partenaires techniques

Les partenaires se sont exprimés sur le sujet sous l'angle du gaspillage alimentaire essentiellement et des clés à mettre en œuvre pour le réduire (voir la partie associée La limitation du gaspillage alimentaire et le développement de l'économie circulaire et vertueuse en page 47).

Les recommandations de l'État

Pas de recommandations spécifiques de l'État à ce sujet.

LE RÔLE DU PARC

La perception du grand public



Cinq clefs pour demain

- Animation territoriale
- Renforcement réglementaire
- Sensibilisation et pédagogie
- Implication citoyenne
- Innovation et adaptation

Les habitants expriment leur désir d'un Parc qui soit à la fois protecteur et promoteur du territoire. Ils souhaitent un Parc doté de pouvoirs accrus, renforçant son ancrage local et assurant une gouvernance partagée et participative. Ils manifestent également leur attachement à la beauté et à la qualité de vie du territoire, tout en appelant à des actions concrètes pour sa préservation et son développement durable. Ainsi, ils imaginent un Parc actif, affirmé dans son rôle

d'animation territoriale, impliqué, innovant, et à l'écoute de ses citoyens, capable de porter des projets concrets et de relever les défis actuels et futurs.

Un renforcement du rôle et des pouvoirs du Parc

Les habitants souhaitent la mise en place d'agents assermentés au sein du Parc pour renforcer le contrôle et la protection du territoire. Les habitants regrettent que le rôle du Parc ne soit que consultatif et non décisionnel dans le cadre des projets d'urbanisation (voir partie dédiée à l'urbanisme).

Ils estiment que le Parc doit être en mesure de promouvoir des activités en accord avec ses valeurs, notamment celles favorisant l'économie locale et la protection de la biodiversité.

Une réglementation renforcée est demandée, incluant l'interdiction des produits phytosanitaires, la limitation de l'usage de plastique, et la restriction de l'arrosage des vignes.

Les habitants refusent toute forme d'exploitation du territoire allant à l'encontre de sa vocation « naturelle » et demandent au Parc de rester fidèle à sa mission de protection de l'environnement, sans compromis avec de grands intérêts industriels. Ils incitent à la mise en œuvre des mesures de protection plus strictes pour faire face aux défis du dérèglement climatique.

Ils encouragent également le Parc à acquérir du foncier pour piloter des projets locaux, dans une optique de développement durable et de préservation des terres.

Un engagement citoyen et une gouvernance partagée

Les habitants proposent des rencontres régulières avec les citoyens pour débattre, s'informer et contribuer activement aux décisions et aux actions du Parc. Ils souhaitent s'investir dans le projet de territoire et demandent à être sollicités pour partager leurs compétences et cultiver l'intelligence collective.

La création d'un collège de citoyens, qui participerait au pilotage des actions du Parc, est ainsi envisagée pour favoriser une gouvernance plus inclusive. Ou encore la mise en place de groupes locaux et d'associations de contributeurs à la charte.

Le renforcement des partenariats avec les associations locales est souhaité afin de créer des synergies et impliquer davantage la société civile.

Les habitants souhaitent une plus grande mixité dans la composition du syndicat mixte, incluant des représentants de la société civile en plus des élus.

L'adaptation des horaires des réunions publiques et des instances décisionnelles est suggérée pour permettre aux actifs de participer, évitant que seuls les retraités ne soient impliqués.

Enfin, une implication plus forte des élus locaux est sollicitée. Les habitants regrettent aussi que les sujets importants à leurs yeux — *eaux, biodiversité, travaux, marchés publics, finances...* — ne soient pas les mêmes pour les élus.

Valorisation et préservation du territoire

Les habitants expriment leur attachement à la beauté et à la tranquillité du territoire, souhaitant que cette qualité soit préservée pour les générations futures. Plusieurs voix appellent à l'intégration de Mazamet dans le Parc, reflétant un désir d'agrandir le périmètre du PNR pour inclure davantage de communes.

Ils insistent sur la mission première du Parc : la protection de la nature et du patrimoine, sans compromis avec des projets qui pourraient nuire à l'environnement. Les habitants souhaitent que le Parc soit perçu et géré comme une réserve de biens communs, avec une attention particulière portée à la protection de l'eau, de l'air, de la faune et de la flore.

Le renforcement de la charte

Les habitants appellent à une charte plus ambitieuse, axée sur des règles strictes et des actions concrètes, élaborée en collaboration avec l'ensemble des acteurs du territoire.

Ils souhaitent une charte qui exprime clairement la mission du Parc et qui propose des solutions pratiques face aux défis actuels, en particulier le changement climatique.

La charte doit éviter de devenir « une coquille vide » ou une « opération de greenwashing », mais plutôt démontrer un engagement réel en faveur de la protection et de la valorisation du territoire.

Davantage d'actions concrètes sur le terrain

Les habitants estiment que le Parc communique beaucoup, mais que les actions concrètes restent insuffisantes.

Ils souhaitent voir davantage de résultats tangibles qui améliorent leur qualité de vie et protègent l'environnement.

Ils demandent une présence et une action renforcées du Parc dans les zones les plus défavorisées du territoire, afin de les mettre en valeur et de les soutenir.

Le renforcement du soutien technique et financier aux acteurs locaux, en particulier les communes, est également demandé pour qu'elles deviennent des exemples en matière d'écologie et de transition.

Une communication améliorée et plus humaine

Les habitants estiment que le Parc communique, mais le fait mal. Ils regrettent de ne pas savoir pour connaitre « se fait au sein du Parc ». Ils souhaitent que la communication du Parc soit utilisée pour inciter à un changement de perspective et de pratiques, en adoptant un discours positif et encourageant auprès des partenaires locaux. Ils soulignent un manque d'accessibilité à l'information et demandent une communication plus efficace sur les actions du Parc. Il est également souhaité que le Parc gagne en visibilité au-delà de la région, afin de mieux faire comprendre l'importance et les enjeux de son rôle.

La communication doit être plus individualisée et simplifiée pour susciter l'intérêt des habitants, évitant d'être noyée parmi d'autres documents comme la publicité. Les habitants suggèrent de développer une présence plus forte sur les réseaux sociaux, ainsi que la création d'une application unique du Parc pour centraliser toutes les informations, voire créer des groupes WhatsApp pour relayer les activités à venir par exemple. Ils demandent aussi une réduction des envois de courriers et de mails, pour éviter la saturation et privilégier une communication claire et ciblée.

L'amélioration de la revue du Parc est souhaitée, notamment avec un planning annuel ou trimestriel des actions, et un récapitulatif de fin d'année pour faire le point sur les activités menées. Les habitants demandent également une uniformisation de la signalétique du Parc, pour une meilleure visibilité et cohérence.

Enfin, ils proposent des permanences téléphoniques ou des rencontres régulières dans les communes, pour permettre aux habitants de poser des questions et s'informer. Ces échanges directs sont perçus comme un moyen de favoriser la communication directe et de créer du lien entre le Parc et ses habitants. Des panneaux explicatifs sur les actions du Parc en mairie seraient un autre vecteur de communication bienvenue.

Les attentes des élus

Pour renforcer sa pertinence et son impact, le Parc doit adapter sa gouvernance, moderniser son image, intégrer davantage l'humain dans sa charte et se repositionner comme un acteur dynamique du développement territorial qui conjugue protection de l'environnement et accompagnement de l'innovation et du progrès économique.

Un retour aux fondamentaux

Il est nécessaire de revenir aux valeurs fondamentales du Parc : la mise en valeur et la protection des paysages et de la biodiversité, tout en modernisant son approche pour mieux répondre aux attentes actuelles des acteurs locaux et du territoire.

Comme évoqué dans le partie culture et éducation au territoire, les élus demandent au Parc de jouer un rôle plus actif dans la promotion des évènements culturels organisés sur le territoire mais toujours connus des habitants.

Son rôle au sein du territoire

Ainsi, le Parc doit être perçu comme un partenaire facilitateur de projets, et non comme un adversaire. Il devrait agir comme un acteur central pour le développement et la protection du massif, en accompagnant le progrès plutôt qu'en le freinant.

Le Parc souffre d'une image passéeiste et manque de positionnement sur les questions économiques et innovantes. Il est perçu comme un acteur qui ne prend pas de risques et se limite à la protection de l'environnement.

La gouvernance

Une révision approfondie de la gouvernance du Parc est indispensable pour améliorer la coordination avec les EPCI et les communes, clarifier les rôles et responsabilités, et renforcer la coopération avec les Pays et autres entités territoriales. Ces mesures permettront de mieux répondre aux enjeux actuels et de garantir une gestion plus efficace et adaptée aux besoins des territoires.

Améliorer le lien entre élus et syndicat mixte

Les communes sont les fondements du Parc, mais elles sont parfois déconnectées des actions menées, notamment en raison des distances et des emplois du temps chargés des élus. Pour remédier à cela, il est suggéré d'adapter ou de remplacer le système actuel des délégués de secteurs afin qu'il reflète mieux la réalité territoriale et réponde aux besoins des communes.

L'inclusion des Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) dans la gouvernance du Parc est une étape clé. La nomination de référents Parc au sein des EPCI permettrait d'améliorer les échanges et de renforcer les liens entre les différents acteurs et de distribuer les actions en fonction des domaines de compétence de chacun.

Cette démarche contribuerait également à renforcer l'implication des communes. Pour y parvenir, il est nécessaire de clarifier les rôles et les compétences des différentes collectivités locales, afin d'éviter les chevauchements et les zones d'incertitude. Par ailleurs, la réévaluation des secteurs de découpage est essentielle pour mieux refléter les réalités territoriales et ainsi améliorer la gouvernance.

Il est également proposé de planifier des rencontres périodiques avec les EPCI et les communes pour favoriser les échanges et la collaboration entre les différents acteurs du territoire. Enfin, l'organisation de réunions trimestrielles avec les Directeurs Généraux des Services (DGS) et Directeurs Généraux Adjoints (DGA) des communautés de communes est envisagée pour améliorer la coordination et la communication.

Améliorer la coordination entre Parc, Pays et PETR

La coordination entre ses trois structures est un enjeu majeur. Actuellement, la redondance des cotisations pour l'ingénierie territoriale soulève des questions. Bien que le Parc offre un label valorisant, la double cotisation, notamment avec le Pays n'est pas toujours pertinente pour tous les acteurs. Pour améliorer cette coopération, plusieurs pistes sont proposées par les élus.

Une stratégie politique claire doit être élaborée pour partager les actions entre le Parc et les autres entités, afin d'éviter les doublons et d'optimiser l'efficacité des interventions.

Il est nécessaire de renforcer la coordination entre le Parc et les territoires environnants, notamment sur des sujets tels que le bois, le PAT (Plan Alimentaire Territorial) et l'énergie.

Il pourrait être bénéfique d'inviter le Parc aux rencontres organisées par le PETR avec les élus et les directeurs généraux des communautés de communes pour favoriser une meilleure synergie entre les différents acteurs du territoire.

En résumé, une révision approfondie de la gouvernance du Parc est indispensable pour améliorer la coordination avec les EPCI et les communes, clarifier les rôles et responsabilités, et renforcer la coopération avec les Pays et autres entités territoriales. Ces mesures permettront de mieux répondre aux enjeux actuels et de garantir une gestion plus efficace et adaptée aux besoins des territoires.

La communication

Les élus expriment une volonté claire de révision et d'amélioration de la communication du Parc afin de la rendre plus efficace et mieux adaptée aux besoins des territoires et des habitants. Bien que jugée de bonne qualité, la communication actuelle n'atteint pas suffisamment la population. Les outils existants, tels que les rapports, les journaux et les panneaux, sont perçus comme insuffisamment efficaces et pas assez modernes, ce qui entraîne un faible taux de pénétration.

Un transfert d'information numérisé et décentralisé

Les élus demandent une modernisation des panneaux d'information, en les rendant plus visibles et pédagogiques, en particulier dans les périphéries du Parc. Cela renforcerait le sentiment d'appartenance et faciliterait l'adhésion aux projets en cours ou à venir. Pour améliorer la circulation de l'information, plusieurs pistes sont proposées :

- Les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) ont un grand potentiel de relais pour diffuser l'information de manière plus large et décentralisée.
- Les bulletins municipaux des communes et l'utilisation d'une application intra-muros sont des moyens efficaces pour assurer une meilleure diffusion des informations auprès des habitants.
- Un effort particulier doit être porté sur la promotion et l'accessibilité du site internet du Parc, afin d'en faire un outil central de communication.

Des échanges pour se coordonner et mieux coopérer

Actuellement, la communication entre le Parc et les communes se fait principalement à travers des appels à projets ou des initiatives convergentes, mais il existe un manque de coordination et de croisement suffisant. Bien que l'image du Parc soit positive et valorisante, il est nécessaire de cibler davantage la communication pour atteindre les habitants.

Les élus proposent plusieurs axes d'amélioration :

- Des réunions techniques deux fois par an sont suggérées pour maintenir le lien avec les élus et renforcer l'implication des communes.
- Il est essentiel de travailler davantage avec les communes pour améliorer la connaissance mutuelle, renforcer la coopération et mieux prendre en compte les attentes et préoccupations locales.
- Pour éviter la saturation de la communication, il est proposé de diversifier les approches afin de toucher un public plus large et de manière plus efficace.

L'avis des partenaires techniques

Dans le cadre des ateliers techniques, les partenaires n'ont pas été interrogés spécifiquement sur le rôle actuel et futur du Parc, l'objectif étant de dégager une vision commune des enjeux pour le territoire de demain, et non de décider qui allait les prendre en charge.

Cependant, au fil des échanges, le Parc a été plusieurs fois désigné directement comme acteur clé, notamment en ce qui concerne le développement économique, celui des énergies et de l'urbanisme sur le territoire.

Ainsi, en ce qui concerne l'urbanisme, les partenaires voient le rôle essentiel du Parc pour accompagner le territoire vers un urbanisme de qualité à travers cinq principaux axes : la montée en compétences des acteurs, l'accompagnement des porteurs de projets, la communication et l'information des collectivités à propos de l'urbanisme durable, l'amélioration de la connaissance, et la mise en place d'outils de cadrage pour l'habitat léger.

Pour de nombreux interlocuteurs, le Parc, du fait de son périmètre étendu et de la diversité des domaines où il intervient, est un acteur essentiel pour initier et animer les dynamiques territoriales les plus structurantes. C'est ce qui ressort souvent dans les échanges. Sa présence et son accompagnement des porteurs de projets pour les amener à être éco-responsables dans leurs activités respectives sont régulièrement mentionnés. Les acteurs reconnaissent l'expertise du Parc et regrettent de ne pas pouvoir en bénéficier davantage.

Ainsi, cela a été clairement évoqué pour le développement économique : le Parc est particulièrement attendu sur la coopération territoriale, notamment en tant qu'incubateur de projets et dans la structuration des filières locales.

Ce rôle du Parc pour promouvoir une coopération territoriale renforcée et une gouvernance concertée se retrouve également dans le développement énergétique du territoire et l'usage des ressources naturelles. Les actions à mener par le Parc en ce sens sont diverses :

- En ce qui concerne la complémentarité des dispositifs en place et le soutien en ingénierie sur tout le territoire
- La connaissance des actions en place pour optimiser les efforts et éviter les redondances
- La mutualisation des ressources financières et/ou l'élaboration de stratégies communes de financement pour garantir la continuité des actions dans le cadre de la transition énergétique
- La clarification des rôles de chaque acteur et l'information des parties prenantes pour une complémentarité efficace dans la gestion des ressources naturelles et la production énergétique
- Le rôle du Parc dans la sensibilisation des habitants est reconnu, et sera d'autant plus crucial pour relever l'enjeu de réduction des gaz à effet de serre et de la consommation énergétique sur le territoire (depuis l'exploitation des ressources naturelles jusqu'à leur consommation directe ou transformée).

Les recommandations de l'État

Les Parcs naturels régionaux ont pour mission de répondre à cinq objectifs principaux, définis dans l'article R333-1 du Code de l'Environnement :

- Protéger les patrimoines : préserver les richesses naturelles et culturelles grâce à une gestion adaptée des milieux et des paysages
- Contribuer à la vie locale par des actions d'éducation et d'animation pour renforcer le dynamisme local
- Veiller à un aménagement durable du territoire, respectueux de l'environnement et assurer le maintien d'un cadre de vie harmonieux
- Encourager une économie locale en valorisant les ressources naturelles et humaines tout en expérimentant la transition écologique.
- Expérimenter et favoriser les initiatives novatrices au sein du parc.

Les attentes de l'État, telles que mentionnées tout au long de ce document, sont variées et portent sur différents domaines. Pour les années à venir, les missions des Parcs devront s'inscrire dans les six grands objectifs nationaux suivants :

- **Zéro artificialisation nette d'ici 2050** : promouvoir une gestion économe du foncier, accélérer la reconquête des terrains dégradés, et accompagner les collectivités dans l'élaboration de documents d'urbanisme en accord avec cet objectif.
- **Transition énergétique** : concilier le développement des énergies renouvelables avec la préservation des paysages. Encourager l'agrivoltaïsme, le repowering des parcs éoliens, et l'installation réfléchie de panneaux solaires, tout en minimisant les impacts sur la biodiversité et les paysages.
- **Préservation des paysages diversifiés** : définir des objectifs clairs pour la sauvegarde des continuités écologiques et la qualité des paysages. Restaurer les zones prioritaires et mettre en place des plans de gestion à long terme.
- **Gestion conservatoire des ressources** : préserver les ressources naturelles, comme l'eau et les forêts, face aux effets du changement climatique et à la pression humaine. Prendre des mesures pour adopter des pratiques durables pour l'exploitation des sols et sous-sols.
- **Transition agroécologique** : soutenir une agriculture résiliente et innovante, promouvoir l'agriculture biologique, structurer les filières locales, et favoriser la coexistence harmonieuse entre les différents acteurs du monde rural.
- **Valorisation économique et culturelle** : renforcer les filières locales, en particulier dans l'agriculture, et encourager un tourisme durable qui respecte les patrimoines naturel, culturel et paysager du parc.

CONCERTATION MENÉE SUR LE PROJET DE CHARTE 2028-2043



À partir d'une vision partagée du territoire - actuelle et à venir – issue d'études (diagnostic, évaluation, étude du foncier agricole et de l'impact de l'éolien sur le territoire, ...) et de la concertation menée entre 2023 et 2024, l'équipe technique du Parc a lancé la rédaction de la future Charte.

L'ossature de la nouvelle Charte, a dans un premier temps été présentée aux élus locaux lors de deux comités réunissant maires et présidents d'EPCI. Suite à cette première validation, une proposition de projet de Charte 2028-2043 a été rédigée avec l'appui d'un bureau d'étude. Ce projet de Charte a fait l'objet, en 2025, d'une seconde phase de concertation avant d'être validé en comité syndical du 10 juillet et 14 octobre 2025.



LES COMITÉS DES MAIRES ET PRÉSIDENTS DES EPCI

Objectifs

Le Parc a souhaité faire part aux maires et présidents des EPCI du territoire de la structuration du projet de Charte avant de commencer sa rédaction. Celui-ci est composé de deux grandes parties : le projet politique, les ambitions du territoire pour demain et son projet opérationnel, les mesures à mettre en place pour répondre aux ambitions.

L'objectif était double :

- Faire s'exprimer les élus du Parc sur le projet proposé par le Syndicat mixte, qu'ils devront soutenir et mettre en application,
- Valider les orientations générales.

Le 28 novembre 2024, le Parc a réuni un premier comité des maires et des présidents d'EPCI pour leur présenter le projet de Charte 2028-2043. Au cours de cette soirée toutes les thématiques ont été abordées à l'exception de celle sur les énergies renouvelables. Les enjeux liés à cette thématique étant tels qu'il a été décidé d'organiser une réunion dédiée uniquement à ce sujet. Cette réunion a eu lieu le 11 février 2025 à St-Pons de Thomières.

Le 28 novembre, sur les 65 personnes qui ont participé à la réunion, 44 communes et 3 EPCI étaient représentés. Le 11 février sur les 64 personnes qui ont participé à la réunion, 43 communes et 1 EPCI étaient représentés.

Déroulé des deux soirées

Le premier comité des maires et des présidents des EPCI s'est déroulé le jeudi 28 novembre 2024 à la salle des fêtes de Pondérach à St-Pons de Thomières de 17h45 à 21h. La séance s'est tenue en deux temps :

- **Temps 1 :** Validation des ambitions politiques en plénière



- **Temps 2 :** Échanges sur les mesures par atelier thématique :
 - Milieux naturels et Eau
 - Agriculture et Alimentation
 - Forêt
 - Économie
 - Tourisme et Loisirs
 - Urbanisme et Paysage
 - Éducation et Communication
 - Culture



Le second Comité des maires et des présidents des EPCI s'est tenu le 11 février 2025 à la salle des fêtes de Ponderach à St-Pons de Thomières de 17h45 à 21h. La séance a été introduite par Mr Vialelle, président du Parc et Mme Pons, élue référente sur les énergies renouvelables. La réunion s'est ensuite déroulée autour d'un travail sur les énergies renouvelables, traitées les unes après les autres. Ce travail a été mené de manière interactive, combinant explications de contexte, débats et votes.



PARTAGER LE PROJET DE CHARTE POUR UNE APPROPRIATION ET UN PORTAGE COLLECTIF

Parce que la Charte n'est pas la simple feuille de route du Parc mais avant tout un projet de territoire partagé et multi-partenarial, plus de 900 structures œuvrant sur le territoire ont été invitées à donner leur avis sur le projet de Charte lors de différentes réunions. L'enjeu de ces rencontres était triple : s'assurer que chacun soit en accord avec ce projet de territoire, se l'approprie et s'engage à le porter collectivement.

Les Ateliers Charté

Afin de travailler avec les partenaires techniques sur le projet de Charte, 8 ateliers thématiques ont été organisés du 31 mars au 10 avril 2025.



Les ateliers se sont déroulés par visioconférence pour permettre à un plus grand nombre d'être présent. 215 personnes au total ont participé aux ateliers, dont des techniciens des communautés de communes, des services de l'État, des consulaires, des pays, des PETR, des associations, des fédérations, etc.

Les différents ateliers ont tous commencé par la présentation du projet politique, afin de rappeler qu'il constitue le socle dont découle le projet opérationnel soumis à discussion. Les mesures liées aux différentes thématiques étaient ensuite expliquées puis discutées avec les participants dans l'objectif d'enrichir et de co-construire le projet.



Les engagements des signataires

En tant que signataire de la Charte L'État, la Région, le département du Tarn et de l'Hérault, ainsi que les Communes doivent respecter un certain nombre d'engagements dans la charte. Le Parc a donc proposé aux différents signataires un ensemble d'engagements qui a été mis en discussion :

- L'État : une réunion en présence du sous-préfet du Tarn a été organisée le 11 avril 2025. Afin de recontextualiser le projet de Charte la réunion a débuté par une présentation du projet politique suivi d'une présentation des mesures et des engagements associés proposés. Ces derniers ont ensuite été retravaillés en interne afin d'aboutir à la version définitive.
- La Région : le 31 mars 2025, une réunion a réuni les différents services concernés, suivant le même format que celle organisée avec l'État. À la suite de cette rencontre, les services de la Région ont retravaillé ces propositions en interne, ce qui a donné lieu à plusieurs allers-retours avec le Parc jusqu'à l'élaboration d'une version définitive.
- Le département du Tarn et de l'Hérault : dans un souci de simplification, l'objectif était de parvenir à une rédaction commune des engagements pour les deux départements. Le Parc a d'abord rencontré séparément les services départementaux du Tarn et de l'Hérault, les 8 et 10 avril 2025, toujours suivant le même format que celle organisée avec l'État. Chaque département a ensuite retravaillé ces propositions en interne. Une dernière réunion conjointe, le 6 mai, a permis de réunir les représentants des deux départements et d'aboutir à une version finale partagée.
- Les communes : contrairement aux autres signataires dont les agents des services ont assisté aux Ateliers Charte, les communes n'avaient pas connaissance du projet opérationnel détaillé. Des réunions plus globales sur le projet de Charte ont ainsi été réalisées, détaillées dans le chapitre suivant.

Les Rencontres avec les élus

Le Parc est allé à la rencontre des élus pour leur présenter l'évolution du projet politique suite aux comités des maires et des présidents des EPCI ainsi que pour échanger avec eux sur le projet opérationnel et leurs engagements (cf. chapitre ci-dessus).

9 réunions se sont échelonnées entre juin et juillet 2025, couvrant toutes les intercommunalités du territoire :

- Communauté de communes Centre Tarn et PETR Pays Albigeois et Bastides : 17 juin
- Communauté de communes Thoré Montagne Noire : 25 juin
- Communauté de communes Grand Orb et Lodévois Larzac : 27 juin
- Communauté de communes Avants-Monts : 30 juin
- Communauté de communes Minervois au Caroux : 1^{er} juillet
- Communauté de communes Monts de Lacaune et Montagne du Haut-Languedoc : 07 juillet
- Communauté de communes Sidobre Vals et Plateaux : 07 juillet
- Communauté d'agglomération Castres Mazamet : 08 juillet
- Communauté de communes Sor Agout et Sources du canal du Midi : 09 juillet

Les réunions n'ont pas fait l'objet d'un déroulé cadré, mis à part la présentation en premier du projet dans sa globalité, l'objectif étant d'abordé avec les élus les sujets qui leurs tenaient à cœur.

La réunion publique

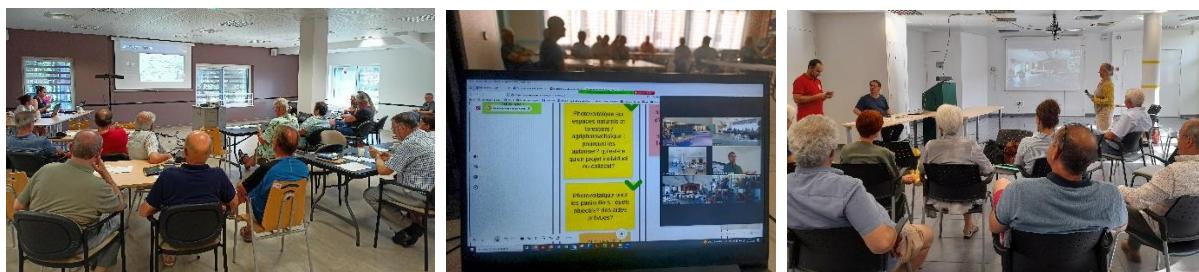
Le 23 juin 2025 a eu lieu une réunion publique durant laquelle les habitants étaient invités à découvrir et donner leur avis sur le projet de Charte. Pour permettre à un maximum de personnes de participer, le Parc a fait le choix de mener cette réunion en simultané par visioconférence dans 6 lieux différents répartis sur l'ensemble du territoire :

- Lacaune
- Mazamet
- Saint-Pons-de-Thomières
- La Caunette
- Dourgne
- Lamalou-les-Bains



Plus d'une centaine de personnes se sont déplacées.

La réunion publique a débuté par une présentation générale du projet de Charte. Dans un second temps, les participants ont été invités à formuler leurs questions par écrit. Celles-ci ont ensuite été retranscrites sur l'application Klaxoon, afin d'être visibles de tous et de permettre aux élus et aux agents du Parc d'y répondre oralement lors d'un troisième temps d'échanges. Toutes les questions n'ayant pas pu être abordées durant la réunion ont été traitées par la suite. Le Parc a ainsi répondu à l'ensemble des questions posées dans un document mis en ligne sur le site internet du Parc et disponible au chapitre suivant.



COMPILATION DES QUESTIONS/RÉPONSES

RÉUNION PUBLIQUE

DU 23 JUIN 2025



PATRIMOINE NATUREL

Projet à faible impact ? Développement touristique ? Protéger les espèces emblématiques !!

Tout projet porté par l'être humain a un impact sur la biodiversité. Lorsque nous sommes sollicités par un porteur de projet sur notre territoire, notre enjeu est de l'accompagner pour essayer de faire en sorte que ces impacts soient les plus minimes (M03). C'est également le cas pour tous les projets visant au développement touristique sur le territoire. Dans tous les cas, nous sommes très attentifs à la sensibilité des espèces les plus emblématiques (comme les chauves-souris et les rapaces notamment).

Avec quelle structure travaillez-vous à la préservation des espèces ?

Nous travaillons avec des acteurs naturalistes régionaux ou plus locaux comme le Conservatoire d'espaces naturels d'Occitanie, la Ligue de protection des oiseaux d'Occitanie, le Groupe chiroptères Languedoc-Roussillon... Nous travaillons également avec les services compétents en matière de protection et disposant de pouvoir de police : Office français de la Biodiversité, Office national des forêts, police municipale et rurale...

Développez-vous des outils de connaissances de la faune et la flore ?

Nous ne développons pas actuellement de tels outils (outil de saisie en ligne, observatoire de la biodiversité...) mais nous sommes adhérents au Système d'information de l'inventaire du patrimoine naturel régional auquel nous reversons les données naturalistes issus des études que nous commanditons sur le territoire. Cependant nous envisageons dans la prochaine charte de nous doter d'outils de suivi des populations de certaines espèces à l'échelle de notre territoire (M01.2) ou encore d'outils visant à impliquer les citoyens dans ces démarches d'acquisition de connaissance (M01.3)

EAU

Quelle est la position du Parc Naturel sur la privatisation des barrages hydrauliques ?

Le Parc est vigilant sur ce sujet, notamment lors de l'éventuel renouvellement des concessions, en raison des usages d'intérêt général de ces barrages et de l'impact de la gestion de ces ouvrages sur le territoire. Nous avions demandé que l'État associe le Parc aux procédures de renouvellement de concession, mais cette demande n'a pas été retenue, le Parc s'intéressera malgré tout à ces renouvellements pour faire valoir les enjeux collectifs locaux.

D'une manière générale, il semble que l'on soit dans une continuité forte par rapport à la charte qui arrive à échéance. Alors que des ruptures sont apparues au cours de la décennie passée. En particulier, la multiplication des canicules et des sécheresses devrait être mieux prises en compte et conduite à expérimenter des solutions de coopération plus étroites entre polyculture/élevage/forêts/paysage, etc. Par ailleurs, des expériences dans le monde et même en France sembleraient montrer qu'il est possible de mieux retenir l'eau de pluie dans les sols. Cet aspect semble complètement oublié ou ignoré !?! (Bien sur sans remettre en cause ce qui est fait en matière de gestion de l'eau et en encourageant à la sobriété). Faire tout pour sensibiliser sur la ressource en eau.

Les différentes orientations proposées pour la sylviculture (M08) et l'agriculture (M06) visent à une meilleure qualité des sols : couvert continu, mélange, prairies naturelles, diversité des végétations dans les systèmes, favorisant l'infiltration des eaux et le stockage dans les sols. Les orientations en urbanisme (M16) ont également pour objectif de favoriser l'infiltration des eaux plutôt que leur ruissellement direct. De même dans la M04 – 1ère disposition, sur la rétention durable de l'eau dans le petit cycle, et dans la 2ème disposition, pour la préservation des zones humides.

Prévoir des retenues d'eau pour périodes sèches (agriculture).

La Charte ne se prononce pas sur la création ou non de retenues, chaque projet étant particulier en fonction du contexte hydraulique, naturaliste, des usages. Le Parc s'inscrit dans la participation aux instances dédiées dans chaque grand bassin versant pour déterminer la pertinence des projets.

Pourquoi la connaissance des hydro-systèmes ne font pas partie intégrante du Patrimoine Naturel ?

L'enjeu de l'eau est majeur dans le Haut-Languedoc (comme dans d'autres territoires) et il a été décidé d'en faire une mesure spécifique pour le signifier. Pour prendre en compte cet enjeux, le Parc travaille de manière transversale, l'intégrant aux questions de patrimoine naturel, d'agriculture, de sylviculture et d'urbanisme. Pour ce faire, le Parc travaille avec les syndicats de bassin.

Pourquoi laisser faire des piscines individuelles ?

La Charte ne rentre pas dans ce niveau de détail et ne peut interdire de manière générale les piscines sur son territoire. Il y a cependant des actions en faveur de la sobriété qui pourront aborder cette question.

La ressource en eau. Comment l'économiser. Comment la partager.

La mesure M04 met en avant les actions en faveur de la sobriété dans tous les usages.

MINES ET CARRIÈRES

Comment déterminez-vous le caractère impérieux d'exploiter une ressource dans le PNR ? Quels sont les critères ?

La justification du caractère impérieux, qui peut concerter de nombreux domaines sera évaluée projet par projet, au regard des enjeux locaux de développement et de protection et probablement dans le cadre de stratégies européennes ou nationales relatives aux ressources minérales stratégiques (ressources critiques et/ou stratégiques).

Quelle est votre grille d'évaluation permettant de définir une note qui vous permettra de formuler un avis positif ou négatif dans le cadre de la création d'une mine ou d'une carrière ?

La Charte a indiqué des points de vigilance qui serviront de grille de lecture pour donner un avis sur un projet de mines. : « Encadrer l'activité minière autour de gisements d'intérêt national ou européen et en cohérence avec la préservation du territoire » en :

- Identifiant les espaces paysagers et naturels remarquables et sensibles comme des territoires n'ayant pas vocation a priori à accueillir des mines.
- Conditionnant l'ouverture de nouveaux sites miniers à la justification de l'intérêt impérieux d'exploiter cette ressource dans le territoire du Parc ; à la mise en place d'une concertation locale (élus, habitants, socio-professionnels) ayant permis la prise en compte des enjeux propres à chaque acteur ; à la réalisation d'études d'impacts (environnement, paysages, eau, air, aménagements connexes, etc.) identifiant les enjeux liés à la présence d'une activité minière et des actions permettant son insertion territoriale ; à la mise en place d'un dispositif de surveillance et de réduction des impacts qui apparaîtraient au fil du temps ; à l'intégration d'un projet qualitatif de fin d'exploitation (remise en état) ».

Pour les carrières, la Charte de 2012 avait acté le fait de ne pas ouvrir de nouvelles carrières étant donné les autorisations en cours et la possibilité de s'étendre. Le projet de Charte ouvre la possibilité de créer une nouvelle carrière s'il n'y a plus de possibilité d'extension-renouvellement sur un site donné, vu l'état d'exploitation de certains sites et les besoins en matériaux.

Quand allez-vous organiser une concertation locale autour du projet de prospection minière dans le PNR ?

S'il y a des projets miniers dans le territoire, la procédure intègre une consultation du public par le porteur du projet, dans le cadre réglementaire. Le Parc n'a pas en charge l'organisation de la concertation mais contribuera à cette consultation (avis, mise à disposition de données, ...). Le Parc est attentif à l'ensemble des activités dans ce domaine (actuellement lancement par le BRGM d'une mise à jour de l'inventaire des ressources minières, notamment dans le Haut-Languedoc).

AGRICULTURE

Faire un état des lieux ou observatoire des terres agricoles qui se libèrent.

Un état des lieux exhaustif représenterait un travail trop conséquent à maintenir en continu. Il existe déjà plusieurs initiatives menées par le Parc et/ou ses partenaires pour recenser les opportunités de cession des fermes, accueillir les porteurs de projets ou encore recenser les terres agricoles non utilisées pour vocation agricole professionnelle à ce jour. Nous citerons par exemple l'action « terres maraîchères » qui a pour objectifs, sur les communautés de communes ou communes partenaires du projet :

- De recenser les terres agricoles non utilisées à vocation agricole
- De constituer une entité viable pour l'installation d'un maraîcher
- Et d'accompagner les propriétaires, les élus et les porteurs de projets jusqu'à l'installation. Dans ce cas-ci, les productions végétales avaient été favorisées pour répondre à l'objectif de résilience alimentaire du territoire.

De plus, le dispositif « élus sentinelles » développé par le Parc permet de former les élus locaux à agir en faveur de l'installation et de la consolidation agricole, ils deviennent ainsi des ambassadeurs de leur commune et sont aptes, sur le terrain, au niveau local, d'observer les terres agricoles qui se libèrent et de favoriser leur reprise. Le foncier agricole est la clef de l'installation agricole, continuer à favoriser la connaissance des terres agricoles qui se libèrent est donc primordial pour la suite. Il s'agit d'un travail sur le long terme.

Conserver les terres agricoles

La lutte contre la déprise agricole est un enjeu majeur pour le Parc et ce depuis la Charte de 2012 et cela reste une priorité pour cette nouvelle Charte. Pour viser cet objectif de conservation de la Surface Agricole Utile du territoire du Parc, plusieurs actions ont été mises en place et vont se poursuivre : accompagnement des futurs cédants à la restructuration de leur ferme, recensement des terres disponibles viables pour favoriser leur reprise, sensibilisation et formation des élus locaux à favoriser l'agriculture sur leur territoire et à protéger leurs terres agricoles (outils SAFER notamment), etc. Il s'agit d'un travail de longue haleine et qui doit rester multipartenarial, multifactoriel pour une meilleure efficacité. Le parc est parfois sollicité pour avis sur certaines demandes de boisement de terres agricoles. Pour répondre à cet enjeu de lutte contre la déprise agricole mais aussi de conservation des milieux ouverts en faveur de la biodiversité, en faveur de notre patrimoine paysager, le Parc favorisera la conservation des terres agricoles face à une plantation d'arbres forestiers.

Comment comptez-vous faciliter l'accès à l'eau pour les petites entreprises agricoles (cotisants solidaires) que vous souhaitez accueillir sur votre territoire ?

Quel que soit le type d'entreprise agricole, l'enjeu est d'économiser les ressources. La promotion de pratiques peu gourmandes en eau est au centre de nos préoccupations car cette ressource est précieuse, doit être partagée dans un contexte de multiplicité des usages et de changement climatique. Le recours à des solutions techniques novatrices est possible et leur soutien par le Parc

doit être étudié afin de mesurer tous les impacts. Sans attendre cela, des solutions existent, dans toutes les productions agricoles et le Parc les encouragera : paillage, ollas, variétés, choix des productions, associations végétales, ombrage pour les productions végétales ; pompes à museau, races, taille et types de troupeaux, réflexions sur les rations et l'assolement pour les productions animales pour n'en citer que quelques-unes. D'une manière générale, le soutien à l'installation de nouveaux agriculteurs doit prendre en compte les réalités du lieu projeté pour l'installation et les besoins des cultures envisagées : foncier (terres et bâtiments et/ou possibilités d'aménagements), ressources (eau, sol, fourrage...), débouchés.

Pour améliorer la communication entre des jeunes qui veulent entreprendre et certains lieux qui ne sont pas habités et/ou exploités. Donnez et recueillir des idées comme la permaculture...

Le Parc travaille sur la promotion de l'agroforesterie depuis de nombreuses années. Il a organisé des sessions de conférences sur la permaculture et soutien les initiatives. Ces modes de productions alliant des systèmes complexes sont des réponses pertinentes aux risques d'aléas et contribuent à préserver les biodiversités (micro et macro faune, écosystèmes). Le Parc poursuivra les démonstrations (rencontres, fiches techniques...) permettant d'encourager ces systèmes dans le cadre de la prochaine Charte.

Les emplois agricoles se rétrécissent par l'agrandissement des exploitations : quel partage des terres entre tous les usages et les demandes d'installations (pb foncier).

La reprise agricole ne concerne pas seulement le foncier agricole mais également les emplois agricoles. Une perte d'agriculteurs, c'est une perte d'actifs sur le territoire et donc une perte de dynamisme rural. L'agrandissement des fermes a ses limites, il ne pourra pas continuer indéfiniment puisque les exploitations agricoles deviennent de moins en moins transmissibles au fur et à mesure qu'elles s'agrandissent, même pour un agrandissement. De plus, il ne correspond pas au modèle agricole que souhaite favoriser le Parc : des fermes justement rémunératrices à taille humaine respectueuses de l'humain et des milieux. Le Parc a toujours favorisé l'installation agricole et l'agriculture pour une recherche de résilience alimentaire, un maintien des milieux ouverts, une conservation de nos paysages agricoles et une redynamisation rurale. Dès 2021, un gros travail a été mené sur la Transmission Installation Multiple ou Collective qui apparaît comme une solution contre l'agrandissement des exploitations. Il s'agit de sensibiliser et accompagner les futurs cédants à restructurer leur exploitation agricole - devenue trop grande et trop chère - en vue d'une reprise collective ou multiple. Concrètement, la ferme est redécoupée en plusieurs entités qui pourront changer de vocation. Ces entités pourront être transmises ensemble à un collectif d'agriculteurs ou individuellement en reprise multiple. Ainsi, avec une restructuration des terres, un changement de production partiel ou total, une augmentation de la transformation pour une meilleure valeur ajoutée, on lutte contre l'agrandissement tout en permettant à plus d'agriculteurs de se rémunérer sur un même espace. Le Parc compte bien continuer à favoriser la restructuration des fermes.

Quel public ciblez-vous pour les projets de création de zone humide ? Je suis agriculteur et propriétaire le long de la Mare, et intéressé par la réhabilitation de zone humide anciennement présentes + leur création ?

La création de zones humides est possible mais doit être réalisée avec toutes les précautions nécessaires afin de prendre en compte la totalité des enjeux (périodes, engins, localisation, taille, aspect...). Il est vivement conseillé de se faire accompagner par des structures compétentes. Tout projet de création ou de réhabilitation, quel que soit le public qui le porte, peut être envisagé.

ALIMENTATION

Dans la nouvelle charte du Parc, serait-il possible de mettre des actions pour essayer de sauvegarder le patrimoine artisanal par exemple des spécialités charcutières, qui sont produite par des artisans charcutier, qui ont de plus en plus de mal à sauvegarder leur entreprise et par conséquent leur savoir-faire. Si rien n'est fait rapidement tout un pan de la culture alimentaire va disparaître pour faire place à une alimentation standardisée.

Cet aspect est pris en compte dans la mesure 7 disposition 2 dont le point 4 est le suivant : « Favoriser la transmission des savoirs faire et des recettes culinaires et gastronomiques locales et la connaissance des variétés anciennes ». Le Parc et ses partenaires pourront ainsi, sur la base de la nouvelle charte, tout à fait intégrer des actions en faveur de la sauvegarde du patrimoine artisanal alimentaire, notamment les spécialités charcutières.

Où en sont les PAT? Comment être tenu au courant ? Comment savoir les possibilités d'accompagnements à tout ce qui est lié à l'agriculture, la protection de l'environnement, les démarches pour être aidé, connaître les nouvelles cultures proposées, etc. aussi niveau agrotourisme et Marque Valeurs Parc.

Le Plan Alimentaire Territorial du Parc a été labellisé de niveau 2 en novembre 2024, ce qui signifie qu'il n'est plus seulement en phase de projet ou d'expérimentation, mais qu'il a déjà mis en place des actions concrètes, il est structuré, animé et évalué. Les PAT sont en pleine dynamique et se construisent avec les acteurs du territoire. Pour être tenu informé et accéder aux accompagnements, le plus efficace est de rester en lien direct avec le Parc et les partenaires agricoles/environnementaux, et de s'impliquer dans les temps collectifs (réunions, comités, événements). C'est par ce biais que l'on peut saisir les opportunités, découvrir de nouvelles cultures à expérimenter et s'engager dans des démarches comme l'agrotourisme ou la Marque Valeurs Parc.

Liens utiles :

- France PAT qui recense les PAT à l'échelle nationale et leurs actions : <https://france-pat.fr/>
- Site du Parc du Haut-Languedoc : <https://www.parc-haut-languedoc.fr/>
- Documenthèque du site du Parc du Haut-Languedoc: <https://www.parc-haut-languedoc.fr/documents>

- Pages actualités du site du Parc dédiées à l'alimentation, par exemple : <https://www.parc-haut-languedoc.fr/actualites/projet-bien-manger-local-et-petit-prix>

Le PAT permet de mobiliser ou d'orienter vers plusieurs types d'accompagnement :

- Agriculture et environnement : appui technique pour la transition agroécologique, aides à l'installation ou diversification, accompagnement à de nouvelles cultures adaptées au territoire et au changement climatique.
- Financements : orientation vers les aides de la Région, de l'ADEME, de l'Europe (FEADER), ou des appels à projets nationaux.
- Circuits courts et commercialisation : soutien aux producteurs pour accéder à de nouveaux débouchés (marchés locaux, restauration collective, épiceries coopératives).
- Formation et sensibilisation : pour les producteurs, restaurateurs, collectivités, mais aussi pour les citoyens.

Concernant l'agrotourisme et la Marque Valeurs Parc :

- L'agrotourisme est un levier fort du PAT car il valorise à la fois les productions locales, le patrimoine culinaire et l'attractivité du territoire.
- La Marque Valeurs Parc est un outil concret pour mettre en avant les producteurs, hébergeurs et artisans qui respectent des engagements de qualité, de respect de l'environnement et de solidarité territoriale.
- Les producteurs ou structures intéressés peuvent se rapprocher directement du Parc pour candidater et être accompagnés dans cette démarche.

FORÊT

Quelles actions pratiques allez-vous développer sur la filière courte des bois locaux ? Dans « Valoriser les essences d'arbres locales », entendez-vous « plus de coupes » d'essences locales ?

Le Parc mène actuellement des actions spécifiques au hêtre et à la valorisation des feuillus sur son territoire. Celles-ci consistent en un accompagnement des propriétaires et des gestionnaires à la mise en gestion ou l'amélioration de la valeur-ajoutée de leurs parcelles. En effet, les feuillus sont aujourd'hui principalement utilisés pour le bois de chauffage et bois-énergie, ce qui implique des gestions en taillis avec coupe rase en fin de cycle. Ce type de gestion et de valorisation ne permettent pas d'inciter au maintien et au vieillissement des parcelles de feuillus. L'objectif est donc de poursuivre dans l'accompagnement des propriétaires, mais également travailler avec l'aval de la chaîne de valeur, afin de développer une filière artisanale de transformation de feuillus permettant de mieux valoriser nos essences locales (hêtre, châtaignier, etc) et d'éviter les coupes rases. La politique forestière du Parc se base actuellement sur la concertation entre acteurs, via la mise en œuvre d'une charte forestière de territoire. Les actions concrètes à mettre en œuvre sont donc à développer directement avec les acteurs de la filière, ainsi qu'avec nos partenaires ayant la compétence sur ce sujet, telles que les communautés de communes, les Collectivités Forestières d'Occitanie, Fibois, etc.

Puits de carbone : à quoi vous faites allusions ? Qu'en est-il des projets de reforestation naturel protégé ?

Les « Puits de carbone » ne sont pas mentionnés en tant que telle dans la mesure concernant la forêt, mais par contre apparait la notion de « crédits carbone ». Celle-ci apparait dans la disposition 3, qui vise à « promouvoir de nouveaux modèles de gestion de la forêt en réponse au changement climatique ». En effet, un crédit carbone est défini par la BPI France comme « une tonne de carbone d'équivalent CO₂ [...] dont l'émission a été évitée ou séquestrée grâce à la mise en œuvre délibérée d'un projet en faveur de l'environnement. Cette tonne équivalent CO₂ est ensuite échangée sur le marché carbone volontaire. » On parle alors de crédit carbone « volontaire ». Ce dispositif se base effectivement sur l'idée que les forêts sont des puits de carbone, c'est-à-dire qu'elles ont la capacité de capter et stocker le CO₂ présent dans l'atmosphère. Ces crédits carbones peuvent aujourd'hui être émis dans le cadre de projets de replantation post-coupes rases, et permettent ainsi le financement de l'achat des plants, des planteurs, des protections contre le gibier, etc. Ce dispositif n'est pour l'instant pas disponible pour la gestion à couvert continu et la libre-évolution, mais des méthodes de calcul sont aujourd'hui en cours de validation auprès des instances dédiées, ce qui pourrait permettre le financement de ces pratiques de gestion que le Parc entend aujourd'hui valoriser à l'échelle de son territoire. Enfin, en ce qui concerne les projets de reforestation, il en existe peu sur le territoire du Parc. En effet, la « reforestation » correspond à un reboisement – généralement par plantation – de zones précédemment boisées qui aurait été déforesté. Or la dynamique forestière sur notre territoire est plutôt positive, étant donné que la forêt gagne du terrain chaque année, soit naturellement (par accrue forestier, ce qui signifie que la forêt pousse toute seule si on la laisse faire) soit par boisement de milieux ouverts (qui n'étaient pas forcément des forêts auparavant). Il n'y a donc aujourd'hui pas d'enjeu à reforester notre territoire de Parc, mais plutôt à « naturaliser » les forêts existantes par leur diversification, leur irrégularisation, et leur vieillissement. Attention à ne pas confondre la coupe rase et la déforestation. En effet, la coupe rase est une pratique sylvicole consistant à récolter au moins 50% du volume d'arbres d'une parcelle, et arrivant soit en fin de cycle sylvicole régulier, soit pour des raisons sanitaires, soit en coupe de taillis. Celles-ci ont des impacts qui sont similaires à la déforestation. Toutefois, il y a en France une obligation de reboisement après toute coupe rase, soit par régénération naturelle, soit par plantation, afin de s'assurer du retour à l'état boisé à court terme.

QUID de l'exploitation forestière viable ?

Tout dépend de l'acception attendue par « exploitation forestière viable ». Si l'on entend une exploitation « durable » qui respecte l'environnement et les autres usages en forêts (promeneurs, chasseurs, etc...), alors celle-ci est traitée dans la mesure 8, dans :

- La disposition 1, qui propose d'« Accompagner les exploitants forestiers dans le développement d'une offre de coupe (matériels – pratiques) moins impactante pour les milieux, notamment afin d'adapter les moyens d'exploitation utilisés aux zones naturelles les plus sensibles ou aux pentes les plus fortes (valorisation du câble mat, de l'exploitation manuelle et du petit matériel, généralisation de la mise en place de cloisonnements, etc.). »
- La disposition 5, qui vise à « encourager le dialogue et la co-construction entre les différents usagers de la forêt et la filière bois », incluant les exploitants.

Coupes rases entraînent ruissellement : la gestion des forêts doit être liée aux risques inondations et à la diminution de l'infiltration de l'eau douce dans la nappe.

Tout à fait, le risque inondation est mentionné dans la disposition 4 de la mesure 8, « Diminuer les risques naturels (incendie, inondation) dans le contexte du changement climatique et diffuser une culture collective du risque ». La gestion sylvicole a bien entendu un rôle à jouer dans la diminution du risque inondation, et le Parc entend sensibiliser les propriétaires et gestionnaires sylvicoles à la gestion en couvert continu, notamment pour les forêts particulièrement sensibles à ce risque, en lien avec ses partenaires ayant la compétence GEMAPI, tels que les syndicats de bassin.

ÉNERGIES RENOUVELABLES

Beaucoup de mots, du verbiage commun ! Comment promouvoir le patrimoine et le tourisme et ne pas tenir compte de l'impact environnemental dans et autour du Parc (communes limitrophes du Sud Tarn).

Je trouve très paradoxal le fait d'installer des éoliennes (qui constituent une pollution paysagère) et de vouloir préserver et développer les sites naturels, les paysages, et... les oiseaux qui s'y piègent !

Le Parc naturel régional (PNR) du Haut-Languedoc n'a pas compétence juridique pour décider de l'acceptation ou du refus des projets d'implantation d'éoliennes (ou tout autre énergie renouvelable) sur son territoire ou en limite. La Charte propose d'encadrer le développement des énergies renouvelables pour préserver les sites, les paysages, les habitats naturels, et en particulier les plus remarquables d'entre eux. Le Parc est un territoire habité dans lequel il faut soutenir le développement économique tout en préservant les patrimoines, ces derniers ne sont pas figés et évoluent au fil du temps. Lors de l'instruction de ces projets, le PNR du Haut-Languedoc est consulté par les services de l'État (DREAL), tout comme d'autres structures (les communes d'implantation et voisines, l'Aviation civile, l'armée, l'agence régionale de la santé, ...), mais l'avis rendu par le PNR Haut-Languedoc n'est que consultatif : l'État n'est pas obligé de le suivre. La décision finale appartient donc toujours à l'État.

L'avis d'un Parc n'est donc qu'un avis simple, donc non opposable aux tiers. Mais notre lecture de la loi, et de la jurisprudence, nous induit à croire que l'État se doit de prendre en considération les critères inscrits dans la Charte d'un Parc, promulguée par un arrêté signé par le Premier Ministre. Ainsi, nous estimons que l'État se doit donc d'assurer une cohérence entre la Charte d'un Parc et la délivrance d'autorisations pour des projets. Cette vision est confirmée dans les faits : sur toutes les éoliennes ayant obtenues un arrêté préfectoral favorable ou de refus, quasi toutes respectent les critères inscrits dans la Charte. Mais pour 9 éoliennes sur Dio-et-Valquières (commune de Lunas-les-Châteaux), d'abord refusées par le Préfet car situées en zone rouge de la Charte du PNR Haut-Languedoc, une décision de justice du tribunal de Marseille a imposé au Préfet de finalement les accorder. Mais ce n'est pas encore définitif suite à un recours au Conseil d'État du Parc naturel régional du Haut-Languedoc. Ces éoliennes n'ont pas encore vu le jour. Ainsi, si un projet est implanté sur le territoire d'un Parc naturel régional, l'avis du Parc se rajoute aux autres avis pour orienter les décisions de l'État. Donc si on se place du point de vue des développeurs, c'est donc un avis contraignant qui se rajoute, contrairement à des projets implantés sur des communes non situées dans un Parc naturel régional.

Pour pouvoir émettre des avis argumentés, le PNR Haut-Languedoc analyse scrupuleusement chaque dossier par rapport aux impacts potentiels sur l'environnement, le paysage et le cadre de vie. Le Parc naturel régional du Haut-Languedoc dispose également :

- Depuis 2004 d'une carte de sensibilité (document de référence éolien). Les zones de sensibilité maximale rouge), qui représentent 1/3 du territoire, entraîne automatiquement un avis défavorable.
- Depuis 2012, la Charte comporte 2 autres critères : une hauteur d'éoliennes maxi à 125m, un nombre d'éoliennes maxi fixé à 300.
- Pour la prochaine Charte (2027-2042), même si la hauteur des éoliennes est réhaussée à 150m (compromis proposés entre des volontés opposées), il est proposé de rajouter des zones d'exclusion en plus, des mesures de concertation, des études acoustiques, des études sur l'impact sur la ressource en eau, un protocole contraignant sur les suivis de mortalité concernant la faune volante, des conditions à respecter pour le renouvellement des éoliennes (repowering), la mise en place de dispositifs pour renforcer les retombées économiques locales...

Ainsi, le Parc naturel régional du Haut-Languedoc n'est donc nullement un promoteur mais au contraire un régulateur. Depuis 2012, les critères du Parc naturel régional du Haut-Languedoc ont participé à l'abandon ou au refus de 149 éoliennes arrivées en instruction. C'est un minimum car de nombreuses initiatives de développeurs ont été arrêtées dès qu'ils ont appris leur incompatibilité avec la Charte.

Concernant la promotion du patrimoine et du tourisme, ces installations d'envergure peuvent effectivement avoir un impact. Toutefois, les communes du Parc naturel régional du Haut-Languedoc accueillant ce type de projets ne nous ont pas fait remonter de baisse de fréquentation ou de répulsion des touristes due à la présence de ces machines.

Pourquoi 150 mètres au lieu de 125 mètres voté le 11 février par les maires.

Vous avez parlé de limiter à 300 éoliennes prévues lors de la dernière charte, est-ce toujours le cas suite au courrier des 2 Préfets (Hérault et Tarn). La hauteur limitée à 150 m ? N'y a-t-il pas eu un vote des élus du Parc pour les limiter à 125 m et si c'est le cas il faudrait revoir la distance au-delà de laquelle on peut construire des éoliennes, les effets sont exponentiels et pas proportionnels.

Pourquoi ne pas respecter le vote des élus du 11 février 25 et vous soumettre aux injonctions des préfets ? (énergies renouvelables)

Pourquoi le vote des élus lors de la séance du 11 février 2025 n'est pas respecté concernant la hauteur des éoliennes en bout de pôle ? 63% des élus veulent que les éoliennes ne dépassent pas 125 m. Qui donc décide, alors, de ne pas en tenir compte et de mentionner une hauteur de 150 m en fiche 09 des documents ici présents ?

Maintenir la hauteur des éoliennes à 125 m. Résister aux promoteurs. Ils iront les installer ailleurs, dans des zones moins habitées.

Pour définir toutes les orientations inscrites dans la Charte, dont celles liées à l'énergie comme la hauteur maxi des éoliennes, le Parc du Haut-Languedoc a :

- Effectué plusieurs études permettant de mesurer l'impact des différents projets pour éclairer les débats et les choix
- Analysé les attentes exprimées par le grand public recueillies lors d'animations et de réunions publiques
- Déployé un grand nombre d'actions de concertation : questionnaire à destination de toutes ses communes sur les critères énergétiques, réunions avec les mairies pour arrêter les orientations dont celle du 11 février 2025
- Eu de nombreux temps d'échanges avec les partenaires et les services de l'État.

La Charte est un projet territorial collectif qui doit concilier les avis des différents signataires (Communes, Départements, Région), de l'État (qui valide la Charte par décret du Premier Ministre) et prendre en compte ce qui sera dit en enquête publique (public). Face à des avis très divergents sur les énergies renouvelables entre l'État, les communes, les avis recueillis lors de la concertation, il a fallu trouver une proposition qui puisse faire consensus. La solution de passer la hauteur maximale à 150m mais de conserver un plafond de 300 machines a été proposée par le Président du Parc et validée par le vote des élus du Comité Syndical comme une solution de compromis entre le statut quo demandé par les élus et les demandes de l'État qui souhaite ne plafonner ni la hauteur ni le nombre d'éoliennes.

Pourquoi parler de 300 éoliennes au lieu de parler de production maximum en GW

Ne faut-il pas fixer un plafond en Megawatt de production d'électricité pour le Parc, toutes sources confondues ?

Le Parc du Haut-Languedoc a fait le choix de poursuivre l'encadrement des installations énergétiques pour limiter leurs impacts. Ces derniers étant principalement liés à la localisation, au nombre, à la surface ou à la hauteur des projets, et non pas à leur puissance, il a ainsi été décidé, pour certaines technologies telles que l'éolien, d'arrêter des préconisations en nombre, surface, hauteur ou localisation. Ce choix permettra ainsi d'accroître la puissance, et donc la production, lors du renouvellement des installations grâce aux améliorations technologiques futures, tout en limitant la hausse des impacts.

Photovoltaïque au sol 30 ha x 15 = 450 ha, agrivoltaïque 30 ha x15 = 450 ha. 900 ha, est-ce l'objectif ? Comme cela s'est passé avec le plafond de 300 éoliennes devenu objectif.

Le Parc n'a jamais parlé d'objectif mais toujours de plafond. Le Parc propose un encadrement des installations mais n'est pas promoteur de ces projets, qui ne peuvent exister que si des propriétaires et des communes sont intéressés pour les voir se développer. La présence de la Charte du Parc permet un encadrement territorial qui ne permet pas la simple et stricte application de la réglementation nationale. Concernant cette valeur de 900ha avancée en réunion :

- Le photovoltaïque au sol pourrait atteindre au maximum 450ha
- L'agrivoltaïsme n'est pas limité globalement mais des bornes ont été fixées pour les projets, cela dépendra de la volonté des agriculteurs de s'engager dans ces systèmes

Ainsi la valeur de 900ha n'est pas fondée.

Ces données ne sont pas un objectif pour le PNR Haut-Languedoc mais bien un plafond. Le PNR Haut-Languedoc n'est pas un promoteur des énergies renouvelables. S'il n'y a pas de projets, le PNR Haut-Languedoc ne va pas rechercher des développeurs. Si l'emprise du projet fait moins de 30 ha, le PNR Haut-Languedoc ne va pas demander au développeur de l'élargir.

Effectivement, pour l'éolien, le critère des 300 machines maxi est quasiment atteint avec 299 éoliennes accordées. Mais pour le photovoltaïque au sol, dont la Charte actuelle indique un maxi de 12 projets sur terrains naturels et forestiers, ce compteur est à ce jour à 3 projets accordés (si on ne compte pas le projet d'autoconsommation de 0,5 ha à Pont de l'Arn) :

- 1 projet à la Tour sur Orb de 11,8 ha
- 1 projet à Pont de l'Arn de 9 ha
- 1 projet à Aussillon de 0,24 ha

On remarque ainsi que l'autre critère de la Charte actuelle sur la surface maxi de 30 ha pour ce type de projets solaire, est un plafond loin d'être atteint pour ces 3 projets : 21,4 ha alors qu'ils auraient pu cumuler 90 ha (3 x 30). Il semble que ce fait puisse se reproduire pour les éventuels autres projets solaires qui viendraient compléter le plafond de 15 installations maximum fixés dans le projet de Charte.

Le projet de Charte 2027-2042 propose de nombreux critères d'encadrement concernant les projets solaires au sol. Si on se concentre uniquement sur les critères liés aux surfaces et au nombre de projets :

Pour les projets photovoltaïques au sol :

- Sur terrains dégradés : pas de limite de taille, ni de plafond en nombre. Actuellement, sur le périmètre du projet de Charte, 6 parcs solaires sont en fonctionnement sur ce type de terrain, cumulant environ 46 ha.
- Sur terrains agricoles : aucun projet photovoltaïque au sol n'est autorisé
- Sur terrains naturels et forestiers :
 - Emprise (= surface enveloppant le champ de panneaux solaires) :
 - Minimum 2 ha. Les projets en autoconsommation ne sont pas concernés par cette taille minimale
 - Maximum 30 ha
 - Nombre de projets maximal (à la fin de la Charte) : 15. Ce compteur ne prend pas en compte les projets en autoconsommation

Pour les projets agrivoltaïques et ombrières photovoltaïques sur terrains agricoles :

- Pas de limite en nombre inscrite dans le projet de Charte
- Emprise (= surface enveloppant le champ de panneaux solaires) :
 - Jusqu'à 5 hectares pour les projets individuels (1 seule exploitation agricole concernée).
 - Jusqu'à 30 hectares (en un seul tenant) pour les projets collectifs territoriaux, c'est-à-dire impliquant au sein de l'étude des exploitations agricoles en nombre significatif par rapport au secteur concerné, qu'elles soient retenues ou exclues dans le projet final.

Le Parc étant un territoire à énergie positive ne serait pas plus intéressant d'un point de vue économique et environnemental de rapprocher les sites de production des lieux de consommation donc près des villes Montpellier, Béziers, Narbonne, Toulouse, Castres : solution plus économique et intelligente que de transporter l'énergie sur des dizaines de km (perte de charges importantes et travaux très importants et impactant).

Même si les pertes sur le réseau électrique sont limitées, il serait tout à fait pertinent de rapprocher les sites de production des secteurs de grande consommation. Les contraintes législatives qui s'appliquent à certaines installations énergétiques (par exemple : périmètre d'exclusion de 500 m autour des habitations pour l'éolien) induisent que leurs développements se font notamment sur des secteurs ruraux tels que le PNR Haut-Languedoc.

Le Parc souhaite préserver son patrimoine archéologique. Or, en ce qui concerne le projet éolien de Pézille sur la commune de Cambon, celui-ci détruirait un grand nombre de bassins datant du néolithique et menacerait un nouveau dolmen très imposant découvert par Mr Azémar. Ce site est le seul par son importance en Occitanie. Pourquoi donc le Parc n'a pas émis un avis défavorable lors de la commission énergie ?

Le PNR Haut-Languedoc a bien repéré cette sensibilité lors de l'instruction de ce dossier. Le développeur évoque ces éléments à partir d'une information que leur a indiquée la DRAC. Toutefois, n'ayant pas de compétences spécifiques sur ce sujet pour pouvoir juger du niveau remarquable ou pas de ces éléments, l'avis du PNR Haut-Languedoc s'est principalement concentré sur les aspects environnementaux, le paysage, et les dispositifs de concertation avec les collectivités et la population. Le PNR Haut-Languedoc a ainsi rendu un avis très réservé sur ce dossier, à cause principalement des enjeux liés à la faune volante et aux impacts cumulés. L'avis de la MRAE (Missions régionales d'autorité environnementale) sur ce projet évoque une demande de réalisation d'un diagnostic archéologique. A priori cette demande a bien été déposée par le Service Régional Archéologique (SRA) de Montpellier en 2020. L'intervention est encore actuellement en attente, aucune abrogation n'a, en revanche, été émise à ce sujet. Le SRA attend donc l'aval de l'aménageur qui doit lui rendre les terrains concernés disponibles afin d'effectuer le diagnostic, et de décider, suivant les résultats de recherches, si le site nécessite une prescription de fouille préventive ou pas.

Pourquoi penser qu'un PNR peut accueillir des industries (EnR par exemple) ? Référence Aubrac, Corbières Fenouillèdes.

Lutter contre le changement climatique, enjeu majeur pour l'avenir de la planète et de l'Homme, nécessite une mobilisation générale. Les impacts du changement climatique sont dès à présent visibles en Occitanie : canicules estivales, faibles précipitations durant l'hiver limitant le rechargeement des nappes phréatiques et augmentant la pression sur la ressource en eau. Il faut donc agir sur nos consommations et notre mode de production énergétique. D'où le choix des élus du PNR Haut-Languedoc de poursuivre un développement des installations énergétiques. Pour autant, il ne peut et ne pourra se faire sans une vigilance accrue et collective en faveur de la préservation du cadre de vie, des paysages, de l'eau et de la biodiversité. C'est pour cela que des critères d'encadrement ont été intégrés. De même les projets à impacts moindres seront à encourager : panneaux solaires en toiture, réseaux de chaleur et chaufferies bois, unités de méthanisation en lien avec l'élevage local, géothermie, etc. Une attention particulière sera également portée sur les questions de sobriété énergétique afin de réduire la consommation globale

du territoire. D'autres territoires, à une autre époque, ont fait des choix différents. La Charte est un projet de territoire qui reflète, dans un cadre national, les objectifs de chaque territoire. La position de l'État sur les choix des territoires a également évolué ces dernières années avec une montée en puissance de la question de l'autonomie nationale énergétique et le respect des engagements pris envers l'Europe sur le volume de production d'énergie renouvelable

Agrivoltaïsme : pourquoi l'autoriser dans les enaf (espaces naturels agricoles et forestiers) ?

L'État a défini l'agrivoltaïsme comme un projet solaire s'implantant sur des terrains agricoles, donc des ENAF, et permettant le maintien d'une production agricole (voir définition dans la loi).

À quoi correspond un projet individuel (5 ha) et collectif (30 ha) ?

Le dimensionnement des projets agrivoltaïques (correspondant à la surface clôturée directement liée au projet solaire, ou sinon, à la surface enveloppant le champ de panneaux solaires) choisi par le PNR Haut-Languedoc est le suivant :

- Jusqu'à 5 hectares pour les projets individuels : 1 seule exploitation agricole concernée.
- Jusqu'à 30 hectares (en un seul tenant) pour les projets collectifs territoriaux, c'est-à-dire impliquant au sein de l'étude des exploitations agricoles en nombre significatif par rapport au secteur concerné, qu'elles soient retenues ou exclues dans le projet final.

Les projets collectifs seront à prioriser par rapport aux projets individuels, dans l'objectif d'assurer une recherche optimisée d'emplacements de moindres impacts, une meilleure concertation territoriale et une répartition collective des retombées économiques.

Le Repowering éolien n'aggrava-t-il pas l'impact paysager, la destruction des sols, au profit de qui ?

C'est tout à fait possible. C'est pour cela que le projet de Charte a introduit de nouveaux critères :

- Rechercher un repowering vertueux : les projets de repowering ne devront pas se suffire d'un statu quo au niveau des impacts, mais proposer leur réduction afin de les rendre acceptables au vu des connaissances actualisées.
- Mettre en place des mesures fortes de réduction d'impact pour les projets de repowering comprenant des éoliennes en zone rouge (machines accordées avant l'intégration de la commune dans le PNR Haut-Languedoc ou de la prise en compte du document de référence éolien du PNR Haut-Languedoc) : haut niveau de vigilance du PNR Haut-Languedoc concernant ces machines.
- Réaliser une analyse argumentée des effets cumulés au niveau paysager et environnemental prenant en compte toutes les éoliennes du secteur concerné (en fonctionnement, accordées, en repowering) et leurs suivis post-implantation.

La géothermie est oubliée. Elle peut être utilisée pour tous les bâtiments sur 98% des territoires pour le refroidissement et éviter la climatisation l'été. L'hiver elle remplace les chauffages traditionnels au Gaz et Fuel. *** la géothermie profonde pourrait et devrait être étudié, le Parc régional est sur la ligne de Rift ouest européen qui va de Oslo à Barcelone. Le lithium pourrait être ainsi récupéré par la géothermie profonde. Un réservoir profond de chaleur (150 à 200°) a été étudié par Michel Condomines professeur à l'université de Montpellier 2 et au laboratoire de recherche géoliances Montpellier sur la faille d'ouest, il y a plus de 50 années. Pourquoi ne pas s'y intéresser ?

Parmi les énergies renouvelables, la géothermie est oubliée. Or, elle peut participer au refroidissement des bâtiments l'été, donc éviter la climatisation et participer au chauffage des bâtiments l'hiver.

Les ENR ce ne sont pas uniquement les éoliennes et PV au sol, des installations électriques industrielles néfastes pour les paysages, patrimoine, riverains, tourisme. Ce sont aussi la géothermie de proximité qui apporte chaleur et rafraîchissement = rentabilité de l'investissement = avec PAC réversible (= pompe à chaleur). Pas seulement individuelle, mais surtout pour tous les bâtiments publics et tertiaires de nos villes et villages. Là on produirait des MW en très grande quantité et sans impact sur la biodiversité et qui décarbonerait la France. Remplacement des chaudières gaz/fuel/bois. Cf site de l'AFPG pour inviter des professionnels.

Effectivement, le PNR Haut-Languedoc possède peu de données sur la géothermie, dont son potentiel sur le Haut-Languedoc. C'est pour cela qu'un des objectifs du projet de Charte est d'améliorer les connaissances locales sur le potentiel de cette filière.

Missions d'un PNR et activités économiques locales, agricoles, artisanales (et les grosses industries) DENATURATION INDUSTRIELLE. Réduire les ENR intermittentes industrielles dans le Parc : en taille (et nombre) = éolien et PV à cause de l'incompatibilité du PNR dont l'objectif est de préserver les paysages et la biodiversité, dont oiseaux, chiroptères et les forêts et incompatibilités avec l'idée de cadre de vie, l'artisanat, qui sont les objectifs du Parc. FORT IMPACT DE L'EOLIEN ET PV AU SOL. Proposer d'autres ENR qui ont moins d'impact = PV sur toitures, solaire thermiques, pompes à chaleur géothermiques/bâtiments collectifs/***. Cf. PNR Aubrac, PNR Camargues = aucune éolienne dans leur charte. PNRHL 21 000 signatures contre industrialisations éoliennes (Méga) du PNRHL (pétition).

Voir la réponse à la question précédente « Pourquoi penser qu'un PNR peut accueillir des industries (EnR par exemple) ? Référence Aubrac, Corbières Fenouillèdes. »

Pourquoi fixer une hauteur de machine éolienne et ne pas plutôt proposer une hauteur inversement proportionnelle au nombre ? Exemple : si le développeur propose en repowering du 150, on lui demande de réduire son nombre de X machines.

300 éoliennes ? 150 m pourquoi pas, 180 en diminuant le nombre.

C'est une idée qui a été proposée aux élus du PNR. Après débat, elle n'a pas été retenue. Voir la réponse à la question précédente « Pourquoi parler de 300 éoliennes au lieu de parler de production maximum en GW »

Est-ce que le recyclage des panneaux photovoltaïques a été pris en compte dans le soutien à leurs installations ?

En fonction de la gamme choisie, la durée de vie d'un panneau solaire peut varier de 20 à 50 ans. Le taux moyen de valorisation d'un module photovoltaïque est supérieur à 90%. Toutefois, leur recyclage reste un enjeu majeur. En France, il existe un éco-organisme agréé par les pouvoirs publics (SOREN) qui assure la collecte gratuite pour les particuliers ou professionnels, et le traitement des panneaux photovoltaïques usagés, notamment au centre de recyclage de Saint-Loubès en Gironde. Pour compléter ce dispositif national, une mesure du projet de la Charte du PNR Haut-Languedoc demande aux développeurs photovoltaïques et agrivoltaïques d'estimer le coût des opérations de démantèlement, du recyclage des matériaux, de la remise en état du site en fin d'exploitation et de préciser les mécanismes de provisionnement. L'objectif est que ces projets apportent une garantie financière tangible dans les dispositions qu'ils devront mettre en place en fin d'exploitation.

Y a-t-il des enquêtes sur l'utilisation d'alimentation animale dans les systèmes de méthanisation (utilisation de maïs de consommation) ?

Le projet de la Charte du PNR Haut-Languedoc exclut l'intégration des cultures à vocation alimentaire dans les projets de méthanisation. De plus, la Charte inclut une vigilance à ce que les cultures principales existantes à vocation alimentaire ne soient pas remplacées par des cultures énergétiques. Ces exigences seront vérifiées par le PNR lors du dépôt de la demande d'autorisation. Malheureusement, le PNR n'a pas le pouvoir de vérifier si les engagements pris par les porteurs de projets dans leurs dossiers seront bien respectés tout au long de l'exploitation de leur unité de méthanisation.

TOURISME

Pour le tourisme, le valoriser en « écotourisme » - « écoenvironnement »

C'est un important axe de travail du Parc naturel régional du Haut-Languedoc. Le Parc naturel régional du Haut-Languedoc est un territoire d'exception, où la diversité des paysages, la richesse du patrimoine et la biodiversité remarquable en font une destination prisée des visiteurs. Cependant, cette attractivité croissante doit être pensée et maîtrisée afin de garantir un développement touristique qui respecte l'équilibre fragile des écosystèmes et la qualité de vie des habitants. Certaines zones sensibles, soumises à une forte fréquentation, nécessitent une gestion adaptée pour éviter les effets négatifs du tourisme de masse : dégradation des milieux naturels, saturation des infrastructures, nuisances pour la faune et la flore, et tensions avec les populations locales.

Face à ces enjeux, il est essentiel d'adopter une approche proactive de régulation, de structuration et d'organisation des activités touristiques. L'objectif est de concilier accueil du public et préservation des sites, en mettant en place des dispositifs de gestion adaptés : contrôle des flux, aménagements respectueux, encadrement des pratiques, diversification de l'offre et sensibilisation des visiteurs. Cette démarche permet non seulement de protéger le territoire, mais aussi de garantir une expérience écotouristique de qualité, en offrant aux visiteurs des conditions d'accueil

optimales et une découverte enrichissante du territoire et de sa biodiversité. Structurer l'offre touristique dans les zones sensibles, c'est aussi favoriser un tourisme durable et inclusif, où chaque visiteur devient un acteur du respect et de la valorisation du territoire. En proposant des expériences immersives, pédagogiques et en lien avec les savoir-faire locaux, le Parc naturel régional du Haut-Languedoc ambitionne de faire du tourisme un véritable levier de développement équilibré, au service du territoire et de ses habitants. Cette approche, fondée sur une vision à long terme, assure que le tourisme reste une force positive, bénéfique pour l'économie locale tout en garantissant la préservation des ressources naturelles et culturelles pour les générations futures.

ACTIVITÉS DE PLEINE NATURE

Le refuge du Font Salettes sur le Caroux devrait être rénové (vétusté, abri toit en ruine). Est-ce de la responsabilité du Parc ?

Le refuge est une propriété de l'État, sous la responsabilité de l'ONF en tant que gestionnaire de la forêt Domaniale. Situé sur la commune de Mons, les collectivités (commune de Mons ainsi que les communautés de communes du Haut Languedoc et du Minervois au Caroux) étudient actuellement des solutions pour entretenir et gérer le refuge, en partenariat avec l'ONF.

Surfréquentation, que faire ? La freiner.

Les réponses sont à trouver au cas par cas selon les sites. Par exemple : stopper collectivement la communication touristique des sites à préserver, renvoyer vers des sites moins fréquentés, parking payant, actions de démarketing, agir auprès des plateformes numériques... C'est en tout cas une priorité de la Charte dans le domaine des activités de pleine nature.

PATRIMOINE, BÂTI ET CULTUREL, HABITAT

Animation autour du patrimoine culturel ? Inventorier les patrimoines et les restaurer !

Pour la question concernant les animations autour du patrimoine culturel : les ambitions autour du patrimoine culturel, portées par le Parc naturel régional du Haut-Languedoc et sa Charte, reposent essentiellement sur un engagement collectif et partagé. Elles ne peuvent, en effet, être pleinement efficaces sans une implication forte de l'ensemble des acteurs du territoire. Proposées sous des formes variées, et ceci sur l'ensemble des communes du Parc (cycles de conférences, expositions) elles abordent essentiellement des thématiques liées à l'identité culturelle du territoire. La richesse du patrimoine géologique du Parc, par exemple, est traduit dans le paysage du Haut Languedoc au travers de nombreux ouvrages en pierre sèche. Ils obéissent à des règles de construction rigoureuses et nécessitent un savoir-faire précis que le Parc a souhaité transmettre au public en organisant, chaque été, des journées d'initiation à la construction en pierres sèches dans les communes de son territoire. Les participants seront autant de « murailleurs » qui œuvreront pour la conservation du patrimoine bâti, la préservation de la qualité des paysages, la conservation et la

sauvegarde d'un environnement favorable au développement de la faune et de la flore. Un programme de sensibilisation du patrimoine est également mis en place annuellement auprès du jeune public, avec les enseignants et l'Education Nationale.

Pour la question portant sur « Inventorier les patrimoines et les restaurer ! » : le Parc naturel régional du Haut-Languedoc est un territoire d'exception, où se mêlent héritages historiques et paysages façonnés par des millénaires de présences et d'activités humaines. Cette richesse se traduit aujourd'hui par un patrimoine matériel remarquable, composé de vestiges archéologiques, d'un bâti traditionnel, de villages de caractère, d'ouvrages en pierre sèche et de sites industriels témoins d'un passé artisanal et manufacturier. Aujourd'hui, ce patrimoine est fragilisé par des évolutions profondes, couplées à un manque de moyens pour le préserver. Le vieillissement de la population et la fragilisation de la mémoire locale, la modernisation des modes de vie, l'évolution des pratiques agricoles et la transformation du tissu économique ont conduit à l'abandon ou à la dégradation d'édifices vernaculaires et industriels, ainsi qu'à une perte progressive des savoir-faire et traditions locales. Conformément à sa mission de protection et de gestion des patrimoines, le Parc naturel régional du Haut-Languedoc, contribue, chaque année, à développer une stratégie de préservation et de sensibilisation de son héritage matériel et immatériel. Ses missions se centralisent en priorité par une amélioration et une actualisation de la connaissance de ces patrimoines identitaires qu'ils soient bâtis (habitats traditionnels, infrastructures agricoles, artisanales et industrielles, lieux de culte, etc.) ou culturels (pratiques agricoles traditionnelles, savoir-faire artisiaux, traditions culinaires, langue occitane, etc.). Une meilleure connaissance du patrimoine local permet, en effet, de mettre en place des mesures adaptées à sa protection, sa préservation, sa restauration, et sa valorisation. Des actions concrètes en faveur du patrimoine bâti ou des savoir-faire locaux sont engagées et prennent forme avec des programmes de rénovation traditionnelle de bâtis, publications, élaboration de circuits touristiques, animations culturelles, ateliers de transmissions, approches croisées, etc. Quelles que soient leur nature, chacune de ces actions engagées permettent d'engager des réflexions communes entre les acteurs institutionnels ou associatifs qui participent à la préservation des patrimoines matériels et immatériels.

Pour ce qui concerne l'inventaire du patrimoine, un inventaire avait été réalisé dans les années 1990. Existe-t-il encore et si oui comptez-vous vous en servir (ce n'était pas un inventaire comme le préconisait la DRAC mais trop complexe et long).

Les données existantes sur le patrimoine culturel produites en 1990, par le PNR Haut-Languedoc sous forme d'inventaire, ont permis de servir de support de travail à la réalisation d'une base de données consultable sur le site de la Région Occitanie. Plusieurs phases d'intervention ont été nécessaires à l'élaboration de ce projet :

- La réalisation d'une architecture homogène et compatible pour une implantation sur la base de données existante de la Région, afin de les rendre accessible au public.
- Un travail de terrain sur l'ensemble du territoire du Parc afin de géo-référencer les données collectées, les compléter si besoin., et effectuer une campagne photographique sur ces éléments.

De nombreux programmes d'actions de valorisation du patrimoine (visites guidées, publications d'ouvrages et livrets, conférences, expositions, tables d'interprétation) ont, par la suite, été menés en partenariats avec de nombreux acteurs du territoire. L'objectif est de mettre en exergue un patrimoine parfois mal connu et, même dans certains cas, au bord de l'oubli (pratique de la langue occitane). La disposition 20.1 de la Charte du Parc, repose sur cette même volonté du Parc, de faire

perdurer cette démarche en améliorant et en renforçant le partage de la connaissance relative aux patrimoines bâtis (monumental et vernaculaire) du territoire, notamment en :

- Identifiant et réalisant de nouveaux inventaires (notamment sur les nouvelles communes classées).
- Veillant à déployer sur l'ensemble des communes du Haut-Languedoc des actions de connaissance de gestion du patrimoine bâti.
- Mettant en commun des outils, initiatives et actions de connaissance du patrimoine bâti localement par les acteurs institutionnels et le tissu associatif.
- Accompagnant la prise en compte des enjeux de protection, de préservation et de valorisation dans les stratégies et projets d'aménagement déployés sur le territoire (auprès des collectivités ou des aménageurs)
- Partageant la connaissance avec les habitants du territoire et les visiteurs à travers des supports de communication et des temps de sensibilisation, afin de leur donner les clés de compréhension de l'architecture locale et des systèmes constructifs traditionnels en Occitanie.

Comment accueille-t-on les « migrants climatiques et urbains » dans nos montagnes = problème du logement.

QUID D'UNE POLITIQUE D'URBANISME QUI ACCUEILLE sans reproduire les schémas d'habitat et de commerce dépassés ?

Le projet de Charte à travers la mesure 15 soutient l'accueil et l'attractivité résidentielle du territoire de manière collective en passant par la capacité à bien faire vivre la population actuelle et les nouveaux arrivants en traitant la question de l'habitabilité du territoire et la mise en place à l'échelle intercommunale de point d'accueil pour les nouveaux arrivants par l'aide à la recherche de logement, la garde d'enfants Il vise aussi un accompagnement du territoire vers un développement urbain sobre économie et qui préserve les patrimoines naturels et les ressources disponibles (eau, foncier et infrastructures) pour permettre de garder la qualité du cadre de vie. Le projet de charte fixe aussi un objectif de conforter l'accessibilité aux services de proximité pour tous les habitants du territoire en passant notamment par une amélioration de la mobilité. Le projet de charte aborde l'urbanisation par la priorisation sur le tissu urbain existant, les centres-anciens et les spécificités locales qui sont des solutions face au changement climatique notamment par un traitement de l'amélioration de la qualité de l'habitat existant sur le territoire.

Je vois l'extension des zones commerciales sur des terres agricoles qui pourraient être « empilées » par étage au lieu d'être étalées. Je vois l'extension des villes et villages (qui meurent au centre) pour des lotissements et des coupes de bois à blanc.

Le Projet de charte du Parc souhaite poursuivre l'engagement de maîtrise et de réduction de la consommation foncière par l'habitat et les activités entamé depuis 2012 en allant plus loin dans la démarche et en accompagnant la trajectoire du zéro artificialisation nette par la promotion des exemples d'aménagement qui maîtrisent l'artificialisation des sols et qui permettent de densifier les espaces urbanisés tout en préservant le caractère rural, il ne s'agit pas de réaliser sur les territoires du Parc les modèles des métropoles voisines. Le projet de charte aborde l'urbanisation par la priorisation sur le tissu urbain existant, les centres-anciens et les spécificités locales qui sont des

solutions face au changement climatique notamment par un traitement de l'amélioration de la qualité de l'habitat existant sur le territoire. La diversification des types de logements est également une solution abordée à travers le projet de charte pour limiter l'extension et permettre un accueil des populations.

Encourager les communes à mettre à jour la nomenclature des chemins ruraux de leur territoire.

La loi 3DS du 21 février 2022 donne aux communes la possibilité de recenser et de mettre à jour la nomenclature de leurs chemins ruraux. Cette démarche, encadrée, permet de mieux protéger ces voies, de clarifier leur statut et d'assurer leur transmission aux générations futures. Si le Parc peut encourager et accompagner cette démarche, il ne peut légalement pas obliger les communes à le faire.

OCCITAN

Qu'est-ce qui est prévu pour aider à la pratique auprès du public (tout public). Actuellement dans les MJC mais participation financière pour chaque individu à sa charge.

Le Parc et les autres collectivités (Communauté de communes, communes) peuvent encourager, accompagner et valoriser les différentes initiatives autour de la pratique auprès du grand public en milieu associatif, MJC, foyer rural, etc. Cela peut prendre différentes formes qui restent à définir (intégration de l'occitan dans la communication, aide à la communication, recherche d'intervenant, mise en relation, financement si possibilité, organisation ou accompagnement d'événements/actions autour de l'occitan, etc.). A l'échelle du Parc, l'occitan est intégré dans les différents supports de communication, des animations sont proposées en occitan ou autour de la culture occitane, etc. Le Parc naturel régional du Haut-Languedoc n'a aucun pouvoir sur la fixation des tarifs liés aux activités des MJC ou aux actions autour de la langue occitane. Ces choix relèvent des structures organisatrices. Le rôle du Parc est d'accompagner et de valoriser ces initiatives, mais la participation financière reste une politique interne des MJC.

La culture occitane, que va proposer la charte à ce sujet ? Pensez-vous principalement à la langue ? La langue occitane est la base de « la culture occitane ».

Une fiche mesure 21 « Reconnaître et rendre visible et accessible l'identité occitane » est dédiée à l'occitan avec différents axes avec comme objectif principal d'avoir sur le territoire une culture occitane sauvegardée et vivante, ce qui implique la pratique de la langue. Cela passe par différents axes :

- Permettre la réappropriation locale de la culture occitane (recensement des erreurs, restauration de la toponymie authentique pour retrouver le sens et l'esprit des lieux, poursuivre des inventaires sur le patrimoine occitan immatériel (traditions, expressions, pratiques sociales, etc.).
- Promouvoir et transmettre la langue occitane en s'appuyant sur les associations (personnes ressources, calandretas, etc.) et les collectivités locales pour soutenir l'apprentissage, la

pratique et la transmission de l'occitan, en intégrant l'occitan dans la communication institutionnelle des collectivités, en éditant des documents en occitan (lexique, etc.), en continuant la double signalétique des panneaux des communes, etc.

- Faire rayonner la culture occitane via le soutien d'initiatives, la mise en réseau d'acteurs, l'accompagnement ou la création d'une offre culturelle occitane, la contribution ou relai des actions en lien avec la Région et le plan Cultura Viva ou avec le Département du Tarn et sa marque Tarn Cœur d'Occitanie.

ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT ET AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Labellisation ou estampillage de colos organisées par les fédérations d'Educ Pop. (exemple : colo des Francas organisée début juillet qui part de Mazamet pour rejoindre Bédarieux en vélo via la PassaPaïs). La problématique des déchets sauvages. L'idée d'intégrer partout où il existe des événements culturels, sportifs sur les espaces publics, une liste de comportements citoyens et responsable de l'environnement. Le C.O.M.E. a une charte à cet effet (à dupliquer et/ou adapter selon les situations).

Cela pourrait être envisageable sous la forme d'une charte mise en ligne, à disposition des organisateurs d'évènements, assortie éventuellement d'un « label » valorisant les démarches écoresponsables. Toutefois, la mise en place d'un tel dispositif impliquerait un système de suivi ou de contrôle qui reste difficilement réalisable à grande échelle. Le Parc encourage déjà une organisation plus respectueuse de l'environnement, en accompagnant les manifestations vers l'écoresponsabilité : mise à disposition de gobelets réutilisables, prêt de poubelles de tri... Cet accompagnement constitue une première étape concrète et opérationnelle.

COMMUNICATION

Comment expliquez-vous l'absence quasi-totale de mobilisation de la population locale (moins de 15 personnes ici à Saint Pons ?).

Hors agents du Parc, une centaine de personnes s'est déplacée pour participer aux réunions publiques :

- Saint Pons : 19
- Lamalou : 20
- Dourgne : 13
- lacaunette : 19
- Lacaune : 8
- Mazamet : 26

S'il est difficile de communiquer à l'échelle du Parc - compte tenu de sa très grande taille -, nous avons tenté de le faire au mieux en fonction de nos moyens. Ainsi :

- Notre communication auprès des médias nous a permis d'obtenir 7 articles de presse ainsi que 3 interviews radio en amont du 23 juin.
- Nous avons communiqué par voie numérique notamment via nos réseaux sociaux, notre site internet et nos infolettres (« Le lien » destinée aux élus et « Las novèlas de Lengadoc Naut » destinée aux habitants).
- Un mail contenant un kit de communication a été envoyé à toutes les mairies et les intercommunalités du Parc pour relais de l'information auprès de leurs administrés.
- Enfin 500 affiches et 3000 flyers ont été imprimées et affichées ou distribuées.

Si nous ne considérons pas qu'une centaine de participants soit quantité négligeable, nous aurions bien sûr souhaité que plus de personnes soient présentes. Selon nous, plusieurs pistes peuvent expliquer qu'il n'y ait pas eu plus de participants :

- Malgré nos efforts, de nombreux habitants connaissent mal le Parc et ses missions et ne se sont donc pas sentis concernés par ces réunions publiques.
- L'information n'est pas parvenue à tous les potentiels intéressés en dépit de nos actions de communication.
- Il est également possible que cette formule hybride présentiel/distanciel n'ai pas convenu à tous. C'était une tentative d'organisation de notre part permettant au maximum d'habitants d'avoir une réunion publique proche de chez eux. Cette initiative ne sera pas renouvelée et pour les prochaines réunions qui auront lieu pour l'enquête publique, le format traditionnel sera privilégié.

Les meilleures intentions et les meilleurs programmes sont sans effets faute de visibilité. C'est le cas du Parc. Pour avoir été délégué pendant 19 ans, je peux l'affirmer. Je pense qu'un effort doit être fait pour rendre le parc plus visible, tant vis-à-vis des collectivités, associations et populations. Par exemple : un lien sur les portails des communes. Que les syndicats d'initiative diffusent systématique l'info. Travailler sur l'identité historique du Haut Languedoc pour faire du lien entre les différents territoires. Être présent dans le milieu éducatif et sportif. Le parc est actif, collectif et participatif, il faut impérativement développer la conscience d'appartenance dans les populations.

Nous partageons votre constat, le Parc et ses actions méritent d'être mieux connus. Même si nous avons mis en place de nouveaux outils et de nouveaux partenariats en ce sens, nos efforts méritent d'être poursuivis. C'est ce que nous avons voulu faire avec le nouveau projet de Charte avec un principe fort qui guide l'ensemble du projet : *agir ensemble et fédérer les acteurs*. Notre volonté est de devenir « *Un Parc qui agit en dehors de ses instances, de tisser « des liens de proximité avec les communes (...) des liens continus avec les signataires et les partenaires (...) de mieux communiquer et davantage impliquer la société civile et les habitants* ». Ainsi, la mesure 19 développe : « *il conviendra, en lien avec les outils de communication, de diversifier les leviers et méthodes de sensibilisation, d'éducation et d'implication active (publications écrites ; réseaux sociaux ; supports numériques ; animations et médiation ; actions pédagogiques immersives ; approches artistiques et culturelles ; approches actives et participatives ; exemplarité), et de veiller à atteindre et mobiliser certains publics cibles aujourd'hui peu impliqués ou avec de fortes capacités à agir (jeunes, entreprises, élus, etc.). Pour y parvenir il s'agira de mobiliser les différents acteurs et relais institutionnels ou associatifs de l'éducation, de la médiation et de la culture sur le territoire du Haut-Languedoc et leurs outils de communication. Une dynamique globale et collective de valorisation des initiatives de chacun ainsi que des démarches partenariales devront être encouragées. Le Parc aura pleinement son rôle à jouer dans cette ambition collective à travers ses missions, ses domaines d'intervention et son programme d'animation.* » Les dispositions qui s'y rapportent sont les suivantes :

- 19.1 Permettre à tous de mieux connaître le territoire, ses patrimoines naturel, culturel et ses enjeux, afin de développer un sentiment d'appartenance et susciter l'envie de contribuer à sa protection et sa valorisation
- 19.2 Soutenir des initiatives culturelles et artistiques en lien avec les spécificités du Haut-Languedoc
- 19.3 Agir ensemble et de manière coordonnée et complémentaire pour renforcer l'appropriation, la préservation et la valorisation du territoire

Nous prenons néanmoins bonne note de vos idées concrètes, pour s'en inspirer à l'avenir.

QUESTIONS TRANSVERSALES

Qu'est-ce qu'il y a de nouveau dans ce projet de Charte par rapport à l'ancienne à part les EnR ?

Certaines actions de fond évoluent peu sur les objectifs généraux : connaissance des patrimoines, vulgarisation, éducation, ... La question de l'adaptation au changement climatique est le fil rouge de cette nouvelle Charte. Pour la biodiversité, la Charte propose un objectif de création de zones de protection forte de la biodiversité. Le projet agricole d'accueillir de nouveaux exploitants est affirmé plus fortement, ainsi que l'engagement fort concernant les prairies naturelles. Dans le domaine forestier, une orientation nette est proposée pour la diversification des modes de sylviculture pour aller vers des systèmes préservant plus les sols et les paysages. L'accent est mis dans le domaine touristique pour un tourisme valorisant et protégeant les sites naturels, le travail en réseau, les produits écotouristiques. Au niveau culturel, l'accent est mis sur le patrimoine immatériel et la promotion de l'occitan. La mesure sur l'Energie a été grandement renforcée par rapport à la Charte actuelle. Tous les systèmes de production d'énergie sont dorénavant encadrés par des critères et les énergies déjà encadrées ont vu le nombre de critères augmenter. Par exemple pour l'éolien :

- La Charte 2012-2027 ne comportait que 3 critères : une carte avec des zones d'exclusion, une hauteur d'éoliennes maxi à 125m, un nombre d'éoliennes maxi fixé à 300.
- Même si la hauteur des éoliennes est réhaussée à 150m, la prochaine Charte rajoute des zones d'exclusion en plus, des mesures de concertation, des études acoustiques, des études sur l'impact sur la ressource en eau, un protocole contraignant sur les suivis de mortalité concernant la faune volante, des conditions à respecter pour le renouvellement des éoliennes (repowering), la mise en place de dispositifs pour renforcer les retombées économiques locales, ...

La concertation pour l'élaboration de la Charte s'est déroulée sur plusieurs phases : des phases de coconstruction et le 23 juin, une phase de consultation.

L'échelon Parc dans la mille-feuille administratif a-t-il un intérêt (outre la création d'emplois internes et le versement d'indemnités élus).

Le Parc n'a pas de compétences transférées et vient donc en appui des autres échelons territoriaux ou sur des sujets non pris en charge localement, il représente donc une plus-value en ingénierie.

Pour information, seuls 3 élus au Parc sont indemnisés : la présidente (indemnité selon le barème légal) et 2 vices-présidents délégués (qui ont chacun la moitié de l'indemnité prévue légalement).

Et la commune de Mazamet ? Où est-elle ?

La commune de Mazamet a fait part de son intérêt pour être dans le périmètre d'étude et pouvoir éventuellement adopter la Charte en temps voulu. Elle a participé aux travaux d'élaboration. Le Conseil Municipal sera invité à délibérer sur le projet de Charte en 2027, comme les autres communes.

GOUVERNANCE

Référendum pour tout projets énergétiques/touristiques/etc./... Votation citoyennes pour des projets locaux. Initiatives citoyennes abouties.

Gouvernance : offrir aux jeunes un espace de parole et d'action et les associer à certaines concertations ou prises de décision. Les former aussi pour l'identification.

Plutôt que mettre au comité un représentant par commune (très lourd), pourquoi ne pas prévoir une réunion par secteur et par an (ou 2 par an) avec tous les représentants des communes.

La présence de chaque commune dans le comité syndical permet de multiplier le nombre de personnes informées de l'action du Parc et capables de relayer ces informations ou de faire remonter au Parc des sollicitations. Ce dispositif semble de nature à améliorer la gouvernance en élargissant le cercle des parties prenantes. La Charte propose également une présence accrue du Parc au contact des habitants, par des stands ou des réunions d'informations plus fréquents sur le terrain, avec un principe de réalité lié à la taille du territoire : le nombre de réunions réalisables par an.

Qu'est-ce qui va être prédominant dans la prise de décisions des élus du Parc : les intérêts des entreprises privées ou la préservation du cadre de vie des habitants ? Les régions « pauvres » vont-elles seules concentrer les nuisances des projets industriels (scieries géantes, éoliennes, photovoltaïque sur terrains agricoles).

Les orientations définies dans la Charte sont le résultat de compromis. Compromis entre des enjeux multiples et parfois divergents, compromis entre les positions variées d'élus locaux ayant des visions différentes, celles des départements et de la région, ou celle de l'État qui souhaite développer davantage les énergies renouvelables sur le territoire national. L'objectif de la Charte est de concilier la préservation du cadre de vie et l'activité économique sur ce territoire vivant et de proposer un projet acceptable par toutes ces parties prenantes. En effet, si le projet de Charte est décidé localement, il reste soumis à une validation de l'État, qui est garant du label « Parc naturel régional ». Sans cette validation étatique, le Parc n'aurait plus les moyens de continuer ses missions. Mais une fois signée par tous et approuvée par décret du 1^{er} Ministre, la Charte doit être respectée par ses signataires et l'État. Quoi qu'il en soit : si la Charte fixe un cadre global (c'est-à-dire des orientations, des limitations du nombre d'aménagements ou de leur taille, etc.) à l'échelle de son territoire et vient compléter le cadre réglementaire existant, les décisions d'aménagement

sont soumises à des autorisations ou des soutiens de la commune concernée ou de l'État. L'une des utilités du projet de territoire défini par la Charte est donc bien d'encadrer le développement des projets privés, pour que ce développement corresponde aux volontés des collectivités territoriales locales et de l'État. Dans une partie des politiques publiques, les zones de montagne – comme le Haut-Languedoc - sont considérées comme moins productives sur le plan agricole et sont généralement moins densément peuplées, ce qui les rendraient plus aptes à accueillir certains types de projets. La Charte a pour ambition de donner au Haut-Languedoc le choix de son développement (dont certains projets industriels). Certes, notre territoire recèle des richesses naturelles, agricoles, forestières paysagères et culturelles, mais il est aussi un territoire habité dans lequel les activités économiques sont nécessaires mais doivent être encadrées dans un cadre bien précis et respectueux du territoire. Un cadre fixé collectivement. C'est là l'ambition de la Charte.

Pourquoi pas une commission Biodiversité comme celle de l'Energie ?

La Charte met en avant l'objectif d'associer plus les forces vives du territoire quelle que soit leur nature, donc intégrer des associations locales en lien avec la nature et la biodiversité dans une des commissions du Parc est envisageable.

Création commission biodiversité et paysages

Cette commission existe déjà, elle se prononce sur les projets du Parc en lien avec ces thématiques et prépare les avis du Parc en matière d'urbanisme ou d'autres aménagements.

Création « Association Amis du Parc »

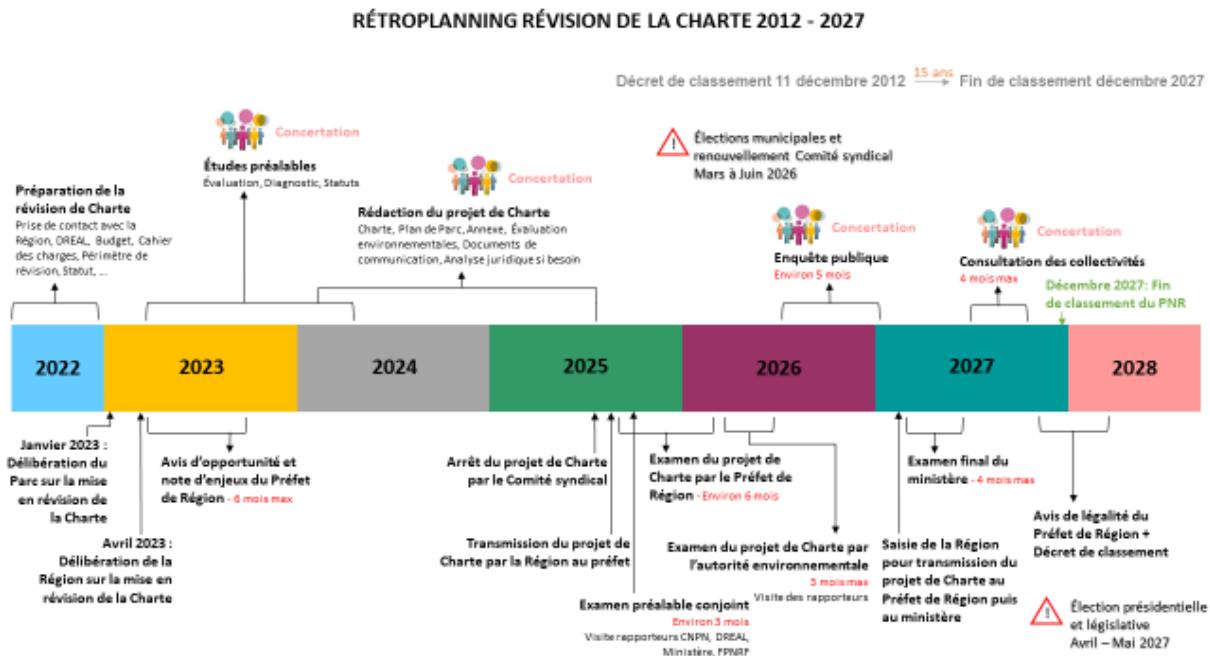
Le Parc n'est pas opposé à une telle création et la soutiendra, il faudra déterminer qui souhaite s'y investir, pour quoi faire. Une association des amis du Parc ne pourra fonctionner que si des bénévoles s'investissent. Même si le Parc peut apporter un soutien logistique (selon ses moyens), le Parc ne peut animer directement une association.

PROCÉDURE

Enquête publique en 2027 ? Durée, consultation ? Par quel mode ?

L'enquête publique se déroulera fin 2026 –début 2027, après l'examen du projet de Charte par le Préfet de Région, le Conseil National de Protection de la Nature, la Fédération des Pnr, l'Autorité Environnementale. Ces examens donneront lieu à des avis qui pourront entraîner des évolutions du projet. L'enquête publique a lieu avant la délibération des collectivités. L'avis rendu par la commission d'enquête pourra également donner lieu à des évolutions du projet en fonction des remarques. L'enquête est prescrite par la Région. Elle est ouverte pendant une durée d'un mois. Elle est menée par une commission d'enquête composée de 3 commissaires enquêteurs. C'est en concertation avec cette commission que seront déterminés le nombre et les lieux des permanences

des commissaires, les lieux d'enquête qui disposeront d'un registre (il n'y en aura pas dans toutes les communes), le siège de l'enquête (probablement la maison du Parc). L'enquête publique est aujourd'hui largement dématérialisée avec un registre numérique pour recueillir les avis, mais d'autres modalités de dépôt des avis sont également possibles : permanences, courrier papier, registre papier.



Contexte moribond non abordé ! Approche analytique insuffisante.

Vous trouverez sur la page suivante l'ensemble des diagnostics qui n'ont pas été présentés en réunion publique, ainsi que d'autres productions (synthèse de la concertation, etc...) : <https://www.parc-haut-languedoc.fr/boulegue-ton-futur>

Ces diagnostics agrègent beaucoup de données et ont été partagés avec les partenaires du Parc.

Y aura-t-il un compte-rendu en ligne de cette réunion ? Le diaporama de la réunion sera-t-il disponible en ligne ?

Le diaporama est disponible ici : <https://www.parc-haut-languedoc.fr/sites/parc-haut-languedoc.fr/files/files/Pr%C3%A9sentation.pdf>

AVIS ET OPINIONS

Merci d'exister, de créer et construire des projets qui ont du sens pour le territoire, les personnes et la planète.

Vous parlez d'un héritage à transmettre et de préserver le territoire. Donc je ne veux plus d'éoliennes et encadrement des projets photovoltaïques.

SVP ARRET TOTAL DE L'EOLIEN. SVP PAS D'AGRIVOLTAISME SUR LES TERRES AGRICOLES, LES ESPACES NATURELS ET FORESTIERS. MERCI.

Critères raisonnés d'encadrement ENR Eoliennes 300 / 125m Pas d'agrivoltaïsme. Pas de méthanisation industrielle. Eolien pour décision déjà négative -> classement en zone rouge.

Soutenir les projets à énergie à faible impact 150 mètres

Gardaren lou païs !

Héritage à transmettre préserver le territoire.

Commencer par SUSCITER la valorisation des ressources. Faire participer et envisager la solidarité...

Petite critique de présentation. Audition à améliorer, parler + distinctement, attention au débit.

On parle de collaboration/consultation des habitants = ce genre de réunion question/réponse en est une caricature.

Ça fait 20 ans que je suis la vie du PNRHL, en tant qu'habitante de longue date. J'ai donc entendu moult déclarations d'intention avec lesquelles on ne peut qu'être d'accord. Celle-ci reprend les mêmes thèmes revus au goût du jour. Or, ce que je constate c'est qu'il est envisagé de continuer l'implantation de + en + haute d'éoliennes, de multiplier les « agrivoltaïques ». Je vois l'extension des zones commerciales sur des terres agricoles qui pourraient être « empilées » par étage au lieu d'être étalées. Je vois l'extension des villes et villages (qui meurent au centre) pour des lotissements et des coupes de bois à blanc. QUID D'UNE POLITIQUE D'URBANISME QUI ACCUEILLE sans reproduire les schémas d'habitat et de commerce dépassés ? QUID de l'exploitation forestière viable ? Mais surtout, quel effet ces déclarations d'intention, concrètement ? Pas grand-chose au final. On dit que la population vieillit, mais qu'est-ce qui est fait pour accueillir les jeunes ? On parle de collaboration/consultation des habitants = ce genre de réunion question/réponse en est une caricature.

CONTRIBUTIONS NON LISIBLES

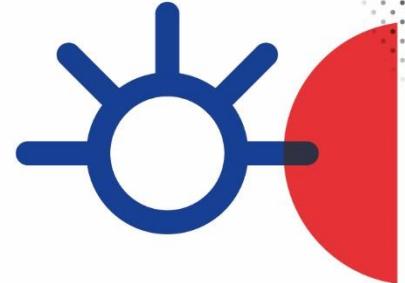
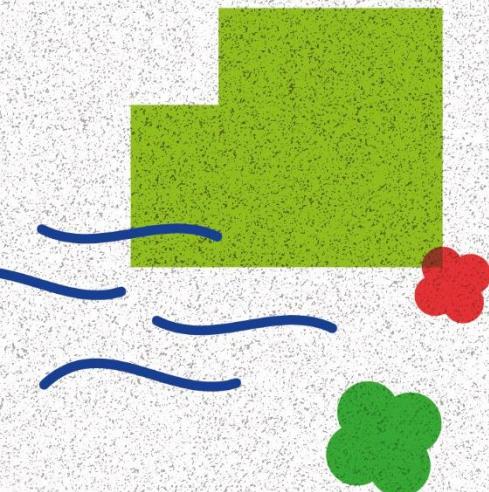
Dans la nouvelle Charte, opposition ****.

Ce qu'il serait au courant *** les éoliennes dans l'avenir et les photovoltaïques qui nous envahissent.

Quelques demandes de contact ont été enlevées de la liste globale et traitées directement.

PARC NATUREL RÉGIONAL DU HAUT-LANGUEDOC

OCCITANIE - TARN - HÉRAULT



**Parc naturel régional
du Haut-Languedoc**
1 Place du Foirail - BP.9
34220 Saint-Pons-de-Thomières
04 67 97 38 22
accueil@parc-haut-languedoc.fr
www.parc-haut-languedoc.fr



2025 - PNRHL | Conception et réalisation : l'équipe du Parc naturel régional du Haut-Languedoc, accompagnée de Guillaume Le Boëdec de Stratageo et Emmanuel Renard de Transverse Conseil | Crédits photographiques : Parc naturel régional du Haut-Languedoc, sauf mention contraire | Document réalisé dans le cadre de la révision de la Charte du Parc naturel régional du Haut-Languedoc, avec le concours de ses partenaires

